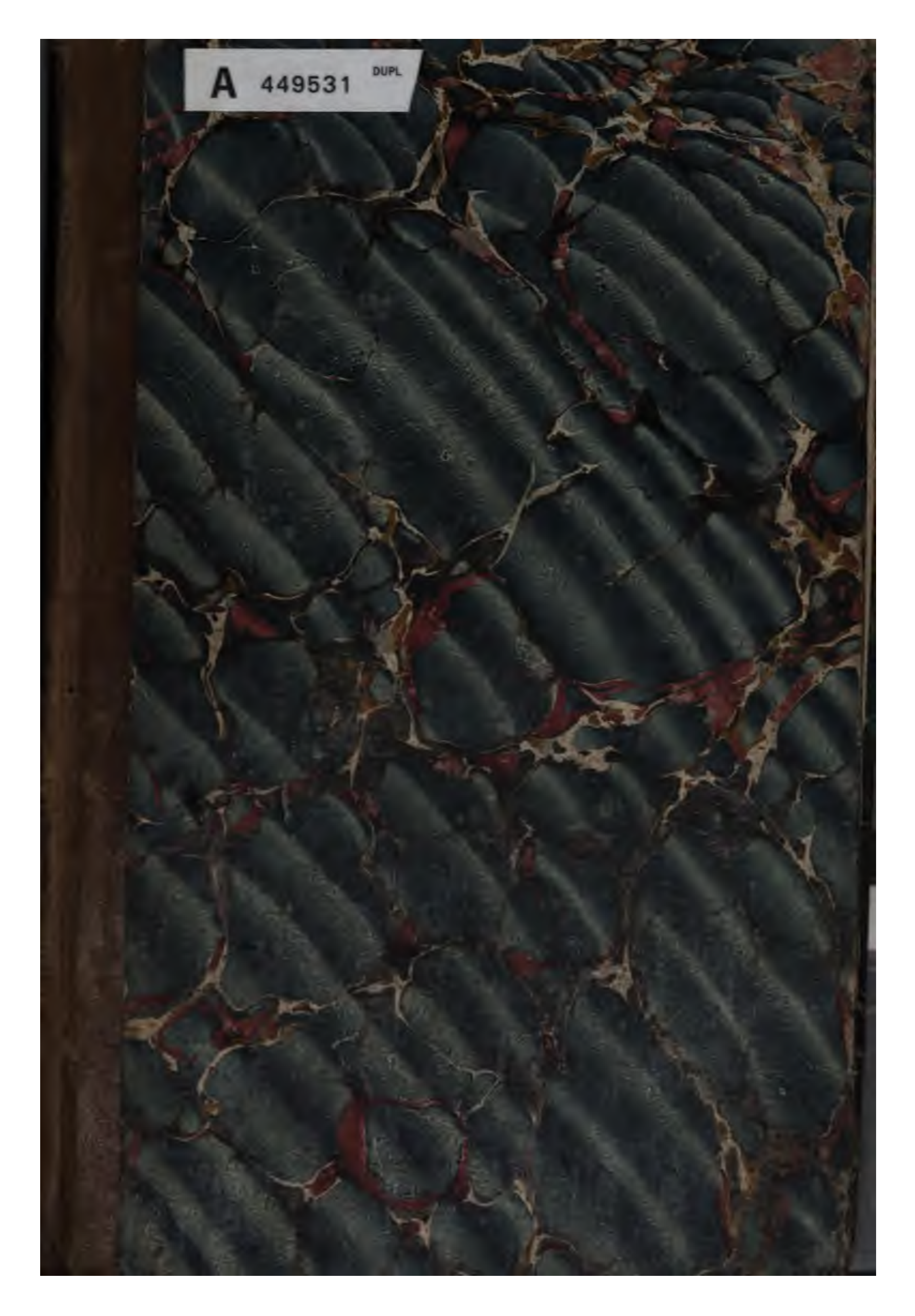
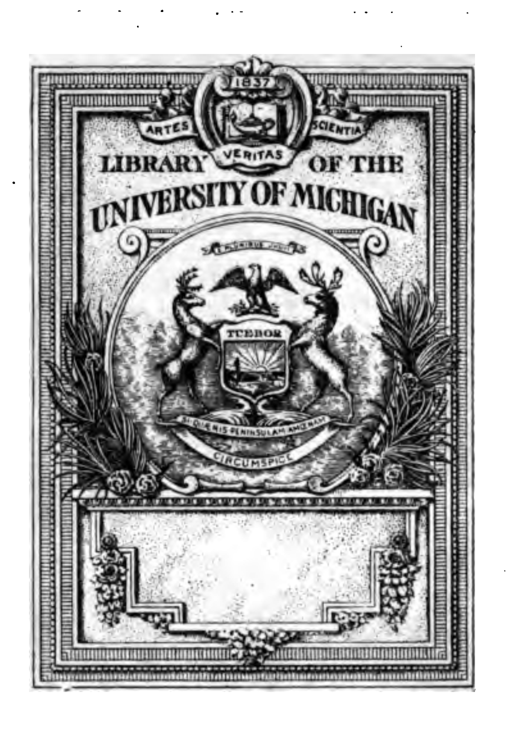

A 449531 DUPL


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

CONSTITUTIONS

DES

PRINCIPAUX ÉTATS

DE L'EUROPE

ET DES ÉTATS-UNIS

DE L'AMÉRIQUE.

PAR M. DE LA CROIX,

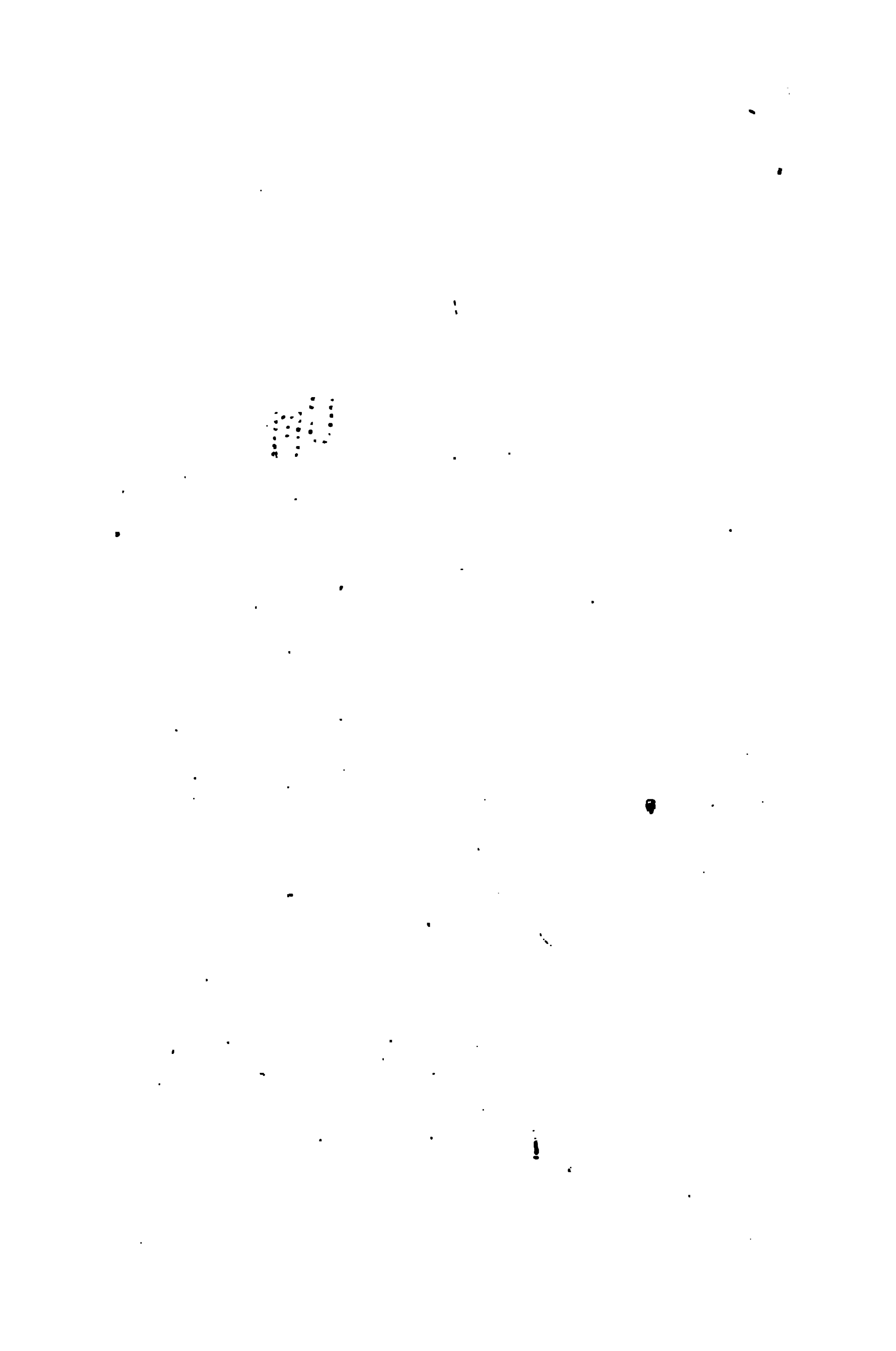
Professeur de Droit public au Lycée.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

Chez BUISSON, Imprimeur - Libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

1792.



Les Conſtitutions actuelles ſont preſque toutes nées de l'hiſtoire des Peuples & des révolutions qu'ils ont ſubies ; c'eſt ce qui m'a déterminé à placer en tête de chaque Conſtitution une note hiſtorique plus ou moins étendue, en raiſon de l'importance des gouvernemens que j'avois à décrire.

Je m'étois propoſé, avant de parler de notre Conſtitution, de remonter à notre origine, de tracer les évènemens divers qui nous ont conduits à opérer de ſi grands changemens dans notre exiſtence civile & politique; mais pour remplir cet objet, il falloit, ou donner de grands développemens, ou ſe renfermer dans un cercle ſi étroit qu'on courroit le riſque d'amonceler les faits & de les étouffer, pour ainſi dire, les uns par les autres. J'ai cru qu'on me ſauroit gré de préſenter un tableau national qui n'auroit ni la ſéchereſſe de nos abrégés, ni la diffuſion de nos hiſtoires,

dans lequel le peuple verroit ce qu'il a été à ſa naiſſance, comment, au lieu de grandir avec le temps, il s'eſt enfoncé dans l'humiliation, & a fini par ramper aux pieds des puiſſances qui le dirigeoient.

Pour compoſer ce tableau, j'ai ſouvent emprunté le pinceau & les couleurs de nos grands maîtres, afin de donner plus de prix & d'autorité à mes deſcriptions; j'ai dévoré beaucoup d'ennui; j'ai concilié beaucoup de contradictions pour m'aſſurer de la vérité, & la préſenter dégagée de nuages & ſoulagée d'une peſante érudition.

Le volume que je publie aujourd'hui renferme les évènemens qui ont amené le changement de nos deux premières dynaſties.

N. B. M. de la Croix terminera cet ouvrage par un cinquième volume, qui rappellera tous les évènemens qui ont néceſſité la révolution.

DE LA CONSTITUTION
DES
PRINCIPAUX ÉTATS
DE L'EUROPE.

CONSTITUTION FRANÇOISE.

L'HISTOIRE DES FRANÇOIS
CONCILIÉE AVEC LES PRINCIPES DE LEUR CONSTITUTION.

De l'Origine des François, de leurs Mœurs & de leurs Coutumes avant les Rois de la première race.

A l'époque où un peuple veut se réintégrer dans les droits de la nature, & s'élever à ceux d'une raison perfectionnée, il n'est pas inutile de lui

rappeler ce qu'il a été dans les premiers siècles de ſon exiſtence ſociale, & de comparer les privilèges qu'il vient de s'attribuer à ceux dont il jouiſſoit dans l'antiquité la plus reculée.

Il importoit peu aux ſujets de Louis XIV & à ceux de Louis XV de ſavoir s'ils deſcendoient des Francs ou des Gaulois ; s'ils devoient réclamer les prérogatives du peuple vainqueur, ou ſe contenter de la condition du peuple vaincu ; ſi les loix, pour obtenir une ſoumiſſion entière, devoient émaner du vœu de la multitude ou ſimplement de l'opinion de quelques hommes conſtitués en dignité.

Une curioſité oiſive daignoit à peine obſerver ce qu'avoit recueilli l'érudition ſur des objets ſi éloignés, devenus ſi étrangers à des hommes qui plaçoient leur gloire dans la faveur des rois, & s'enorgueilliſſoient de tout, excepté de ce qui pouvoit inſpirer une véritable fierté.

Aujourd'hui les idées ſont changées avec les choſes. Là où étoient des nobles & des roturiers, il n'exiſte plus que des citoyens. Où l'on ne voyoit qu'un roi & des ſujets, on découvre une immenſe ſouveraineté & un organe auguſte de la volonté générale.

Il n'y a plus de nobleſſe, parce qu'il n'y a plus de roture. La nation françoiſe n'a pas eu l'intention

de facrifier une partie de fon luftre ; elle s'eft propofé d'étendre fur fon tout une égale fplendeur. Toutes les diftinctions factices font obfcurcies ; toutes les généalogies individuelles font effacées ; il ne s'agit plus de rechercher ce qu'ont été les aïeux d'un citoyen ; on veut favoir ce qu'il eft lui-même & ce qu'il peut devenir. L'équité a prolongé d'une main févère une barre fur l'orgueil des noms, & ne laiffe à découvert que les perfonnes. On ne fe donnera plus la peine d'écrire & de lire l'hiftoire d'une maifon ; on n'écrira & on ne voudra connoître que l'hiftoire de toutes les maifons réunies. S'il y a obfcurité dans l'origine, cette obfcurité fera pour tous, & chacun pourra fe dire que *fa nobleffe eft fi ancienne qu'elle fe perd dans la nuit des temps* ; et en effet, tous les François, fans diftinction, foit qu'ils provinffent des Germains ou des Gaulois, pourroient fe complaire dans cette idée vaine. Tous auroient le droit de fe glorifier de defcendre des Celtes, qui ont couvert la furface de la terre, qui ont porté la terreur dans la Grèce & dans l'Italie, prefque dans le même-temps ; puifque, d'un côté, quarante-cinq ans après la mort d'Alexandre, ils ravagèrent la Macédoine, pillèrent le temple de Delphes ; & que de l'autre, ils s'étoient rendus les maîtres de Rome, & avoient abufé, par

l'organe de *Brennus*, si insolemment de la victoire.

Mais ce n'est pas de ces antiques vérités que je me propose de vous occuper. Je laisse aux érudits le soin de démontrer que les Celtes ont été le *peuple créateur* des habitans de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Espagne & des Gaules : mon objet est de prouver que les loix que nous venons d'adopter s'accordent avec les privilèges des Francs nos ancêtres, & que nous n'avons fait que revenir à notre liberté première, épurée par les leçons de l'expérience.

Je diviserai ce travail en plusieurs points; j'exposerai les mœurs des Gaulois avant que César eût étendu sur eux le joug de la domination romaine; je rapporterai ce que ce conquérant nous a transmis de leur état civil, à l'époque où il triompha de leurs efforts pour demeurer indépendans; je rapprocherai leurs usages de ceux des Germains avant que les rois francs eussent pénétré dans les Gaules, & substitué leur empire à celui des Romains. En marchant dans cette route que le temps semble avoir effacée, & où tant d'écrivains se sont égarés, je prendrai pour guide l'auteur de l'histoire des Celtes, les commentaires de César, l'excellent morceau de Tacite sur les Germains, les recherches sur les premiers rois de France & les observations de Mably.

Pour offrir dignement l'image ancienne de notre histoire, je voudrois avoir le talent de ces peintres qui savent attacher les regards sur une simple cabane, sur des animaux champêtres; répandre de l'intérêt sur d'épaisses forêts, ennoblir l'homme en le représentant sous les traits d'un chasseur; nous retracer les mœurs antiques sans rien faire perdre à l'espèce humaine de sa véritable grandeur; enfin, avoir ou le pinceau de *Berguem* ou la plume d'Homère.

Les premiers habitans de la France portoient autrefois le nom de *Celtes;* ils vécurent de laitage & du produit du leur chasse jusqu'au temps où une colonie de Phocéens, établie à Marseille, sous le règne de Tarquin, leur eût appris à cultiver la terre, à tailler la vigne, à planter des oliviers. Ainsi, il y a tout au plus deux mille trois cents ans que nous mangeons du pain, que nous courons le risque de perdre notre raison en nous désaltérant, & que l'huile assaisonne nos mêts. La manière dont nos ancêtres faisoient leur sel s'adaptoit à la simplicité de leur régime. Ils commençoient par allumer une pile de bois; & quand elle étoit réduite en charbons, ils l'éteignoient avec de l'eau salée. Le charbon empreigné de cette eau relevoit à leur goût la fadeur de leurs alimens. Lorsqu'ils prenoient leurs repas, chaque convive

étoit assis sur un banc, devant une table séparée; ils n'avoient pour vaiss[...] que des ustensiles de bois, buvoient dans des cornes de bœufs sauvages, ou, ce qui étoit plus révoltant, dans des crânes humains. Cette coutume barbare les a fait long-temps soupçonner d'être antropophages. L'historien des Celtes, qui a plus de profondeur dans les recherches que de justesse d'expression, prétend *que les grands seigneurs faisoient revêtir ces vases d'or & d'argent.* On a peine à concilier ces mots pompeux de *grands seigneurs* avec la représentation des premiers Gaulois, qui avoient pour vêtemens deux peaux de moutons; pour lit, des nates de paille; pour habitation, une fragile cabane; pour propriété, un troupeau; pour occupation, la guerre ou la chasse; pour serviteurs, des ennemis réduits en esclavage. Où étoient les orfèvres qui auroient assujétis des métaux précieux à ceindre, à enrichir ces coupes dont la vue faisoit horreur?

On soutient que la langue des Celtes ou Gaulois est celle qui se parle encore dans la basse-Bretagne; ce ne seroit pas, d'après cela, sans fondement qu'un M. *Lebrigand* auroit avancé, de nos jours, que le bas-breton est la première langue de l'univers, & qu'on y découvre les racines de tous les idiômes connus.

Ce ſyſtême, qui nous ſemble encore un paradoxe, s'accorderoit avec le ſentiment des auteurs qui prétendent que les Celtes qui deſcendent des Scythes ont peuplé toute l'Europe & même une partie de l'Aſie.

Si le bas-breton étoit véritablement la langue-mère, elle auroit créé bien des ingrats; car toutes celles qui ſeroient ſorties de ſon ſein la dédaignent, & ne s'expriment pas avec une haute conſidération pour ſes fidèles dépoſitaires.

Pluſieurs écrivains, entr'autres Jules Céſar, ſe réuniſſent à dire que le nom de Gaulois n'eſt pas celui ſous lequel les habitans de la Gaule ſe déſignoient; qu'il leur a été donné par les étrangers; & comme la ſcience ne reſte jamais en défaut, les étymologiſtes ſoutiennent que le mot gaulois dérive de *waller* ou *galler*, qui ſignifie en tudeſque *aller*, *courir*; qu'il a été par cette raiſon appliqué par les Grecs & par les Romains aux Celtes, qui s'exiloient pour uſurper d'autres contrées.

Les Romains diviſoient la Gaule en trois parties; ils déſignoient celle que nous habitons ſous le nom de *Gallia comata*, à cauſe de la longue chevelure de nos ancêtres; la province Narbonnoiſe ſous celui de *Gallia braccata*. L'origine de cette dénomination n'étoit pas auſſi noble que la première; elle provenoit de ce vêtement que l'on

appeloit *braies*, et qui a depuis rapproché ſon nom de la partie du corps à laquelle il s'applique. La Gaule ſituée au-delà des monts & que la république poſſédoit, ils l'appeloient *Gallia ciſalpina* ou *togata*, parce que les habitans y étoient habillés à la romaine.

Cette dernière partie commençoit aux Alpes, s'étendoit le long du Pô juſqu'à la mer Adriatique, & avoit pour limites la ville d'Ancône, de Ravenne, avec le fleuve de Rubicon.

Si Charles VII & ſes ſucceſſeurs ſe fuſſent maintenus dans leurs conquêtes en Italie, deux branches de cette grande famille, diviſée ſous les premiers conſulats de Rome, ſe ſeroient réunies ſous l'influence de ſon pontife.

Les Gaules ſoumiſes aux Romains par les armes de Céſar étoient ſubdiviſées en trois parties; ſavoir, la Gaule Belgique, l'Aquitanique & la Celtique. La Gaule Celtique s'étendoit depuis la Marne & la Seine juſqu'au Rhône & la Garonne, & depuis le Rhin juſqu'à l'Océan; la Gaule Belgique commençoit à la frontière de la Celtique, & ſe prolongeoit juſqu'à l'Océan & au Rhin, en tirant vers ſon embouchure; la Gaule Aquitanique, dont le nom dérivoit de la quantité de ſes ſources, & qui depuis s'eſt appelée la province de *Gaſcogne*, étoit renfermée entre la

Garonne & les Pyrénées, le long des côtes de la mer d'Eſpagne. Telle étoit l'eſpace que Céſar parcouroit avec ſes légions depuis le printemps juſqu'à l'automne, temps auquel il l'abandonnoit pour rentrer en Italie, afin qu'une trop longue abſence ne lui fît pas perdre ſon influence dans le ſénat, & l'avantage qu'il vouloit conſerver ſur ſes concurrens.

Suivant le ſentiment de pluſieurs auteurs, le territoire que nous habitons étoit, du temps des Gaulois, plus froid qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Ils s'appuient ſur ce que les fleuves étoient tous les ans frappés de glace, & formoient, ainſi que le dit Diodore de Sicile, une eſpèce de pont naturel, à l'aide duquel des armées entières paſſoient avec leurs bagages & leurs charriots. Les barbares qui demeuroient au-delà du Rhin & du Danube ne manquoient jamais de profiter de la ſaiſon de l'hiver pour traverſer ces fleuves, & faire des incurſions dans les provinces qui obéiſſoient aux Romains.

Depuis pluſieurs ſiècles, il eſt très-rare que le Rhin, le Danube, même le Rhône, arrêtés dans leurs cours par les glaces, offrent une ſurface aſſez ſolide pour qu'une armée osât ſe frayer un chemin ſur leurs ondes immobiles.

On a donné auſſi pour preuve de l'adouciſſement

du climat, la diſparution de certains animaux; tels que l'élan & l'ours blanc, qui, après avoir peuplé les forêts des Gaules, ſe ſont retirés dans celles du Nord.

Si cette obſervation eſt juſte, elle eſt bien oppoſée au ſyſtême du réfroidiſſement de la terre; elle prouve que les plus ſavans naturaliſtes ont encore beſoin de faire d'autres recherches avant de découvrir les véritables cauſes des changemens qu'ont éprouvés les climats, & de nous prédire d'une manière certaine le dernier fléau réſervé aux habitans du globe.

Il eſt inconteſtable que la deſtruction d'immenſes forêts, l'affaiſſement de pluſieurs montagnes, l'écoulement des eaux ſtagnantes, ont pu influer ſur l'aſpérité des hivers; mais il ſeroit difficile d'attribuer à ces ſeules cauſes les variations qui ſe ſont fait ſentir dans l'ordre des ſaiſons, & opéré de ſi grands changemens ſur la demeure de l'homme.

Quoique nos robuſtes ancêtres fuſſent d'un tempérament à mieux ſupporter les rigueurs de leur climat que les chaleurs exceſſives de l'Italie, le peu de ſoin qu'ils mirent d'abord à ſe garantir des atteintes de l'hiver devoit les leur rendre très-ſenſibles; ils alloient au-devant des frimats comme à l'ennemi. Ce ne fut que long-temps après

n'avoir eu pour vêtemens que quelques toiſons trop peu prolongées pour raſſurer la pudeur, qu'ils apprirent enfin à ſe fabriquer des étoffes d'une laine groſſière qui étoit impénétrable à la pluie.

Leurs habitations étoient des maiſons conſtruites avec des pièces de bois qu'ils enchâſſoient & enduiſoient de terre. Là, une famille entière ſe renfermoit pendant la longueur de la nuit, & n'oppoſoit que le repos à la triſteſſe des jours.

Ces diverſes maiſons, quoiqu'elles fuſſent éparſes, formoient cependant un canton plus ou moins étendu, dont les habitans avoient leurs magiſtrats, leur juriſdiction particulière, & ſe réuniſſoient ſous les ordres d'un chef, lorſqu'il s'agiſſoit de repouſſer une injuſtice ou d'en obtenir vengeance; auſſi l'opinion des écrivains qui ont le mieux approfondi notre hiſtoire eſt-elle que la Gaule a commencé par être peuplée de diverſes républiques.

L'hiſtorien des Celtes fait à l'égard des Gaulois la même remarque que Tacite avoit faite ſur les Germains, qui donnoient, diſoit-il, beaucoup de temps au ſommeil.

Plus les hommes ſont près de l'état de nature, moins ils ont les eſprits éveillés par les paſſions. Leurs deſirs ne ſont que des beſoins; leurs

méditations ne ſont que des rêves, & leur repos n'eſt bientôt plus que du ſommeil.

Puiſque nous nous arrêtons ſur les habitudes des Gaulois avec cet intérêt qui attache les regards ſur d'anciens tableaux de famille, nous ne devons pas omettre une de ces remarques que la dignité de l'hiſtoire croit devoir négliger, mais qui contribuent ſouvent plus à nous faire connoître l'eſprit d'un peuple que tous ces hauts faits qu'elle nous conſerve. Nos aïeux attachoient la plus grande importance au ſoin de leur perſonne; ils prenoient journellement des bains, ce qui contribuoit à les rendre vigoureux & diſpos.

« Vous ne trouverez parmi eux, dit Ammien » Marcellin, ni hommes ni femmes, fuſſent-ils » même des plus pauvres, qui aient des habits » ſales & déchirés ».

Que de deſcendans des Gaulois n'ont pas même hérité de cette vertu de leurs pères ! Que de générations, après avoir traverſé les ſiècles des arts, de l'opulence & du luxe, ſe ſont montrées & ſe montrent encore ſous des dehors plus hideux que ceux de la nature la plus miſérable !

Les Gaulois dédaignoient l'art de l'écriture; mais ils imprimoient dans leur mémoire les chants de leurs bardes, qui jouiſſoient parmi eux d'une

grande considération ; ils les regardoient comme des hommes inspirés, & il leur arriva souvent de suspendre leurs combats à la voix d'un barde dont les chants, quoique différens sans doute de ceux d'Orphée, produisoient cependant le même effet sur des hommes féroces.

On a observé que chez presque tous les peuples, la poésie a précédé la narration vraie & naturelle : il semble que l'enthousiasme ait frayé la route au jugement ; qu'il en soit de l'enfance des nations comme de celle des hommes, & qu'elles aient toutes deux de commun de se plaire dans les exagérations, dans les images, avant de s'en tenir à la réalité. C'est l'ouvrage du temps, de la raison & du goût, d'assigner à chaque chose sa juste mesure, & d'apprendre à l'homme à n'être ni au-dessus ni au-dessous de son sujet.

Les bardes étoient d'un ordre inférieur à celui des druides ; c'étoient eux qui composoient les poëmes & les airs que l'on chantoit en allant aux combats ; ils perpétuoient le souvenir des victoires ; ils faisoient des cantiques & des hymnes pour les sacrifices & les solemnités religieuses ; ils servoient de héraults pour annoncer la paix ou la guerre ; les chefs n'employoient jamais d'autres ambassadeurs. Leur personne étoit sacrée ; peu-à-peu cet ordre perdit de sa dignité ; ses membres

errèrent à la suite des festins, dégradèrent leur verve, en la rendant l'escave des plaisirs & la complice de la vengeance.

L'existence de ces bardes, plus connus parmi nous sous le nom de troubadours, a peut-être contribué plus qu'on ne l'imagine à nous communiquer ce caractère léger & ces manières vives qui caractérisent la nation dans ses actes les plus sérieux. Plutarque, en parlant d'une bataille que Marius gagna sur les Celtes, près d'Aix en Provence, dit « qu'ils ne couroient pas au combat comme » feroient des furieux; leurs cris n'étoient pas » confus; ils frappoient leurs armes avec une es» pèce de mesure & d'harmonie; ils avançoient » en sautant, en dansant & en faisant souvent re» tentir le nom d'*ambrons* ».

Les Gaulois ont eu des villes long-temps avant les habitans de la Germanie, soit pour résister aux Romains, contre lesquels ils n'espéroient plus de pouvoir se défendre, lorsque ceux-ci eurent passé les Alpes; soit pour arrêter les peuples dont ils étoient séparés par le Rhin, & qui venoient fondre sur leurs habitations. Déjà sans doute les nations du Nord se grossissoient & cherchoient un climat plus doux, une terre plus féconde; se pressant les unes sur les autres, elles accéléroient le temps de cette irruption qui devoit les précipiter vers le

Midi, & changer la destinée du peuple Romain. A l'époque où des villes s'élevèrent dans les Gaules & renfermèrent de nombreux habitans dans leur vaste enceinte, il se prépara un grand changement dans les loix & dans les mœurs de nos ancêtres.

On n'a pas encore assez senti quelle a été l'influence de la fondation des villes sur l'esprit public des hommes. Par-tout où le systême féodal a existé, elles ont contribué à en adoucir la rigueur, & ont servi de réfuge contre la tyrannie; mais où étoit l'égalité, la liberté, elles ont fait naître des distinctions & des servitudes.

Enlevez à un seigneur de terre ses droits, ses privilèges, tous ceux qu'il nommoit *ses habitans* deviennent égaux; il n'y a plus de différence que dans l'étendue de leurs champs: mais dans les cités, il se forme bientôt une classe prépondérante, d'abord par ses richesses, ensuite par l'autorité qu'elle trouve le moyen de s'attribuer, enfin par le respect qu'on s'accoutume à lui porter. En Suisse, aucun des cantons franchement démocratiques n'a de villes.

Faire valoir sa propriété, disposer de ses fruits, n'avoir que la loi au-dessus de soi: voilà la liberté des campagnes.

Se soumettre aux caprices du riche, se disputer

l'avantage de le servir, exister tantôt par l'industrie, tantôt par la fraude, souvent par la pitié : voilà la condition du plus grand nombre des citadins qui ont le mot de *liberté* sur les lèvres, & l'esclavage dans le cœur.

Ce qui a le plus contribué à épaissir le nuage répandu sur les premiers siècles de notre existence sociale, c'est l'ignorance dans laquelle les druides trouvoient leur compte à entretenir les peuples qui vivoient sous l'empire de leurs superstitieuses cérémonies. Leur religion avoit aussi ses mystères ; ils étoient déjà persuadés qu'il y a des choses que les hommes croient d'autant plus qu'ils ont plus de peine à les comprendre ; ils insinuoient au peuple « que la mémoire se perdoit à mesure qu'elle » se fioit à des caractères ; que personne ne vou» droit plus se donner le soin d'apprendre par » cœur ce qu'il pourroit trouver écrit dans un » livre. Ils ajoutoient que leurs instructions n'é» tant que pour les habitans initiés dans la reli» gion du pays, elles devoient être tenues secrettes, » & que c'étoit un véritable sacrilège que de les » consigner sur des tablettes qui pourroient un » jour tomber entre les mains des étrangers » ; ce qui signifioit *dans des mains profanes*, car il y a long-temps que les hommes expriment par les mêmes termes les mêmes absurdités.

Le

Le commerce des Grecs & des Romains mit fin à cette longue ignorance ; les lumières que le peuple reçut de ses vainqueurs, en faisant évanouir cet empire dont le fanatisme avoit si long-temps abusé, fut du moins pour ce peuple un dédommagement de la perte de sa liberté.

Les Gaulois ne dûrent cependant pas aux Romains leurs premières connoissances dans les lettres. Cette même colonie établie à Marseille, dont ils avoient reçu les leçons d'agriculture, leur apprit aussi à cultiver leur esprit ; mais ce ne fut, pour ainsi dire, que par une transpiration insensible. Quelques habitans des provinces voisines de Marseille communiquèrent avec les hommes éclairés qui séjournoient dans cette ville, & en rapportèrent l'art de tracer leurs caractères en grec. Aussi César dit « qu'après la défaite des Helvétiens, on trouva parmi le butin un rôle de leurs troupes écrit en grec ». Les druides ne dédaignèrent pas d'employer les mêmes signes ; mais comme ils ne réformèrent pas en même-temps leur idiôme, leurs opinions politiques & religieuses n'en sont pas moins restées en partie voilées pour la postérité, ce qui au surplus ne doit pas beaucoup exciter nos regrets ; car que nous importe de connoître plus ou moins d'idées extravagantes enfantées par l'égoïsme & la cupidité ?

La grande & presque l'unique pensée des C étoit de faire la guerre. Au commencemen printemps, on tenoit dans chaque état une af blée générale où tout homme libre & capabl porter les armes étoit obligé de se r[illegible] : ils rivoient armés de pied en cap, & prêts à en en campagne. Là, on délibéroit pour savoir quel côté on porteroit la guerre dans le cours l'année ; on rappeloit les divers sujets qu'on av de se plaindre de ses voisins ; on insistoit sur l'c casion favorable qui se présentoit de se veng Ainsi celui qui parloit avec plus de véhémenc & mettoit plus d'exagération & de férocité da ses idées, entraînoit ordinairement tous les su frages (comme cela n'est encore que trop com mun dans les assemblées populaires). Jules-Césa dit « qu'avant son arrivée dans les Gaules, il n » se passoit presque point d'années où les peuple » du pays ne fussent engagés dans quelques guerre » défensives ou offensives ».

Il faut l'avouer, ce ne sont pas là les temps que les nations, même les plus asservies, doivent regretter. Si la liberté ne devoit renaître ou se maintenir parmi nous que sous des traits aussi horribles, il faudroit la bannir de dessus la terre.

On retrouve dans nos préjugés & dans nos vices antiques bien des rapports avec ceux qui nous

dégradent aujourd'hui. Sont-ce les Germains qui ont communiqué aux Gaulois la paſſion pour les jeux de haſard ? ou les premiers la tenoient-ils des habitans des Gaules qui allèrent s'établir au-delà du Rhin ? C'eſt ce qu'il eſt difficile d'éclaircir. « Les Germains, dit Tacite, étoient poſſédés » d'une telle paſſion pour le jeu de dés, qu'ils s'y » livroient au milieu des occupations les plus sé» rieuſes ; ils étoient ſi âpres & ſi téméraires, ſoit » dans le gain, ſoit dans la perte, qu'après avoir » perdu tous leurs autres biens, ils haſardoient » ſur leur dernier coup de dé leur perſonne & » leur liberté. Celui qui perdoit entroit volontai» rement en ſervitude ; fût-il plus jeune & plus » robuſte que le gagnant, il ſe laiſſoit lier, ven» dre, & ils appeloient cela *tenir leur parole*. » Ceux qui avoient ainſi conquis des eſclaves » avoient coutume de les vendre à des marchands » étrangers, pour ſe délivrer en quelque ſorte de » la honte d'un gain ſi odieux ».

On ne ſait en liſant ce paſſage ce qui étonne davantage, ou de la lâcheté du Celte qui abuſoit aſſez de la fortune pour vendre la perſonne de ſon ſemblable, ou de l'héroïſme inſenſé du malheureux qui ſe condamnoit à l'eſclavage pour ſatisfaire à ſa parole.

Le portrait que Vitruve nous a laiſſé des Gaulois

ressemble encore, à beaucoup d'égards, aux
bitans de nos campagnes méridionales & "
tentrionales. « Les uns vifs, emportés, violen
» précipitoient inconsidérément dans les dang
» bravoient la mort; les autres plus lourds, j
» réfléchis, avoient une sorte de pesanteur qui
» prochoit de la stupidité, mais n'étoient
» moins courageux lorsque leurs passions les
» levoient & les dirigeoient vers les com

Si les défauts de nos ancêtres ne se sont pas e
cés avec le temps, au moins avons-nous conser
quelques-unes de leurs qualités & de leurs vert
« La nation, dit Strabon, que l'on nomme Ga
» loise est courageuse; elle a de la candeur, e
» la franchise; elle écoute avec docilité ceux q
» savent captiver sa confiance, & suit leurs con
» seils. Ayant de l'intelligence & de la pénétra
» tion, elle s'en sert rarement pour examiner
» fond ». Le même auteur ajoute « que les Gau-
» lois avoient la réputation d'être enflés par la
» victoire, d'être alors vains jusqu'à la jactance;
» mais aussi de se laisser abattre par la défaite ».

C'est une chose remarquable que cette physionomie morale qui appartient à chaque peuple, qui se conserve presque sans altération de siècle en siècle, de génération en génération.

Ce que nous dit l'historien des Celtes de leur

administration civile, de leur régime, offre un accord singulier entre leurs opinions anciennes & le sentiment qui nous anime. On croiroit que nous n'avons fait que remonter à nos premières idées, à nos antiques affections.

« Les Celtes, dit cet auteur, aimoient la li-
» berté par-dessus tout; ils étoient dans l'idée
» qu'un peuple libre doit avoir le droit de choisir
» lui-même ses magistrats, & de leur prescrire
» les loix par lesquelles il veut être gouverné.
» Ainsi, leurs princes n'étoient pas revêtus d'une
» autorité souveraine & illimitée. Le particulier
» dépendoit du magistrat, & le magistrat de l'as-
» semblée générale qui l'avoit établi, & qui se
» réservoit toujours le droit de lui demander
» compte de sa conduite, de réformer & d'an-
» nuller ses jugemens, de le destituer lui-même
» lorsqu'il abusoit de son autorité, ou qu'il se
» montroit incapable d'exercer l'emploi dont il
» étoit honoré. Au lieu de regarder *la volonté &*
» *le bon plaisir du prince* comme une loi vivante
» que tous les membres de l'état devoient respec-
» ter, les Celtes lui refusoient le droit de donner
» jusqu'à la moindre loi : ils prétendoient que le
» magistrat n'est établi que pour faire observer
» les loix de l'état, & punir ceux qui les vio-
» lent; ils ne permettoient pas non plus aux

» princes & aux rois d'imposer aucun tribut à
» leurs sujets. Chaque particulier étoit obligé de
» s'entretenir lui-même à la guerre. Quoique le
» peuple ne fût chargé d'aucune taxe, les revenus
» des chefs ne laissoient pas que d'être suffisans
» pour les mettre en état de soutenir leur dignité;
» outre leurs propriétés, ils jouissoient d'une por-
» tion considérable du butin qu'on faisoit sur
» l'ennemi; on leur assignoit une certaine partie
» des amendes, qui devoient s'élever très-haut,
» parce que la peine de la plupart des crimes
» étoit rachetable, & que le criminel payoit tou-
» jours une double amende, l'une au fisc, l'autre
» à la partie lésée ou à ses parens. Enfin, les par-
» ticuliers étoient dans l'usage d'offrir à leur
» prince des présens, chacun suivant ses facultés
» & ses bonnes dispositions ».

Il y a, comme on le voit, dans ce passage, tiré d'un ouvrage publié *innocemment* en 1750, bien des idées qui se rapprochent de celles que notre constitution a consacrées. Il en résulte que long-temps avant l'existence des rois dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, la loi émanoit chez nos ancêtres de la volonté générale; que cette volonté se manifestoit dans les assemblées; que les magistrats, dépositaires des loix, leur étoient non-seulement subordonnés, mais qu'ils étoient

encore dépendans du peuple qui les avoit choiſis, & qui révoquoit leurs pouvoirs à l'inſtant où ils en abuſoient. On voit que le chef ou le roi n'avoit pas la puiſſance légiſlative; qu'il avoit ſeulement la faculté de faire exécuter la loi, & d'infliger des peines à ceux qui la violoient; que les principales ſources de ſes richeſſes étoient les dons volontaires de ceux qui l'avoient élevé à la dignité ſuprême.

C'étoit ſans doute une grande erreur que de faire tourner au profit du chef les crimes des particuliers; il ne faut pas qu'un roi perde de ſon revenu à meſure que les citoyens deviennent plus vertueux, & encore moins que ſon intérêt fructifie de leurs vices.

Au ſurplus, la vérité m'oblige d'obſerver que ce ſyſtême de gouvernement, que l'hiſtorien des Celtes applique indiſtinctement aux Germains & aux Gaulois, étoit déjà devenu étranger à ceux-ci, lorſque Céſar pénétra dans les Gaules: mais il ne nous appartient pas moins; car s'il ne nous a pas été tranſmis par les anciens habitans de nos contrées, il nous a été apporté par les *Francs*, dont nous pourrions nous dire les deſcendans avec la même apparence de vérité.

Mais puiſque c'eſt ſur-tout des mœurs des Gaulois que je me ſuis propoſé de vous entretenir

dans ce discours, je ne m'attacherai qu'à ce qui les concerne particulièrement.

Les Gaulois mesuroient le temps par le nombre des nuits. César dans ses commentaires, attribue cet usage à l'opinion qu'il leur suppose d'être issus de *Pluton ;* mais rien ne prouve qu'ils avoient l'idée d'une origine aussi ténébreuse. Il étoit plus simple de présumer que cette manière de calculer leur étoit commune avec toutes les nations qui se servoient comme eux de mois lunaires, & comptoient du temps où la lune paroît sur l'horison.

Les pères, qui n'étoient fiers de ce titre qu'autant qu'ils avoient donné le jour à un guerrier, ne permettoient à leurs fils de se montrer devant eux en public qu'à l'âge où ils étoient en état de porter les armes.

Le mari avoit droit de vie & de mort sur sa femme comme sur ses enfans; cependant, sans avoir pour les femmes la même vénération dont se piquoient à leur égard les Germains, qui, suivant Tacite, croyoient *qu'elles avoient quelque chose de divin*, les Gaulois les admettoient à leurs conseils, délibéroient avec elles sur les sujets les plus importans. Ils étoient très-portés à croire que plusieurs d'entr'elles avoient le talent de prédire l'avenir.

Celles qui, comme la célèbre *Valléda*, se consacroient au célibat, refusoient de communiquer avec les hommes, & adoptoient pour asyle le haut d'une tour, une caverne, un bois sacré, acquéroient une grande renommée, & pouvoient frapper de terreur les guerriers ou leur inspirer la plus téméraire confiance.

C'est peut-être avec raison que l'on a prétendu que ces rivales des prêtres du mensonge, & que les Romains appeloient *fatæ* ou *fadæ*, sont la source de nos fées, que la crédulité du peuple & le délire de la poésie ont douées de tant de facultés surnaturelles.

Les Gaulois attachoient une grande importance à leurs *funérailles*. Suivant César, on brûloit à la mort des hommes constitués en dignité, non-seulement leurs armes & leurs animaux, mais aussi quelquefois les esclaves qu'ils avoient le plus chéris.

Déjà l'idée du crime le plus lâche avoit pénétré parmi les Gaulois. A la mort d'un homme de distinction, ses parens s'assembloient, & examinoient si sa femme devoit être exempte de soupçons; si des nuages s'élevoient sur cette malheureuse veuve, elle étoit condamnée à la question; si on la croyoit coupable, elle étoit précipitée dans un bûcher.

Il falloit que la nature, qui conduit les femmes au mariage, fût bien impérieuse chez les Gauloises, puisqu'elles n'étoient pas arrêtées par des loix aussi inhumaines. Si l'on en croit César, il n'étoit permis de parler d'affaires d'état qu'au conseil, c'est-à-dire, à *l'assemblée générale ;* mais comment concilier cette idée d'*assemblée générale* avec ce passage du même auteur ?

« Dans toute la Gaule, il n'y a que deux » sortes de personnes qui soient en quelqu'estime » & en quelque considération, les druides & les » chevaliers ; car le peuple y est regardé comme » esclave. Il ne peut rien par lui-même, & n'entre » dans aucun conseil. Lorsque la plupart des » hommes de cette classe sont accablés de dettes » & d'impôts, ou opprimés par la violence, ils » s'attachent à quelqu'un des nobles qui a la » même autorité sur eux que sur des serfs ».

On a reproché à César d'avoir observé les Gaules plus en conquérant qu'en philosophe, plus en général qu'en historien exact. Cette citation le prouveroit. Peut-on admettre que des hommes si fiers, si belliqueux, qui s'étoient montrés si indépendans, se fussent tout-à-coup dégradés au point de se laisser anéantir civilement par deux ordres privilégiés ?

Si cela étoit, l'installation des Francs dans les

Gaules fut le plus grand bienfait de la victoire, puiſqu'elle ramena le ſentiment de la liberté ſur une terre d'où elle avoit diſparu.

« Les Gaulois, continue Céſar, étoient autre-
» fois plus belliqueux que les Allemands ; ils por-
» toient ſouvent la guerre chez eux, parce que
» leur pays étoit trop peuplé en comparaiſon
» des terres qu'ils avoient ; ils envoyoient des
» colonies au-delà du Rhin : mais le voiſinage
» de la province romaine & la connoiſſance du
» commerce de mer ayant mis les Gaulois dans
» l'abondance & dans l'uſage des plaiſirs, peu-
» à-peu ils ſe ſont accoutumés à ſe laiſſer bâttre ;
» & après avoir été vaincus pluſieurs fois, ils ne
» ſe comparèrent plus aux Allemands en valeur ».

Céſar n'a pas fait attention, après avoir dit que les Gaulois envoyoient des colonies au-delà du Rhin, que ces colonies gauloiſes devenoient des Germains ; qu'ainſi c'étoit une partie du même peuple qui étoit vaincue par l'autre, par la raiſon que l'une étoit efféminée & que l'autre ne l'étoit pas encore.

Les Francs en venant dans les Gaules ſont rentrés dans leur pays originaire, & ils peuvent ſans témérité ſe comparer pour la valeur à tous les peuples de la terre.

Rien ne prouve plus la haute idée que les

Romains avoient conçue du courage des Gaulois ; que cette fameuse loi qui abolissoit celle qui dispensoit les sacrificateurs & les vieillards d'aller à la guerre, lorsqu'il s'agissoit de repousser ces terribles ennemis. « Toutes les fois, dit Salluste, que » nous nous sommes battus avec les Gaulois, de- » puis les temps les plus anciens jusqu'à notre » siècle, il ne s'agissoit pas seulement de la gloire » de notre nation, mais de son salut ».

Une grande vertu qui a bien plus honoré nos ancêtres qu'un courage insensé, c'est l'hospitalité qu'ils exerçoient envers les étrangers, ou même les fugitifs qui venoient chercher une retraite parmi eux ; ils se disputoient l'honneur de loger le voyageur, & ce n'étoit qu'après lui avoir donné tout ce qu'on pouvoit lui offrir, qu'on s'informoit de son pays, de sa condition & des motifs qui l'amenoient.—Diodore de Sicile rapporte « qu'aussi-tôt qu'ils appercevoient un étran- » ger ils accouroient au-devant de lui, le pres- » soient de venir loger chez eux, & celui qui » obtenoit la préférence étoit regardé avec ad- » miration & comme favorisé des dieux ».

Aujourd'hui la cupidité a remplacé cette belle vertu, & en prend quelquefois les dehors. Le voyageur opulent voit encore à l'entrée des bourgs & de certaines villes accourir au-devant de lui

des habitans officieux qui le pressent de choisir leurs demeures, de leur accorder la préférence, & celui qui l'obtient est regardé par les autres avec envie : mais l'homme dont l'extérieur ne présente aucun espoir à l'intérêt est dédaigné ; sa démarche pénible n'excite qu'une froide pitié ; il est repoussé par-tout où il se présente. Si l'hospitalité s'exerce encore à son égard dans les campagnes, c'est moins l'humanité que la crainte de la vengeance qui lui accorde un misérable asyle, & lui permet de reposer la nuit sur la paille, en attendant le jour qui guidera ses pas.

Combien elle honoroit le code des Bourguignons, cette loi, conçue en ces termes : « Quiconque aura refusé sa maison ou son feu à un » étranger paiera trois écus d'amende. Si un » homme qui voyage pour ses affaires particu» lières vient demander le couvert, le Bourgui» gnon contre lequel il sera prouvé qu'il a mon» tré à l'étranger la maison d'un Romain paiera » trois écus au Romain & la même somme au » fisc ».

Cependant soyons justes dans la louange comme dans la censure de nos mœurs. L'hospitalité a dû nécessairement s'affoiblir à mesure que les villes ont attiré un plus grand concours d'étrangers ; il n'y a plus que les peuples agrestes, où le

voyageur ſe préſente rarement, qui puiſſent lui ouvrir ſans examen leurs demeures, & partager avec lui, ſans dédommagement, un frugal repas. Le luxe des villes, en faiſant naître des jouiſſances nouvelles, a éteint d'anciennes vertus, & on ne peut plus même en rappeler le ſouvenir que pour honorer les ſiècles paſſés & jeter quelques fleurs ſur les débris de l'antiquité.

Nous n'avons pas encore vu quelles étoient les opinions religieuſes de nos ancêtres, & quel étoit l'empire des miniſtres de leur culte. Qui pourroit croire, ſi l'on ne ſavoit dans quels paradoxes nous entraîne l'érudition lorſqu'elle n'eſt pas éclairée par le jugement, qu'un grave auteur, en parlant de la religion des Celtes, nous apprend, dans un traité de l'ancienne Germanie, qu'ils avoient une connoiſſance parfaite du dogme de la trinité bien long-temps avant qu'il eût été révélé? Et voici comme il prouve ce qu'il avance: ils adoroient, dit-il, le ſoleil, la lune & Vulcain. Or, qui ne reconnoît dans le ſoleil Dieu le père? dans la lune Dieu le fils? & dans Vulcain, qui eſt le feu, le Saint-Eſprit?

Un père *Leſcalopier* a été plus loin; il a ſoutenu qu'on rendoit dans le territoire de Chartres, qui étoit le principal aſyle des druides, des honneurs *à la vierge qui devoit enfanter*. De pareilles

absurdités, échappées à des hommes qui jouissent de la réputation de savans, sont bien capables de consoler l'ignorance.

Ce qui paroît de plus prouvé, c'est que les Gaulois reconnoissoient un Dieu principe de tout; qu'outre ce Dieu suprême qu'ils appeloient *Teut*, ils rendoient hommage à différentes divinités, telles que Mercure, à qui ils croyoient devoir immoler en certains jours des victimes humaines; à Cérès, qui avoit un sanctuaire dans une île près des embouchures de la Loire; son culte étoit desservi par des vierges. Cette *Cérès*, qui n'étoit autre chose que la terre, étoit dans leur opinion la femme du Dieu *Teut;* l'un étoit le principe actif, l'autre le principe passif: ces deux principes avoient donné l'être à tout ce qui existe.

Les Gaulois avoient aussi leur Hercule comme les Grecs & les Romains; mais il étoit d'une création moins ancienne & moins fabuleuse. Celui qu'ils adoroient sous ce nom étoit, dit-on, un chef des Marseillois, qui, après avoir triomphé d'un général des Liguriens, nommé *Taurisius*, & repoussé les montagnards d'Albion & de Bergion, abolit plusieurs injustices, entr'autres la coutume barbare d'immoler des étrangers. Voilà les héros

dignes du culte des hommes ; ce ſont ceux - là dont les images peuvent décorer nos temples ; fixer l'œil reconnoiſſant de la multitude ; c'eſt à eux ſeuls que le génie doit conſacrer des hymnes.

Si les Gaulois ne croyoient pas que le monde fût incréé, ils étoient en revanche perſuadés qu'il ne périroit jamais, & qu'il ſubiroit ſeulement un jour une grande révolution, ſoit par l'eau, ſoit par le feu.

Leur morale ſe réduiſoit à trois maximes bien ſimples : il faut ſervir les dieux, ne point faire de mal, s'étudier à être vaillant. Ils croyoient à la réſurrection ; mais l'homme, ſuivant eux, ne devoit revenir qu'une ſeule fois à la vie.

Ce qui contribuoit à les rendre courageux & à les pouſſer au milieu des dangers, c'étoit l'idée où ils étoient que le paradis n'étoit réſervé qu'à ceux qui mouroient d'une mort violente. Ils étoient convaincus que les hommes qui s'éteignoient tranquillement dans leur lit, & auxquels la vieilleſſe fermoit les yeux de ſa main glacée, étoient d'abord précipités dans l'enfer, & ne reparoiſſoient ſur ce monde que pour y traîner des jours miſérables.

Nous ignorons ce que l'enfer avoit d'horrible à leur imagination ; ſi elle étoit ſeulement une privation de tous les plaiſirs, un ſéjour d'inertie ;

ou

ou si l'esprit séparé de la matière & de tous les points de contact demeuroit néanmoins accessible à la douleur. Des hommes qui étoient encore sous l'empire des sens avoient dû sans doute imaginer aussi des flammes dévorantes & des tourmens affreux.

A l'égard de leur paradis, ce n'étoient ni ces champs élysés où des ames heureuses parcourent tranquillement d'aimables bocages & flottent dans un calme délicieux ; c'étoit encore moins ce lieu resplendissant de lumières où se font entendre des concerts qui suspendent l'ame dans un éternel ravissement, où des vierges & des esprits célestes reçoivent des émanations enchanteresses de l'Être suprême qu'ils contemplent sans se lasser.

Ce n'étoit pas même ce ciel plus matériel, où des beautés toujours nouvelles enivrent l'homme des voluptés les plus douces, & pénètrent tous ses sens d'un charme sans cesse renaissant. Les plaisirs qu'ils se promettoient étoient tout simplement de la bierre, des joûtes où l'on ne recevoit aucune blessure, & le lard d'un sanglier qui demeuroit inaltérable sous l'appétit des convives. Ils n'avoient pas cru devoir élever des voluptés aussi peu raffinées dans un olympe, ni même faire traverser pour les goûter toute la profondeur de la terre. Il suffisoit de gagner une île attenante à

la Grande-Bretagne ; c'étoit là qu'étoient portées toutes les ames à l'aide d'une barque, du milieu de laquelle se faisoit entendre une voix qui articuloit à ceux qui les recevoit le nom des personnes que la barque portoit ; s'il y avoit des femmes, la voix déclaroit le nom des maris qu'elles avoient eues, sans doute pour que ces époux vinssent au-devant d'elles, & se livrassent encore au bonheur de se réunir à leurs anciennes compagnes.

Ainsi, il faut ajouter cette sorte de délire à ceux qui ont égaré si diversement l'esprit humain. On peut juger de l'empire qu'avoient dû acquérir les druides sur des ames aussi peu avancées dans leurs conceptions spirituelles.

« Ces ministres, dit César, sont chez les Gau-
» lois chargés des choses divines, des sacrifices
» tant publics [illegible] particuliers ; ils expliquent ce
» qui a rapport à la religion ; ils ont soin de
» l'instruction & de l'éducation de la jeunesse,
» qui les respecte beaucoup ; ils prennent une con-
» noissance de tous les démêlés ; s'il se commet
» quelque crime, quelque meurtre ; s'il s'élève
» quelques contestations entre des héritiers ; si
» l'on dispute sur les bornes d'un champ, ce sont
» eux qui en jugent, ce sont eux qui décernent
» les peines & les récompenses. Si quelqu'un refuse

» de se soumettre à leurs décisions, il est exclu
» de la participation à leurs sacrifices. C'est là
» chez eux un châtiment terrible. Celui qui l'a
» mérité passe pour un impie, pour un scélérat.
» Tout le monde le fuit, personne ne veut le
» voir, lui parler ; on le regarde comme un pestiféré que l'on évite de peur de gagner son
» mal ; on ne lui rend point justice ; il est l'objet
» du mépris universel ».

Tous les druides n'avoient qu'un seul chef ; son autorité étoit absolue. Après sa mort, il étoit remplacé par le premier en grade. Lorsqu'il y avoit plusieurs aspirans, leurs prétentions se décidoient entr'eux par l'élection, quelquefois par les armes.

La principale demeure du chef étoit dans le pays Chartrain ; c'étoit là que se formoit l'assemblée générale, & où se rendoient de toutes les parties de la Gaule ceux qui avoient des différends importans à faire juger.

Les druides n'alloient point à la guerre, ne payoient point d'impôts ; ils étoient exempts de toutes contributions : aussi ne manquoient-ils pas de prosélytes, qu'ils n'initioient à leurs mystères qu'après des épreuves très-prolongées.

Ces prêtres du mensonge, si dangereux par l'ascendant qu'ils avoient pris sur le peuple, si onéreux à l'état par leurs privilèges, si opposés à tous

progrès dans les sciences, par le soin qu'ils avoient de s'emparer de la jeunesse & de l'entretenir dans l'erreur, ont fait place à d'autres qui avoient une mission plus élevée, des dogmes plus sages, dont les sacrifices n'avoient rien de barbare; mais ils ont eu aussi trop long-temps le même desir de dominer. Pendant bien des siècles, ils se sont rendus les arbitres des plus grands intérêts, ont eu la prétention de s'élever au-dessus des loix qu'ils n'avoient pas créées.

Long-temps, comme les druides, ils ont effrayé la crédule humanité de leur censure, de leurs excommunications; aujourd'hui, resserrés dans le cercle de leurs fonctions religieuses, les uns s'agitent pour recouvrer leur empire & des biens qu'ils avoient usurpés sur la foiblesse de nos ancêtres; d'autres, élevés sur les débris du fanatisme & de l'orgueil, s'efforcent d'écraser leurs rivaux, & ne sont plus intolérans qu'envers ceux dont ils ont triomphé.

Ces ministres, si forts autrefois de notre superstition, sont devenus foibles de notre sagesse; ils étoient comme des fantômes armés qui épouvantent l'enfance, tant qu'elle demeure dans les ténèbres. Le jour de la raison a lui, & ces ombres effrayantes ont disparu. Profitons de notre sécurité pour nous rappeler nos erreurs, & pour

nous préſerver de celles dans leſquelles on voudroit nous envelopper.

Les ſectes religieuſes ne ſont pas les ſeules à craindre; il en eſt d'autres qui ont leurs miniſtres, leurs temples, leurs initiés, leurs myſtères, leurs excommunications & même leurs ſacrifices. Empêchons-les d'étendre leur empire, ſi nous ne voulons pas être replongés dans un état pire que celui de l'ignorance & de la barbarie.

IIe DISCOURS.

SUR les Mœurs des Germains & l'entrée des Francs dans les Gaules.

NOUS avons vu, dans le diſcours précédent, l'origine & les mœurs des Gaulois; mais nous ne connoîtrions que l'exiſtence primitive d'une des deux branches de la nation françoiſe, ſi nous ne nous arrêtions pas ſur les antiques uſages de ces Germains, qui, après avoir pénétré dans les Gaules, y avoir renverſé la domination romaine, y ſubſtituèrent d'abord leur empire, firent valoir les privilèges de leur victoire, conſentirent enſuite à laiſſer diſparoître une ſupériorité trop humiliante pour un peuple qui avoit auſſi joui comme eux de l'indépendance, & ne devoit le malheur d'avoir été plutôt aſſervi par les Romains qu'à deux cauſes : celle de ne s'être pas trouvés ſéparés d'eux, ainſi que les Germains, par le Rhin, & celle d'avoir été plus avancé dans la civiliſation, lorſque Céſar vint les renfermer dans leurs cités par ces lignes qui étoient comme autant de lacs à l'aide deſquels un chaſſeur ſe rend le maître des animaux les plus indomptables.

Les Francs ne ſont point particulièrement déſignés dans cette nomenclature que nous a laiſſée Tacite des divers habitans de la Germanie. Il y a tout lieu de croire qu'ils étoient un composé des différens peuples qui exterminèrent les *Bructères* dans ce fameux combat qui ſe donna ſous les yeux des Romains, & fut pour eux un ſpectacle ſi agréable, que Tacite lui-même n'a pu contenir la joie qu'il en reſſentit, & qu'il exprime en ces termes, peu dignes d'un ami de l'humanité : « Les dieux nous ont ménagés juſqu'au » plaiſir d'être ſpectateurs de ce combat ; plus de » ſoixante mille hommes ont péri, non ſous l'ef» fort des armes romaines, mais, ce qui eſt plus » magnifique, pour nous ſervir de ſpectacle & » d'amuſement ».

Les vainqueurs, fiers du triomphe qu'ils venoient de remporter ſur une nation hautaine & belliqueuſe, & voulant ſe diſtinguer des autres peuples qui payoient des tributs aux Romains, prirent le nom de *Francs*, pour manifeſter leur indépendance.

On ne peut donc avoir une idée bien préciſe d'un gouvernement particulier aux Francs avant leur entrée dans les Gaules, à moins de leur appliquer ce que Tacite a dit en général des mœurs & des uſages des Germains.

Deux morceaux bien précieux pour les amateurs de l'antiquité, ce sont les discours sur les mœurs des Germains & sur la vie d'Agricola. Le temps, qui semble vouloir nous dérober le passé & détruit si constamment tout ce qui peut nous en conserver le souvenir, ne les a pas heureusement enveloppés dans ses ravages.

L'un nous présente un tableau rapide des peuples que renferme, non-seulement l'Allemagne, mais encore la Hongrie, la Suède, la Pologne & le Danemarck.

L'autre nous conserve une esquisse de ce qu'étoit la Grande-Bretagne sous ses habitans sauvages, depuis que César avoit pénétré dans leur île, & leur avoit fait sentir la supériorité d'un courage éclairé sur une bravoure farouche & téméraire.

L'opinion de Tacite est que les Germains sont originaires de la Germanie; qu'ils ne tirent leur existence d'aucun autre peuple de l'univers. Il faut être bien hardi pour avoir une opinion certaine sur un semblable sujet. Les hommes sont-ils dans leurs espèces comme les plantes indigènes, qui n'ont pu prendre racine que sur un sol propre à leur création & à leur développement? La Germanie a-t-elle seule pu produire ces hommes d'une stature élevée, remarquable par la blancheur de leur peau, par le blond ardent de leur

chevelure, par la vigueur de leurs nerfs ; de même que l'Afrique paroît être le berceau de cette autre classe d'hommes à tête lanugineuse, & qu'un obscur réseau placé sous l'épiderme condamne à ne produire que des noirs, quelques climats qu'ils aillent habiter, à moins qu'ils ne soient infidèles à leur espèce ? Il nous semble qu'il n'y avoit pas une différence assez caractérisée entre le physique des Germains & celui des autres Celtes, pour qu'on puisse affirmer qu'ils ne s'étoient pas mélangés avec d'autres peuples, & que la pureté de leur origine n'eût jamais été altérée par des mariages étrangers.

C'EST une chose bien remarquable que l'opposition tranchante des destinées des peuples. On peut croire qu'ils ont tous un principe commun ; que le nord a été à-peu-près habité à la même époque que le midi ; & cependant les peuples de l'orient & de l'occident étoient, pour ainsi dire, usés lorsque les autres sembloient ne faire que de naître.

Ces grandes nations, l'orgueil du monde, dont l'histoire nous a laissé des descriptions si pompeuses, s'étoient déjà éclipsées lorsque la Grèce brilloit de toute sa splendeur. Celle-ci étoit presqu'éteinte lorsque l'empire Romain s'éleva, sous

Auguste, au dernier degré de puissance ; enfin ; celui-ci penchoit vers sa ruine, & s'enfonçoit déjà dans la barbarie, lorsque Tacite peignit, d'après nature, les habitans de la Germanie. Par quelle fatalité, lorsque tant de générations arrivées, il est vrai, sous un ciel plus favorable s'étoient rassasiées de jouissances & avoient succombé sous les superfluités du luxe, les tristes descendans des Germains manquoient-ils du nécessaire, & n'avoient-ils pas même encore ce qui caractérise l'enfance de la société ?

Les Germains, au temps de l'empereur Domitien, connoissoient à peine la valeur de l'or & de l'argent ; ils n'attachoient de prix qu'à ce qui en a véritablement. La seule parure dont ils faisoient cas c'étoit leur bouclier ; aussi y étoient-ils si attachés que le comble du malheur & de la honte étoit de l'avoir abandonné. C'étoit leur arracher la vie que de leur enlever cette armure, qu'ils paroient avec soin, & sans laquelle ils n'osoient se montrer.

Malgré leur amour pour l'égalité, pour l'indépendance, ils avoient des rois. Est-ce que ce seroit un des premiers besoins des hommes unis en société ? Sont-ils tellement façonnés à l'obéissance que, lorsqu'ils ne sont plus soumis à un père, il faille qu'ils se soumettent à un prince ?

Chez les Germains, dit Tacite, *la naissance faisoit les rois & le mérite seul les généraux*. Il y a une grande précision dans cette phrase ; mais cette précision même la rend obscure. Signifie-t-elle que les rois étoient choisis dans un certain ordre de la noblesse, ou que leur sceptre étoit héréditaire ?

D'après Tacite, il faudroit croire que non-seulement les rois n'étoient pas à la tête des armées, mais encore qu'ils ne nommoient pas les généraux ; car il ne leur arrive pas toujours de donner le commandement au mérite. Une troupe marche avec bien plus de confiance sous les ordres d'un chef dont elle a honoré la valeur que sous ceux d'un courtisan dont un monarque a récompensé les assiduités ou les services domestiques.

Au surplus, les généraux chez les Germains donnoient moins des ordres que des exemples ; les prêtres seuls avoient le droit de mettre aux fers, d'infliger des peines ; & en remplissant ce ministère de sévérité, ils croyoient moins obéir à une loi humaine qu'accomplir un arrêt du dieu tutélaire de leurs armées. On a fait dériver de cette opinion antique la différence du préjugé qui existe encore, relativement aux fonctions de bourreau, dans l'Allemagne & chez d'autres peuples.

Les corps de troupes n'étoient point en Germanie un assemblage de soldats inconnus les uns aux autres, que le hasard réunissoit sous la même bannière; chaque canton fournissoit cent hommes auxquels on donnoit le nom de *centenaires*. C'étoient des amis, des parens qui marchoient de concert au combat, qui étoient animés du desir de se défendre mutuellement, de venger la mort de celui qui succomboit, de dérober son corps à l'ennemi, de le ramener, s'il n'étoit que blessé, à sa femme, à ses filles qui s'empressoient de lui donner une grande marque d'amour; car elles ne pansoient pas seulement ses plaies, elles suçoient son sang, & se montroient ainsi peut-être plus courageuses que les guerriers qui avoient répandu le leur.

Eh! qui ne connoît pas les actes de bravoure des Germaines, leur influence sur le sort des combats? Ce n'étoient pas ces belles captives qui suivoient les armées de *Darius*, & attendoient tranquillement dans de superbes tentes que la victoire décidât auquel des deux adversaires leurs attraits seroient destinés; c'étoient des compagnes courageuses, des mères jalouses de la gloire de leurs enfans, qui excitoient leurs maris, leurs fils au combat par leurs cris; qui les ramenoient à la charge, qui leur découvroient leur sein en leur

disant : *donnez-nous la mort plutôt que de nous livrer à l'esclavage.*

L'amour de la liberté étoit en général si exalté chez les femmes des Celtes, qu'il les rendoit dénaturées. *Dion Cassius* prétend que les femmes des *Dalmates* s'obstinoient à défendre la liberté, même contre le sentiment de leurs maris ; qu'elles étoient disposées à souffrir tout plutôt que la servitude.

Les *Ambrons*, dit Plutarque, ayant été battus par *Marius*, ils furent poursuivis jusqu'à leurs charriots ; l'armée victorieuse trouva dans cet endroit les femmes des *Ambrons*, qui s'étoient pourvues d'épées nues & de haches, & qui jetoient des cris effroyables ; elles résistoient également aux fuyards & à ceux qui les poursuivoient, aux uns comme à des traîtres, aux autres comme à des ennemis ; elles se mêloient parmi les combattans, arrachoient avec leurs mains nues les boucliers des Romains, empoignoient leurs épées ; & conservant leur colère jusqu'à la mort, elles se laissoient percer & mettre en pièces sans lâcher prise.

On voit dans ce trait de l'histoire de la fureur, du courage ; mais *Valère Maxime* nous en présente un autre qui offre plus de sang froid & plus de dignité.

« Quelques jours après cette victoire, les Ro-
» mains en remportèrent une ſeconde ſur les *Teu-*
» *tons*. Les femmes, voyant toute leur armée
» détruite ou priſonnière, demandèrent à *Marius*
» trois choſes : qu'on ne les réduisît point à la
» condition d'eſclaves ; qu'on leur promît de ne
» pas attenter à leur chaſteté ; qu'on les employât
» à ſervir les veſtales. Leurs barbares vainqueurs
» ayant eu l'indignité de rejeter des demandes ſi
» nobles, elles écrâsèrent leurs enfans contre des
» pierres ; on les trouva toutes le lendemain
» étouffées dans leur ſang ».

En rapportant ces exemples, mon objet n'eſt pas de louer ce qui me ſemble dénaturé, mais de prouver que les actes de bravoure & d'héroïſme n'ont pas toujours été étrangers à un ſexe que nous nous ſommes accoutumés à peindre comme foible & craintif. Sans doute nous avons plus beſoin de ſa douceur que de ſon courage ; nous ſaurons protéger ſa liberté, ſans qu'il nous excite aux combats ; & ſi nous revenons à lui couverts de bleſſures, les larmes que nos compagnes répandront ſur nos plaies feront le ſeul baume que nous exigerons de leur reconnoiſſance & de leur amour.

J'AI déjà dit que les Germains avoient pour les femmes un reſpect qui approchoit de l'adoration.

Lorſqu'ils les regardoient comme des êtres preſque divins, ce n'étoient pas leurs ſens qui élevoient ainſi le charme de la ſociété au-deſſus des êtres qui en ſont la force ; c'étoit l'opinion où ils étoient que les femmes devoient avoir des rapports avec les eſprits céleſtes & connoître l'avenir.

Nulle parmi elles n'eut une plus haute renommée que *Velleda*, qui, du haut d'une tour où elle vivoit en recluſe, exerçoit au loin une puiſſance égale & même ſupérieure à celle des ſouverains ; on ne la conſultoit que par l'entremiſe d'un de ſes parens qui ſeul avoit le privilège de lui parler. Les plus illuſtres guerriers n'oſoient rien entreprendre ſans la conſulter ; ils lui conſacroient une partie du butin.

Toute ſa prévoyance ne lui découvrit pas cependant qu'elle ſeroit réduite à s'humilier devant la majeſté romaine, & que *Rutilius Gallicus* l'enverroit priſonnière dans la capitale du monde.

Au ſurplus, ſuivant Tacite, il n'y avoit point de nation plus prévenue en faveur du ſort & des augures que les Germains ; ce n'étoit pas aſſez pour leur ſuperſtitieux délire que de conſulter le chant, le cri, le vol des oiſeaux ; ils tiroient encore particulièrement des préſages des chevaux. On nourriſſoit quelques-uns de ces oracles aux

dépens du public ; on les retenoit dans des bois consacrés : ils étoient d'une blancheur éclatante, n'étoient jamais assujétis à un travail profane ; les chefs étudioient leur souffle, leur hennissement, & en tiroient des conjectures pour l'issue des combats.

On a peine à concevoir comment l'évènement, qui a dû souvent être opposé à de pareils présages, n'a pas plutôt détaché les hommes de semblables erreurs. S'il étoit permis de faire des rapprochemens, combien de cénobites, entretenus généreusement par le public, dispensés de tous travaux profanes, vêtus de blanc, dont la demeure étoit dans des bois qui sembloient leur être consacrés, ont été consultés par les rois, & ont prédit des victoires à ceux qui sont revenus avec la honte de la défaite ?

Il nous importe peu de savoir que *Mercure* étoit le dieu que les Germains adoroient par-dessus tout ; que pour manifester sa prééminence il étoit le seul auquel on immoloit des victimes humaines, tandis qu'on n'offroit à *Hercule* & à *Mars* que le sang des animaux.

Les Germains, au milieu de ces idées barbares, en avoient une qui paroît d'un ordre supérieur : ils étoient persuadés que ce seroit offenser la divinité que de l'emprisonner dans un temple ; que

ce

ce feroit la dégrader que de la préfenter fous les traits de la figure humaine ; ils lui confacroient des bois, des forêts, & donnoient le nom des divinités même à ces retraites profondes, qu'ils adoroient en efprit fans y porter un regard profane.

César, dans fes commentaires, prétend que les Germains n'avoient ni druides ni facrifices ; qu'ils ne mettoient au nombre de leurs dieux que ceux qu'ils voyoient, & dont ils éprouvoient vifiblement le fecours : tels étoient le foleil, la lune & Vulcain. Il ajoute qu'ils n'avoient pas la moindre notion des autres ; mais on fe rappelle que Céfar ne fit, pour ainfi dire, qu'entrevoir la Germanie ; qu'il n'y pénétra que pour donner aux Suèves une grande idée de la puiffance romaine, en faifant conftruire un pont fur le Rhin ; qu'après avoir frappé de terreur ces barbares qui s'enfuirent devant lui, & dont il brûla les poffeffions, il fe hâta de rentrer dans les Gaules, & fit rompre ce fameux pont que fon armée avoit conftruit en dix jours. Ainfi, Céfar ne pouvoit connoître que très-fuperficiellement les opinions religieufes & le culte des Germains. Tacite, qui a écrit cent cinquante ans après Céfar, a dû au contraire avoir des relations plus certaines fur un peuple qui étoit déjà foumis en partie par les Romains.

Dans une diſſertation ſavante, un académicien des belles-lettres s'eſt efforcé de concilier Céſar & Tacite, en ſoutenant que dans l'eſpace de temps qui s'eſt écoulé depuis la conquête des Gaules juſqu'au ſiècle où Tacite a décrit les mœurs des Germains, ils avoient changé de ſyſtême religieux; que cette eſpèce de révolution fut l'ouvrage des druides, forcés d'abandonner les Gaules, & de paſſer en Germanie pour ſe ſouſtraire à la perſécution du gouvernement romain; que ces druides réfugiés portèrent chez les Germains la religion gauloiſe & la leur firent adopter. Si cela eſt ainſi, on ne ſait lequel on doit le plus plaindre, ou des Gaulois à qui les Romains enlevèrent leur liberté, ou des Germains auxquels cette domination donna de faux prêtres qui les firent paſſer ſous le joug de l'erreur.

Ne nous arrêtons pas davantage ſur les égaremens religieux de nos ancêtres, & ne les conſidérons que dans leur adminiſtration civile & politique.

Les chefs décidoient des affaires de peu d'importance; les autres étoient portées à l'aſſemblée générale, qui cependant ne pouvoit en connoître ſans qu'elles ne fuſſent diſcutées par ces mêmes chefs.

Les aſſemblées générales, hors les cas imprévus,

ne se tenoient qu'à des jours fixes ; c'étoit ordinairement le temps de la pleine lune qu'ils estimoient le plus heureux pour entamer les affaires.

Ils étoient si jaloux de marquer leur indépendance, qu'ils affectoient de n'arriver, les uns à la suite des autres, que deux ou trois jours après celui qui étoit indiqué pour se réunir ; ils faisoient en grand ce que l'on reproche journellement à nos représentans. Lorsqu'ils se voyoient en nombre suffisant pour délibérer, ils prenoient séance tout armés. Les prêtres, qui, dans ces assemblées, avoient le pouvoir de maintenir l'ordre, faisoient faire silence ; alors le roi ou le chef parloit le premier, les grands opinoient à leur tour, & étoient écoutés avec les égards dus à leur âge, à leur noblesse, à leur éloquence. On déféroit moins à l'autorité de la personne qu'à ses raisons : si l'avis déplaisoit à la multitude, elle le rejetoit par un murmure ; lorsqu'elle l'adoptoit, chacun frappoit son bouclier de sa lance ; c'étoit là le signe d'approbation le plus honorable & le plus flatteur.

On portoit aussi quelquefois les affaires criminelles au conseil de la nation ; les peines y étoient sévères ; on pendoit à un arbre les traîtres & les transfuges ; on étouffoit, dit Tacite, dans un

marais les *fainéans*, les poltrons, ceux qui déshonoroient leur ſexe.

Il eſt difficile d'éclaircir ce que les Germains entendoient par le mot de *fainéans*, eux qui mettoient leur gloire à ne rien faire pendant la paix, qui dédaignoient même la chaſſe, qui laiſſoient à leurs eſclaves le ſoin de cultiver la terre, qui rejetoient ſur leurs compagnes tous les ſoins domeſtiques, & paſſoient près du feu le temps qu'ils ne donnoient pas au ſommeil.

Pour des délits moins graves à leurs yeux, le coupable avoit la faculté de ſe racheter par une amende; elle ſe payoit, ſoit en bled, ſoit en beſtiaux, ſoit en chevaux, partie au profit du chef ou du canton, partie au profit de la perſonne offenſée ou de ſes parens; car dans ces délits du ſecond ordre étoit compris le meurtre, qui, aux yeux d'hommes habitués à verſer le ſang, à braver la mort, à ſe venger eux-mêmes d'une offenſe, ſembloit n'être qu'un acte naturel.

Il étoit réſervé aux aſſemblées générales de nommer les chefs deſtinés à rendre la juſtice dans chaque canton & dans les villages qui en dépendoient; chacun de ces chefs avoient cent aſſeſſeurs choiſis parmi le peuple: ils formoient le conſeil, & jugeoient conjointement avec la multitude qui les avoit élus.

Il y a lieu de croire que chaque village fournissoit un assesseur, & que par conséquent le canton étoit composé de cent villages ; car ces Germains, qui ne vouloient pas renfermer leurs dieux dans les temples, ne vouloient pas s'emprisonner eux-mêmes dans des villes : ils ne présentoient pas cet attrait à l'ennemi. S'ils étoient les plus forts, ils rentroient dans leurs simples demeures ; s'ils étoient vaincus, ils fuyoient précédés de la liberté, & la fixoient parmi eux sur un sol éloigné des vainqueurs.

Un Germain ne paroissoit nulle part sans ses armes ; mais avant d'en être revêtu, il falloit qu'il eût été jugé capable de les porter. C'étoit *sa robe virile*, suivant l'expression de Tacite, qui ne perd jamais de vue les Romains, lors même qu'il observe les Germains. Ses pères ou ses proches le présentoient à l'assemblée, lui donnoient solemnellement une lance & un bouclier, & dès-lors il étoit compté au nombre des citoyens & des défenseurs de la patrie.

L'extrême jeunesse n'excluoit pas du rang de chef ou de prince ceux que leur naissance ou les services de leur père appeloient à cette dignité. Ainsi, malgré le sentiment d'égalité qui animoit tous les Germains, les vertus d'un homme illustre ouvroient la route des honneurs à sa postérité. On

ne disoit pas, il est vrai : « ce jeune homme est
» & sera à jamais au-dessus de nous, parce que
» son père a montré plus de valeur; quels que
» soient ses talens personnels, nous devons lui
» déférer le commandement, lui accorder la pré-
» séance dans nos assemblées; cette distinction
» s'étendra même sur ses descendans ». Les Germains, tout barbares qu'ils fussent, n'étoient pas arrivés à ce degré d'inconséquence & d'absurdité.

A mesure que ces jeunes guerriers avançoient en âge, d'autres s'attachoient à lui, & ne rougissoient pas du titre de *suivans* : leur nombre ajoutoit à la considération du chef.

C'étoit une honte au prince de céder en valeur à ses suivans, comme à ceux-ci de ne pas l'égaler. Tacite exagère sans doute lorsqu'il dit : « qu'ils
» eussent été déshonorés à jamais s'ils eussent sur-
» vécu à leur chef ». C'étoit assez que de venger sa mort, que de lui faire un rempart de leurs corps pour qu'il ne tombât pas au pouvoir de l'ennemi.

Sa table, grossièrement servie, mais abondante, leur tenoit lieu de solde. M. de Mably remarque avec raison que ceux qu'on distinguoit parmi nous sous le nom de *Leudes* tiroient leur origine de ces suivans.

Lorsqu'un canton languissoit dans le sein d'une

longue paix, presque tous ces compagnons d'armes alloient servir ailleurs comme volontaires; il étoit plus aisé de leur persuader de susciter une guerre injuste, de courir follement à l'ennemi, que de cultiver la terre, que d'attendre la saison de la récolte. C'étoit une bassesse à leurs yeux que de gagner à la sueur de son front ce qui pouvoit ne coûter que du sang.

Il est aisé de reconnoître dans ces mœurs la vérité, & de concilier toutes les contradictions des divers écrivains qui nous ont transmis leur opinion sur l'origine de la monarchie françoise.

Tacite généralise trop ses idées, lorsqu'il suppose qu'il y avoit chez toutes les nations de la Germanie des rois & des chefs d'armées. Il faudroit peut-être traduire le passage que j'ai cité par ces mots : « chez les peuples qui ont des rois, » la naissance donne le sceptre; parmi les nations » qui n'ont que des généraux, le mérite seul » élève à l'honneur de commander ».

En adoptant ce sens, qui est le véritable, on explique comment ces chefs, qui auroient bientôt cessé d'être les premiers s'il n'y avoit pas eu de guerre, avoient horreur de la paix; comment ceux qui s'attachoient à ces chefs d'une manière plus intime se dévouoient à les suivre dans tous les

dangers, partageoient leurs tables, & eurent ensuite part à leur domaine, formèrent leurs commensaux, & s'enrichirent de ces dons en terre que l'on nommoit *bénéfices*, & qui, loin d'être héréditaires dans les premiers temps, n'étoient pas même à vie.

Cela explique comment un simple chef, soutenu par ses suivans, a pu devenir roi; pourquoi ils ont eu intérêt à étendre sa puissance, sa domination; pourquoi ils se sont coalisés & ont formé une caste distincte de celle des autres guerriers, afin d'avoir un privilège exclusif aux faveurs de ce chef. On voit qu'en contribuant de tous leurs efforts à rendre le pouvoir suprême héréditaire dans sa maison, il étoit de sa reconnoissance qu'il rendît de son côté héréditaires les dons qu'il leur avoit faits; & qu'enfin, ceux-ci se dissent les appuis du trône, quoiqu'en paroissant le soutenir ils ne fussent occupés que de perpétuer leurs prérogatives.

Il étoit réservé aux siècles de lumières de ramener nos rois à l'esprit de justice, de les convaincre que de tous ceux qui les environnoient, qui affectoient tant de dédains pour des hommes auxquels ils n'accordoient pas même le titre de citoyens, il n'y en avoit peut-être pas deux qui descendissent de ces *suivans*, qui ont contribué à

la ſplendeur de la dynaſtie régnante; que le comble de l'injuſtice étoit de perpétuer des privilèges, des diſtinctions dans les familles, qui croyoient moins les tenir de la faveur du roi que de leur naiſſance; qui regardoient ſes dons, quelqu'énormes qu'ils fuſſent, comme une juſtice, & ſes refus comme une offenſe; qui étoient non-ſeulement jaloux des récompenſes accordées au mérite ſans aïeux, mais lui diſputoient encore le droit d'y prétendre.

Mais c'eſt trop nous arrêter ſur des ruines récentes; remontons aux ſiècles où l'on faiſoit moins parade de ſes ancêtres que de ſes propres vertus.

Les nations germaines qui avoient des rois leur donnoient une certaine quantité de grain & de bétail. Ces tributs volontaires, joints à la portion qui leur revenoit dans les amendes, ſuffiſoient pour les aider à ſe ſoutenir dans leur prééminence.

Rien ne donne plus l'idée d'un peuple naiſſant que les mœurs ſimples de ces hommes du Nord; on croiroit que la nature n'ait jeté qu'à regret des ſemences de l'eſpèce humaine dans les contrées de la Germanie, & après avoir épuiſé ſa fécondité ſur toutes les autres parties de l'univers.

Les maiſons des Germains étoient iſolées,

formées de pièces de bois qu'enduiſoit une terre fine & luiſante, dont les veines de différentes couleurs imitoient la peinture : ils pratiquoient au loin des fouterreins où ils ſerroient leurs grains. Ces retraites étoient non-ſeulement pour eux un abri contre les froids exceſſifs, mais encore contre les recherches de l'ennemi. Comme ils avoient négligé tous les moyens de ſe garantir de la ſurpriſe d'une armée, s'ils étoient réduits à prendre la fuite ils revenoient en force, retrouvoient leurs terres, & rebâtiſſoient à loiſir leurs cabanes renverſées ; auſſi étoit-ce moins par haine contre les autres nations que pour jouir d'une ſécurité complette, qu'ils étoient ſi jaloux de mettre une grande diſtance entr'eux & les autres cantons ; leurs forteresſes, c'étoient les déſerts.

Ils étoient ſi peu avancés, au temps où Tacite écrivoit, dans l'art de ſe procurer les commodités de la vie, qu'ils ne ſavoient pas encore ſe vêtir, quoique placés ſous un ciel rigoureux. Ils jetoient ſur leurs épaules une *ſaie*, attachée avec une agraſſe, le plus ſouvent avec une ſimple épine.

L'habit des femmes étoit, à certains égards, d'une étendue plus raſſurante pour la pudeur. Les plus diſtingués de ces vêtemens étoient une eſpèce de tunique brodée de pourpre, qui leur laiſſoit les bras & le ſein à découvert. Soit que la

vue en se familiarisant avec des attraits qui s'offroient sans cesse à elle, soit que la vertu triomphât de l'impression des sens, le respect pour la sainteté du mariage étoit un caractère distinctif de la nation.

Plus réservés dans leurs amours que d'autres peuples, les Germains n'épousoient qu'une femme, & ne lui donnoient point l'exemple de l'infidélité.

Les filles n'apportoient point d'autre dot que leur sagesse & le sentiment de leurs devoirs; c'étoit à celui qui desiroit obtenir une épouse à offrir des présens à la famille de celle dont il vouloit faire sa compagne. S'il étoit agréé, il recevoit de ses mains une arme, telle qu'une lance, une épée, un bouclier, qu'il conservoit avec soin, & qui se transmettoit à ses descendans.

Rien n'est plus opposé à la population, à la valeur & à l'amour de la renommée, que cette institution des dots qui condamne si souvent au célibat la beauté & la vertu indigentes, qui donne un si grand avantage *à la fortune*, & lui tient lieu de toutes les qualités aimables qu'elle dédaigne d'acquérir, parce qu'elles sont comptées pour trop peu de choses.

L'adultère souilloit rarement la pureté de ces unions contractées par un sentiment désintéressé.

Malheur à celle qui eût oublié ſes ſermens! ſon mari ſeul offenſé étoit auſſi le ſeul juge, le ſeul miniſtre de la vengeance. Il coupoit les cheveux à la coupable en préſence de ſes parens, la chaſſoit nue de chez lui, & la dégradoit aux yeux de tous les habitans du village, en la promenant ſous cette forme trop naturelle.

Si une fille, devançant le jour de l'hymen, avoit eu la foibleſſe de perdre cette fleur de l'innocence que le repentir, que les remords ne peuvent faire renaître, ſa jeuneſſe, ſa beauté étoient tout-à-coup obſcurcies d'un voile d'ignominie qui l'iſoloit & la condamnoit à un état pire que la mort.

Les mariages chez les Germains n'étoient jamais prématurés: ils ne précédoient pas chez les deux ſexes l'âge où le corps a acquis ſa vigueur & ſon développement; auſſi la race d'hommes qui en réſultoit avoit-elle cette taille élevée, cette vigueur de mouvement, cet à-plomb nerveux qui caractériſent la force.

« C'eſt, dit Céſar, une honte parmi eux que » d'avoir eu commerce avec une femme avant » l'âge de vingt ans, ce qui ne peut demeurer » caché, parce qu'ils ſe baignent pêle-mêle dans » les rivières, & que leur habillement eſt ſi petit

» qu'il laiſſe à découvert la plus grande partie
» de leurs corps ».

Cet article des commentaires de Céſar auroit peut-être lui-même beſoin d'un commentaire; mais l'obſcurité eſt ici préférable à la clarté.

CHAQUE famille étoit fortifiée par ſes membres, & l'offenſé avoit autant de vengeurs que de parens; bien différens en cela de ces peuples où les familles comptent ſi peu de proches, où les liens du ſang ſont ſi peu reſſerrés, qu'à moins qu'un héritage ne rappelle ceux qui ſont intéreſſés à le recueillir, chaque individu ſemble être plutôt l'enfant du haſard que celui de la loi.

Si les Germains étoient iraſcibles & vindicatifs, ils n'étoient pas implacables. Le meurtrier même parvenoit à déſarmer la haine qui le pourſuivoit, en ſe ſoumettant à ce qu'on appeloit une *compoſition:* c'étoit l'offre d'une certaine quantité de bétail que la famille recevoit à titre de réparation.

Quoiqu'au premier coup-d'œil cette eſpèce de tranſaction répugne à la délicateſſe, puiſqu'il ſemble que ce ſoit trafiquer du ſang de ſes proches, elle étoit cependant inſtituée dans un bon eſprit; elle mettoit un terme aux haines; elle éteignoit des vengeances qui, en multipliant des homicides

réciproques, se seroient perpétuées de générations en générations, & auroient établi des guerres destructives de toute société.

Les Germains avoient de commun avec les Gaulois d'exercer noblement l'hospitalité ; celui chez lequel arrivoit un étranger le traitoit de son mieux; & lorsque ses provisions étoient consommées, il le conduisoit dans la maison voisine, & ils étoient tous deux également bien reçus.

Quoiqu'ils ne vécussent que de laitage & de viandes cuites sans apprêt, les Germains faisoient grand cas des festins & les prolongoient souvent dans la nuit. Ce n'étoient pas de simples parties de débauches; on y traitoit de réconciliation, de mariage, de l'élection des chefs, de la paix, de la guerre. La liberté de la table développoit la franchise de ces hommes vrais; ils découvroient leurs plus secrettes pensées. Le lendemain on opinoit de sang froid sur les avis de la veille.

C'est ce qui a fourni à Tacite cette remarque fine & judicieuse : *les Germains*, dit-il, *délibèrent lorsqu'ils ne sauroient feindre, & décident lorsqu'ils ne peuvent se tromper.*

Cette manière de procéder à leurs élections, de régir leurs affaires publiques, ne valoit-elle pas bien celle où l'intrigue a plus d'influence que

le mérite ; où l'on perfectionne l'art d'envelopper ses vues particulières de l'intérêt général, où l'on s'occupe beaucoup de montrer qu'on sait dire, pour laisser croire qu'on sauroit bien faire, où l'on cherche à distraire du talent réel pour attirer l'attention sur celui qu'on suppose, & à l'aide de laquelle, enfin, on parvient à placer à la tête des administrations des hommes qui sont eux-mêmes tout étonnés de s'y voir ?

La boisson des Germains étoit une liqueur faite avec de l'orge ou du froment; mais qui avoit aussi la malheureuse propriété d'énivrer. Le vin leur paroissoit bien supérieur; lorsqu'ils pouvoient s'en procurer ils en buvoient avec excès. « Donnez-leur-en autant qu'ils en demanderont, » dit Tacite, & leur intempérance vous dispen- » sera d'employer d'autres armes pour les vain- » cre ».

Quoiqu'on ne reconnoisse pas l'héroïsme dans ce conseil, peut-être seroit-il permis d'en user à l'égard de ces peuples du Nord dont la tyrannie nous menace. Ce ne seroit pas sans doute une déloyauté que de faire perdre la raison à ceux qui ne veulent pas l'entendre, & de réduire à l'inaction les agens du despotisme.

Les spectacles que se donnoient les Germains dans leurs grandes assemblées étoient bien différens

des nôtres. Le génie des poëtes & celui des muficiens, le talent des déclamateurs n'y entroient pour rien.

Il y avoit des danfes ; mais le dieu de la guerre fembloit feul en avoir deffiné les pas & dirigé les mouvemens. Des jeunes gens fautoient nuds, en folâtrant au milieu des épées & des lances. Le plaifir des fpectateurs étoit le prix de ce jeu, où l'art s'uniffoit à la bonne grace, & dont la légèreté des acteurs multiplioit les périlleufes épreuves.

On fe rappelle ce que j'ai dit de la paffion des Germains pour les jeux de hafard; peut-être nous l'ont-ils apporté dans les Gaules. Combien n'avons-nous pas vu parmi nous de ces joueurs forcenés expofer fur un feul coup de dés leur fortune, le patrimoine de leur femme, de leurs enfans, même leur liberté ! Si, comme les Germains, ils ne fe laiffoient pas garotter & vendre à des marchands d'efclaves pour fatisfaire à leur parole, c'eft parce que les loix ne permettoient pas un trafic auffi honteux.

La fervitude chez les Germains étoit moins ignoble que chez les Romains, en ce qu'elle n'attachoit pas celui qui en étoit flétri à la perfonne du maître. C'étoient des efpèces de fermiers ou d'ouvriers qui étoient tenus de fournir tant de grains, tant de bétail, tant d'habits ; la mère de

famille

famille & ses enfans étoient chargés des soins domestiques.

Ce qui prouve que leur population n'étoit pas proportionnée à l'étendue du pays qu'ils occupoient, c'est que César & Tacite s'accordent à dire que chaque communauté cultivoit tantôt un canton, tantôt un autre, & toujours assez vaste pour rendre facile le partage qui s'en faisoit entre les particuliers & leurs états. Jamais ils n'ensemençoient les mêmes champs deux années de suite; ils ne se donnoient pas la peine de planter des vergers, d'arroser des jardins, ni d'enclore des prairies ; ils ne demandoient à la terre que du grain. Aussi ne divisoient-ils l'année qu'en trois saisons ; les richesses de l'automne leur étoient aussi inconnues que son nom.

Ce qui nous paroît n'être qu'une preuve d'ignorance & de barbarie tenoit, si l'on en croit ce que dit César, à un esprit d'égalité qui étoit le sentiment dominant chez les Germains. Comme nous l'avons recueilli depuis peu, & que nous y attachons la plus grande importance, il n'est pas indifférent de remonter à sa source, & de voir ce qu'il étoit dans son origine.

« Chez les Germains, dit César, nul n'a un » champ fixe, & qui lui appartienne en parti- » culier ; mais tous les ans le magistrat en assigne

» un où il lui plaît & tel qu'il lui plaît à une
» communauté ou à une famille à proportion du
» nombre qui les compose, & au bout d'un an
» il les fait passer ailleurs. Ils apportent plusieurs
» raisons de cette coutume; c'est pour empêcher
» qu'on ne s'habitue dans un endroit au point
» de négliger les armes pour l'agriculture; c'est
» pour éviter qu'il ne prenne envie à chacun de
» s'étendre, & qu'à la fin les *grands* ne chassent
» les *petits* (je traduis ici littéralement César, qui
» étoit loin d'avoir ce sentiment dont il est l'in-
» terprète); c'est pour qu'on ne pense point à
» bâtir des maisons commodes; que personne ne
» se livre au desir d'accumuler des richesses, ce
» qui ne manque guère de faire naître la division
» & la mésintelligence; enfin, c'est pour que cha-
» cun vive dans l'union & dans la paix, en
» voyant que les plus puissans ne sont pas plus
» riches que les autres».

Si pour vivre dans l'union & dans la paix il falloit revenir à cette existence sociale, il est douteux que les plus chauds partisans de l'égalité consentissent à échanger leurs demeures, leurs vêtemens, leur nourriture actuels contre les cabanes, les habits légers & les repas modestes de leurs ancêtres.

Lorsqu'une nation, dans une guerre offensive

ou défenſive, avoit remis le commandement à un chef, elle lui conféroit un pouvoir illimité : il avoit droit de vie & de mort ſur tous les ſoldats. Il en étoit ainſi chez les peuples Gaulois.

Diodore de Sicile appuie cette vérité d'un trait qui fait frémir. Brennus, qui avoit conduit une armée immenſe en Grèce, ſe ſentant bleſſé dangereuſement, & voyant qu'il ne pourroit ſortir avec honneur de l'expédition qu'il avoit entrepriſe, parce qu'une partie de ſes troupes avoit été ruinée par l'ennemi, l'autre par la faim & la débauche du ſoldat, aſſemble celles qui lui reſtoient, & leur conſeille de brûler leurs chariots, de le tuer lui-même avec tous les bleſſés, & de ſe retirer enſuite avec toute la diligence poſſible. Son avis fut ponctuellement exécuté. *Cichorius*, auquel il avoit remis le commandement de l'armée, fit tuer vingt mille malades, & Brennus lui-même n'auroit pas été épargné, s'il n'avoit jugé qu'il lui ſeroit plus glorieux de mourir de ſa propre main.

Les Germains n'attachoient pas aux funérailles la même importance & n'y mettoient pas le même luxe que les Gaulois ; ils n'entaſſoient ſur le bûcher ni vêtemens ni parfums, encore moins des eſclaves. Ils ne brûloient avec le mort que ſes armes & tout au plus ſon cheval. Un ſimple

tombeau de gaſon tenoit lieu de mauſolée. « Le » devoir des femmes, dit Tacite, étoit de pleurer » les morts, celui des hommes étoit de s'en ſou- » venir ».

Le même auteur, oubliant qu'il a dit plus haut que les Germains ſont tous originaires de la Germanie, adopte le ſentiment de Céſar, & ajoute que pluſieurs de ces peuples étoient ſortis des Gaules ou y avoient pénétré. « Lorſque l'une » des deux nations, ajoute-t-il, ſe ſentoit forcée » ou étoit trop reſſerrée, une rivière l'eût-elle » empêché de paſſer dans un pays dont aucun » état ne s'approprioit la poſſeſſion, & qui ſem- » bloit appartenir au premier occupant » ?

J'AI recueilli dans les auteurs les plus dignes de foi tout ce qui pouvoit nous donner des lumières ſur les mœurs & les loix du peuple qui, ſous le nom de Francs, a changé dans les Gaules la domination romaine.

Il eſt ſurvenu ſans doute bien des altérations dans les uſages, dans les principes, dans le caractère de cette nation, qui s'eſt confondue parmi les Gaulois comme un torrent qui, après avoir renverſé tout ce qui s'oppoſoit à ſon paſſage, va ſe perdre dans un fleuve dont il accélère le cours, & qu'il fait quelquefois ſortir du lit où il couloit

tranquillement. Peut-être ne feroit-il pas impoffible, à l'aide du tableau dont je viens d'expofer les principaux fragmens, de démêler dans nos loix anciennes, dans celles que nous avons recréées, ce qui émane du naturel des Germains d'avec ce qui appartient aux Gaulois.

Les premiers, jaloux de la liberté jufqu'à la férocité, ont dû mettre dans leurs fyftêmes, dans leurs prétentions de l'exaltation, de la violence & une franchife fauvage; les autres, façonnés au joug de la victoire, amollis par l'habitude des commodités de la vie, attiédis par des préceptes religieux, ont compofé avec la force & cédé ce qui leur fembloit trop périlleux à défendre.

Ces recherches, fi elles s'étendoient jufqu'au moment préfent, ne ferviroient qu'à entretenir des divifions qui durent déjà depuis trop long-temps.

Peu importe de quelle branche de la nation nous viennent les idées nobles, généreufes, & celles qui ne font que paifibles & rampantes; ce qui nous intéreffe bien davantage, c'eft de connoître par quelles caufes un peuple qui eft arrivé fur cette terre avec toutes les franchifes de l'indépendance, avec le fentiment le plus abfolu de fes droits, de fes privilèges, les a laiffé ufurper, anéantir, les a reconquis, revivifiés, pour les

perdre encore. Enfin, par quels moyens il peut ſe préſerver des pertes qu'il a éprouvées ſi ſouvent, & ſe maintenir dans un état de force & de prédominance, tel qu'il paroiſſe impoſſible à l'ambition, au deſpotiſme de le ſubjuguer, ſoit par la force des armes, ſoit par les ſéductions de la ruſe & l'aſcendant des paſſions que la tyrannie ſait mettre en jeu.

Voilà la tâche que je me propoſe de remplir.... Juſqu'à-préſent on nous a donné l'hiſtoire des rois de France ; je m'occuperai de donner une hiſtoire de la nation françoiſe.

La ſcène d'un grand empire ne doit pas toujours être remplie par un ſeul perſonnage couronné. Cet acteur iſolé ne dit pas, ne fait pas malheureuſement toujours des choſes aſſez belles pour attacher l'intérêt des ſpectateurs.

Pourquoi l'hiſtoire des Grecs, des Romains, qui nous ſont étrangers, captive-t-elle notre attention ? C'eſt parce qu'elle nous offre des ſcènes bien remplies ; toute une nation y eſt en jeu ; ce n'eſt pas ſeulement un roi qui eſt aux priſes avec la fortune ; c'eſt une multitude de citoyens qui s'agitent, qui délibèrent, qui exécutent. Ce n'eſt pas le malheur ou le bonheur d'un ſeul que l'on partage, c'eſt le bonheur ou le malheur de tous. On s'y intéreſſe parce qu'on pourroit être du nombre ;

on s'identifie avec des citoyens comme soi, mais on a peine à se faire illusion au point de se croire empereur. Il n'est pas hors de vraisemblance que le plus modeste commandant imagine qu'il auroit pu devenir à Athènes un Thémistocle; qu'un écrivain tant soit peu philosophe pâlisse à la vue de la coupe qu'on présente à Socrate; qu'un municipe se compare à un éphore, à un consul romain; qu'un ardent patriote se trouble en voyant le sort des Gracques. Qui d'entr'eux voudroit se supposer un Louis XI ou un Charles IX?

Mably a, dans ses observations sur l'histoire de France, suivi en quelque sorte cette marche d'un écrivain qui ne compte pas les rois pour tout & les nations pour rien; mais ce respectable citoyen paroît n'avoir eu qu'une grande pensée dans son ouvrage, celle de ressusciter les états-généraux, qui sembloient morts & ensevelis sous une tombe scellée par l'autorité royale, par ses ministres, par les parlemens, par le haut clergé, & par tous ceux qui avoient à craindre le grand jour de la justice. Il a eu le bonheur, réservé à si peu de publicistes, de ne pas écrire en vain pour son siècle: il ne lui a manqué que de voir se réaliser ce qu'il croyoit être sa chimère.

On peut donc, sans prétendre marcher sur ses

pas, encore moins effacer ſes traces, ſe frayer un chemin près de lui, s'éclairer de ſes lumières, & pourſuivre une route dans laquelle le temps, qui ne reſpecte aucun voyageur, l'a arrêté.

IIIe DISCOURS.

De l'origine des François & de la Loi Salique.

Nous avons dans le discours précédent laissé les Francs enveloppés, confondus parmi les différens peuples de la Germanie; n'ayant, comme la plupart d'entr'eux, d'autre esprit de gouvernement que l'esprit de conquête; n'obéissant qu'à celui qu'ils croyoient le plus capable de les conduire à la victoire; ne respectant pas les propriétés des autres nations, parce qu'ils ne tenoient pas aux leurs; toujours prêts à s'engager dans des expéditions dont le but étoit d'envahir de nouvelles contrées: aussi unirent-ils leur fureur sauvage à celle des Goths, qui, en 251, envahirent la Mæsie, défirent l'empereur *Dèce* en personne, & le laissèrent expirant sur le champ de bataille où son armée fut détruite.

Les calamités de tous les genres fondirent à cette époque sur l'empire Romain; il sembloit que la nature, y apportant tous ses fléaux, eût conjuré sa destruction de concert avec les barbares.

« Profitant de la consternation générale, une
» armée de Francs », dit M. Laureau, auquel nous devons des recherches très-savantes sur les règnes qui ont précédé celui de Clovis, « passe le Rhin
» sans obstacles, traverse les Gaules, pille, ren-
» verse tout ce qui se rencontre devant elle, fran-
» chit les Pyrénées, entre en Espagne, prend
» Tarragonne avec la province dont elle est la
» capitale. Quelque prompte que soit cette expé-
» dition, elle leur paroît encore trop lente : ils
» se divisent en deux corps ; l'un parcourt l'Es-
» pagne, & en rançonne les provinces ; l'autre,
» poussé par sa première impétuosité, passe en
» Afrique sur les vaisseaux des Espagnols, en
» ravage les côtes, & vient rejoindre ses compa-
» gnons ; puis tous ensemble, chargés des dé-
» pouilles de l'Afrique, de l'Espagne & des
» Gaules, ils rentrent dans leur patrie par le
» Rhin ».

Les François n'ont jamais exécuté jusqu'au règne de Charlemagne d'entreprise plus hardie & plus éclatante que celle-là. Cependant elle est restée ensevelie dans cette multitude de faits héroïques que la barbarie n'a su ni décrire ni transmettre à la postérité.

Si le courage impétueux triomphe aisément de la surprise & s'empare de la propriété sans défense,

il se brise presque toujours contre une tactique éclairée & une contenance exercée aux combats ; c'est ce qui arriva aux Francs dans une seconde invasion qu'ils firent dans les Gaules. L'empereur Probus, après avoir défait les Bourguignons & les Vendales, poussa les Francs au-delà du Rhin, les y atteignit, & fit sur eux un grand nombre de prisonniers, dont il eut l'impolitique de former une colonie, qui, loin de servir, comme il l'espéroit, de barrière à l'empire, précéda le torrent qui l'inonda.

Exilés sur les rives du Pont-Euxin, soupirant après une terre que le nom de patrie embellit toujours à l'imagination de ceux qui en sont éloignés, ils se livrèrent à une résolution qui n'étoit pas moins courageuse que cette entreprise par laquelle leur nation s'étoit déjà signalée.

Ils se saisissent des vaisseaux qui étoient sur le rivage, pillent les côtes de l'Asie & de l'Afrique, prennent & saccagent Syracuse, attaquent Carthage où ils sont repoussés, se rembarquent, rentrent dans l'Océan, mettent à contribution toutes les provinces qui se trouvent sur leur passage, rapportent dans leur patrie de riches dépouilles, qui deviennent autant d'alimens à cette passion dont toute la nation est animée.

A mesure que l'empire Romain décroissoit, la

nation des Francs acquéroit de nouvelles forces. On eût dit qu'elle étoit deſtinée à s'élever un jour ſur les ruines de la ſouveraine du monde & à ſuccéder à ſa puiſſance.

Juſqu'au règne de Probus, on l'avoit bien vue franchir cette barrière du Rhin, ſe répandre dans les Gaules, & pénétrer au-delà des monts & de l'Océan; mais bientôt elle revenoit dans la Germanie, comme un fleuve qui, après avoir débordé & couvert un eſpace immenſe de ſes eaux, rentre dans ſon lit où il coule tranquillement.

A la mort de Probus, une partie de la nation ſe détacha du corps des Francs, s'avança à l'embouchure du Rhin, & s'empara des îles connues ſous le nom de Zélande; elle prouva par cette conquête qu'elle avoit aſſervi ſon courage à une diſcipline qui juſqu'alors avoit donné tant d'avantages à ſes ennemis.

Ces premiers Francs, qui prirent racine dans les Gaules, furent déſignés ſous le nom de *Saliens*, & ont depuis donné le jour & le nom à la loi ſalique.

Tel eſt le véritable berceau de notre monarchie.

Ces faits éloignés ſont comme l'horiſon de notre hiſtoire; ils ſemblent agrandir notre origine en la faiſant ſortir du ſein même de la

liberté ; ils nous apprennent ce dont nos ancêtres ont été capables, d'après la seule impulsion de leur bravoure.

Étrangers à l'art de la navigation, habitués à ne vivre que des dons les plus communs de la nature ; n'ayant, pour ainsi dire, qu'un seul sentiment caractéristique, celui de l'indépendance ; traversant le cours de la vie entre la civilisation & l'état sauvage, cet amour de la liberté a été leur boussole sur les mers ; elle les a conduits en Afrique, en Asie, les a ramenés vers le sol qui les avoit vu naître, les a tellement familiarisés avec les dangers, qu'ils étoient devenus les tyrans de la mer Baltique, & y ont dominé jusqu'au temps où les Saxons les ont dégoûtés d'un genre de vie auquel étoient attachés plus de périls que de moyens de s'enrichir.

Cependant l'empire Romain, semblable à un corps robuste qui lutte long-temps contre la mort, & éprouve des crises heureuses qui le rendent pour quelques instans à la vie, remonta au sommet de la puissance sous les règnes de Dioclétien & de Maximien. Ces deux illustres chefs apprirent à l'univers que les qualités héroïques peuvent s'allier à l'origine la plus basse ; l'un étoit fils d'un affranchi, l'autre avoit reçu le jour d'un pâtre. Les plus rares vertus ne les auroient fait asseoir

qu'avec peine au rang des sénateurs dans les beaux jours de la république; & au temps de sa décadence, ils se voyoient élevés sur le trône impérial & dominer les vainqueurs du monde. Quel spectacle pour l'orgueil des familles patriciennes! C'étoit peut-être à elles qu'il appartenoit de concevoir un sentiment de jalousie, en voyant la fortune répandre des faveurs si éclatantes sur des têtes que leur naissance sembloit condamner à l'obscurité. Quelle différence entre la destinée de ces deux personnages élevés au faîte de la grandeur humaine & celle de ces simples citoyens que notre révolution a investis tout-à-coup d'une autorité passagère! Cependant, à entendre les fureurs de l'envie, on auroit cru que tous les liens de la société étoient brisés, que la France étoit précipitée dans le chaos, parce qu'un membre de trois académies osoit succéder à un maître des requêtes, parce que le sceau de l'état se trouvoit dans les mains d'un homme qui n'avoit jamais avancé cent mille livres à l'ambition.....

Maximien parut dans les Gaules comme un dieu vengeur; ce guerrier, que l'on surnommoit l'*Hercule*, à cause de sa force & de son courage, marcha contre les Bourguignons & les Allemands. Il en fit un tel carnage, que des armées entières disparurent sous ses coups. Il passa le Rhin, attaqua

les Francs avec tant d'impétuoſité qu'il les frappa de terreur : ils vinrent lui demander la paix ; leurs deux chefs, que quelques écrivains décorent du titre de rois, & dont les noms ſont arrivés juſqu'à nous, *Athec* & *Gérobaud*, ſe déclarèrent ſes vaſſaux ; le premier s'obligea de marcher ſous ſes ordres avec les troupes qu'il commandoit.

Dioclétien, de ſon côté, ne ſe montra pas moins un digne appui de l'empire. L'Illyrie, témoin de ſa valeur, lui vit marquer tous ſes pas par de nouvelles victoires.

Rome ſentoit de plus en plus combien l'étendue de ſa domination lui étoit à charge ; elle avoit eu aſſez de forces pour tout conquérir, mais elle n'en avoit pas aſſez pour tout conſerver. Les deux chefs de l'empire ſe ſentant, malgré leur courage & leurs ſuccès, accablés du fardeau qui peſoit ſur eux, voulurent en partager le poids avec deux nouveaux collègues. Ils prouvèrent qu'ils étoient ſupérieurs à la nobleſſe, en ne la frappant pas d'une injuſte excluſion & en ne lui donnant nulle préférence ſur le mérite. Ils aſſocièrent à leur puiſſance *Galère*, ſurnommé *Armentarius*, parce qu'il étoit fils d'un pâtre, comme Dioclétien & Conſtance qui étoient d'une naiſſance illuſtre.

L'empire partagé ainſi en quatre chefs, le

gouvernement des Gaules échut à Constance, qui fut forcé de porter la guerre en Germanie pour repousser ces infatigables ennemis auxquels la vue des Gaules faisoit toujours oublier leurs défaites. Après les avoir dispersés, il alla attaquer les Francs dans ces îles où ils s'étoient fortifiés; il éprouva que s'il étoit difficile de les vaincre, il l'étoit encore plus de les réduire; chaque fois qu'il se présentoit il avoit un nouveau combat à livrer. Cependant une victoire décisive qu'il remporta le rendit maître d'un grand nombre de prisonniers qu'il transporta aux environs de Trèves & de Tongres, & auxquels il accorda des terres à défricher.

La politique & l'humanité ne vont pas toujours de concert: c'eût été sans doute un acte de cruauté de faire égorger ces prisonniers sans défense; mais c'en fut un d'imprévoyance que d'établir si près des possessions romaines une colonie qui faciliteroit un jour aux Francs les moyens de les conquérir.

Au commencement du quatrième siècle, l'univers fut frappé d'un spectacle bien imposant. Il avoit vu deux hommes d'une naissance obscure monter dans le char de la victoire & tenir les rênes du monde: il vit quelque chose de plus étonnant

étonnant encore. Ces deux mêmes hommes, après avoir consterné tous les ennemis de l'empire, & réduit les peuples vaincus à l'inaction de la terreur, descendirent volontairement du faite du pouvoir & des honneurs; l'un d'eux ne compta ses jours que de celui où il cessa d'être empereur, & put se livrer à des occupations champêtres.

C'est-là un de ces rayons de la vertu romaine qui sembloit vouloir encore étonner la terre avant de s'éclipser.

La retraite de ces deux grands personnages ne tarda pas à enhardir les peuples qu'ils avoient contenus dans le respect & la crainte; mais de toutes les nations, la plus disposée à franchir les barrières qu'on lui opposoit, c'étoit celle des Francs. Les traités n'étoient pour elle que de foibles liens qu'elle rompoit toutes les fois que l'occasion de les briser lui sembloit favorable.

Ascaric & *Ragaise*, deux de ses chefs, furent cruellement punis de leur infraction aux loix que leur avoit imposées le vainqueur. Ils avoient eu, sous le règne de Constance, la témérité de fondre sur les frontières de ses états pendant qu'il étoit occupé à réprimer une invasion des Écossois en Angleterre.

L'empereur avoit résolu de tirer une vengeance

éclatante de cette perfidie; la mort arrêta ſes projets: mais il les tranſmit à Conſtantin ſon fils, & celui-ci les exécuta avec une cruauté qui prouve que ſi ces Romains, qui traitoient les autres peuples de barbares, avoient ſur eux l'avantage de l'art militaire, ils les ſurpaſſoient auſſi en férocité dans la victoire. Conſtantin s'étant rendu maître d'Aſcaric & de Ragaiſe, ne ſe contenta pas de les attacher à ſon char, de les expoſer, chargés de chaînes, aux yeux d'un peuple qui ſe raſſaſſioit avec tant de plaiſir de l'humiliation des rois, il les fit conduire dans l'amphithéâtre de Trèves, & les livra à la fureur des bêtes féroces.

Que d'actes de grandeur & de généroſité il faut qu'un peuple ait à préſenter à la poſtérité pour ſe faire pardonner les ſupplices de Perſée, de Jugurtha, & toutes ces cruautés qui ont trop ſouvent ſouillé les triomphes des Romains!

Les Francs, en apprenant l'outrage qui leur avoit été fait dans la perſonne de leurs princes, en frémirent d'indignation; ils s'abandonnèrent à tous les projets d'une fureur impuiſſante.

Les combats qu'ils livrèrent à Conſtantin leur furent toujours funeſtes. Donnant aveuglément dans les embuſcades qu'il préſentoit à leur courage, ceux d'entr'eux qui ne périſſoient pas ſous le fer de l'ennemi éprouvoient le ſort de leur

malheureux chefs, & se voyoient condamnés à servir de pâture à des animaux moins féroces sans doute que les hommes assez dénaturés pour se complaire à un spectacle qui ne présentoit que la plus horrible destruction de leurs semblables.

Les haines, les vengeances des peuples sont passagères comme celles des individus. Constantin, qui avoit triomphé de Maxence, qui, fier de ses victoires sur les Francs, mettoit celui de leur vainqueur au nombre de ses titres, n'étoit plus.

Constance & Constant furent élevés à la dignité impériale. Le premier ayant appris par l'expérience combien il étoit important de se concilier l'affection des Francs & de ne plus les avoir pour ennemis, leur proposa un traité d'alliance & de les associer à ses victoires.

Cette nation, qui avoit dès-lors ce sentiment léger, fugitif, qui ne lui permet pas de s'arrêter long-temps sur la même pensée, qui se laisse si facilement éblouir par les espérances, qui jette si rarement ses regards dans l'avenir, qui aime à jouir du bonheur sans s'occuper de sa durée, n'hésita pas à s'unir avec les Romains, à sacrifier tous ses ressentimens à l'espoir de partager avec eux les conquêtes qu'ils feroient de concert. Si cette alliance fut utile à l'empereur qui la sollicita,

en faiſant rebrouſſer chemin aux Allemands qui s'étoient déjà avancé dans les Gaules; ſi elle l'aida à ſe venger de Magnence qui avoit aſſaſſiné Conſtant dans les Pyrénées & pris le titre d'empereur, elle précipita la nation dans les guerres que l'ambition fit naître; elle contribua à l'affoiblir en la diviſant en deux partis, dont l'un ſe rangea ſous les étendards de Conſtance, & l'autre ſous ceux de Magnence, qui, Franc d'origine, avoit intéreſſé à ſa cauſe ceux qui attachoient un grand prix à avoir un homme de leur ſang revêtu de la pourpre romaine & décoré de la couronne impériale, ſans s'inquiéter s'il étoit uſurpateur ou prince légitime, s'il devoit le titre qu'il portoit à ſes vertus ou à un aſſaſſinat.

L'effet d'une imprévoyance & d'une erreur pardonnable à des hommes qui n'avoient pour mérite diſtinctif que leur bravoure, fut un combat ſanglant qu'ils ſe livrèrent pour décider auquel des deux rivaux le titre d'empereur reſteroit.

Conſtance eut le bonheur de voir Magnence abattu & la nation que l'empire redoutoit épuiſée pour une cauſe qui lui étoit ſi étrangère.

Après la mort de cet empereur, les Francs profitant du trouble qui agita l'empire, ſe cantonnèrent dans les forêts de la Friſe, du pays de Liège & du Brabant ſeptentrional; ils s'emparèrent de

la province dont Trèves étoit la capitale, & étendirent leur conquête jusqu'à Cologne, où un de leur chef, nommé *Silvain*, enivré de ses succès & s'abandonnant à des idées ambitieuses, se fit proclamer empereur. Il ne jouit pas long-temps de cette illusion; le fer d'un assassin le précipita quelques jours après dans une trop réelle nullité.

Les Gaules étoient alors si foiblement protégées par les Romains, si mal défendues par des habitans victimes de la cupidité de leurs oppresseurs, qu'il n'étoit que trop facile aux brigands d'y venir ajouter de nouveaux malheurs.

Les Romains méritoient bien de perdre cette contrée où ils avoient depuis César versé tant de sang, & dont ils exprimoient tous les revenus par des vexations intolérables. Nous verrons un jour que toutes les entraves du fisc, que toutes les ruses des traitans, que toutes les tyrannies de nos anciennes administrations nous sont venues des Romains; que ce sont ces premiers percepteurs qui ont semé dans les Gaules les impôts sur les terres, sur les serviteurs, sur les têtes; que c'est à eux que nous devions l'invention des péages, des corvées, des milices, des droits sur le sel, des services personnels; enfin, de tout ce qui faisoit la désolation des villes & des

campagnes ; d'où il résulte que les vainqueurs des Romains ont été long-temps asservis au joug des vaincus pour prix de leur courage.

« Les provinces, dit Mézerai, qui n'avoient » rien à craindre des ravages des barbares, à » cause de la distance des lieux, gémissoient sous » la tyrannie des juges & des présidens, qu'on » devoit plutôt appeler des bourreaux que des » magistrats. Ils traitoient en esclaves les gens » de condition libre ; personne n'étoit exempt » d'outrages que ceux qui appaisoient leur cruauté » par de grandes sommes d'argent. Les riches » étoient accablés ; les pauvres, les nobles avilis » de telle sorte que tous souhaitoient les barbares, » & portoient envie à ceux qui étoient tombés » entre leurs mains ».

On ne peut pas peindre plus fortement le dernier excès du malheur. Quelle impolitique de la part de ce peuple aveuglé par sa puissance ! Au lieu de consolider ses conquêtes en attachant comme autrefois à sa grandeur les nations qu'il avoit soumises, il faisoit fermenter contre lui toutes les haines, toutes les vengeances, & disposoit les vaincus à passer sous le joug des premiers ennemis qui pourroient les arracher à la tyrannie.

Avant cette époque si desirée, le nom Romain

devoit encore jeter un nouvel éclat dans les Gaules. Julien, décoré du titre de César, y vint faire briller toutes les vertus dont la nature l'avoit doué, & y rappeler par son courage & sa clémence le souvenir de ce premier conquérant qui savoit se faire pardonner les faveurs de la fortune, & répandoit une espèce de charme sur tous ses vices.

Julien, après avoir arraché à *Chonodemar* le fruit d'une grande victoire qu'il venoit de remporter sur un général romain, l'avoir attaché à son char, avoir forcé les Francs dans deux forts qu'ils avoient sur la Meuse, rentra dans les Gaules précédé de toute sa gloire, réduisant ses ennemis même à admirer ses vertus.

Les Gaulois oublièrent tous leurs maux sous son gouvernement paisible & humain. Il y avoit déjà quatre siècles qu'ils avoient perdu la liberté; ils ne soupiroient depuis long-temps qu'après une servitude tranquille. Julien supprima une partie des impôts qui les accabloient; il substitua à des taxes arbitraires, à des perceptions injustes un ordre si sage qu'il grossit les revenus de l'empire en soulageant les contribuables. *Paris*, quoique bien loin alors de sa grandeur actuelle, étoit cependant devenu une des principales cités des Gaules. Cette ville lui dut quelques établissemens,

quelques inventions du luxe, que le fanatiſme a défigurées, & dont il a calomnié l'uſage, parce qu'il n'a jamais pardonné à ſon auteur de n'avoir pas fléchi le genou devant ſes autels, & de s'en être tenu, à l'égard des rapports de la divinité avec l'eſpèce humaine, aux idées des célèbres philoſophes de l'antiquité. La philoſophie moderne a vengé la mémoire d'un héros qu'une mort prématurée atteignit au ſein de la victoire. Le coup qui le frappa accéléra la chûte de l'empire. Tous les peuples qu'il avoit enſevelis dans la terreur, depuis le Rhin juſqu'à l'Euphrate, ſe réveillèrent à la nouvelle de ſa mort, & vinrent des trois parties du monde briſer les barrières qu'il avoit oppoſées à leur courage. Les Francs reparurent dans les Gaules, & s'y maintinrent malgré les efforts du comte Théodoſe.

Il entroit dans la deſtinée des Francs de devenir les alliés des Romains toutes les fois qu'ils n'étoient pas abattus par eux, & d'être en quelque ſorte les lieutenans de l'empire, en attendant qu'ils en deviniſſent les maîtres. Pluſieurs de leurs chefs furent décorés du titre de conſuls; *Ricomer*, l'un d'eux, partagea les honneurs de cette éminente dignité avec l'empereur Gratien.

Rome n'avoit point alors de plus fidèles alliés & de plus redoutables vengeurs que les Francs;

ils défirent dans une bataille deux généraux de Maxime, qui étoit monté ſur le trône de Gratien, après en avoir enſanglanté les marches.

Nous ſommes arrivés à une époque où cette république, jadis ſi vaine de ſes vertus, eſt tranſformée en une vaſte ſcène de crimes, de ſervitude, de lâcheté & de barbarie. L'Europe entière ne ſe couvre déjà plus que de brigands & d'eſclaves. Les Francs, plus avancés dans l'art de la guerre, n'ont encore aucune idée politique ; il ſemble que toute la nation ne ſoit qu'un peuple de ſoldats. Le gouvernement militaire eſt le ſeul qu'elle connoiſſe ; ſes loix ſont des règlemens de police ; ſon culte eſt celui des idôles ; ſes prêtres ſont les organes du menſonge. D'où la lumière lui ſeroit-elle venue ? elle ne communique avec les autres peuples que pour les ſubjuguer ou combattre de concert ; elle s'avance dans la victoire ſans autre plan que celui de renverſer tout ce qui s'oppoſe à ſa marche, & de s'enrichir des dépouilles de ceux qu'elle appelle ſes ennemis, quoiqu'elle n'en ait jamais reçu d'offenſe. Le titre d'empereur, devenu la ſtatue aux pieds d'argile, a cependant encore quelque choſe d'impoſant à ſes yeux ; comme elle n'a d'autre ambition que de faire preuve de valeur, peu lui importe de vaincre ſous les aigles romaines ou ſous ſes drapeaux.

Ce beſoin de combattre, d'étonner par ſon courage, ne s'eſt malheureuſement pas éteint chez les deſcendans des Francs ; c'eſt lui qui les a précipités dans tant de guerres inſenſées, & a donné un ſi dangereux aſcendant aux rois qui ramenoient la nation à ſon ancien penchant ; c'eſt lui qui les a fait long-temps enviſager par tous les peuples comme un volcan placé au milieu de l'Europe, & dont les exploſions menaçoient les contrées voiſines.

Les Gaules étoient pour les Francs un aliment continuel à leurs deſirs ; ils ne contemploient qu'avec le regard de l'envie ces opulentes cités que l'étranger tenoit dans les fers : il ſembloit que ce fût un vol que leur eût fait la victoire.

Le temps n'étoit pas encore venu pour eux de dominer ſur cette riche contrée, qui étoit à leurs yeux une terre promiſe. Il falloit, pour qu'ils y établiſſent leur ſouveraineté, que les armées romaines s'affoibliſſent ; qu'elles ſe fondiſſent, pour ainſi dire, au milieu des gémiſſemens & des larmes de ce peuple opprimé. Juſqu'à ce moment les Francs devoient demeurer indépendans au-delà du Rhin, & conſentir à être les vaſſaux de l'empire pour les conquêtes qu'ils conſerveroient endeçà de ce fleuve qui couloit entre la ſervitude & la liberté.

Ce n'eſt pas un grand évènement pour un peuple que d'être gouverné par un roi plutôt que par deux généraux, lorſque ce peuple n'a que des idées de conquête; mais ſi cette révolution prépare un changement dans ſes opinions, dans ſes mœurs; s'il en réſulte que ſes idées s'ennobliſſent; que ſous l'égide de celui qu'il a inveſti des attributs de la royauté, il ſe regarde tout-à-coup comme le rival de l'antique ſouveraine du monde; qu'il aſpire à lui diſputer l'honneur de donner des loix à l'univers, & conçoive le projet de lui ravir une domination uſurpée depuis quatre ſiècles, alors ſans doute l'époque d'un changement ſi important par ſes ſuites mérite d'être conſacrée par l'hiſtoire.

C'eſt ſous ce ſeul point de vue que nous attachons quelque prix à la découverte qui a été faite de nos jours d'un premier roi des Francs, dont le nom étoit demeuré enſeveli ſous les ruines du temps.

Nous ne devons pas le diſſimuler; l'indifférence de la plupart de nos hiſtoriens ſur la véritable origine de notre monarchie tenoit à un ſentiment peu relevé : ils n'ont vu dans les François que les habitans des Gaules; & quoiqu'il eût été plus noble de nous préſenter ſous l'aſpect du peuple

conquérant, ils se sont bornés à ne nous considérer que dans le peuple conquis.

En partant de cette idée vulgaire, ils ont dédaigné de remonter à nos anciens privilèges; ils semblent avoir cru que pour peu qu'il nous restât de liberté, nous en avions toujours plus que n'en avoient eu nos ancêtres sous la domination des Romains; que nous devions par conséquent nous trouver plus grands sous le sceptre d'un roi tel que Henri IV ou Louis XIV, que sous le commandement de Siagrius.

PEUT-ÊTRE une grande pensée eût-elle jailli d'un systême opposé, & eût révélé plutôt à tous les peuples que cette vaste contrée des Gaules qui s'étend depuis les Alpes & les Pyrénées jusqu'aux rives du Rhin ne devroit être la possession que d'un même peuple, gouvernée par les mêmes loix, affranchies des mêmes entraves. D'après cette noble idée, ses habitans eussent renvoyé la superstition au-delà des monts & la servitude au-delà du Rhin.

CE premier roi des Francs, que l'érudition a fait sortir du milieu des ruines où son existence étoit ensevelie, se nommoit *Théodemir.* Il étoit fils d'un célèbre capitaine franc que *Gratien* avoit

admis à l'honneur de partager avec lui le consulat, & qui se distingua, après la mort de son collègue, dans le commandement des armées de Théodose.

Théodemir, élevé à la cour de Constantinople, alors la plus brillante de l'univers, rapporta au sein de sa véritable patrie, sous des dehors imposans, tous les avantages d'une éducation distinguée. Ses compatriotes, éblouis par les qualités qu'il réunissoit, le firent d'abord succéder au pouvoir dont ils avoient investis *Marcomir* & *Sunnon* ses parens; ils le reconnurent pour leur roi, lui en accordèrent d'une manière si positive l'auguste titre, que la décoration en para sa tête.

Des pièces de monnoie que les entrailles de la terre ont préservés de la lime des siècles nous offrent son buste; son chef est ceint d'un diadême de perles, & on y lit ces mots qui ne permettent pas le moindre doute ni sur son existence ni sur sa dignité : *Theudome rex.*

La puissance de ce premier roi ne s'étendoit alors que sur le Brabant, le pays de Liège, quelques contrées de la Frise & de la Westphalie. Avec le peu de troupes que lui fournissoient ces pays dévastés, il repoussa les armées romaines qui lui furent opposées, étendit ses conquêtes depuis les rives du Rhin jusqu'au pays des

Armoriques, qui comprenoit la Bretagne, la Normandie & une partie de la Picardie.

Ce prince, en ſubſtituant dans l'ame de ſes ſoldats des ſentimens de modération, de généroſité, au courage ſauvage qui les rendoit la terreur des peuples dont ils approchoient, parvint à ſe concilier l'affection des Gaulois, à faire naître en eux le deſir de s'aſſocier au ſuccès de ſes armes: mais un nouvel ennemi vint jeter l'épouvante ſur ces malheureuſes contrées, qui ne pouvoient goûter ni les fruits de la victoire ni le calme de la défaite; elles étoient agitées par la révolte qui venoit de s'élever contre l'empereur Honorius, lorſqu'une irruption ſoudaine leur fit éprouver de nouvelles calamités.

Les Vandales, après avoir battu les Romains & un corps de Francs qui les retenoient au-delà du Rhin, franchirent ce fleuve, fortifiés par les *Alains* & d'autres peuples que l'eſpoir du pillage avoient réunis à leurs projets. Ces barbares marquèrent leurs pas par la fureur & le brigandage; ils ne marchoient qu'à la lueur des embrâſemens; comme s'ils euſſent été étrangers à l'eſpèce humaine, ils s'en montroient les impitoyables exterminateurs.

Le nouveau roi des François accourut au ſecours de ſes alliés, & les vengea dans un combat

ſi ſanglant qu'il demeura plus de vingt mille Vandales ſur le champ de bataille ; ils euſſent peut-être tous péris ſi un de leur chef n'eût arrêté l'effet de la victoire, & ne leur eût fourni le moyen de paſſer en Eſpagne.

VERS le commencement du cinquième ſiècle, on eût dit que la nature tardive dans les climats glacés venoit de produire une nouvelle race d'hommes, dont le nombre étoit deſtiné à réparer les déſaſtres de la guerre & à repeupler toutes les parties du globe. Des hordes inconnues au reſte de la terre ſe pouſſoient du nord au midi. Malheureuſement pluſieurs d'entr'elles ſe frayoient leur route à travers les Gaules. Rome étoit déjà la proie des nations féroces qui ſe précipitoient ſur cette vaſte cité; ſemblable à un coloſſe renverſé, ſes immenſes débris animoient la fureur des barbares qui arrêtoient ſur eux des regards avides.

Le nouveau roi des Francs, plus jaloux de conſerver ſes états & de protéger ſes alliés que d'aller diſputer les dépouilles de Rome à des mains ſanguinaires, profita du reſſentiment des habitans de Trèves contre un gouvernement romain, prit poſſeſſion de cette ville, où le ſang des Francs avoit déſaltéré des bêtes féroces; elle lui fut livrée par l'un des ſénateurs. Ce fut ainſi que la capitale

des Gaules paſſa ſous la domination d'un peuple qui devoit porter plus loin le ſiège de ſon empire.

Son premier roi, pour marquer ſa ſouveraineté & ſon indépendance, fit frapper à ſon coin cette monnoie qui a préſervé ſon effigie & ſa mémoire d'un éternel oubli.

Si Rome, en ſe relevant, eût été éclairée par ſes malheurs, elle eût profité des diſſenſions de ſes ennemis, de l'éloignement des Goths pour raſſembler toutes ſes forces & concentrer ſa puiſſance en Italie; mais elle ne voulut pas faire le ſacrifice de ſes conquêtes, & en voulant tout conſerver elle a fini par tout perdre.

Cette réſolution téméraire eut d'abord un trop brillant ſuccès. Un des généraux d'Honorius, envoyé dans la Belgique, livra une bataille aux Francs, où Théodemir, après un règne de quatre ans, périt les armes à la main.

Ce règne trop court fit plus pour la civiliſation des Francs que les ſiècles qui l'avoient précédé. La nation s'aſſujétit à une autorité conſtante, à une obéiſſance éclairée, qui n'avoit pas toujours pour objet la guerre & le pillage; elle mit plus de régularité dans ſes deſſeins, plus d'eſprit de conſervation dans ſes conquêtes, plus de ſtabilité dans ſes alliances.

Il

Il paroît que de ce moment si l'hérédité de la couronne ne fut pas une loi bien scrupuleusement suivie chez les Francs, elle fut au moins adoptée par eux; car Pharamond, qui succéda à Théodemir, en 415, ne fut d'abord que tuteur des enfans du feu roi; le vœu de la nation ne l'éleva sur le bouclier & ne le ceignit du diadême qu'en 419.

Il ne faut pas se le dissimuler, cette promotion au rang suprême n'étoit qu'une adroite usurpation que l'ambitieux régent su colorer de la volonté du peuple; ces atteintes au droit légitime annoncent toujours l'inertie de la loi. Lorsqu'elle a acquis un véritable empire, le chef d'une nation, quelles que soient ses vertus, n'est jamais que ce qu'il doit être; comme il ne commande qu'au nom de la loi, il ne peut s'élever au-dessus d'elle. Mais les Francs étoient encore loin des grands principes de gouvernement; leurs affections faisoient les loix, & celui qui savoit s'en faire aimer étoit dès-lors assuré de tout obtenir d'un sentiment si difficile à modérer.

Heureusement Pharamond ne trompa point leur attente. Moins guerrier que Théodemir, il fut pour eux ce qu'avoit été *Numa* pour les Romains après le règne de Romulus : il fit rédiger sous les yeux de la nation & avec son concours les articles de la plus ancienne loi de la monarchie.

Cette loi salique, telle qu'elle nous est parvenue, est un titre plus précieux qu'on ne l'imagine, puisqu'il prouve invinciblement la souveraineté nationale. Les esprits qui n'attachent d'importance qu'aux objets d'une grande valeur ou aux actions d'une sagesse profonde ont dédaigné cette loi, parce qu'ils n'ont voulu y voir que des amendes pour des larcins, que des compositions pour des crimes; mais n'étoit-ce d'abord rien que d'y découvrir quatre représentans du peuple élus par lui, occupés pendant trois séances à discuter & à dresser les articles d'une loi qui avoit pour objet de maintenir les propriétés, de soumettre les vengeances à une réparation légale, de constituer un pouvoir judiciaire, de l'environner du plus grand respect, d'établir une égalité parfaite entre tous les Francs, en les condamnant indistinctement à la même peine pour le même délit?

Les articles multipliés de cette loi sur les différentes espèces de vol ne nous apprenoient-ils pas que nos aïeux avoient un esprit de justice qui a été refusé à nos modernes législateurs, qui n'ont jamais su calculer & évaluer la réparation d'après le dommage? N'y remarque-t-on pas une sage distinction en faveur des clôtures, une protection accordée à l'honneur des hommes, à la réputation des femmes?

Celui qui reprochoit injustement à un guerrier d'être revenu sans son bouclier ou d'avoir fui devant l'ennemi payoit une amende de 120 deniers; celui qui l'appeloit *délateur*, sans en fournir la preuve, en payoit 600 ou 15 *sols*, ce qui équivaloit à 15 écus de notre monnoie. Ainsi, aux yeux de ce peuple brave, l'accusation de manquer à la foi & de trahir la confiance étoit une plus grave injure que le reproche d'avoir abandonné ses armes & tourné le dos à l'ennemi.

La réputation des femmes sembloit à nos ancêtres un bien si précieux, que celui qui osoit en flétrir une du nom de courtisanne, sans prouver qu'elle le méritât, payoit une amende de 1800 deniers.

La protection étoit, comme on le voit, en raison de la foiblesse du sexe offensé, puisque la plus forte injure prononcée contre un homme étoit trois fois moins punie que celle adressée à une femme.

Nous sommes au surplus bien éloignés de vouloir présenter tous les articles de cette loi comme des règles d'équité. Il en est qui blessent la raison & l'humanité, tels que ceux-ci : « Le Franc qui » avoit battu de verges un serf qui ne lui appar» tenoit pas, & l'avoit mis hors de travailler » pendant quarante jours, n'étoit tenu de payer

» que quarante deniers de dédommagement; mais » si par dédain ou par haine il avoit dégradé » les chevaux d'un autre, il étoit condamné à » payer douze cents deniers ». S'il n'y a pas erreur de copistes dans les différens manuscrits qui nous ont été transmis, il faut croire que les Francs avoient un si grand mépris pour l'esclavage, qu'ils ne daignoient plus appercevoir l'homme dans l'individu qui étoit réduit en servitude.

Ce qui seroit bien capable d'appuyer une aussi étrange opinion, c'est que la peine prononcée contre celui qui retenoit en esclavage un homme qu'il savoit être libre étoit aussi forte que celle infligée au meurtrier d'un Franc; l'un & l'autre étoient condamnés à une amende de huit mille deniers.

Un esclave qui accusoit son maître n'étoit pas cru, ce qui prouve encore le mépris dont la loi le couvroit. Nos ancêtres ne nous ont heureusement transmis ni les erreurs qui tenoient à leurs préjugés, ni celles qui provenoient de leur austère jalousie. Celui qui prend la main d'une femme, qui ose serrer son bras, n'encourre pas d'amende parmi nous; tout son tort est de déplaire; l'œil de celle qu'il approche le punit ou l'absout de sa témérité, & souvent ce tribunal adoucit ses arrêts par tant de grâces qu'il

enhardit le coupable à mériter de nouvelles peines.

Les différens éditeurs de la loi salique, sous le prétexte de mettre de l'ordre dans la division de ses articles, ont confondu ceux qui ont été créés sous le règne de Pharamond avec ceux qui ont été ajoutés par ses successeurs; ils ont ainsi défiguré le monument le plus ancien de notre législation, & obscurci les premières idées de justice de nos ancêtres.

Il est, par exemple, impossible d'admettre que les Francs, qui se croyoient si supérieurs à toutes les nations tributaires, eussent attaché, avant la conquête des Gaules, moins de prix à leur existence qu'à celle d'un Gaulois, par la raison qu'il auroit été noble de naissance. C'est pourtant ce qui résulteroit d'un des articles de cette loi, qui condamne le meurtrier d'un Franc à une composition de huit mille deniers, & celui d'un Gaulois commensal du roi à une de douze mille. La même loi fixoit la compensation à l'égard d'un Gaulois possesseur d'un bien affranchi, à quatre mille deniers; celle d'un Gaulois tributaire, à dix-huit cents.

Ce sont ces articles, postérieurs aux conquêtes de Clovis, qui ont porté quelques écrivains à croire que ce prince avoit été le premier auteur de la loi salique. Ils n'auroient dû y voir qu'une

vérité, qui est que tandis que l'égalité la plus parfaite régnoit parmi les Francs, les Gaules étoient peuplées d'habitans de différens ordres; que par conséquent tenir à cette diversité d'ordres, c'est trahir sans le vouloir le secret de son origine, c'est annoncer qu'on n'est pas descendant des Francs, & prétendre faire revivre une institution gauloise.

CHEZ les Francs, les veuves appartenoient encore à la famille deleurs maris; cela est si vrai que, pour les obtenir en mariage, la loi salique exigeoit qu'on commençât par demander jour aux juges pour leur exposer son vœu. Ce jour fixé, les juges se rendoient au lieu du tribunal avec leur bouclier; là, trois héraults crioient trois fois: « celui qui a demandé la veuve ne se présentera » pas sans trois témoins, sans avoir trois sols du » même poids, & de plus un denier ».

Le prétendant s'avançoit alors, présentoit les espèces qu'on exigeoit de lui, les offroit au neveu du défunt, ou à son plus proche parent désigné par la loi : il prenoit ensuite possession de la femme, que la famille lui cédoit sous les regards des juges.

L'action du créancier étoit précédée de formes

impoſantes, & bien ſupérieures à celles que nous avions adoptées.

Lorſqu'un homme libre ou eſclave avoit contracté l'engagement verbal de donner une ſomme, s'il n'y ſatisfaiſoit pas, le créancier alloit le trouver au bout de quarante jours avec des témoins, & réclamoit ce qui lui étoit dû ; s'il refuſoit de payer, il étoit condamné à une amende de ſix cents deniers.

S'il perſiſtoit dans ſon refus, le créancier le citoit au tribunal *du plaid*, où il prononçoit ces paroles : « Juge équitable, le débiteur que je dé» nonce à ta juſtice m'a donné ſa parole ; la loi » ſalique veut qu'il me ſatisfaſſe, ſoumets-le à » l'empire de la loi ». Le juge devoit lui répondre : « Je ſommes ton débiteur de ſe conformer » à la loi ». Alors, le créancier ſe tranſportoit avec ſes témoins à la maiſon de ſon débiteur, le ſommoit une ſeconde fois de payer ſa dette, & s'il n'avoit pas égard à cette nouvelle demande, il lui étoit aſſigné un jour pour payer. De ce moment le débiteur étoit tenu à trois ſols d'intérêt ; on lui réitéroit trois fois les aſſignations, s'il ne s'y rendoit pas, le capital des intérêts montoit à trois ſols pour chaque défaut & chaque ajournement.

Si, après toutes ces formalités, on ne pouvoit

l'amener à s'acquitter, le créancier alloit trouver le juge *du fiſc* établi dans le canton où demeuroit ſon débiteur, & lui diſoit ces paroles : « Juge » équitable, l'homme que je dénonce à ta juſ» tice m'a donné ſa parole ; ſes promeſſes ſont » cimentées par le ferment ; il a été ajourné ſui» vant la loi. Je jure ſur ma tête & ſur mes » biens que j'ai de juſtes droits ſur ſes poſſeſ» ſions ». Il déclaroit alors le montant de la promeſſe. Auſſi-tôt le juge du fiſc, après avoir raſſemblé ſept juges, tous compétens, devoit ſe tranſporter à la maiſon du débiteur, & le ſommer en ces termes : « Homme parjure, acquittes de bon » gré ta parole & ta dette ; fais en ſorte de la » payer ſuivant ſa juſte valeur ».

S'il s'étoit abſenté pour éviter l'approche du juge, ou ſi préſent il ne ſe ſoumettoit pas à l'ordre qu'il recevoit, ſes biens étoient exécutés ; & après en avoir fait l'eſtimation & la vente, les juges payoient la dette revendiquée ; ſi aucun droit n'avoit été payé, la moitié du prix étoit donnée au débiteur & le tiers revenoit au juge.

Dans le cas où celui-ci, après avoir été requis, auroit refuſé de ſe tranſporter, ſans une cauſe d'empêchement légitime, & n'auroit pas fait prélever la ſomme due, il encouroit la peine de mort, & *devoit compoſer pour ſa vie*.

Je me suis arrêté sur ce texte de la loi salique, parce qu'il présente, malgré ses imperfections, un grand caractère de justice : il prouve que les Francs, lorsqu'ils ont pris sous Clovis possession des Gaules, formoient déjà une nation civilisée. On voit que la loi avoit à leurs yeux un grand empire ; qu'elle dominoit tout-à-la-fois le créancier, le débiteur & le juge.

Dans les affaires d'une haute importance, l'accusé qui dédaignoit de se rendre au tribunal de son district pouvoit être cité au tribunal du roi ; & s'il refusoit d'y comparoître & de se faire absoudre, le roi le déclaroit atteint de délit, donnoit des ordres pour qu'on saisît le coupable ; ses biens étoient à la disposition du fisc : il étoit défendu d'accorder l'hospitalité à ce rebelle, & de fournir même à sa femme de quoi subsister.

Je n'ai pas besoin d'observer que cette dernière disposition de la loi étoit inhumaine. Quelqu'unie que puisse être la femme à la destinée de son mari, elle ne doit partager la peine qu'il a méritée qu'autant qu'elle est sa complice. L'homme qui résiste à la justice, à la force de la loi, peut n'être pas touché du sort affreux auquel sa perversité exposera sa compagne, & entraîner ainsi l'innocence dans le malheur.

Il ne faut pas croire que la loi salique, en

condamnant ſeulement les coupables des plus grands crimes à des peines pécuniaires, abandonnât à l'impunité ceux qui n'auroient pas eu de quoi acquitter l'amende ou compoſition prononcée contr'eux.

Voici en quels termes s'exprimoit la loi à ce ſujet: « Celui qui, ayant tué un homme, n'aura » pas de quoi payer la totalité de la ſomme exi- » gée, produira douze garans qui atteſteront qu'il » n'a rien de plus que ce qu'il déclare avoir; il » ira ramaſſer chez lui tout ce qu'il poſſède; il » ſe poſera enſuite ſur le ſeuil de ſa maiſon pour » attendre ſon plus proche parent, & lui aban- » donner ſon héritage; & ſi ſon père & ſa mère » étoient hors d'état de l'acquitter, il invoquera » ſa tante, ſes neveux; puis vêtu d'une ſimple » toile, les pieds nuds, il ſera condamné à ſauter » ſur une haie hériſſée d'épines, ayant un pieu » à la main; enfin, ſi aucun de ſes parens ne peut » venir à ſon ſecours, celui qui le tient à ſon » pouvoir, après l'avoir expoſé à quatre aſſem- » blées de juges, ſera le maître de ſa vie ».

Il y a plus de ſageſſe qu'on ne l'imagine dans cette loi.

Il falloit que le condamné n'eût véritablement rien de plus que ce qu'il offroit pour s'expoſer à endurer tant d'humiliations, en ne payant pas ſa

compofition; fes proches devoient être auffi hors d'état de compofer avec la famille du mort pour abandonner un fils, un neveu au reffentiment de la vengeance. Cette vengeance devoit néceffairement fe laiffer défarmer par le fpectacle d'une longue fouffrance; & lorfque la victime lui étoit remife, elle étoit couverte de tant d'opprobres, de tant de fignes de repentir, qu'on devoit rarement ufer envers elle du droit de lui ôter la vie.

De cette première loi conftitutionnelle, un feul article nous en a confervé le fouvenir, & nous a fervi à repouffer du trône l'étranger qui prétendoit y monter; c'eft celui-ci : « A l'égard de la » terre falique, aucune portion de l'hérédité ne » reviendra à la femme, mais l'héritage tout en- » tier appartiendra aux mâles . . . ».

L'article de notre conftitution qui porte que la royauté eft indivifible & déléguée héréditairement à la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclufion perpétuelle des femmes & de leur defcendance, eft beaucoup plus clair. Il faut efpérer qu'on ne réuffira pas à l'obfcurcir.

Il feroit difficile d'expliquer comment un fceptre, une couronne peuvent avoir quelque chofe de commun avec ce qu'on appeloit la terre

salique. Au surplus, il est très-douteux que cette exclusion prononcée contre les femmes eût le moindre rapport à la dignité royale. Il étoit de principe chez les Germains qu'un peuple guerrier ne pouvoit être dirigé par un sexe qui tire souvent toute sa force de sa timidité, & désarme par sa foiblesse.... Une seule nation, suivant Tacite, faisoit chez les Germains exception à cette règle; il eût donc été superflu d'établir par une loi nouvelle ce qui étoit imprimé dans le cœur de toute la nation.

Soit que sous l'empire de la royauté la vie des accusés, qui n'étoient plus que des sujets, ait paru moins sacrée, soit que la multitude de crimes ait provoqué une plus grande sévérité, le rapt, l'homicide ne tardèrent pas à être frappés de mort. Un des articles ajoutés à la loi salique par *Childebert*, fils de Clovis, est conçu en ces termes: « Quant aux homicides, tel est ce que nous avons » ordonné être observé. Un homme qui osera » en tuer un autre de propos délibéré sera puni » de mort, sans pouvoir se racheter. Si l'on venoit à condescendre à composition, aucun de » ses parens ou amis ne l'aidera de sa fortune; » si quelqu'un avoit cette foiblesse, il composera lui-même comme s'il étoit coupable d'assassinat ».

Il étoit peut-être juste de condamner à la mort celui qui avoit ôté la vie à son semblable ; mais l'étoit-il de détruire la loi constitutionnelle sans le vœu du peuple qui l'avoit créée ? l'étoit-il d'assimiler au meurtrier l'ami, le parent qui cédoit au mouvement du sang & de l'amitié ? Qu'est-il résulté de cette infraction au privilège de la nation ? Que cette loi, qui n'avoit été faite que du consentement de quelques seigneurs, est demeurée sans exécution ; que les compositions pour le meurtre, pour le rapt, ont continué d'avoir lieu pendant tout le cours de la première race & même sous la seconde.

Charlemagne, dans ses additions à la loi salique, montra plus de respect pour la volonté nationale : il rendit, malgré sa puissance, hommage à la source de l'autorité dont il étoit investi. L'article 19 est conçu en ces termes : « On demandera au peuple son avis sur les chapitres » ajoutés à la loi ; & son adhésion, soit par signatures, soit par applaudissemens, seront consignés dans les chapitres mêmes ».

Nous n'avons fait que quelques pas dans l'histoire des François ; mais nous avons déjà vu ce qu'étoit ce peuple, avant qu'il eût établi sa domination dans la plus belle partie des Gaules.

Peu nous importe qu'il tire ſon origine des *Celtes ;* qu'il ait fui au-delà du Rhin devant les armes victorieuſes de Céſar ; qu'il ſoit ſorti de la Scandinavie, de la Pannonie, ou qu'il ait pris naiſſance parmi les Scythes qui habitoient ſur les bords des *Palus Méotides*. Ce qui eſt inconteſtable, c'eſt que les Francs ont exiſté libres, exempts de tributs dans la Germanie; qu'ils n'ont eu pour chefs que les hommes qu'ils ont placés eux-mêmes à leur tête ; qu'ils n'ont eu un roi que lorſqu'ils ont cru s'ennoblir en décorant de ce titre auguſte celui d'entr'eux qu'ils avoient reconnu le plus digne de le porter; qu'ils n'ont accordé à Pharamond l'honneur de la royauté, en l'élevant ſur leurs boucliers, que quatre ans après qu'il ſe fût montré capable de tenir les rènes de leur gouvernement ; que la loi ſalique ne fut point l'ouvrage d'un ſeul légiſlateur, encore moins le réſultat de ſa volonté particulière, mais l'expreſſion du vœu général.

LORSQU'ON ſurmonte l'ennui attaché à la lecture des divers articles relatifs au larcin des animaux domeſtiques, à la fraction des clôtures, il n'eſt pas poſſible de conteſter des idées de juſtice à ceux qui, long-temps avant nous, ont ſu graduer les peines d'après la gravité des délits ;

qui, respectant la propriété, évaluoient toutes les réparations en raison du dommage qu'elle avoit éprouvé.

Quoiqu'une civilisation perfectionnée ait dégradé à nos yeux ces espèces de traités sur le meurtre, sur le viol, nous ne pouvons refuser quelqu'estime aux législateurs qui ne vouloient pas verser le sang sur le sang, & s'occupoient plus de calmer les familles outragées que de satisfaire stérilement les vengeances.

Mais si la lecture attentive de la loi salique fait naître ces idées douces, elle en inspire aussi de bien amères; elle nous apprend que les crimes les plus atroces sont sortis des sociétés naissantes; que ces Francs, qui se disoient si nobles, si généreux envers leurs compatriotes, étoient assez dénaturés pour mutiler un esclave & le priver de la faculté de se reproduire; qu'ils poussoient le sang-froid de la barbarie jusqu'à préparer un bûcher pour y consumer leur ennemi; que souvent ils le précipitoient dans un puits pour l'y ensevelir avec la trace de ce lâche homicide : nous voyons que la torture avoit déjà été imaginée pour la révélation des crimes (il est vrai qu'elle n'exerçoit ses cruautés que sur la servitude). Ces affreuses découvertes semblent étendre un voile funèbre sur le berceau de notre monarchie, & nous

annoncer de plus horribles perverſités. L'hiſtoire de l'humanité eſt une longue vie dont tous les jours ont été marqués par des injuſtices & arroſés par des larmes.

Lorſqu'on ſuit la chaîne des évènemens qui ont précédé la révolution au milieu de laquelle nous nous agitons, on ne ſait ſur quel ſiècle, ſous quel règne on voudroit voir repoſer ſon exiſtence.

Tant de funeſtes réalités nous ont pouſſés vers un avenir plus heureux ſans doute. Eh! pourquoi ajouterions-nous à nos peines celle de nous fruſtrer de l'eſpérance? Ne ſommes-nous pas éclairés par le paſſé? Ne ſentons-nous pas de plus en plus le beſoin d'être gouvernés par de ſages règlemens? Ne nous allarmons pas d'un délire paſſager; nous avons plus d'un tribut à payer à ce caractère national, qui trop ſouvent s'arrête à des ſignes au lieu de s'attacher à des choſes. Ayons de l'indulgence pour un peuple qui renaît, & doit par cette raiſon, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à plus de maturité, nous offrir la frivolité de l'enfance; il rougira demain de ce qui l'amuſe aujourd'hui. Gardons-nous ſur-tout de l'aigrir par une contradiction imprudente. Déjà il n'eſt plus à craindre que nous donnions à nos ennemis le plaiſir de voir le ſymbole de la liberté transformée

en une pomme de discorde. Ces scènes, qui ont divisé la Suède sous des noms que la dignité de l'histoire n'a consacrés qu'avec peine, ne se renouvelleront pas parmi nous; il est temps que les bons esprits usent de leur ascendant sur la multitude, & lui persuadent que nous ne serons vraiment libres que lorsque la raison & le goût seront les seuls juges de nos écrits & de nos costumes.

IVe DISCOURS.

Des conquêtes de Clovis & de l'influence de la Religion sur la liberté des François.

Lorsque nous sommes remontés à l'origine des François, nous marchions à travers des idées vagues, des narrations incertaines & fabuleuses ; à peine savions-nous quelles étoient leurs mœurs & leur séjour habituel. Nous sommes maintenant bien assurés qu'avant le règne de Clovis ils résidoient dans la partie septentrionale du Brabant ; nous leur connoissons un roi élu par eux, une loi constitutionnelle, à l'ombre de laquelle reposoient leurs propriétés, la sûreté de leurs personnes. Cette loi nous apprend qu'ils avoient des tribunaux dans leurs différens cantons, un tribunal du fisc, une cour du roi, devant laquelle étoient cités les coupables de haute trahison. Si nous ignorons encore comment ces divers magistrats étoient investis du pouvoir judiciaire, au moins sommes-nous certains, d'après la formule de leurs sommations aux débiteurs, qu'ils ne prononçoient

leurs jugemens qu'au nom de la loi, qui étoit la véritable souveraine de la nation.

Il faut le dire à la gloire de Pharamond, son esprit pacificateur contribua beaucoup à consolider l'existence de la monarchie françoise. S'il n'ajouta pas de conquêtes à celles qu'avoit faites la nation sous son premier roi, il lui procura les moyens de se fortifier dans celles qu'elle avoit conservées. Il l'habitua à être autre chose qu'un peuple avide & sanguinaire; il la disposa à se complaire dans le calme de la paix, à vaincre pour jouir, tandis qu'elle n'avoit autrefois desiré de vaincre que pour vaincre encore. On prétend que le règne de ce second roi ne fut que d'environ onze à douze ans, qui, joints aux quatre années de sa régence, comblent à-peu-près l'intervalle de temps écoulés entre la mort de Théodemir & l'avènement de Clodion au trône.

Des érudits, après de longues recherches pour constater le lieu où le corps de Pharamond a été déposé, prétendent l'avoir découvert sur une montagne, à laquelle son monument a, suivant toute apparence, donné le nom de *Framond;* mais tant que la sépulture des rois ne sera pas précédée d'un jugement national, tant que le plus inique, le plus sanguinaire des princes obtiendra une pompe funèbre aussi solemnel que le plus vertueux

monarque, peu importera aux générations de ſavoir où repoſent des cendres qui ne peuvent inſpirer de regrets & de vénération que par les bonnes actions de ceux dont elles ſont les triſtes reſtes.

Un voile ſi épais couvre encore les premiers temps de la monarchie françoiſe, que nous ignorons ſi Clodion avoit reçu le jour de Pharamond, ou s'il étoit un des fils de Théodemir, qu'une juſtice tardive auroit replacé ſur le trône. Quel que fût ſon titre, il ſe concilia l'affection des Francs, en ranimant parmi eux cet eſprit guerrier qui ne s'étoit pas éteint, mais qui s'étoit aſſoupi ſous ſon prédéceſſeur.

« Les Francs, dit un hiſtorien dont nous ai-
» mons à ſuivre l'érudition & à emprunter le
» ſtyle, fondent avec la rapidité de la foudre
» ſur le Hainault & l'Artois; leurs ſuccès leur
» enflent le cœur, ils les célèbrent par des fêtes;
» un des chefs de leur armée ſe marie; le roi &
» ſes compagnons d'armes s'occupent de feſtins
» auſſi tranquillement que s'ils euſſent été à Ton-
» gres ou à *Diſparg*. A quelque diſtance de cette
» joyeuſe armée étoit campé Ætius, général ro-
» main; un détachement s'avance à petit bruit,
» & s'élance ſur les convives. On conçoit la
» réſiſtance que durent faire des ſoldats ainſi

» préparés, & qui pour toutes armes avoient la » coupe à la main. Auſſi la déroute fut-elle complette ; une partie de l'armée dut ſon ſalut à » la fuite, l'autre périt ou fut priſe ; de ce nombre fut l'épouſée, qui donna au village témoin » de ſon malheur le nom de bourg d'Hélène, » *vicus Helenæ* ».

Il n'a manqué à un pareil évènement qu'un Homère pour transformer l'auteur de cette expédition en un nouveau Pâris, l'époux fruſtré de ſon eſpérance en un Ménélas, Clodion en Agamemnon, tous les Francs en Grecs outragés une ſeconde fois par les deſcendans des Troyens.

Les premières imprudences en invaſion ont toujours des ſuites funeſtes. L'armée de Clodion une fois miſe en déroute, le général romain n'eut pas de peine à reprendre tout ce qui venoit d'être conquis par les Francs : ils furent forcés d'aller ſe renfermer dans leurs premières limites. Clodion retiré à Diſparg, qui étoit le château de nos premiers rois, ne vit plus ſa domination s'étendre que ſur l'étroite portion de territoire que lui avoit tranſmiſe Pharamond.

Si l'homme iſolé a peine à ſe contenter de ce qu'il poſſède légitimement lorſqu'il entrevoit la poſſibilité d'agrandir ſa propriété, à plus forte raiſon une nation guerrière n'eſt-elle pas capable

de concentrer ses jouissances dans ce sentiment de justice. Lorsqu'elle n'usurpe pas, ce n'est pas le respect pour la propriété des autres qui l'arrête, c'est l'épreuve qu'elle a faite de sa foiblesse, ou la crainte d'être punie de sa témérité.

La réputation d'Ætius grossissoit de jour en jour aux yeux des Francs. Il venoit de détruire devant la ville d'Arles une armée de Visigoths; leur chef étoit son captif; il s'étoit montré comme la foudre sur le sommet des Alpes, & en avoit précipité un peuple sorti des bords du Danube qui ravageoit la Rhétie; d'autres troupes révoltées avoient éprouvé la force de son bras; tout plioit sous sa puissance ou se dispersoit devant elle. Cependant, semblable à un athlète qui s'épuise en terrassant les ennemis qui se succèdent & reviennent sur lui, il se voyoit forcé de se replier & d'abandonner une partie des Gaules qu'il étoit dans l'impuissance de défendre.

Le roi des Francs, profitant de ce moment d'affoiblissement, sort en 444 de cette contrée marécageuse où sa nation s'engourdissoit. Instruit par ses malheurs, il met de la prudence dans sa marche, se fraie un chemin à travers une forêt qui se prolonge jusqu'au Hainault, s'empare de cette province; des villes considérables, telles que Cambray, Tournay, tombent sous sa puissance. Déjà

ſes étendards flottent ſur les bords de la Somme ; il fait de cette rivière la frontière de ſes états, & Amiens en devient la capitale.

Ce fut, comme l'obſerve l'hiſtorien des règnes qui ont précédé celui de Clovis, à la date de cette conquête importante & rapide que la France fut vraiment une puiſſance, & acquit de la ſtabilité par ſon étendue, le nombre de ſes habitans & la force de ſes places.

On ſent bien que la nation rendue à ſon eſprit guerrier ne s'occupa plus de légiſlation. Il étoit loin encore le temps où elle ſentiroit qu'on ne peut être à l'abri des dangers, des invaſions, qu'en ſachant poſer les limites de ſa domination, en déclarant avec l'expreſſion de la force & de la juſtice : ce territoire eſt à moi, parce que je l'ai conquis ; nul ne l'enlèvera à mon courage ; que les autres peuples ſe diſputent l'empire de la terre, je ne les troublerai point dans leurs projets ambitieux, je ne veux rien de plus que ce que je poſſède.

Cette ſoif inaltérable de conquêtes entraîna les François dans de nouveaux périls ; ſon chef tenta une nouvelle irruption ; ſon fils qui conduiſoit une partie de ſon armée attaqua Soiſſons. Il rencontra pour ſon malheur l'invincible Ætius ; cet habile général repouſſa la diviſion que le jeune prince

commandoit, & lui fit trouver la mort où il cherchoit la gloire. Clodion ne furvécut que deux ans à cet échec, & au malheur d'avoir perdu un fils courageux.

Après avoir étendu fa domination depuis le Rhin jufqu'à la Somme, & depuis la Mofelle jufqu'à la mer, il eft étonnant qu'il ne foit pas parvenu à la poftérité fous un nom plus pompeux que celui de *Clodion-le-Chevelu.*

On prétend que ce furnom tire fon origine de plufieurs ordonnances, par lefquelles Clodion maintint l'ufage de porter une longue chevelure. Si de toutes les loix auxquelles il a concouru, celles qui recommandoient de ne pas fe détacher d'une parure fi naturelle étoient les plus fages, il faut avouer qu'elles ne donnent pas une haute idée de fon génie en légiflation ; ce fut fans doute par l'effet de ces ordonnances que la nation regarda dans la fuite comme un être dégradé & indigne de la commander celui auquel on feroit fubir la privation de fes cheveux. On aura auffi confidéré comme un acte d'humilité le facrifice volontaire que la piété faifoit de cet ornement : voilà à quoi il faut attribuer le nombre prodigieux de têtes que l'efprit monacal réduifoit à une trifte nudité.

Ce fut encore pour avoir abufé de fon titre de tuteur, que Mérovée figure comme roi dans notre

histoire. Ces exemples trop répétés nous prouvent de quelle importance il étoit qu'une loi constitutionnelle contînt l'ambition des régens dans de justes limites, & assurât à la nation son légitime monarque.

Clodion, ayant perdu le seul de ses fils qui fût en état de lui succéder, institua Mérovée tuteur des deux autres qu'il laissoit en bas âge. Cet ambitieux parent trompa l'espoir d'un père descendu dans la tombe; il se concilia l'appui d'Ætius, & se fit couronner à Amiens. La reine-mère, n'ayant que des larmes à opposer à une pareille injustice, quitta une cour qui ne lui présentoit que des affronts à dévorer, emmena les deux orphelins dont on ravissoit l'héritage; l'un se réfugia auprès des Romains, l'autre dans le camp d'Attila, auxquels ils demandèrent en vain vengeance & punition.

C'étoit appeler la guerre contre sa patrie pour un droit qui n'étoit pas encore légalement établi; car la loi salique ne prononçoit rien de positif sur l'hérédité à la couronne. Mérovée, sans doute, étoit condamnable pour avoir violé le dépôt qui lui avoit été confié; mais la nation pouvoit seule être juge entre le tuteur & les pupilles. C'étoit à elle qu'il appartenoit de prononcer si le diadême faisoit partie de l'héritage de Clodion.

Le conſentement du peuple au couronnement de Mérovée formoit un titre apparent en ſa faveur.

C'eſt vraiſemblablement à l'uſurpation de Pharamond qu'il faut attribuer le ſilence de la loi ſalique ſur un des points les plus importans à la tranquillité de l'état. *Mérovée*, fort de ce ſilence, enhardi par l'exemple d'un de ſes prédéceſſeurs, n'aura pas eu de peine à perſuader à la nation qu'il étoit plus glorieux à elle de n'obéir qu'à celui qu'elle auroit élevé par ſon choix à la dignité royale; qu'il lui étoit plus avantageux d'avoir pour chef un homme en état de la conduire à la victoire que d'attendre dans l'inaction les réſolutions d'un enfant. C'eſt en diſant au peuple qu'il peut faire tout ce qu'il veut que l'ambition lui fait ſouvent faire tout ce qu'elle deſire.

Sous le règne de Mérovée parut dans les Gaules ce conquérant qui n'eut pas honte de ſe qualifier du titre de fléau du genre humain. Attila, ſorti du fond de la Tartarie, s'avançoit précédé de la mort & du crime. Teint du ſang de ſon frère, il ſurpaſſoit en férocité les rois qui marchoient ſous ſes ordres. Les ſoldats qu'il commandoit, en ajoutant à leur difformité naturelle, ſembloient s'efforcer de ſe rendre étrangers à l'eſpèce humaine, & de ſe faire pardonner ainſi les cruautés qu'ils exerçoient ſur elle. Ils redoubloient l'effroi par l'horreur

que leur vue inſpiroit ; leur impitoyable chef avoit, dit un hiſtorien eſtimable, fait diſparoître de l'Europe & des frontières de l'Aſie des villes puiſſantes & des peuples entiers ; pluſieurs nations glacées de crainte s'étoient laiſſé moiſſonner ſans réſiſtance ; d'autres fuyoient devant le glaive exterminateur. Cet ennemi du genre humain, joignant la ruſe à la cruauté, cherchoit à diviſer les peuples pour en rendre le maſſacre plus sûr.

Il déclaroit aux Romains qu'il vouloit exterminer les Francs & les Viſigoths ; il faiſoit entendre à ceux-ci que ſon but étoit de les délivrer de ces ennemis de l'univers : mais la mort qu'il étendoit indiſtinctement ſur tous les partis leur découvrit ſes horribles deſſeins. Le Romain, le Franc, le Viſigoth, qui avoient le bras levé l'un ſur l'autre, reſtèrent immobiles ; au cri du ſalut commun qui retentiſſoit de toutes parts, ils baiſſent leur glaive, ſe rapprochent & marchent avec confiance ſous leurs drapeaux réunis.

Déjà ce terrible ennemi qui étoit entré dans les Gaules par la Germanie, après avoir ſaccagé les provinces ſeptentrionales, étoit aux portes d'Orléans qui s'attendoit à une ruine prochaine, lorſque l'armée des nouveaux alliés parut ; elle avoit pour chefs le patrice Ætius ; Théodoric, roi des Viſigoths, & Mérovée, roi des Francs. La

longue expérience du général romain, ses victoires multipliées inspiroient aux deux rois une noble confiance & une juste docilité pour ses conseils; leurs soldats se modeloient sur les légions qui occupoient le centre.

La vue d'une armée si bien disciplinée fit, pour la première fois, connoître la crainte à Attila. Il crut devoir s'éloigner; sa retraite inspirant une nouvelle ardeur à ses ennemis, ils le suivirent & l'atteignirent dans cette fameuse plaine de la Champagne où se livra le combat le plus sanglant qui se fût encore donné dans les Gaules. Le roi des Visigoths y perdit la vie; mais il fut bientôt remplacé par Thorismond son fils, qui vengea la mort de son père en enfonçant une des aîles qui lui étoit opposée, & en achevant de mettre en déroute les barbares que la nuit déroba à une destruction entière.

C'en étoit fait de leur chef, & ce grand criminel de lèse-humanité alloit expier tous ses forfaits; frémissant de rage & de honte dans sa tente, il étoit résolu de mettre fin à ses jours odieux; déjà les selles de ses chevaux amoncelées par ses ordres devoient former son bûcher, lorsque la politique d'Ætius le sauva du désespoir, en détournant Thorismond & Mérovée du projet d'assiéger le camp de leur ennemi, & en les engageant l'un

& l'autre à retourner dans leurs états pour prévenir des usurpations dont ils étoient menacés. La crainte qu'il inspira à Thorismond étoit chimérique, celle qu'il fit naître à Mérovée n'étoit que trop fondée; car l'un de ses frères ayant profité de son absence s'étoit déjà fait déclarer chef du pays qu'il lui avoit confié, & demeura maître du Cambresis.

Ætius, plus occupé de maintenir sa domination dans les Gaules que de préserver l'Italie d'une nouvelle invasion des barbares, craignit sans doute de laisser prendre une trop grande prépondérance aux deux chefs qui avoient partagé sa victoire s'ils achevoient leur triomphe. Cette politique lui coûta cher; Valentinien eut l'aveugle cruauté de frapper de mort ce général qui depuis tant d'années étoit le bouclier de l'empire, & contenoit les barbares par la terreur de ses armes & de son nom.

Mérovée se dédommagea de la perte du Cambresis en attachant à son trône tous les états que Théodemir avoit conquis sur les Romains, & qu'il n'avoit pu conserver. Il resta maître jusqu'à sa mort d'une partie de l'Alsace, de l'électorat de Mayence, du Luxembourg, d'une partie de la Lorraine, de la Picardie hors Soissons, & de la Normandie jusqu'à la Seine.

On voit à quoi tient l'accroiſſement des empires. Si Attila n'eût pas paru dans les Gaules, Ætius, loin de s'unir aux Francs & aux Viſigoths, les eût affoiblis ou peut-être détruits. Si ce général n'eût pas craint que ces deux peuples rivaux ne ſe fortifiaſſent & ne réuniſſent un jour leurs armes contre lui, au lieu d'arrêter la réſolution des deux rois qui vouloient ſur-le-champ aſſiéger Attila dans ſon camp, il auroit profité de leur ardeur, il n'auroit pas laiſſé le temps à l'ennemi de ſe fortifier, de ſe refaire, & ce déluge de barbares qui jeta l'épouvante dans l'Italie eût été tari dans les Gaules. Enfin, ſi Valentinien n'eût pas découragé de braves ſoldats en aſſaſſinant le général qui les avoit toujours mené à la victoire, Mérovée auroit été contenu dans les limites qu'il oſa franchir, parce que les Romains aſſaillis de toutes parts n'avoient point de forces à lui oppoſer.

Ce quatrième roi des François a régné environ douze ans; il eut part à l'une des plus célèbres victoires remportées ſur le redoutable ennemi du genre humain; il a conquis des états qui forment une des plus belles parties de la monarchie françoiſe, & il eſt à peine connu ſous ſon auguſte titre de ceux qui recueillent les fruits de ſon courage. Pourquoi ſa mémoire eſt-elle tombée dans

l'oubli ? parce qu'un roi franc qui n'étoit que guerrier n'étoit pas plus relevé aux yeux des Gaulois que les ſimples chefs qui avoient précédé la royauté. Par quelle raiſon auroit-on plus parlé de Mérovée que de Théodemir & de Clodion ? Ils avoient comme lui conquis des états ; mais d'autres barbares avoient, avant eux, pénétré dans les Gaules, pris des villes qu'ils avoient conſervées juſqu'à ce qu'un général romain les eût repouſſés au-delà du Rhin, ou contraints de ſe retrancher dans leurs forts. Sous Mérovée, il eſt vrai, la domination des Francs fut plus ſtable dans les Gaules ; mais ſi cette nation s'y étoit plus profondément enracinée, elle ne devoit ſon affermiſſement qu'à l'épuiſement des Romains ; elle n'apportoit dans les provinces dont elle ſe rendoit maîtreſſe ni arts ni légiſlation ; c'étoit une garniſon qui ſuccédoit à une autre : on ne célèbre parmi les vainqueurs que celui qui change notre ſort en l'adouciſſant. Mérovée étoit plongé dans les ténèbres du paganiſme ; les évêques des Gaules ne devoient l'enviſager que comme un chef de brigands dont la domination mettoit la vérité en péril. Ce qu'il auroit fait de bien, tant qu'il n'auroit pas rendu hommage au vrai culte, pouvoit-il être conſacré par leurs écrivains, puiſque la ſage adminiſtration de Julien n'avoit pas obtenu leurs

éloges? Ne nous étonnons donc pas ſi un nuage épais a obſcurci les premiers ſiècles de notre monarchie; peut-être ſon époque eût-elle été reculée d'un ſiècle dans les faſtes de l'hiſtoire, ſi Clovis lui-même & ſes enfans n'euſſent pas embraſſé la religion dominante dans les Gaules.

Ce qui achève de prouver que la couronne étoit héréditaire chez les Francs, c'eſt qu'elle fut déférée à Childeric, par la raiſon qu'il étoit fils de Mérovée. Il monta ſur le trône en 459 ; il avoit alors vingt - deux ans : c'étoit un âge plus que ſuffiſant pour porter les armes. Chez un peuple qui avoit pour principales vertus les vertus militaires, un roi devoit être en état de gouverner lorſqu'il étoit en état de combattre & de vaincre. Cependant le défaut d'expérience & le feu de ſa jeuneſſe lui firent perdre pour pluſieurs années ce qu'il tenoit de ſa naiſſance. Il apprit que la loi, en l'élevant au-deſſus de ſes concitoyens, ne l'avoit pas élevé au-deſſus d'elle.

On n'a point oublié que le lien du mariage étoit ſacré chez les Germains; que la loi ſalique protégeoit particulièrement la chaſteté des femmes; que celui qui oſoit enlever à un mari ſa compagne payoit deux cents ſols, c'eſt-à-dire, la même compoſition prononcée contre un meurtrier.

La preuve que c'étoit particulièrement l'adultère qui excitoit la févérité de la loi, c'eft que l'homme qui par violence triomphoit de la vertu d'une jeune fille libre n'étoit condamné qu'à une amende de foixante & dix fols; & s'il avoit eu avec elle une union fecrette & volontaire, cette amende étoit réduite à quarante-cinq fols.

Voici d'autres articles qui prouvent combien les maris étoient jaloux de leur propriété ; un homme libre qui ferroit la main ou le doigt à une femme libre payoit quinze fols; s'il lui ferroit le bras, il s'expofoit à en payer trente ; enfin, fi fa main s'élevoit jufqu'au fein, fa témérité étoit punie de l'amende de quarante-cinq fols.

Suivant toute apparence, Childéric encourut plus d'une fois les plus fortes amendes, mais nous ignorons s'il exiftoit chez les Francs un tribunal devant lequel on pût citer les rois; ce qui pourroit faire croire que cette inftitution n'étoit pas étrangère aux anciens habitans de la Germanie, c'eft que la bulle d'or a créé un tribunal, préfidé par l'électeur Palatin, devant lequel l'empereur lui-même peut être traduit.

Mais qu'il en exiftât ou qu'il n'en exiftât pas un de cette nature, il réfidoit inconteftablement dans le cœur de toute la nation. Sous les règnes les plus defpotiques, un prince dont les paffions

immodérées n'auroient eu aucun frein, qui auroit pourſuivi, ſans égard pour les titres de maris & de pères, la beauté par-tout où elle eût enflammé ſes deſirs, n'eût pas tardé à révolter ſes ſujets & à élever contre lui une conjuration générale, c'eſt ce qui arriva à Childéric. La nation, indignée contre le violateur de la plus ſacrée des loix, lui retira l'honneur de la commander. Cet illuſtre coupable ne ſentit plus que ſa foibleſſe contre la volonté ſuprême du peuple; il fut contraint d'aller dévorer au loin ſon humiliation. Un de ſes favoris dont l'attachement ſurvécut à l'infortune & à la dégradation de ce prince lui laiſſa, dit-on, l'eſpérance de remonter un jour ſur ce trône d'où la vengeance publique le précipitoit. Il lui donna pour gage de ſa promeſſe la moitié d'une pièce d'or qu'il rompit, en lui déclarant que l'autre moitié ſeroit le ſignal de ſon retour.

Après avoir fait cette juſtice éclatante de ſon roi, la nation ne s'éleva pas à de hautes penſées ſur ſa ſouveraineté; elle ne ſongea ni à ſe former en république, ni à limiter la puiſſance royale, ni à établir des autorités ſur des fondemens ſolides; elle étouffa toutes les rivalités, toutes les ambitions qui pouvoient naître dans ſon ſein, en appelant un étranger pour la gouverner.

Cependant un fils de Clodion erroit dans la

Germanie, après avoir en vain imploré des secours pour recouvrer ce qu'il regardoit comme son héritage. Il n'eut pas plutôt appris la disgrace de Childéric, qu'il se livra à l'espoir d'être porté sur ce trône où il avoit vu dominer son père; il se rapprocha du Rhin, & s'efforça d'intéresser en sa faveur les Francs qui habitoient les bords de ce fleuve. On les distinguoit sous le nom de *riparols* ou de *ripuaires*. Cette branche de la nation consentit à reconnoître *Clodebaud* pour son roi, & forma par cette élection une petite monarchie distincte de celle des Saliens, jusqu'au moment où Clovis parvint à la réunir à la sienne.

Si la nation entière eût partagé les mêmes sentimens d'affection & de justice pour le descendant d'un de leurs rois, Chilpéric ne seroit peut-être jamais remonté sur le trône, & Clovis son fils n'eût jamais régné sur le peuple françois.

L'ordre des destinées aveugla les Saliens au point de les déterminer à se soumettre à Egidius, gouverneur des provinces que les Romains avoient conservées dans les Gaules. Comme il fut appelé au trône par le vœu du peuple & vint tenir sa cour au milieu des Francs, ce n'est pas sans fondement que quelques auteurs placent Egidius au rang des rois qui ont précédé Clovis.

Le chef de l'empire, apprenant qu'un ſujet s'étoit élevé du titre de gouverneur à celui de monarque indépendant, arma contre lui les Bourguignons & les Viſigoths; il leur fit des ceſſions avantageuſes; il accorda au roi de Bourgogne le titre de général des armées de l'empereur. Ces moyens décéloient ſa foibleſſe, & elle ne fut que trop démontrée par l'évènement. Egidius triompha des alliés des Romains, & ſe maintint ſur un trône où la volonté du peuple le ſoutenoit. Il n'eut pas malheureuſement pour lui la ſageſſe de ménager cette baſe de toutes les autorités; il accorda une aveugle confiance aux perfides conſeils de l'ami de *Childéric*, qui lui perſuada de ſe défier de l'inconſtance des Francs, & de s'environner toujours de ſes ſoldats romains. Cette conduite, qui préſentoit les dehors de l'ingratitude, bleſſa une nation généreuſe; elle commença à ſe repentir de s'être donné un étranger pour maître. L'amitié fidelle qui épioit l'occaſion favorable à ſes deſirs profita du moment où les eſprits parurent le plus indiſpoſés pour propoſer le rappel du roi détrôné : cette idée fut accueillie. A l'inſtant Childéric reçoit le ſignal convenu. Ce prince, qui ſe conſoloit de ſa diſgrace à la cour du roi de Thuringe, part, vole à Bar, où il trouve ſon digne ami avec un grand nombre de

Francs bien armés. Il s'avance vers Egidius, qui n'est à ses yeux qu'un usurpateur ; celui-ci veut défendre ses droits, mais il n'a plus pour les faire valoir l'amour du peuple qui les lui a transmis. Huit années écoulées depuis la déposition de Childéric ont emporté le souvenir de ses égaremens ; à l'aspect des deux rivaux, on n'a plus présens à la pensée que le malheur de l'un, que les injustices de l'autre. Egidius, réduit aux seules forces qu'il avoit avant d'être couronné, ne peut tenir contre le vœu bien prononcé de la nation ; il va cacher sa honte & sa défaite dans Soissons, qui tenoit encore pour les Romains. Du haut des murs de cette ville il voit un jeune prince corrigé par son infortune rentrer pleinement en grace avec son peuple qui savoit punir, & trouvoit encore plus de plaisir à pardonner.

Ce grand trait de notre histoire à peine a-t-il été présenté. Il semble qu'on ait craint d'y voir ce qu'il offroit d'imposant ; on s'est gardé d'en faire sortir cet acte de souveraineté nationale qui s'élève au-dessus de toutes les puissances, & supplée au silence de la loi.

Sous le règne de Childéric, dont la passion dominante se concilie avec celle de la gloire, la nation françoise ne fut livrée qu'aux agitations de

la guerre ; elle n'avoit rien à redouter de l'empire abattu sous les coups que lui avoit portés *Odoacre*. L'Italie, après avoir vu deux chefs de barbares se disputer la dépouille du jeune *Augustule*, devint la récompense de la trahison, & passa sous la domination de *Théodoric*.

Le successeur d'Egidius ne pouvoit se défendre contre les Francs qu'à l'aide des étrangers qu'il appeloit à son secours ; les Saxons, en s'unissant à sa foible armée, n'arrêtèrent point Childéric dans le cours de ses conquêtes ; il battit les deux corps qui s'opposèrent à son passage, & s'avançoit déjà jusqu'à Angers, lorsqu'il apprit que les Allemands avoient fondu sur ses états. Dans cette circonstance périlleuse, il prouva que la politique ne lui étoit pas étrangère : il venoit de battre les Saxons ; il trouva le moyen de se les attacher, de les unir au sort de ses armes. Fortifié de cette nouvelle alliance, il retourne dans ses états, en chasse les Allemands, les poursuit jusques sur leur territoire, & tire une vengeance éclatante de leur témérité.

Épuisé par des marches fatiguantes, il succomba à l'âge de 46 ans, & fut inhumé à Tournay suivant l'usage antique des Francs, c'est-à-dire, avec son cheval, & peut-être deux de ses fidèles serviteurs ; car on découvrit, en 1653, dans son tombeau, au milieu des débris de la mort, deux

têtes d'hommes & celle d'un cheval, une grande quantité d'abeilles d'or, qui ſont les premières & les véritables armes de la nation françoiſe, repréſentée ſous l'emblême d'un eſſaim qui s'eſt détaché du lieu de ſon origine pour aller ſe fixer ſur une terre plus heureuſe.

On ne ſait ce qui a pu induire en erreur *Mézerai*, au point de lui faire dire que Childéric fit la conquête de Paris. Un pieux bénédictin qui a compoſé en cinq volumes *in-folio* l'hiſtoire de cette capitale, a orné cette fable de circonſtances très-touchantes. Suivant lui : « tandis que les » François tenoient Paris aſſiégé en 476, la ville » manqua de vivres, & la famine commençoit à » s'y faire ſentir, ſans le prompt ſecours que » Sainte-Géneviève y apporta. La ſainte, pour » laquelle les Pariſiens n'avoient plus que du reſ- » pect depuis qu'elle les avoit délivrés de la fu- » reur d'Attila, ſe rendit elle-même à Arſy-ſur- » Aube & à Troyes, & revint avec pluſieurs » bateaux chargés de bled, ſans que la tempête » ni les oppoſitions des ennemis puſſent l'empê- » cher de réuſſir dans ſon entrepriſe héroïque. » Cependant, malgré ce ſecours, Childéric ſe » rendit maître de Paris, & fut le premier roi » des François, qui en chaſſa les Romains ».

Dieu ne béniſſoit pas ſans doute l'entrepriſe

de Sainte-Géneviève, puiſqu'il ſuſcitoit une tempête ſur la Seine chargée d'un convoi ſi néceſſaire, & puiſqu'il rendit le ſecours infructueux, en permettant qu'une ville défendue par des chrétiens tombât au pouvoir de leurs ennemis.

Le bon hiſtorien de Paris, dans ſon enthouſiaſme pour la célébrité de Sainte-Géneviève, ajoute : « que Childéric, tout païen qu'il étoit,
» eut tant de conſidération pour elle qu'il ne put
» jamais lui rien refuſer; un jour qu'il avoit ré-
» ſolu d'employer la dernière ſévérité contre des
» criminels condamnés à mort, il ſortit de la
» ville, & en fit fermer les portes pour ſe mettre
» à couvert des ſollicitations de la ſainte; elle
» ne laiſſa pas que de trouver le moyen de ſe
» préſenter devant lui, & ſes prières obtinrent la
» vie des criminels ».

Il eſt difficile de réunir en moins de lignes plus d'erreurs & d'abſurdités. Voilà cependant l'hiſtorien qu'un prevôt de Paris & le corps municipal choiſit dans ce ſiècle, enleva à ſon monaſtère, entretint à grands frais, pour mettre en lumière les faits relatifs à notre capitale.

Childéric qui avoit reçu le jour, & avoit lui-même donné des preuves de ſon courage, laiſſa en mourant un fils qui ne tarda pas à ſurpaſſer en valeur ſes ancêtres, & comprit véritablement

dans ses conquêtes cette cité qui, du sein de la boue & des marais, s'est élevée au rang des plus belles villes du monde.

Si l'on en croit les mémoires du temps, Clovis n'étoit que le fruit de l'adultère. Childéric, retiré chez le roi de Thuringe, y avoit porté la cause de ses malheurs, cette passion dominante qui ne connoissoit point de frein. Un prince chassé de ses états parce qu'il avoit trop aimé les femmes ne parut pas très-criminel à la reine; en s'intéressant au coupable, elle le devint elle-même. Après avoir adouci son infortune, elle voulut le voir dans son élévation. Childéric oublia ce qu'il devoit au mari, & ne se souvint que des bontés de l'épouse; se persuadant que ses bons Francs, qui n'avoient pas voulu souffrir qu'il séduisît leurs femmes, lui pardonneroient de s'approprier celle d'un étranger, il l'épousa, & en eut Clovis, qui réunit ensuite tous les droits que pouvoient lui donner sa naissance, en s'emparant de la Thuringe.

Avant de le suivre dans le cours de ses expéditions guerrières, jetons les yeux sur les Gaules, & voyons les puissances qui y dominoient lorsque Clovis en triompha.

Au commencement du cinquième siècle, les Gaules étoient divisées en dix-sept provinces,

dont chacune avoit ſa métropole ou ſa ville capitale. Ces provinces ſe ſubdiviſoient en cités ou diſtricts dont la juriſdiction embraſſoit un canton; le nombre de cités, qui ſe montoit ſous Tibère à ſoixante & quatre, s'étoit porté ſous ſes ſucceſſeurs à cent quinze. On diſtinguoit alors trois claſſes d'hommes libres; les premiers étoient iſſus des maiſons patriciennes ou ſénatoriales, c'eſt-à-dire, qui avoient fait partie du ſénat adhérent à chaque cité & duquel émanoit la juſtice; les seconds étoient des propriétaires de biens-fonds; les troiſièmes étoient des artiſans ou des fermiers qui cultivoient le domaine d'un autre à la charge d'un cens.

Dans les villes, la diſtinction des trois ordres étoit plus prononcée: les familles patriciennes gouvernoient le diſtrict, & y formoient une véritable ariſtocratie.

Le ſecond ordre, qui étoit diviſé en différentes ſections, participoit néanmoins à l'adminiſtration de la cité; on y diſtinguoit ſous le nom de *curiales* ceux qui avoient droit de ſuffrage pour la diſtribution des emplois municipaux; ce que nous nommons aujourd'hui la commune s'appeloit alors *curie*.

Le troiſième ordre étoit diviſé en corps d'artiſans ſous les mots de *collegia opificum*: il étoit

formé d'affranchis qui n'avoient pas aſſez de fortune pour s'élever au ſecond ordre.

On ne s'étonnera plus que les empereurs attachaſſent tant d'importance à la conſervation des Gaules, qu'ils y fiſſent paſſer tant de légions, malgré l'épuiſement de l'Italie & les dangers dont ils étoient menacés, lorſqu'on fera attention aux revenus immenſes qu'ils retiroient de cette conquête. Ces revenus étoient groſſis par quatre ſources principales : la première étoit le produit des fonds de terre qui appartenoient à l'état comme droit de conquête, & qu'il affermoit moyennant un dixième de la récolte ; la ſeconde étoit l'impoſition annuelle que chaque citoyen payoit aux empereurs, à raiſon des terres qu'il poſſédoit & même de ſon induſtrie. Ce tribut étoit de deux eſpèces, l'une s'appeloit *la cotiſation de l'argent*, l'autre *la cote-part d'une tête de citoyen.* Ce tribut déjà très-onéreux, puiſqu'il peſoit & ſur le bien & ſur la perſonne, étoit encore aggravé d'une manière arbitraire ſous le nom de *ſuperindictions ;* on coloroit cette nouvelle exaction du prétexte de dépenſes imprévues.

La troiſième conſiſtoit dans différens droits de péages & de douane. Enfin, la quatrième ſource réſultoit des revenus caſuels, qui étoient les confiſcations, les réunions, les dons volontaires ou

réputés tels. Si à toutes ces taxes on ajoute la corvée pour l'entretien des routes, l'obligation de fournir des chevaux pour le ſervice des couriers ou le tranſport des revenus en nature, la contrainte de la milice pour le recrutement des troupes, on ne ſera plus ſurpris que les habitans des Gaules ſoupiraſſent après la délivrance d'un joug auſſi accablant, & ſe ſoient eſtimés heureux de paſſer ſous la domination des François.

Cinq puiſſances principales ſembloient s'être alors diviſées la conquête de Céſar; les Romains, les Francs, les Bourguignons, les Viſigoths, les Oſtrogoths.

Ces derniers poſſédoient une partie de la Provence; ils avoient pour ſouverain Théodoric, roi d'Italie, qui étoit bien en état de les protéger & par ſon courage & par ſes armées diſciplinées.

M. de Monteſquieu cite une lettre de ce prince qui prouve combien il étoit ſupérieur aux conquérans de ſon temps, qui ravageoient tout, enlevoient les hommes, les femmes libres & les eſclaves. « Je veux, écrivoit-il au général qu'il » envoya dans les Gaules, qu'on ſuive les loix » romaines, & que vous rendiez les eſclaves fugitifs à leurs maîtres; le défenſeur de la liberté » ne doit point favoriſer l'abandon de la ſervitude. Que les autres rois ſe plaiſent dans le

» pillage & la ruine des villes qu'ils ont prises, » nous voulons vaincre de manière que nos su- » jets se plaignent d'avoir acquis trop tard la » sujétion »».

Le royaume des Visigoths comprenoit les provinces situées entre la Loire, le Rhône & les Pyrénées.

Les Bourguignons, que l'on prétend être originaires du Brandebourg, avoient fondé un royaume qui se consolida par le courage de cette nation belliqueuse & le mérite de ses deux premiers rois. Il renfermoit non-seulement la Bourgogne, mais encore une partie de la Champagne, la Bresse, le Bugey, le Lyonnois, le Vivarais & la haute-Provence.

Les Romains ne possédoient plus dans les Gaules que la Champagne, la Brie, le Soissonnois, l'Auxerrois, une partie de l'île de France. Ainsi, Reims, Troyes, Soissons, Paris, Sens, Auxerre, étoient les principales villes de leur domination. Il est même très-probable que l'empire, dont le siège étoit alors transféré en Orient, n'avoit plus sur ces provinces qu'une souveraineté imaginaire, & en avoit délaissé la réalité à Egidius & depuis à Syagrius.

Le roi des Francs, pour étendre son empire sur toutes les Gaules, avoit donc quatre rivaux à

combattre ou à désarmer par sa politique. Il s'attacha d'abord à l'ennemi commun; il marcha contre Syagrius, qui résidoit à Soissons, lui livra une bataille dans laquelle les Romains essuyèrent une défaite si complette que leur chef n'échappa qu'avec peine au fer des vainqueurs, & se réfugia chez le roi des Visigoths. Il croyoit sans doute qu'en laissant le champ libre à son ennemi il pourroit au moins jouir de l'hospitalité qu'il avoit reçue chez un étranger; mais Clovis craignant d'être troublé dans sa conquête, si celui qu'il venoit d'en expulser conservoit la vie, exigea avec l'ascendant que lui donnoit une victoire éclatante, que Syagrius lui fût amené vivant. Il menaça le roi des Visigoths de porter la guerre dans ses états, s'il ne souscrivoit à cet ordre absolu. Alaric ne fut pas assez grand pour braver le danger; il viola une loi sacrée, même chez les barbares, en livrant son hôte à Clovis, dont la politique farouche ne fut point adoucie par le spectacle du malheur: il fit trancher sans pitié la tête à son ennemi.

Les Romains, frappés d'étonnement & de crainte, ouvrirent toutes leurs villes au vainqueur qui venoit de donner l'exemple d'une sévérité inflexible.

Voilà donc, à cette époque, une vaste possession dans les Gaules aggrégée à celle des Francs;

mais si cette nation forte par elle-même, plus puissante par l'accroissement qu'elle vient de recevoir, s'unit à la Bourgogne par les liens d'un hymen éclatant, que deviendront les Visigoths, qui se sentoient déjà trop foibles pour résister à Clovis ? Ce prince annonça des vues profondes en formant le projet d'épouser Clotilde, nièce de Gondebaut, encore teint du sang de Chilpéric son frère qu'il avoit détrôné. Un prince qui n'avoit pour talent qu'une politique dénaturée ne devoit pas, quoique chrétien, se faire un scrupule d'unir sa nièce à un monarque idolâtre; aussi ces nœuds furent-ils formés par les deux rois, sans consulter Clotilde, qui apporta en dot sa beauté, ses vertus & sa résignation à de nouveaux malheurs.

Cependant peu s'en fallut que ce royaume appuyé sur la victoire, consolidé par une nouvelle alliance, ne devînt la proie des barbares. Il existoit toujours au-delà du Rhin une nation belliqueuse, grossie de tous ces peuples qui parcouroient la Germanie sous différens noms, & qui s'étoient réunis du temps de l'empereur Constance sous un même chef. On les désignoit alors indistinctement sous le nom d'*Allemands* qu'ils ont conservé. Nous avons vu qu'ils étoient venus fondre sur les états de Childéric qui les avoit repoussés.

Lorſqu'un peuple de la Germanie avoit mis une fois le pied dans les Gaules, il ſoupiroit ſans ceſſe après le moment d'y rentrer, & de s'approprier cette contrée, chargée de cités qui lui préſentoient l'aſpect de la richeſſe & du bonheur.

Clovis goûtoit à peine les douceurs du repos & les charmes de ſon nouvel hymen, qu'il apprit que les Allemands avoient paſſé le Rhin, & ſe diſpoſoient à former un établiſſement dans les Gaules. Il rappelle à l'inſtant ſous leurs étendards les compagnons de ſes victoires, marche à la rencontre de ceux qu'il regarde comme ſes ennemis, parce qu'ils ont oſé concevoir le projet de partager avec lui une terre ſur laquelle il ſe croit des droits excluſifs; déjà il a joint leur armée, mais ce n'eſt pas ſans danger pour lui & les ſiens qu'il s'efforce de repouſſer ces hommes intrépides; la victoire balance long-temps entre deux peuples animés du même deſir. Clovis ſe rappelle alors ce que Clotilde lui a tant de fois répété de la puiſſance du Dieu qu'elle adore; que ce Dieu de paix eſt auſſi le Dieu des combats; qu'il fait triompher même le foible lorſqu'il eſt pour lui. N'oſant plus mettre toute ſa confiance dans des ſoldats qui commencent à plier, Clovis élève les mains au ciel, & fait le ſerment de ſervir le Dieu de Clotilde s'il remporte la victoire. Il n'a pas plutôt prononcé

prononcé ce vœu, qu'il ſent l'eſpoir renaître dans ſon cœur; il ranime ſes troupes, s'élance avec plus d'ardeur vers les Allemands, les ébranle, les enfonce, & les voit ſe diſperſer ſous ſes coups; il les pourſuit juſqu'au-delà du Rhin, frappe leur nation d'une telle épouvante, qu'il l'oblige à ſe reconnoître tributaire des Francs. Les Romains, avec leur antique valeur, n'euſſent pas remporté un triomphe plus éclatant.

Clovis, de retour dans ſes états, fut fidèle à ſon vœu; ſe croyant redevable de ſa victoire au Dieu des chrétiens, il abjura l'erreur, & s'en purifia dans l'eau du baptême; il entraîna par ſon exemple une multitude de Francs, qui attribuèrent ſans doute à la même cauſe le ſuccès de leurs armes. Cette converſion produiſit en faveur de Clovis un changement bien heureux.

Elle lui gagna le cœur des Gaulois, des Romains, des Arboriques, qui éprouvoient de la répugnance à ſe ſoumettre à un prince idolâtre. Les Francs qui demeurèrent encore attachés au paganiſme, plus tolérans que les adorateurs du vrai Dieu, conſervèrent pour Clovis le même reſpect & la même fidélité.

Ces différens peuples, en ſe ſoumettant à lui, n'exigèrent pour prix de leur obéiſſance que d'être jugés d'après leurs propres loix, que de conſerver

l'habillement qu'ils étoient dans l'uſage de porter, & de marcher ſous leurs drapeaux particuliers. Ainſi, les habitans des rivages de la Meuſe & du Rhin eurent pour code les loix ripuaires ; les Saliens la loi ſalique ; les provinces romaines, cette loi que l'on appeloit la *loi du monde*, & qui étoit tirée du code Théodoſien. Les provinces conquiſes par la ſuite & réunies à l'empire François ayant de même inſiſté pour la conſervation de leurs loix, il en eſt réſulté cette diverſité de légiſlation qui formoit une oppoſition monſtrueuſe dans un même gouvernement. Il n'appartenoit qu'aux Grecs &, bien long-temps après, aux Romains de ſubſtituer leurs principes de juſtice à ceux qu'ils trouvoient établis chez les nations qu'ils avoient ſubjuguées.

Il étoit préſumable que Clovis, après avoir fait diſparoître Syagrius, avoir formé une alliance avec le roi de Bourgogne & repouſſé les Allemands, commenceroit ſes nouveaux projets de conquêtes par une attaque contre les Viſigoths. Une occaſion d'humilier ſon allié, ſon parent, ſe préſenta ; il la ſaiſit. *Gondegéſile* partageoit avec Gondebaut l'héritage de Chilpéric ; de complices, ces deux frères étoient devenus rivaux. Le premier forma un traité ſecret avec Clovis. Sous prétexte de châtier une ville rebelle, le roi des Francs lève une armée, & la conduit contre les rois de Bourgogne.

Gondebaut inſtruit de cette marche ſubite ſe met en défenſe; mais trahi par ſon frère, les troupes qu'il commande ſont diſperſées; il n'a que le temps de ſe réfugier à Avignon, où, pour ſauver ſa couronne, il n'héſite pas à ſouſcrire un traité de partage qu'on lui préſente; il ſe reconnoît tributaire de Clovis, conſent que Gondegéſile demeure en poſſeſſion de Vienne & de quelques autres places qu'il avoit conquiſes; mais à peine les François ſont-ils loin de ſes états, qu'il rompt ce traité arraché à ſa foibleſſe, déclare la guerre à ſon frère, l'aſſiège dans Vienne dont il s'empare, pourſuit ſon ennemi juſqu'aux pieds des autels où ce malheureux croit trouver un aſyle, & l'y fait maſſacrer. C'étoit là ſans doute un grand crime; mais étoit-ce à Clovis à en être le vengeur, lui qui a ſouillé les dernières années de ſon règne du ſang de ſes proches parens pour uſurper leurs états; lui qui étoit déjà ſoupçonné d'avoir fait aſſaſſiner le roi des Ripuaires, ſous le prétexte de punir un parricide, mais bien évidemment dans l'intention de réunir, comme il le fit, ſous ſa domination les deux branches de la nation franque qui avoient chacune leur monarque & leurs loix?

Cependant Clovis, qui de la Bourgogne avoit paſſé en Bretagne, connue alors ſous le nom du pays *des Armoriques*, étoit occupé à établir ſa

fuzeraineté fur cette province, à y détruire la royauté, & à forcer les habitans à n'avoir pour chefs que des ducs & des comtes qui feroient fes vaffaux. Après avoir accompli ces deffeins ambitieux, il fe livra tout entier à la réfolution de détrôner Gondebaut. Pour affurer le fuccès de fon entreprife, il engagea le roi des Oftrogoths fon beau-frère à le feconder, en lui préfentant l'efpoir d'acquérir la partie de la Bourgogne qui touchoit aux Alpes, ce qui faciliteroit fes communications dans fes états féparés par ces montagnes. Théodoric, féduit par un fi grand avantage, confentit à unir fes forces à celles de Clovis; en vain Gondebaut veut prévenir la jonction des deux armées, la fienne eft taillée en pièces, & il touche au moment de perdre fa couronne. Ce roi qui étoit monté fur le trône par le crime, qui s'y étoit foutenu par la perfidie & la cruauté, avoit moins de forces, mais plus de politique que Clovis. Il venoit de fe concilier le cœur de fes fujets par un code qui s'eft confervé jufqu'à nous fous le nom de la loi *combette :* il fut défarmer fon vainqueur, & l'amener à lui laiffer la poffeffion de fes états, à la condition d'être non-feulement fon tributaire, mais encore l'un des officiers de fa maifon. On ignore comment Théodoric acquiefça à cet arrangement qui dégradoit l'un des

deux rois, qui enrichissoit l'autre, & ne procuroit aucune indemnité à l'allié de Clovis.

Ce n'étoit pas assez pour ce prince ambitieux que d'avoir soumis à sa puissance les provinces romaines, la Bretagne, la Bourgogne ; il se proposoit encore d'absorber le royaume des Visigoths.

La religion lui fut d'un grand secours pour ce projet : il étoit par hasard dans ce que l'on nomme *la bonne voie*, tandis qu'Alaric se trouvoit dans le chemin de l'erreur. L'arianisme l'avoit enveloppé de son héréfie, & les évêques visigoths étoient très-indisposés contre un prince doux, tolérant, ami des arts, qui ne cherchoit que la vérité & sur-tout que la paix. Ce furent les ministres de la religion qui appelèrent la guerre au sein de ses états ; ils promirent à Clovis leur appui, c'est-à-dire, celui de tous ceux dont ils dirigeoient les foibles lumières.

Le roi des Francs n'eut pas de peine à persuader aux soldats, qu'il avoit convertis par son exemple, que ce seroit un acte bien méritoire que celui d'aller détrôner un roi qui favorisoit l'hérésie ; aussi jurèrent-ils de ne pas se raser qu'ils n'eussent vaincus. Alaric apprenant que les Francs s'avançoient contre lui, lève des troupes à la hâte se met à leur tête. Les deux armées sont bientô

en préſence; mais celle d'Alaric étoit amollie par une longue paix, elle n'étoit point enflammée par le deſir de ſoutenir un dogme auquel leur prince tenoit ſi peu qu'il avoit conſenti à s'éclairer par la déciſion d'un concile. Cependant il donna à ſes ſoldats l'exemple de la valeur en fondant ſur Clovis, qui, plus adroit ou plus heureux, le renverſa de deſſus ſon cheval, & lui porta un coup mortel. Les troupes d'Alaric découragées ſe ſoumirent à celui qui venoit de triompher de leur roi.

Cette bataille, gagnée près Poitiers en 507, effaça des Gaules le royaume des Viſigoths, qui fut réuni aux états de Clovis.

L'exiſtence de ce prince couronné par tant de victoires ſembla s'agrandir aux yeux de l'univers. L'empereur d'Orient, qui n'avoit plus qu'une lueur de puiſſance dans l'Italie, crut ajouter au triomphe de Clovis en lui envoyant une magnifique ambaſſade chargée de lui conférer les titres vains de *patrice*, de *conſul* & d'*auguſte*, & de lui remettre les ornemens attachés à ces dignités. Clovis s'en para aux yeux des Gaulois; ils eurent encore plus de reſpect pour lui en le voyant revêtu de cette robe & de ce manteau de pourpre qui leur rappeloient le ſouvenir de leurs anciens maîtres.

Dès-lors il fixa son séjour à Paris, qui devint le centre & la capitale de ses états. Dans le moment où il se complaisoit dans sa gloire & ses triomphes, le sentiment de sa supériorité fut altéré par la nouvelle de la défaite de ses troupes devant Arles.

Théodoric, inquiet des progrès que faisoit Clovis dans les Gaules, avoit envoyé un secours tardif au roi des Visigoths; son armée n'arriva que pour prouver aux Francs qu'ils n'étoient pas invincibles. Quoique le traité qui suivit ce revers ne fît perdre à Clovis rien de ce qu'il venoit de conquérir, il n'en fut pas moins profondément affecté d'avoir été abandonné une fois de la fortune. Cette instabilité, à laquelle il auroit dû s'attendre, contribua à lui faire adopter les moyens lâches & sanguinaires qu'il n'eut pas honte d'employer pour assurer le succès de son ambition. Jaloux de voir des princes jouir d'une foible souveraineté dans les Gaules, il les immola cruellement. La postérité qui le contemple le voit avec horreur teint du sang d'un roi de Cologne & de son fils, victimes de sa perfidie; de Cararic, souverain de l'Artois, qu'il dégrada & fit massacrer, parce qu'il n'avoit pas voulu être son allié & partager ses dangers; d'un roi de Cambray qu'il

poignarda de ſa main ; d'un roi du Mans qu'il fit aſſaſſiner.

Se feroit-il flatté d'expier tant de crimes en dotant des monaſtères, en bâtiſſant des égliſes ? Quelle idée s'étoit-il donc formée de ce Dieu de Clotilde qu'il avoit juré d'adorer ? Jamais il ne connut ſes préceptes, ſes maximes douces & bienfaiſantes. La religion de Clovis étoit ou une hypocriſie ou une ſuperſtition barbare ; elle fut dans ſes mains un inſtrument de meurtre & de deſpotiſme ; ſa nation étoit libre, généreuſe ; il l'aſſervit ſous le joug du deſpotiſme ; il échauffoit ſon courage contre les Ariens, & la rendoit puſillanime devant les ſaints. Dans ſa marche contre les Viſigoths, un de ſes ſoldats enlève une botte de foin ; il le fait mettre à mort, en s'écriant : *où ſera l'eſpérance de la victoire ſi nous offenſons Saint-Martin !*

Clovis fit payer bien cher aux Francs l'avantage, ſans doute inappréciable, de les conduire dans le ſein de l'égliſe. De ce moment, celui qui n'ordonnoit qu'au nom de la loi commanda au nom d'un Dieu qui ne ſe laiſſe ni voir ni entendre. S'il eût été plutôt chrétien, Clovis n'eût pas différé ſa vengeance contre le Franc qui oſa briſer le vaſe que redemandoit Saint-Remi ; il l'eût

puni sur-le-champ d'avoir osé faire valoir son droit, & de s'être opposé à sa volonté suprême.

Loin de se laisser dominer par les évêques, ce fut lui qui leur prescrivit, lorsqu'il les fit assembler à Orléans, les décisions qui devoient émaner de ce premier concile tenu en France. Ainsi il agrandit son autorité par cet organe sacré qu'il se soumit & qu'il inspira.

Les évêques, habitués depuis trois siècles à reconnoître les patrices qui succédèrent à l'autorité des empereurs comme des maîtres auxquels on devoit une soumission aveugle, usèrent de leur ascendant sur un peuple crédule pour le faire fléchir devant cette puissance qui ne devoit rien reconnoître sur la terre au-dessus d'elle. Le prince, de son côté, sentant tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette sainte milice, toute dévouée à sa domination, se la concilia par des dons, par des privilèges : il se forma alors un concert entre la mître & la couronne pour multiplier & asservir les chrétiens ; leurs murmures furent des fautes, leur résignation fut une vertu. Qu'étoient des loix faites par des hommes devant la loi divine ! A l'aide de ces maximes répétées dans des chaires qu'on appeloit des chaires de vérité, la liberté des Francs s'éteignit insensiblement dans leur cœur. Nous verrons par la suite que cette religion

qui détache l'homme de la terre, qui lui inſpire du mépris pour les idées que la raiſon naturelle trouve ſublimes, qui lui perſuade qu'aucun des évènemens qui ſe paſſent ſur notre globe n'eſt étranger à celui qui l'a créé; que les victoires ſont ſes récompenſes, les défaites ſes châtimens; que les rois ſont ſes images; que les prêtres ſont ſes interprètes; que la ſoumiſſion aux puiſſances qui commandent en ſon nom eſt la vertu première, a été, par un écart de l'eſprit humain, une des grandes cauſes de l'aſſerviſſement des François; que la politique a conſtamment abuſé de cet inſtrument ſacré qui ne devoit jamais rien avoir de commun avec les droits civils & politiques.

Le ſénat de Rome avoit trompé le peuple à l'aide des augures; les empereurs l'ont égaré depuis en faiſant parler leurs dieux ou celui des chrétiens. Nos rois n'ont pas négligé un moyen ſi favorable à leurs vœux; ils en ont été quelquefois les victimes : mais pour un qui en a été humilié, vingt ſe ſont élevés avec ſon aide à une autorité abſolue. Il étoit réſervé à notre ſiècle de ſéparer la ſouveraineté du culte religieux; de diſtinguer les préceptes de l'égliſe d'avec ceux de la morale; de ne pas lier le nom de citoyen à celui de chrétien; de placer la religion dans l'état & non l'état dans la religion; de laiſſer à Dieu ſeul le

pouvoir d'appeler ses élus, & le droit de désigner clairement les cultes qu'il réprouve; d'interdire aux hommes la persécution & l'intolérance, parce qu'ils sont tous si loin de la vérité, qu'on court le risque de préparer le triomphe de l'erreur en leur permettant de combattre pour tout ce qui est au-dessus des lumières naturelles. Honorons les prêtres pour leurs vertus; payons-les pour leurs services. Si nous voulons qu'ils soient des hommes, n'en exigeons rien de plus qu'humain; considérons-les comme des officiers de santé que chacun peut appeler, consulter d'après sa foiblesse & ses infirmités. Ils cesseront d'être à craindre pour la société, du jour où ils n'auront sur elle que l'empire des lumières & de la raison.

Ve DISCOURS.

DIVISION du Royaume entre les enfans de Clovis & leurs descendans ; effets funestes de ce partage illégal.

NOUS avons vu la nation françoise s'agrandir dans les Gaules, & s'élever sous un seul règne au plus haut degré de puissance : mais ce n'est pas seulement à sa valeur qu'elle a dû cette étendue de domination qui la plaça tout-à-coup au rang des premiers empires du monde ; il a fallu que son roi unît à une ame courageuse une politique perfide & sanguinaire ; que l'empire d'Occident fût détruit ; que celui d'Orient éprouvât une telle dégradation que, loin de réprimer l'usurpateur des provinces romaines, il couronnât ses triomphes : il a fallu qu'en adoptant une religion qui étoit enracinée depuis quatre siècles dans les Gaules, ce conquérant se conciliât le cœur de tous ceux que leur aversion pour le paganisme en auroit éloignés.

Clovis, plus heureux que Mahomet, n'a pas eu besoin de créer une religion pour arriver à un pouvoir absolu ; il en a trouvé une toute faite

qui lui a conféré ce pouvoir ; il n'a été obligé que de paroître chrétien pour tout commander & tout obtenir. En succédant à la puissance des Romains, il a pu exiger des Gaulois tout ce qu'ils payoient à leurs anciens maîtres ; en ne recevant des Francs que des dons volontaires, il n'a point attaqué leur ancien privilège, celui d'être exempts de tributs. Il lui a suffi, pour s'enrichir & se procurer les moyens d'être libéral, de ne pas aggraver les charges des uns, & de se contenter de sa portion dans le bénéfice des autres.

Sous son règne, la nation ne perdit pas sa souveraineté ; elle conserva le droit de s'assembler tous les ans au champ de Mars. Les Francs y paroissoient tous en armes, & avoient le droit d'y délibérer d'abord exclusivement sur leurs grands intérêts, tels que la guerre, les élections aux emplois importans, le partage des terres, la division des districts.

Le clergé, à l'aide de sa haute dignité & de sa franchise, y fut ensuite admis insensiblement ; les Gaulois qui étoient demeurés *ingénus* y trouvèrent place. Bientôt tous les Gaulois libres qui consentirent à être jugés par les loix saliques ou ripuaires furent considérés comme Francs, & partagèrent leurs privilèges ; ainsi il ne tint qu'aux vaincus de s'élever à la condition du vainqueur,

& de ne former qu'une même nation. Mais, comme nous l'avons dit, ces loix barbares n'avoient pas un caractère de ſageſſe aſſez impoſant pour ſoumettre à l'obéiſſance les eſprits qui ne les avoient pas conçues, & pluſieurs Gaulois préférèrent d'autant plus de reſter attachés à leur légiſlation que, comme le remarque l'abbé de Mably, « les ducs, les comtes, ou leurs centeniers, diſtribués en différens endroits de leurs gouvernemens pour y rendre la juſtice, ne pouvoient prononcer un jugement ſans prendre parmi les citoyens les plus notables ſept aſſeſſeurs connus ſous le nom de *rachinbourgs* ou de *ſcabins*. Ces aſſeſſeurs, toujours choiſis dans la nation de celui contre qui le procès étoit intenté, faiſoient la ſentence; le chef du tribunal la prononçoit ſeulement ».

Si la religion nouvellement adoptée par les Francs affoiblit leur prédominance, elle contribua beaucoup à rapprocher les diſtances humiliantes qui ſéparoient les conquérans du peuple conquis. Les prêtres uſèrent de tout leur aſcendant pour adoucir des ſoldats farouches, & les diſpoſer à voir leurs ſemblables dans l'homme qu'ils vouloient aſſervir. Alors le reſpect des Gaulois redoubla pour un miniſtère dont l'influence leur étoit ſi utile.

Cette caufe fimple explique le degré de puiffance que dut acquérir le clergé après la conquête des Francs. Protégé du prince, révéré d'un peuple habitué à refpecter les miniftres de fa religion, médiateur entre les oppreffeurs & les opprimés, il étoit naturel qu'il arrivât à former un ordre diftingué dans l'état, à devenir le confeil du roi, de la nation, & à prendre une grande part dans la légiflation. Auffi, comme l'obferve encore M. de Mably, « les évêques, quoique tous Gaulois de » naiffance, entrèrent non-feulement dans les af- » femblées générales, mais ils y occupèrent même » la première place fous le règne de Clotaire. Ils » travaillèrent de concert avec les François à cor- » riger les loix faliques & ripuaires, & obtinrent » par ces loix même des diftinctions fupérieures » à celles de tous les citoyens; ils exercèrent une » forte d'intendance fur tous les tribunaux de la » nation; & dans l'abfence du roi, à qui on ap- » peloit des jugemens rendus par les comtes & » les ducs, on s'adreffa aux évêques, qui eurent » comme lui le droit de châtier les juges qui » malverfoient dans l'exercice de leur emploi, de » caffer & de réformer leurs fentences ».

Que l'on juge, d'après ces faits, de quel intérêt il étoit pour les Gaulois de ménager, d'agrandir cette puiffance aux yeux des Francs, de les

entretenir des hautes vertus de leurs prêtres, de leur ſavoir, de leur équité, des prodiges qu'ils pouvoient opérer. Plus les Francs devenoient croyans, plus le ſentiment de leur ſupériorité s'effaçoit de leur cœur, & plus l'inégalité entre les habitans d'une même contrée diſparoiſſoit.

Sur cet abaiſſement trop uniforme s'éleva l'autorité arbitraire. Clovis, ſur la fin de ſon règne, avoit partagé ſes jours entre une ambition ſourde, cruelle, & une piété apparente dont le voile couvroit ſes crimes. A ſa mort, il n'exiſtoit point de ces loix fondamentales qui conſtituent un gouvernement & forment une table où chaque citoyen peut lire en gros caractères ce qu'il doit à la loi & ce que la loi lui doit.

Les additions qu'il avoit faites à cette loi ſalique dont on l'a cru l'auteur portoient ſur des objets de police, & ne ſtatuoient pas ſur les points eſſentiels à l'ordre public, tels que la ſucceſſion au trône, la diviſibilité ou l'indiviſibilité du royaume, le pouvoir de faire des loix conſtitutionnelles ou réglementaires. On n'y diſtinguoit pas l'empire d'avec ſon chef; on n'y voyoit pas s'il étoit à l'état ou ſi l'état étoit à lui. De cette omiſſion ſont réſultés tous les maux qui ont affligé la France ſous la première race de nos rois, & qui ſe ſont étendus ſur les deux autres.

La

La couronne de Clovis, le peuple ſur lequel il dominoit, les villes qu'il avoit conquiſes, devoient-ils être conſidérés comme un domaine, comme des meubles qui formoient ſon héritage, & que ſes enfans devoient ſe partager par égale portion?

C'eſt ce qu'on ne ſe donna pas la peine d'examiner; auſſi nos hiſtoriens nous diſent-ils froidement « que Clovis laiſſa quatre fils qui s'aſſem» blèrent, firent de ſon royaume quatre lots qui » furent tirés au ſort; que Thierri fut roi de » Metz; Clodomir, d'Orléans; Childebert, de » Paris; Clotaire, de Soiſſons ».

Certainement ſi les Francs euſſent conſervé le moindre ſentiment de leur dignité, ils n'auroient pas laiſſé au ſort à décider lequel de ces quatre princes ſeroit leur chef; ils n'auroient pas ſouffert que quatre héritiers ſe diviſaſſent la nation comme un troupeau qn'on compte, qu'on évalue, & dont on forme des lots; ils auroient convoqué une aſſemblée dans laquelle on auroit jugé ſi Thierri, qui n'avoit pas reçu le jour de Clotilde, devoit, quoique bâtard adultérin, ſuccéder à la royauté avec ſes trois frères; s'il étoit avantageux que ces princes régnaſſent en commun, ou expoſaſſent la nation à s'affoiblir, à ſe préparer des guerres par une nouvelle diviſion de la monarchie,

qui sembla à cette époque former deux royaumes différens, l'un sous le nom d'*Austrasie* pour la partie de l'orient, l'autre sous celui de *Neustrie* pour la partie du couchant.

Les enfans de Clovis, heureux de l'indifférence du peuple sur un sujet qui touchoit de si près à son existence, sentirent qu'ils avoient besoin de demeurer unis, & d'apporter le moins de changemens qu'il leur seroit possible au sort de ces paisibles citoyens; aussi ne parurent-ils d'abord que comme quatre délégués de la royauté qui régissoient la même nation & faisoient observer les mêmes loix.

Mais bientôt ces enfans de Clovis ne semblèrent avoir hérité que de ses vices & de ses états. Thierri entre dans un complot contre le roi de Thuringe; & parce que l'usurpateur a trompé son espérance, il nourrit l'affreux projet de l'assassiner; il couvre sa trahison des dehors de l'hospitalité, fait précipiter Hermenfroy du haut d'un rempart sur lequel il se promenoit avec lui, & s'enrichit de la dépouille d'un fratricide.

Les trois fils de Clotilde déclarèrent de leur côté la guerre à Sigismond, roi de Bourgogne, sous le prétexte qu'il retenoit le bien de leur mère.

Jamais on n'abusa plus cruellement de la victoire.

Clodomir, auquel on livra le roi, la reine & ses enfans, demeure inflexible à leurs larmes, à celles d'un pieux abbé qui s'efforce de l'attendrir; il fait massacrer ces illustres captifs, & ordonne qu'on les précipite dans un puits.

Ce lâche vainqueur expia foiblement un si grand crime. Quelques années après, un frère de Sigismond ayant reconquis son royaume, Clodomir marcha contre lui, dissipa ses troupes; mais dans la chaleur de sa poursuite, il fut enveloppé par des Bourguignons qui le percèrent de plusieurs coups dont il expira.

L'armée de Clodomir, aussi féroce que son chef, crut payer un tribut à sa mort en exterminant vieillards, femmes & enfans : elle ne s'éloigna d'une terre ensanglantée qu'après en avoir fait un désert.

« Ainsi périt au milieu de la victoire le jeune » Clodomir », s'écrie l'abbé Velly. Il ajoute froidement : « que les rois ses frères & *Théodebert* son » neveu vengèrent sa mort par la conquête de la » Bourgogne ». Le jeune Clodomir ! est-ce-là l'épithète qui convient à un barbare ? Il *étoit jeune;* il n'en étoit que plus odieux, puisque, dans l'âge de la sensibilité, son cœur n'avoit pas été ému par la douleur d'un roi, par les larmes d'une mère, par les gémissemens de leurs enfans, qu'il

fit exterminer & enſevelir ignominieuſement. La mort de ce bourreau n'avoit donc pas été ſuffiſamment vengée par les cruautés qu'exerça ſon armée ſur les Bourguignons? Faut-il s'étonner ſi notre hiſtoire eſt ſi peu intéreſſante? Elle ne nous préſente que des noirceurs, des barbaries commiſes & racontées de ſang froid.

Nous allons voir Clotaire & Childebert offenſer la nature par des crimes plus horribles encore que ceux de Clodomir. Ce prince avoit laiſſé trois fils qui, d'après l'exemple de ceux de Clovis, auroient dû ſe partager le royaume d'Orléans. Clotilde, leur reſpectacle aïeule, veilloit ſur leur jeuneſſe; les deux oncles ont conçu le projet de s'approprier l'héritage de Clodomir. Pour ſatisfaire leur cupidité, il faut que ces trois neveux, dont l'exiſtence contrarie leur deſſein, diſparoiſſent du monde ou par le fer ou par une réclusion honteuſe. Ils commencent par ſouſtraire ces trois innocentes créatures à la tendreſſe qui les protège. Lorſqu'ils ſont les maîtres de leurs perſonnes, ces fils dénaturés envoient un meſſage à leur mère. Que lui préſente-t-on de leur part? une épée & des ciſeaux. On ne lui donne que le choix pour ſes pupilles, ou du glaive qui tranchera le fil de leurs jours, ou du ciſeau qui les réduira à l'humble condition de moines.

Cette mère, aussi noble que sensible, s'écrie, dans le mouvement d'une grande ame : *qu'elle aime mieux voir ses enfans au tombeau que dans un cloître.* Elle étoit loin de croire que ces expressions échappées à sa fierté seroient prises à la lettre ; elles furent rapportées aux deux oncles, qui sur-le-champ se transformèrent en bourreaux qui vont exécuter un jugement. Les trois jeunes princes sont amenés devant eux ; Clotaire saisit l'aîné, qui n'avoit que dix ans, le renverse & le poignarde ; le cadet effrayé se jette aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux, lui demande la vie. L'oncle paroît s'attendrir ; mais l'impitoyable Clotaire qui s'apperçoit de ce mouvement de sensibilité en a horreur, il craint que sa victime ne lui échappe ; il reproche à son frère ce qu'il nomme une foiblesse ; il l'écarte, & plonge un fer meurtrier dans le sein de cet enfant qui ne lui oppose que des cris. Le troisième a le bonheur de s'enfuir ; peut-être le remords, la vue du sang qui baigne ses pieds arrêtent Clotaire ; il ne le poursuit pas. Clodoal échappe au glaive menaçant, sauve ses jours en se consacrant au service des autels, & obtient, pour dédommagement des honneurs qu'il a perdus sur la terre, la gloire d'être placé par l'église dans le ciel sous le nom de Saint-Cloud.

On peut apprécier, d'après ces différens traits, les premiers monarques qui succédèrent à Clovis. Qu'étoit alors la nation ? elle étoit d'une férocité si aveugle, d'un abrutissement tel, qu'elle laissoit ses rois commettre impunément tous les crimes. Ces sujets de Clodomir, qui vengèrent sa mort avec tant de barbarie sur les Bourguignons, virent de sang froid les enfans de ce prince assassinés par leurs oncles ; ils ne se soulevèrent pas avec indignation, avec fureur contre ces meurtriers ; ils ne convoquèrent point d'assemblée ; ils ne réclamèrent pas l'exécution de leur loi, qui punissoit l'homicide, qui protégeoit l'héritage de l'orphelin. Il sembloit que les Francs ne fussent plus que des machines sanguinaires qui attendoient, pour devenir actives, qu'elles fussent placées en présence d'un ennemi. Indifférente sur le choix des ministres de la justice & de la religion, la nation laissoit au roi l'autorité la plus arbitraire. L'église d'Auvergne avoit élu un successeur à l'évêque *Euphrasius* ; Thierri, qui n'approuve pas ce choix, confère l'évêché au prêtre *Apollinaris*, & sa volonté seule l'emporte sur les suffrages du peuple & sur l'élection de l'église. Les papes n'avoient point alors la prétention de confirmer les élections & les nominations royales ; le seul hommage qu'on rendît à la cour de Rome étoit l'envoi que

lui faisoit le nouvel évêque de sa confession de foi, & la demande d'être admis à sa communion. Nos modernes prélats viennent de ramener les choses à cette antique simplicité.

Les enfans de Clovis avoient un grand avantage pour se livrer impunément à tous les excès, à toutes les violations. D'un côté, les Gaulois les regardoient comme des souverains absolus qui n'avoient que Dieu pour juge de leurs actions; de l'autre, les Francs, qui ne demandoient qu'à être maintenus dans les fruits de leurs conquêtes, dans la possession de leurs esclaves, dans l'exemption de tout tribut, s'inquiétoient fort peu que Clotaire eût trois femmes, dont deux étoient sœurs; que *Théodebert*, fils & successeur de Thierri, répudiât sa légitime épouse pour s'unir à celle d'un autre. La religion chrétienne leur apprenoit à gémir sur les fautes des princes, & à s'efforcer de n'en pas commettre de semblables.

En vain la cupidité de Clotaire & de Childebert avoit tenté, à la mort de Thierri, de s'emparer du royaume de leur frère; le courage de *Théodebert* leur imposa. Ce jeune prince, après avoir commencé comme tant de héros à payer un trop long tribut à l'amour, sortit de ses langueurs, & montra un courage bien supérieur à celui de ses oncles. Il avoit des vertus qu'ils n'eurent jamais;

cependant il ne se piqua pas de fidélité dans l'exécution de ses traités. L'empereur Justinien en avoit fait un avec lui pour unir leurs armes contre Théodat, roi d'Italie ; celui-ci, pour le détourner de seconder l'empereur de ses forces, lui avoit cédé la Provence que possédoient encore les Ostrogoths.

Théodebert suspendit son armement, prit possession de la Provence, passa ensuite en Italie, fondit sur les Ostrogoths, sur les Romains, ravagea la Ligurie, saccagea la ville de Gênes, & ramena son armée chargée d'un butin immense.

C'étoit une bien malheureuse monarchie que celle qui étoit divisée entre trois princes qui ne formoient d'alliance que pour s'entre-détruire ! Childebert & le roi d'Austrasie s'unissent pour combattre Clotaire, & sont prêts à l'exterminer, lorsqu'une pluie mêlée de grêle fait croire aux deux rois ligués que le ciel protège le bourreau des enfans de Clodomir & produit une réconciliation.

Il importe peu de savoir de quelle mort périt Théodebert ; si ce fut, comme les uns le prétendent, de la chûte d'un arbre qui le blessa dangereusement, ou d'une maladie dont l'art des médecins ne put le sauver. Ce qui paroît constant, c'est qu'il eut ces grandes qualités qui relèvent les rois aux yeux des peuples, qu'il obtint de ceux qui

lui obéiſſoient le plus bel éloge de ſon règne, un regret général. Son fils, que les uns nomment Théodebalde, les autres Thibaud, lui ſuccéda, quoique né d'un mariage illégitime. Les François n'étoient pas aſſez avancés pour diſtinguer l'enfant de la nature de celui que la loi portoit au trône; ils avoient le beſoin d'être commandés; ils ne ſentoient pas celui de régler le commandement.

Ce nouveau roi d'Auſtraſie avoit malheureuſement recueilli dans l'héritage de ſon père les provinces qu'il avoit conquiſes en Italie; elles furent bien funeſtes à ſes armées: l'une fut détruite ſous les murs de Padoue par la peſte, l'autre fut taillée en pièces à quatre lieues de Capoue. Cette deſtruction, qui fit diſparoître de deſſus la terre plus de ſoixante mille François, entraîna la perte de ce qu'ils poſſédoient en Italie. C'étoit déjà une de ces leçons que le ſort des armes leur a depuis tant de fois renouvelées: il ſemble que la nature ait placé pour limites de leur domination les Alpes & les Pyrénées; la mort les attend au-delà de ces monts toutes les fois qu'ils oſent les franchir.

Thibaud, qui ne marqua ſon règne que par ſes malheurs & ſes fautes, étant mort ſans enfans mâles, Childebert & Clotaire devoient, ſuivant les principes qu'ils avoient fait adopter à la nation, ſe partager le royaume d'Auſtraſie; mais

Clotaire marchant toujours d'injuſtices en injuſtices & à l'égard des peuples & envers ſes frères, obtint de la foibleſſe de Childebert une renonciation abſolue à la ſucceſſion qui venoit de s'ouvrir en leur faveur. Le roi de Paris ſe vengea comme les hommes foibles & perfides ; il ſema la diſcorde dans la famille de ſon frère, ſouleva le fils contre le père. *Chramne*, profitant de l'abſence de Clotaire & de la confiance qu'il lui avoit accordée, excita le peuple à la révolte. Cette première faute lui fut pardonnée ; mais s'étant depuis ligué avec le comte de Bretagne contre ſon père, la tendreſſe paternelle ſe transforma en la plus exceſſive ſévérité. Clotaire, après avoir défait les Bretons & tué leur chef, atteignit ſon coupable fils, & fit mettre le feu à la cabane où il s'étoit réfugié avec toute ſa famille. Lorſqu'il commit ce nouvel acte de barbarie, la mort de Childebert l'avoit laiſſé l'unique héritier des états de Clovis : ainſi la monarchie françoiſe n'eut à cette époque qu'un ſeul roi ; c'étoit trop, ſi elle eût dû n'en avoir que de ſemblables.

L'humeur ſombre qui ſuit les crimes enveloppa le cœur de Clotaire, & l'entraîna dans la tombe, ne laiſſant ſur la terre que le ſouvenir de ſes débauches & de ſes cruautés.

Une religion exempte de tous menſonges auroit

eu peine ſans doute à ſe faire jour à travers les nuages du paganiſme qui obſcurciſſoient encore la raiſon des Francs. Ces barbares ne pouvoient pas ſe détacher de Jupiter, en l'honneur duquel pluſieurs d'entr'eux fêtoient le jeudi; l'erreur les pourſuivoit ſous les formes les plus biſarres : elle leur découvroit dans la nuit un dragon qui attaquoit la lune; elle attiroit leur vénération pour certaines fontaines, pour des arbres, pour des caractères magiques. Les augures ne ſubſiſtoient plus; mais ce qu'on nommoit *le ſort des ſaints* avoit pris leur place. Un verſet qu'on entendoit chanter en entrant dans une égliſe, ou qui s'offroit à l'ouverture d'un livre, devenoit un oracle; c'eſt ainſi que les hommes ne ſont que changer de délire.

Que faiſoit le chef de l'égliſe pour ces nouveaux chrétiens, qui auroient eu un ſi grand beſoin d'une morale ſimple, de préceptes puiſés dans l'évangile? Il les occupoit de querelles théologiques, de la queſtion de ſavoir ſi trois auteurs morts depuis environ un ſiècle avoient ou n'avoient pas écrit dans le ſens qu'un grave empereur leur ſuppoſoit!

Qu'importoit au bonheur de l'eſpèce humaine l'opinion véritable de ces écrivains? Devoit-ce être là l'objet d'un concile tenu à Conſtantinople? Juſtinien n'avoit-il rien de mieux à faire pour ſa

gloire que de s'occuper de ces vaines subtilités ? Étoit-ce avec une armée d'oisifs ergoteurs qu'il écarteroit les barbares de l'Italie ?

Que cette religion envoyée sur la terre pour ajouter un lien sacré à celui dont la nature devoit unir les hommes leur a été funeste ! comme ils ont empoisonné la source pure où ils n'auroient dû puiser que des consolations & des adoucissemens à leurs maux !

Cependant au milieu de ces ténèbres d'ignorance & de barbarie, quelques idées sages avoient éclairé nos aïeux. « Un point essentiel du droit » public, dit l'abbé Milot dans son abrégé de » l'histoire générale, étoit qu'on fût jugé par ses » pairs ou ses égaux. En France, il y eut des » *centènes* subdivisées en *décènes*, c'est-à-dire, des » espèces de districts composés au moins de cent » familles, & comprenant d'autres districts moins » nombreux. Les chefs centeniers & dixainiers » jugeoient les petites causes. Le comte étoit dans » chaque province le vrai juge; il prenoit pour » assesseurs des citoyens élus par le peuple ». Il est vrai que le roi se réservoit de juger les évêques, les abbés; les Francs eurent long-temps le privilège de ne pouvoir être condamnés à mort qu'à ce même tribunal. Nous avons vu de quelle manière les grands du royaume étoient jugés par

Clovis, par ses enfans, & s'ils doivent beaucoup regretter d'être assujétis à une loi uniforme.

L'exemple tenoit lieu de règle pour la succession à la couronne. Clotaire laissa quatre enfans, & l'empire François fut de nouveau divisé en quatre royaumes : il l'eût été en dix, si ce prince adultère & incestueux eût conservé jusqu'à sa mort tous les fruits de son inconstance. Il avoit déjà été décidé deux fois depuis Clovis que les filles ne succédoient pas à leur père.

« Il ne faut pas croire, dit M. de Voltaire, » que les empereurs reconnussent pour rois *ces* » *chefs sauvages* qui dominoient en Bourgogne, » à Soissons, à Paris, à Metz, à Orléans. Jamais » ils ne leur donnèrent le titre de *Basileus* ». Il est très-présumable que l'orgueil impuissant qui siégeoit à Constantinople dédaigna de regarder comme monarques les rois de France & les rois d'Italie, qui avoient retranché de l'empire les deux plus belles parties de sa souveraineté; mais nous avons vu l'empereur Anastase honorer Clovis d'une magnifique ambassade après sa victoire sur Alaric. Le fils de Théodebert étoit à peine monté sur le trône d'Austrasie, que Justinien lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son alliance & la restitution des places de la Ligurie & du pays de Venise. Il y a donc apparence que ces princes

n'étoient pas regardés par les empereurs comme *des chefs sauvages ;* ce qui devoit nécessairement affoiblir la considération qu'ils méritoient par leur titre, c'est l'esprit de discorde que l'envie souffloit sur cette odieuse postérité de Clovis. Les partages du royaume qu'avoit possédé Clotaire n'étoient pas encore faits, que la division se mit entre ses enfans. Chilpéric vouloit régner dans la capitale ; se défiant du sort qui devoit régler les lots, il s'empara d s trésors de son père, les distribua aux principaux de la nation pour se les attacher, & vint à Paris, dont il se fit reconnoître roi. « Ses » frères, dit Velly, indignés de cette entreprise, » levèrent des troupes, l'assiégèrent dans sa nou» velle ville, l'obligèrent de descendre du trône » qu'il avoit usurpé, le forcèrent de s'en rappor» ter à la décision du sort, qui ne lui fut pas » favorable. *Caribert* fut roi de Paris ; *Gontran*, » de Bourgogne ; *Sigebert*, d'Austrasie ; *Chilpéric*, » de Soissons ».

Ainsi la nation ne fut encore que passive dans ce partage, comme elle l'avoit été après la mort de Clovis ; elle ne fut point indignée contre Chilpéric de ce qu'il s'étoit déclaré roi de Paris par sa seule volonté ; elle ne s'assembla pas pour savoir si elle devoit le détrôner & prêter secours à ses frères. Des grands corrompus par l'argent

violèrent le droit ſacré du peuple, & favorisèrent l'injuſtice de Chilpéric; d'autres Francs partagèrent aveuglément la réſolution des trois frères, & ne ſongèrent qu'à ſervir la cauſe de ces trois princes, ſans s'occuper de celle de leur nation. C'étoit bien là une preuve de ſa barbarie, de ſon ignorance. Cet oubli de ſes privilèges devoit néceſſairement la conduire ſous le deſpotiſme.

De cette ſeconde génération de Clovis, le ſeul prince qui fût digne du trône étoit *Sigebert*. Il ſe montra terrible aux Huns, qui étoient venus jeter le ſoulèvement dans la Thuringe réunie au royaume d'Auſtraſie. Après avoir remporté ſur ces barbares une éclatante victoire, il repaſſa le Rhin, obtint du roi des Viſigoths, dont la ſouveraineté brilloit en Eſpagne, ſa fille *Brunehaut*, qui n'étoit encore célèbre que par une rare beauté.

Malheureuſement cette noble alliance fit naître à Chilpéric le deſir d'en contracter une auſſi illuſtre : il demanda au même roi ſa ſeconde fille; elle lui fut accordée, à la condition que de toutes les femmes qu'il pourroit ſe permettre, elle porteroit ſeule le nom de reine. Le roi des Viſigoths, ne s'en rapportant pas ſur ce point à la ſimple parole d'un prince connu par ſon inconſtance, exigea l'intervention des Francs, qui tous jurèrent ſur leurs armes que ce point capital ſeroit exécuté.

Ainsi cet étranger releva la dignité du peuple, & parut contracter avec lui plus qu'avec le roi de Soissons.

Ce Chilpéric réunissoit bien des vices; il étoit mauvais roi, mauvais frère, mauvais mari. Sa trop vertueuse compagne se plaignit de ses infidélités dans une assemblée des états; mais les Francs n'avoient pas juré qu'il seroit constant dans ses amours; ils s'étoient seulement engagés à ne pas reconnoître d'autre reine qu'elle tant qu'elle vivroit. Cependant, la nation parut dans cette circonstance se ressouvenir de ce qu'elle étoit autrefois, & reprendre l'idée de sa prééminence; elle exigea de Chilpéric qu'il réitérât solemnellement le serment qu'il avoit contracté d'être fidèle à son épouse; c'étoit sans doute un rôle très-auguste que jouoit un peuple érigé tout-à-coup en juge suprême entre son roi & sa compagne, & qui intervenoit pour commander l'accomplissement d'un traité dont il avoit été le garant.

Cet exécrable prince fut soupçonné avec d'autant plus de raison de s'être délié de son nouveau serment par le meurtre de sa femme, qu'il se hâta d'épouser sa rivale & de la placer sur le trône.

Brunehaut, indignée du sort que venoit d'éprouver sa sœur, excita Sigebert son mari à venger cette

cette mort ; elle inſpira à Gontran, roi de Bourgogne, le même ſentiment. Les deux frères unirent leurs armes pour infliger à Chilpéric un châtiment trop mérité; mais il eſt difficile de punir un prince coupable ſans punir des ſujets innocens, à moins que ſon peuple, d'après un accord parfait, n'en faſſe lui-même juſtice.

Dejà les deux rois s'étoient emparés des états du criminel ; tout-à-coup ils s'arrêtent, acquieſcent aux propoſitions de Chilpéric, qui en eſt quitte pour céder à la femme de Sigebert les domaines qu'il avoit aſſurés comme douaire à ſon épouſe. C'étoit s'avouer coupable, & ſouſcrire à une compoſition envers la reine d'Auſtraſie.

Ce fut un malheur pour Sigebert que d'avoir eu dans ſon lot le royaume de la Thuringe qui étoit au-delà du Rhin. Les Huns ou Hongrois qu'il avoit repouſſés avec un courage héroïque reparurent cinq ans après ſur ſes états : il accourt pour punir ces infatigables aggreſſeurs; mais abandonné de ſes troupes, il ſe voit tout-a-coup enveloppé de toutes parts & ſur le point de devenir le priſonnier de ceux qu'il avoit récemment forcés à lui demander la paix. Alors, ſe montrant ſupérieur à la fortune, il met toute ſa confiance dans ſon ſeul aſcendant ſur des barbares : « Vous » ne vous êtes pas armés, leur dit-il, pour tuer

» des hommes, mais pour avoir des terres, de
» l'argent, & obtenir des conditions honorables;
» je vous offre tout cela ſans répandre de ſang ».
Les Huns, peu accoutumés à entendre un pareil diſcours, ſont ſéduits & par ce peu de mots & par les libéralités d'un prince jeune, aimable, dont ils ont éprouvé la valeur. Leur fureur ſe change en tranſports d'attachement pour Sigebert; ils forment une alliance avec lui, jurent de ne jamais lui déclarer la guerre & le comblent d'amitié.

Pendant qu'un des fils de Clotaire obtenoit ſur ſes ennemis le plus glorieux triomphe, le roi de Bourgogne éprouvoit de grands déſaſtres. Les Lombards, qui venoient d'établir en Italie une nouvelle domination ſur les ruines de celle des Oſtrogoths, ſe répandirent dans les états de Gontran, taillèrent ſon armée en pièces, tuèrent le gouverneur de la province, & repaſsèrent les Alpes chargés d'un riche butin.

Un pareil ſuccès devoit les encourager à une autre expédition; auſſi ne tardèrent-ils pas à reparoître & à ſe jeter ſur le Dauphiné; mais pour leur malheur, ils trouvèrent un général habile, expérimenté; c'étoit *Mummol*, le plus grand homme de guerre qui fût alors en France. Il les ſurprit aux environs d'Embrun, & remporta ſur eux une victoire complette. « On vit, dit l'abbé de Velly,

» en cette occaſion une choſe juſqu'alors ſans
» exemple: deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre
» de Gap, tous deux le caſque en tête & l'épée
» à la main, chargèrent l'ennemi avec une in-
» trépidité qui eût mérité des éloges dans un
» ſoldat, mais qui fut univerſellement blâmée dans
» des prélats ».

Je doute qu'on blâmât aujourd'hui un évêque qui, ne ſe reſſouvenant plus que de ſon titre de citoyen, & ſe ſentant de la force & du courage, ſe mettroit à la tête de la milice de ſon diocèſe pour repouſſer des brigands qui viendroient y porter la flamme & la deſtruction. Si l'égliſe doit avoir horreur du ſang, ce n'eſt pas de celui des perturbateurs; le ſang qu'on répand pour conſerver la vie à des innocens qui ſont prêts d'être égorgés ne peut être qu'agréable à la juſtice divine. Le brave *Mummol* déploya le même talent contre les Saxons, qui s'étoient unis aux Lombards & les avoient aidés dans leur conquête d'Italie; il les mit en déroute, les força de rentrer dans leurs pays, qu'ils trouvèrent dévaſtés par les Suèves, qui s'en étoient emparés pendant leur abſence, & auxquels ils furent contraints d'en céder une partie.

Juſqu'alors Sigebert avoit montré un caractère noble & magnanime; mais il ſe dégrada en profitant du malheur de Gontran pour s'emparer de

la ville d'Orléans. Il ne jouit pas long-temps du fruit de cette conquête; elle lui fut enlevée, & il fut puni de l'avoir entrepriſe par la perte d'Avignon, que Gontran voulut bien enſuite lui reſtituer.

Chilpéric, dont la conduite étoit uniforme, c'eſt-à-dire, toujours lâche & perfide, ſe complut dans la diviſion de ſes deux frères : il arme ſes propres enfans contre leur oncle. Déjà l'un de ſes fils a fait une irruption dans les états du roi d'Auſtraſie, s'eſt emparé de Tours, de Poitiers; mais Sigebert & Gontran s'étant réunis, le dernier prête au roi d'Auſtraſie le bras formidable du vainqueur des Saxons & des Lombards. A peine *Mummol* a-t-il paru, que l'armée de Chilpéric eſt diſſipée, & les villes priſes ſur Sigebert rentrent ſous ſa domination. L'année ſuivante, Chilpéric qui, depuis qu'il étoit monté ſur le trône, n'avoit ſu qu'attaquer injuſtement, & n'avoit jamais appris à ſe défendre, après s'être aſſuré de la neutralité de Gontran, fait marcher, malgré la foi des traités, contre le roi d'Auſtraſie un ſecond fils qui ſe jette dans la Touraine, s'avance dans le Poitou, défait l'armée oppoſée à ſa fureur, pénètre dans le Limouſin; il oublie qu'il eſt chez des Francs, dans les états de ſon oncle, & met tout à feu & à ſang. Sigebert, dans une extrémité auſſi

affreuse, a recours à un moyen terrible ; il appelle à son secours & fait entrer en France une armée d'Allemands, de Suèves, de Saxons & de Thuringiens ; se met à leur tête, & marche contre Chilpéric, qui, ne sentant plus que sa foiblesse, s'enfuit, se retranche dans le pays Chartrain, & fait demander la paix à son frère.

Ce ne fut pas la nation françoise qui intervint à cette époque pour faire cesser des divisions qui désoloient le royaume, qui nourrissoient une guerre civile dans son sein. Il étoit déjà oublié, le temps où le roi n'entreprenoit pas de guerre sans avoir pris le vœu de toute la nation assemblée. Depuis qu'elle étoit partagée en trois ou quatre états, sous des chefs indépendans les uns des autres, elle ne pouvoit plus se réunir en un même corps, délibérer de concert. Chaque partie se regardoit comme étrangère à l'autre ; elle recevoit l'impulsion que lui donnoit son prince, soutenu de ses leudes & de ses officiers, qui s'appeloient déjà les grands du royaume, & commençoient à former une caste éminente dans les états où elle étoit placée.

Ce furent ces mêmes *grands* qui concilièrent les trois frères, & les amenèrent à se promettre réciproquement, sous la foi du serment, de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres.

Il reſtoit à Sigebert une grande difficulté à applanir. Ces troupes étrangères qu'il avoit appelées dans le royaume s'étoient flattées de l'idée de ſe partager les dépouilles du camp de Chilpéric. La paix détruiſoit cet eſpoir ; elles osèrent paſſer des murmures aux menaces. Sigebert prouva dans cette occaſion l'empire de ſon courage & de ſa fermeté ; il monte à cheval, ſe préſente aux mutins, les déconcerte par ſa préſence ; on arrête par ſes ordres les plus coupables ; ils ſont lapidés en préſence de toute l'armée. Après ce grand exemple de ſévérité, il congédie l'armée qui eſt venue à ſon ſecours ; mais elle n'eſt pas plutôt hors de France que l'infâme Chilpéric, pour qui rien n'eſt ſacré, recommence la guerre ; il ſe met à la tête de ſes ſoldats, entre en Champagne, & s'y fait ſuivre d'une dévaſtation générale. Son fils Théodebert, qu'il rend complice de ſon parjure, marche en Touraine, où il trouve la mort en combattant pour ſon odieux père.

Chilpéric, en apprenant ce revers & la réunion de Gontran aux armes de Sigebert, eſt de nouveau frappé d'épouvante. Il abandonne ſes états, les laiſſe ſans défenſe, & s'enfuit dans Tournay. Le roi d'Auſtraſie, au contraire, jouit par-tout du triomphe le plus complet ; la France entière ſemble le reconnoître pour roi : toutes les villes

devant leſquelles il ſe préſente lui ouvrent leurs portes : ſa marche n'eſt qu'un triomphe. Il dirige bientôt le zèle de ſes ſoldats contre Tournay ; déjà cette ville eſt inveſtie : il a promis de punir un perfide aux ſermens duquel on ne doit plus croire ; il n'y a qu'un crime qui puiſſe le ſauver : mais aſſocié à la reine Frédégonde, un crime le ſauvera. Elle charge deux aſſaſſins de s'attacher aux pas de Sigebert, & de délivrer ſon mari de cet inexorable vengeur ; ils choiſiſſent le moment où il étoit allé à Vitry recevoir les hommages de ſes nouveaux ſujets, & le frappent d'un coup mortel. Ainſi périt le plus eſtimable des deſcendans de Clovis, le ſeul prince dont la première race de nos rois puiſſe s'honorer.

Pour mettre plus de clarté dans notre narration, nous n'avons pas parlé du quatrième fils de Clotaire, auquel le royaume de Paris étoit échu. *Caribert* n'eut qu'un règne d'environ cinq ans, pendant leſquels il ne montra que beaucoup d'inconſtance & peu de dignité dans ſes amours. Il répudia une épouſe légitime pour s'unir à *Mireſleur*, fille d'un artiſan ; il ne s'en tint pas au divorce ; il paſſa à l'inceſte, en prenant pour femme la ſœur de celle qui avoit remplacé la première ; enfin, il réaliſa cette image de la réunion du ſceptre à la houlette, en élevant au trône *Teudegilde*,

fille d'un ſimple berger. L'égliſe lui pardonna bien ſon divorce ; elle ne lui auroit pas fait un crime de ſes principes ſur l'égalité des conditions ; mais elle ne put voir ſans indignation qu'il arrachoit une vierge conſacrée à Dieu pour la flétrir d'un amour inceſtueux ; auſſi fût-il le premier roi de France frappé de l'excommunication. Il ne parut pas très-ſenſible à cet acte de ſévérité, & mourut paiſiblement ſans ſe réconcilier ni avec l'égliſe ni avec la vertu.

A la mort de ce prince, qui n'eut de ſes quatre hymens que des filles, ſes trois frères ſe partagèrent ſes états ; mais ils attachoient une ſi grande importance à la poſſeſſion de la capitale, qu'ils convinrent de la laiſſer indiviſe ; qu'aucun d'entr'eux n'y ſéjourneroit que du conſentement des deux autres princes. Ainſi en 566, Paris eut trois rois en commun, tandis que le ſurplus de la monarchie françoiſe eut trois monarques différens.

Ces accords, dont l'objet étoit ſi important à l'ordre public, à la tranquillité de l'état, ſe faiſoient toujours entre les ſeuls héritiers du trône, comme s'il n'eût été queſtion que d'une vaſte ſeigneurie à laquelle étoit attaché un château qu'on ſeroit convenu de n'habiter que de l'aveu des co-partageans.

Voilà à quel degré d'insouciance les nouveaux établissemens formés dans les Gaules avoient conduits les Francs; déjà ils ne se regardoient plus comme ne formant qu'une même nation; l'habitant de l'Ile de France faisoit la guerre au Bourguignon comme à un étranger; celui de la Bourgogne portoit la flamme chez le peuple de Metz; on eût dit qu'ils n'avoient plus une origine commune. Le Gaulois admis à la cour du roi de Paris ou celui qui remplissoit les fonctions des ministres des autels dans le même diocèse étoient devenus aux yeux des Francs leurs égaux, leurs compatriotes; ils auroient exterminé tous les habitans des autres états pour conserver la vie à un *leude* gaulois ou à leur évêque. D'après cette affection générale, il ne faut pas s'étonner si la nation françoise, fondue, pour ainsi dire, dans le peuple Gaulois, & absorbée dans ses nouvelles idées religieuses, s'en rapportoit absolument à la volonté de ses rois particuliers, & suivoit l'exemple du plus grand nombre.

La main d'un régicide avoit fait pour Chilpéric plus que toutes les armées qu'il eût pu rassembler. Les soldats du roi d'Austrasie, consternés de la mort de leur chef, perdirent courage; ils levèrent le siège de Tournay. La reine Brunehaut fut arrêtée avec ses enfans; celui qui n'osoit plus demander

la paix à Sigebert se vit tout-à-coup le maître de sa famille & presque de ses états. Le roi de Soissons rentra non-seulement dans son royaume, mais il eut encore la hardiesse de venir s'installer à Paris précédé de reliques, espérant sans doute contre-balancer par cette escorte le pouvoir des saints qu'il avoit pris à témoin, lorsqu'il jura de ne point habiter cette ville sans le consentement de ses frères.

Sa haine & son ambition furent vivement affectées de l'évasion du jeune *Childebert*, unique héritier du royaume d'Austrasie. Cet enfant, enlevé de sa prison par le zèle d'un des principaux officiers de son père, fut reçu avec transports par les fidèles sujets de Sigebert, & couronné roi d'Austrasie, quoiqu'il n'eût que cinq ans. Il reçut cette faveur des grands du royaume qui s'assemblèrent & se constituèrent les représentans du peuple.

Brunehaut ne fut pas d'abord aussi heureuse que son fils; elle fut renfermée à Rouen, & gardée avec plus de soin. On ajouta à la douleur de sa captivité celle de se voir séparée de ses deux filles. Cette reine, au milieu de ses chagrins, avoit, dit-on, conservé sa beauté; elle eut encore assez de fraîcheur pour inspirer à Mérovée, l'un des fils de Chilpéric, le desir de l'épouser. Cette captive oublia sans doute que ce jeune amant

étoit le neveu de son mari, le fils de son plus cruel ennemi, &, ce qui étoit pire encore, l'enfant de Frédégonde ; elle ne vit en lui que son libérateur, & consentit à lui donner sa main. Un évêque de Rouen osa bénir ces nœuds, qui devinrent funestes à ceux qui eurent l'imprudence de les former.

Cependant Gontran qui, dans ses diverses alliances avec ses frères, montra plus d'intérêt que de justice, eut la générosité de s'attacher au parti du jeune roi d'Austrasie, & de lui prêter des secours contre Chilpéric, qui avoit déjà fait pénétrer deux armées dans les états de son neveu. Le fameux Mummol, à la tête des Bourguignons, en détruisit une presqu'entière dans le Limousin. Chilpéric, dans sa fureur impuissante, appesantit sa colère sur ce jeune Mérovée, dont tout le crime avoit été d'être sensible aux charmes de la reine d'Austrasie. Il le fit raser & renfermer dans un monastère ; en vain il échappa de sa prison ; il ne put échapper à sa malheureuse destinée, & éviter le fer des assassins qu'envoya Frédégonde pour exterminer ce rejeton de Clovis.

L'histoire ancienne ni l'histoire moderne ne présentent nulle part deux êtres aussi constamment pervers que Chilpéric & Frédégonde. Le crime étoit uni au crime & placé sur le trône ; il n'en inspiroit

au loin que plus d'horreur. Frédégonde étoit tourmentée du desir d'élever ses propres enfans sur la ruine de ceux dont la naissance avoit précédé son mariage; rien ne lui coûta pour applanir les obstacles; & lorsqu'elle craignit d'être frustrée de son espérance par la mort de ses enfans, elle immola à sa rage tout ce qui ne devoit pas partager ses regrets. *Prétextat*, qui avoit célébré le mariage de Mérovée, après avoir été déposé dans un concile, fut assassiné par les ordres de cette furie; elle fit poignarder le jeune Clovis. Celle qui avoit donné le jour à ce prince vivoit encore à l'ombre des autels; des meurtriers lui arrachèrent la vie sans respect pour le lieu qu'elle habitoit.

Enfin, comme si le crime eut dû encore être secondé de la nature, ce monstre enfanta un successeur à Chilpéric. A peine eut-il vu le jour, que ce roi, dont tout le règne n'avoit été qu'une longue chaîne de parjures & d'usurpations, qui sacrifia tant de fois le pur sang des François dans les guerres les plus injustes, paya le tribut au vengeur des forfaits: il périt comme le roi d'Austrasie, sous le fer d'un assassin. Frédégonde fit si souvent usage de ce moyen horrible, que sa mémoire est encore souillée de ce meurtre. On prétend qu'elle employa la main de son amant afin de se soustraire à la fureur de son mari, qui venoit

d'être convaincu de ſon infidélité. Quoi qu'il en ſoit, la France dut ſe ſentir ſoulagée d'un poids accablant en perdant ce fléau de la nation. L'hiſtoire, qui s'appeſantit ſouvent ſur de petits détails, & néglige les grands objets, nous apprend que Chilpéric ſe mêloit de théologie, de grammaire, & même de littérature; qu'il voulut, pour établir la plus parfaite égalité entre les trois parties de la divinité, ſupprimer toutes diſtinctions entr'elles; qu'il compoſa des livres de proſe & de vers dignes du temps & de ſon auteur; qu'il conçut l'idée, en ajoutant les doubles lettres grecques à l'alphabet gaulois, de repréſenter par un ſeul caractère ce qui ne s'exprimoit qu'en pluſieurs.

Repoſons notre imagination fatiguée de tant d'atrocités. Nous laiſſons le royaume de France encore diviſé entre trois princes; Childebert, roi d'Auſtraſie; Gontran, roi de Bourgogne, & Clotaire II, héritier des états de Chilpéric. Voyons ce qui reſtoit aux François de leur ancienne égalité ſous ces trois autorités dominantes.

Chaque royaume étoit, comme nous l'avons dit, partagé en diſtrict ou comté. « D'abord les » comtes, ſuivant Monteſquieu, n'étoient en» voyés dans leurs diſtricts que pour un an; » bientôt ils achetèrent la continuation de leurs

» offices ». Cet écrivain s'appuie de l'autorité de Grégoire de Tours, qui dit : « qu'un comte » d'Auxerre envoya son fils porter de l'argent à » Gontran pour être continué dans son emploi ; » que le fils ayant offert une plus forte somme » que celle qu'il étoit chargé de présenter de la » part de son père, obtint pour lui ce même » emploi ».

Ainsi, ce fait nous prouve que déjà les offices les plus importans étoient conférés par le roi seul à celui qui le payoit davantage. Le même auteur ajoute que « malgré que par la loi du royaume » les fiefs fussent amovibles, ils ne se donnoient » ni ne s'ôtoient d'une manière capricieuse & » arbitraire ; que c'étoit ordinairement une des » principales choses qui se traitoient dans les as- » semblées de la nation ; que l'on peut bien pen- » ser que la corruption se glissa dans ce point » comme elle s'étoit glissée dans l'autre ; que l'on » continua la possession des fiefs pour de l'argent » comme on continuoit la possession des comtés ».

Quoique ces observations de Montesquieu s'appliquent particulièrement au royaume de Bourgogne, on peut penser que les mêmes abus s'étendoient aux autres états. Ainsi, avec de l'argent, on obtenoit d'abord du roi l'office de comte, ensuite le droit de s'y maintenir ; avec de l'argent,

on difpofoit en fa faveur les états, & on étoit continué dans la poffeffion d'un fief; d'où il réfultoit que l'argent étoit devenu le premier échelon de l'inégalité, & que dès les premiers temps de la monarchie les richeffes furent un bien plus sûr moyen de s'élever au-deffus de fes femblables que le mérite & la vertu. Faut-il s'étonner, d'après cela, fi les rois, qui recevoient & diftribuoient beaucoup d'argent, avoient des *fidèles* tout dévoués à leurs caprices, qui excufoient leurs crimes & s'en rendoient complices? « Les Francs, » dit encore Montefquieu, fouffroient des rois » meurtriers, parce qu'ils étoient meurtriers eux- » mêmes; ils n'étoient point frappés des injuftices » & des rapines de leurs rois, parce qu'ils étoient » raviffeurs & injuftes comme eux; ils avoient » bien des loix établies, mais ils les rendoient » inutiles par de certaines lettres appelées *pré-* » *ceptions*, qui renverfoient ces mêmes loix. A » l'aide de cette autorité fupérieure à la loi, ils » commettoient des meurtres de fang froid, fai- » foient mourir des accufés qui n'avoient pas » feulement été entendus, permettoient des ma- » riages illicites, tels que ceux des religieufes; » transféroient les fucceffions, enlevoient le droit » de parens : *ils ne faifoient pas de loix de leur*

» *propre mouvement*, mais ils suspendoient la pra-
» tique de celles qui étoient faites ».

Il n'étoit pas possible, comme on le voit, de pousser plus loin le despotisme; les sultans ne sont que des monarques en comparaison de ces premiers tyrans. C'est ainsi que se trouvoit éludé ce droit qu'avoient les différens peuples asservis aux descendans de Clovis, de se gouverner suivant leurs coutumes & d'être jugés par leurs pairs. La faveur du roi étoit la loi suprême ; avec elle on pouvoit tout espérer, tout entreprendre impunément ; sans elle on n'étoit pas même sûr de recueillir la succession que donnoit le droit du sang.

Cependant comme les injustices ont un terme ; qu'il est impossible qu'une grande société se laisse toujours gouverner par l'arbitraire; qu'elle souffre avec constance la violation de toute idée de justice, Clotaire II mit lui-même un frein à la puissance royale. Son édit prouve incontestablement les abus dont elle s'étoit rendue coupable. Il porte « que personne ne pourra plus être con-
» damné sans être entendu ; que les parens succè-
» deront selon l'ordre établi par la loi; que toutes
» *préceptions* pour épouser des filles, des veuves,
» des religieuses, seront nulles, & qu'on punira
» ceux

» ceux qui les auront obtenues ». Il auroit sans doute été plus juste de punir ceux qui les auroient accordées; mais on n'avoit pas encore imaginé le moyen de rendre responsables les agens de l'autorité qui l'égarent & lui font violer la loi.

Je reprends avec peine le fil d'une narration qui ne console par aucun trait de grandeur des lâchetés, des trahisons les plus viles. Le règne des descendans de Clovis est moins l'histoire des François que le tableau des divisions d'une famille puissante, dans laquelle deux reines vont jouer le rôle de deux furies acharnées l'une contre l'autre.

Jusqu'à-présent nous n'avons connu Brunehaut que sous le rapport de la beauté; aucun crime n'a encore souillé sa vie; elle a fait valoir ses titres d'épouse & de sœur pour tirer vengeance du meurtre qui a souillé le lit nuptial de Chilpéric. Sa haine contre Frédégonde est justifiée par tous les assassinats que sa rivale a projetés & exécutés; c'est elle qui a fait périr le roi d'Austrasie, après lui avoir suscité des guerres injustes; c'est elle qui a voulu ravir au fils de Sigebert & sa liberté & sa couronne; c'est par ses conseils qu'elle a été retenue captive, séparée de ses filles; que Mérovée, son second mari, a été flétri & poignardé; c'est elle qui a chargé des émissaires

de venir l'aſſaſſiner dans ſes propres états. Mais cette haine ſi fondée a égaré Brunehaut, l'a entraînée dans des vengeances criminelles, l'a exposée à la honte d'être miſe en parallèle avec Frédégonde, ce qui eſt pire que le ſupplice qui a terminé ſa vie.

C'étoit une grande inconſéquence aux Francs, qui n'avoient jamais voulu que leur nation fût gouvernée par une femme ſous le titre de reine, de permettre qu'elle le fût ſous celui de régente; mais leur eſprit groſſier ſe laiſſoit abuſer par les mots. Les hommes qui avoient confondu l'autorité royale avec les domaines que laiſſoit un roi à ſa mort devoient confondre également l'adminiſtration de ces mêmes domaines avec celle de l'autorité royale, qui, ſuivant eux, en faiſoit partie. Il eſt réſulté de cette double erreur & les calamités que nous avons vu naître du partage des états de Clovis, & celles qui proviendront de la régence confiée aux deux femmes qui vont rivaliſer de haine & de vengeance.

Je ne m'arrête pas ſur des faits iſolés de notre hiſtoire, tels que celui d'un Gondebaud, qui paſſoit pour être fils de Clotaire Ier, & que pluſieurs grands perſonnages rappelèrent en France après la mort de Chilpéric, & auquel ils firent le funeſte préſent d'une couronne qui lui fut arrachée avec

la vie par un général des Bourguignons; je ne m'attache qu'aux évènemens qui ont influé ſur l'ordre des choſes.

Gontran, craignant avec raiſon la perverſité de Frédégonde, avoit mis des entraves à ſon autorité, en l'aſſujétiſſant à un conſeil de régence, & en exigeant qu'elle ne ſéjournât pas à Paris. Cette femme hautaine & vindicative imagina que ces ſages précautions avoient été ſuggérées par Brunehaut; elle réſolut de l'en punir : mais l'aſſaſſin qu'elle chargea de ſa vengeance ayant été découvert, il fut pris & renvoyé avec dédain à Frédégonde, qui dans ſa fureur s'en prit au vil inſtrument qui avoit trompé ſon attente, *& lui fit couper les pieds & les mains.* Si ce châtiment n'étoit pas trop cruel pour un régicide, étoit-ce à celle qui l'avoit employé à le lui faire ſubir? où étoit la loi qui l'infligeoit? où étoit le tribunal qui l'avoit prononcé ? Frédégonde avoit à ſes ordres des bourreaux, cela ſuffiſoit à ſa juſtice.

Des guerres inſenſées auxquelles ſe livrèrent les rois de Bourgogne & d'Auſtraſie, l'une en Eſpagne, l'autre en Italie, épuiſèrent les forces de ces deux princes, & les empêchèrent de ſurveiller leur ennemie, qui tenta pluſieurs fois, & toujours inutilement, de les faire périr ſous le fer des miniſtres de ſes attentats. Gontran, après avoir

essuyé une guerre malheureuse dans la Bretagne contre un vassal rebelle, termina une vie mêlée de bonnes & de mauvaises actions, d'actes de courage & de foiblesse. Il n'eut ni les vertus de Sigebert ni les vices de Chilpéric; aussi flotta-t-il entre les deux. Si l'on ne peut pas lui pardonner d'être quelquefois resté neutre au milieu de leurs querelles sanglantes, on peut encore bien moins l'excuser de s'être laissé séduire par les présens de Chilpéric, & d'avoir favorisé le parti de l'injustice. Ce qui honore le plus sa mémoire, c'est le respect qu'il montra pour les droits de l'orphelin. Il pouvoit, après la mort de Sigebert, partager le royaume d'Austrasie de concert avec Chilpéric. S'il eût voulu abuser de sa puissance, il lui étoit aisé de se faire reconnoître roi de Paris par un peuple qui avoit horreur de Frédégonde, & qui ne prenoit aucun intérêt à un enfant de quatre mois, envisagé comme le fruit de l'adultère & du crime : mais un prince qu'on ne peut louer que sur les injustices qu'il n'a pas commises n'est pas digne d'éloge.

Gontran avoit adopté le fils de Sigebert, & l'avoit institué son héritier ; ainsi le royaume de Bourgogne se trouva réuni à celui d'Austrasie, qui s'étendoit même en partie sur celui de Paris. Childebert avoit alors environ dix-huit ans &

Clotaire II n'en avoit que dix. Ce fut à cette époque que les François se livrèrent de nouveaux combats, toujours pour satisfaire le ressentiment des descendans de Clovis. Frédégonde usa de toutes les ressources d'un génie infernal pour affoiblir Childebert : non contente d'une grande victoire qu'elle avoit remportée à Droissi, elle lui suscite des ennemis étrangers, entr'autres la nation des *Varnes*, qui existoit paisiblement dans la Germanie, & qui fut éteinte dans la guerre malheureuse où elle eut l'imprudence de s'engager ; mais qu'étoit-ce que d'avoir occasionné la perte d'une nation étrangère, pour le fléau de la sienne ! Childebert avoit à peine échappé aux dangers dont la guerre l'environnoit, que la mort vint lui enlever le fruit de ses victoires. Il laissa deux royaumes & deux fils, *Théodebert* & *Thierry ;* le premier fut roi d'Austrasie, le second roi de Bourgogne ; & comme leur mère survécut à peine à Childebert, Brunehaut leur aïeule devint la régente des deux royaumes.

C'étoit un spectacle déplorable que l'abus que l'on faisoit de l'enfance de ces monarques entre lesquels s'étoit partagée la France entière, & de l'aveugle docilité de ces peuples. Frédégonde, qui allioit une sorte d'héroïsme à ses crimes, lève de son côté une armée, au nom de son fils, contre

les pupilles de Brunehaut ; celle-ci fait rassembler des troupes dans leurs états pour en écarter le pillage & la dévastation. Le sort des batailles favorisa la cause de Frédégonde, & jeta quelque splendeur sur les dernières années d'une femme qui avoit su défendre la couronne de son mari, élever son fils sur le trône & l'y maintenir, malgré tant de forces réunies pour la punir de ses forfaits ; elle mourut paisiblement dans son lit comme l'innocence, tandis qu'une fin cruelle & ignominieuse étoit réservée à sa rivale.

Avant de suivre plus avant le règne de Clotaire II, reportons notre attention sur le sort de ce peuple devenu l'instrument des dissensions, des haines, des vengeances de ses rois. Ce n'est plus cette nation fière de sa liberté, de son indépendance, de sa souveraineté, qui habite la France & y domine en vainqueur ; c'est un peuple abruti par le malheur, dégradé par l'exemple, qui a laissé envahir ses privilèges, qui se souvient à peine de ce qu'il a été. Il ne tient plus à cette égalité dont il étoit si jaloux ; il ne sait plus qu'obéir aux volontés de ses maîtres & flatter leur orgueil. Nous avons vu que cette loi salique, qui étoit sa sauve-garde, avoit été altérée sous le roi Childebert, sans l'aveu, sans le concours des Francs, mais seulement avec la

participation d'un *certain nombre de grands ſei-gneurs*. Par un des articles ajoutés à cette loi, « celui qui avoit encouru la peine d'excommu-» nication pour avoir déſobéi à ſon évêque » étoit privé de tous ſes biens, qui étoient remis » à ſes parens ».

N'étoit-ce pas là donner une autorité effrayante aux évêques, & rendre tous les Francs eſclaves de cette volonté arbitraire?

Hélas! il eût encore été à deſirer pour eux qu'ils n'euſſent pas eu de deſpotes plus redoutables; mais les rois, qui preſcrivoient à leurs ſujets une obéiſſance ſi aveugle pour les évêques, n'avoient aucun égard à leurs repréſentations. En vain le clergé de France ſe réunit-il, en 573, pour concilier Sigebert & Chilpéric, & épargner de nouvelles calamités à la France, ces deux princes refuſèrent de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Le pieux évêque de Saint-Germain ne put jamais adoucir le caractère farouche de Frédégonde; les exhortations les plus touchantes gliſſèrent ſur ce cœur inacceſſible à la pitié. La haine qu'elle avoit jurée à l'évêque *Prétextat* ne put être calmée ni par la dépoſition de ce prélat ni par ſon exil rigoureux; elle ne fut ſatisfaite que lorſqu'elle l'eût fait périr ſous le fer d'un aſſaſſin.

La loi ſalique ne menaçoit des horreurs de la

queſtion que les ſerfs. Après la mort du jeune *Thierry*, alors fils unique de Chilpéric, cette exécrable reine, qui excitoit ſans ceſſe ſon mari à la guerre contre ſes frères & à la cruauté contre ſes ſujets, fit appliquer pluſieurs femmes à la torture, & n'eut pas plutôt arraché de leur douleur de prétendus aveux, qu'elle les fit périr dans des ſupplices que ſa rage inventa. Un préfet *Mommole*, que ces femmes avoient accuſé, fut appliqué à la queſtion ; & ſi on lui fit grace de la vie, ce ne fut que pour la lui rendre plus affreuſe que la mort.

Le ſort de *Leudaſte*, gouverneur de Tours, eſt une autre preuve que celui qui avoit eu le malheur de s'attirer la haine du roi ou de la reine ne pouvoit pas ſe tenir à une trop longue diſtance d'une autorité abſolue. Ses humiliations, ſes honteuſes ſuppliques pour rentrer en grace & obtenir ſon pardon de Frédégonde qu'il avoit offenſée, l'expoſèrent à être ſaiſi par des bourreaux qui lui firent battre la tête contre un poteau juſqu'à ce qu'il eût rendu le dernier ſoupir.

Ces exécutions étoient d'autant plus épouvantables qu'on ne les faiſoit précéder d'aucunes informations, d'aucuns jugemens.

Lorſque l'hiſtoire nous conſerve de pareils abus d'un pouvoir illimité, comment peut-il ſe trouver

des hommes assez ennemis de leur propre sûreté pour desirer que la volonté des rois ne reçoive aucun frein ? Ils sont donc bien assurés qu'il ne renaîtra pas un autre Chilpéric, une seconde Frédégonde !

A Dieu ne plaise qu'en rappelant des faits si éloignés nous ayons la coupable intention de mêler notre voix à celles qui outragent indistinctement tous les rois, & ne respectent pas le malheur de leurs augustes compagnes ! Si nous partagions leur délire, au moins ne choisirions-nous pas, pour faire propager leurs odieuses maximes, le moment où un monarque bon, sensible, est si cruellement trompé dans ses espérances ; où l'ingratitude la plus noire ne lui fait recueillir qu'amertume de son adhésion au vœu des François ; où la licence, enhardie par l'impunité, s'efforce de dégrader celui qu'il seroit de la dignité de la nation de relever aux yeux de tous les peuples, pour qu'ils contemplent avec respect son représentant perpétuel, & entendent avec recueillement l'organe de sa volonté suprême. Nous craindrions d'être confondus avec une secte turbulente, agitatrice & parjure, qui mine sourdement la monarchie, dont elle feint d'être la principale colonne ; nous aimerions mieux nous condamner à un éternel silence, que de prêter des armes aux

plus lâches ennemis de la constitution, à ceux qui trahissent indignement cette cause si belle, qui justifieroient les tyrans, si le crime pouvoit jamais justifier le crime & anéantir les éternels principes de la justice.

VI[e] DISCOURS.

FIN déplorable de la Reine Brunehaut; règnes de Clotaire II, de Dagobert; agrandiſſement des maires.

L'HISTOIRE des François, dans le ſixième & le ſeptième ſiècle, ne préſente que le tableau affligeant d'une guerre civile, prolongée par l'ambition, par la rivalité des monarques françois; mais ce qui rend ce tableau plus horrible, c'eſt la cruauté lâche des principaux perſonnages, & la ſtupide férocité de la multitude, qui en eſt ſucceſſivement le témoin, le complice ou la victime.

Il falloit que la France fût alors en habitans ce qu'eſt un champ fertile en épis. A peine la faulx de la mort qui avoit moiſſonné des armées étoit-elle poſée, qu'il en renaiſſoit d'autres plus abondantes. Des générations nouvelles ſembloient s'élever du ſein des combats, des dévaſtations & des incendies.

Nous venons de voir la monarchie partagée entre Clotaire II & les deux fils de Childebert.

Des frères ſi intéreſſés à demeurer unis, à faire pardonner les atteintes qu'ils avoient portées à la ſouveraineté nationale, ne purent être juſtes entr'eux; comment un oncle & des neveux, qui avoient hérité de la haine & des paſſions de leurs pères, ne ſe ſeroient-ils pas livrés à de nouvelles injuſtices?

Clotaire, qui fut l'aggreſſeur, éprouva d'abord le ſort qu'il méritoit. Enivré de ſes premiers ſuccès, il fondit ſur la Bourgogne avant que *Thierry* & *Théodebert* euſſent eu le temps de lever, de réunir leurs armées, & de s'oppoſer à ſon invaſion. Cependant les deux frères, qui ſe devoient un ſecours mutuel, marchèrent au-devant de lui avec les troupes qu'ils avoient raſſemblées à la hâte, & remportèrent une victoire ſi déciſive près de Sens, que Clotaire, fuyant devant eux, ne ſe crut en ſûreté ni à Melun ni même à Paris. Toutes les places dont il s'étoit emparé furent repriſes, & il ſe vit réduit à demander la paix. Il ne l'obtint qu'à des conditions honteuſes pour lui; il céda au roi de Bourgogne toutes les villes qu'il poſſédoit entre la Loire & la Seine, l'Océan & les frontières de la Bretagne; il abandonna au roi d'Auſtraſie ce qui compoſe aujourd'hui l'Ile de France. On peut juger, d'après ces ſacrifices, de l'état où ſe trouvoit ce ſucceſſeur de Chilpéric,

& de combien étoit déchu le fils de Frédégonde. Il auroit été long-temps reſtreint à cette foible domination, ſi les deux jeunes rois n'euſſent eu l'imprévoyance de porter leurs forces hors du royaume. Ne voyant plus d'ennemi, de rival à combattre en France, ils allèrent au-delà des Pyrénées réclamer un tribut qu'ils prétendoient pouvoir exiger d'un peuple qui habitoit la Navarre, la Caſtille & l'Arragon. Leur entrepriſe, légitime ou non, fut confirmée par le ſuccès: tout plia devant eux; mais tandis qu'ils s'occupoient à recueillir de ſtériles lauriers, Clotaire ſe diſpoſoit à ſe réintégrer dans ſes anciennes poſſeſſions. Il envoya, ſous les ordres d'un de ſes généraux, une armée qui, après avoir pris quelques places ſans défenſe, inveſtit Orléans, où le maire de Bourgogne, qui s'y étoit retiré, ſe prépara à en ſoutenir le ſiège.

Thierry, averti de cette irruption, vole au ſecours de ſes états. Une partie de ſon armée eſt d'abord arrêtée; mais bientôt elle franchit le fleuve qui la ſépare de l'ennemi, lui livre un combat dans lequel elle détruit & met en fuite tout ce qui s'oppoſe à ſon courage. Un fils de Clotaire, qu'il avoit eu l'imprudence d'expoſer au ſort des armes, tombe au pouvoir des Bourguignons & diſparoît.

Théodebert, de ſon côté, avoit dirigé ſa marche vers Compiègne, où Clotaire avoit aſſis ſon camp. Ce prince n'eut pas plutôt appris la défaite de ſon général, qu'il ne ſentit plus que ſa foibleſſe, & demanda une ſeconde fois la paix; elle lui fut accordée par le roi d'Auſtraſie à des conditions moins dures que la première. Thierry, qui n'avoit pas été conſulté, ſoupçonna qu'un accommodement ſi prompt cachoit, de la part de Théodebert, l'intention de ſe fortifier contre lui de l'alliance de Clotaire. Pour prévenir leurs deſſeins, il conſentit à ne pas abuſer de ſa victoire. Cette paix, au lieu de cimenter l'union d'une famille trop long-temps diviſée, fut un germe de guerre entre les deux frères victorieux.

Il faut écarter l'accuſation faite ſur ce ſujet à la reine Brunehaut, qui, dit-on, ſema la diſcorde dans le cœur de ſes petits-fils. Quel intérêt avoit-elle donc à les affoiblir? Étoit-ce pour fortifier l'ennemi de ſa famille, le fils de Frédégonde? Si elle montra de la préférence pour la Bourgogne, où elle forma des établiſſemens grands & utiles, il n'en réſulte pas qu'elle haïſſoit le roi d'Auſtraſie, encore moins qu'elle eût été expulſée de ſes états. Il eſt bien plus naturel de penſer qu'elle s'attacha au plus jeune de ſes petits-fils, parce

qu'il avoit plus beſoin de ſa ſurveillance, & ſon royaume de ſon adminiſtration.

Ce qui eſt plus démontré, c'eſt que *Potade*, nouvellement nommé maire du palais, abuſa de ſon aſcendant ſur Thierry pour l'engager dans une guerre contre ſon frère. Les Bourguignons furent ſi convaincus qu'il étoit ſeul l'auteur de ce conſeil perfide, qu'étant ſur le point de ſe battre, ils firent un acte d'une grande juſtice. « Pourquoi, ſe di- » rent-ils, allons-nous verſer notre ſang ou ré- » pandre celui de nos anciens compagnons d'ar- » mes? Théodebert n'eſt-il pas le frère de notre » roi? Ceux qui combattent pour lui n'ont-ils » pas combattu avec nous. Il n'y a donc qu'un » ennemi des deux frères & des deux nations » amies qui nous mette les armes à la main? Il » vaut mieux qu'il périſſe ſeul que d'expoſer à » la mort ceux qui doivent demeurer alliés». Ce diſcours fit ſur les ſoldats une ſi vive impreſſion, qu'ils coururent tous à la tente où Potade étoit tranquillement occupé à jouer une partie d'échecs, exigèrent qu'il leur fût livré & le mirent en pièces. Cet évènement fit conclure la paix, & les deux armées ſe ſéparèrent ſans autre effuſion de ſang.

Nos hiſtoriens ont défiguré ce beau trait; ils ne l'ont préſenté que comme un acte ſéditieux qui méritoit d'être puni; ils n'ont pas voulu y

voir ce qu'il avoit de juſte & d'humain ; ils n'ont pas daigné ſe ſouvenir que les Francs avoient originairement le droit de déclarer la guerre & de faire la paix ; que leur chef ne pouvoit les conduire au combat qu'après les avoir conſultés ; que celui-là étoit véritablement digne de mort, qui bravoit leur volonté & les entraînoit dans une action qu'ils avoient jugé être injuſte.

Les Bourguignons, en reſpectant Thierry qui ſortit de ſa tente & ſe préſenta devant les ſoldats qu'il vouloit faire punir comme des mutins, déclarèrent, par leur conduite, *la perſonne du roi inviolable, & firent tomber la reſponſabilité ſur ſon premier miniſtre.* Ils devancèrent de douze ſiècles deux des principaux articles de notre conſtitution.

Cette paix, réſolue par l'armée des Bourguignons, ne dura malheureuſement que cinq ans.

Le roi d'Auſtraſie ſouffroit avec peine qu'on eût démembré de ſes états quelques provinces ; pour les reconquérir, il s'expoſa à perdre celles qu'il poſſédoit. Déjà il n'eſt plus digne de l'intérêt qu'on prendroit aux malheurs qui vont l'accabler : il s'eſt ſouillé du meurtre de ſa compagne pour partager ſon trône avec une eſclave.

C'eſt après s'être ainſi dégradé qu'il entre dans l'Alſace, & la réduit ſous ſa puiſſance. Il fait enſuite

ensuite proposer au roi de Bourgogne de soumettre ses prétentions au jugement des principaux de la nation qui seront pris pour arbitres. Thierry consent à s'en rapporter à ce tribunal d'équité ; il se rend au lieu indiqué avec quelques seigneurs de sa cour. Théodebert, qui doute de la justice de sa cause, l'appuie de la perfidie & de la violence. Il se présente d'abord avec une escorte peu nombreuse ; mais au moyen des troupes qu'il a fait filer mystérieusement, il enveloppe son frère, & le réduit à l'alternative d'acquiescer au traité qu'il lui propose, ou de demeurer son prisonnier. Un artifice aussi coupable ne donne qu'un succès éphémère. Le roi de Bourgogne n'eut pas plutôt recouvré sa liberté, qu'il s'occupa d'assurer sa vengeance ; il commença par obtenir de Clotaire une neutralité, sous la promesse de lui faire restituer tout ce qui avoit été usurpé sur ses états par le roi d'Austrasie ; il leva ensuite une nombreuse armée, & marcha contre Théodebert.

Ce n'étoit plus aux yeux des Bourguignons qu'un frère déloyal, qu'un ennemi perfide ; aussi fondirent-ils avec impétuosité sur ses soldats dans les plaines de Toul. Le courage des Austrasiens ne put soutenir leur choc ; ils furent mis en déroute. Leur roi, après s'être retiré d'abord à Metz, ensuite à Cologne, reparut avec une nouvelle armée

composée de Saxons, de Thuringiens & d'autres peuples de la Germanie. Plein de confiance dans la bravoure de ces nouvelles troupes, il s'avance jusqu'à *Tolbiac*. Là se livra cette sanglante bataille où l'exagération des historiens, qui ne s'effraient pas des loix physiques, alla jusqu'à supposer *que des bataillons de corps morts serrés les uns contre les autres demeurèrent debout comme s'ils eussent été encore en vie.* Les Austrasiens, vaincus pour la seconde fois, se dispersèrent au loin.

Leur roi se réfugia au-delà du Rhin ; des traîtres (les princes malheureux sont encore plus exposés que les autres à en rencontrer) s'en saisirent, & le livrèrent à Thierry, qui ne voulut plus voir en lui ni un frère, ni un roi, ni même un soldat ; il le fit dépouiller, non-seulement de ses ornemens royaux, mais encore de son baudrier, & l'envoya sous une forte escorte à Châlons-sur-Saône, où il fut ensuite, pour plus grande sûreté, condamné à perdre la vie, ainsi que son fils unique. Nous ignorons si Brunehaut eut part à ce jugement ; elle fut sans doute coupable de le souffrir, si elle put l'empêcher. La victoire ne donnoit pas à Thierry droit de vie & de mort sur un captif qui étoit son frère & roi comme lui; mais cette première race de nos rois étoit encore plus barbare qu'ignorante ; ses crimes ne faisoient qu'en enfanter de plus monstrueux.

Thierry ne ſurvécut pas long-temps à ſes deux victoires ; il alloit tourner ſes armes contre Clotaire, lorſqu'une mort naturelle l'entraîna dans la tombe. Il laiſſoit quatre fils qui auroient dû, ſuivant l'uſage, ſe partager les royaumes de leur père ; mais ces foibles orphelins n'ayant pour appui qu'une triſaïeule épuiſée de douleurs devoient, ſous Clotaire II, renouveler cette ſcène affreuſe des enſans de Clodomir. Trois de ces princes, trahis & livrés par un maire du palais, furent amenés devant le digne fils de Frédégonde, qui en fit égorger deux, & n'épargna le troiſième que parce qu'il ſe reſſouvint qu'il en étoit le parrein. Le quatrième fils de Thierry, échappé à la trahiſon, alla ſe cacher dans une obſcurité d'où il n'eſt jamais ſorti.

Brunehaut fut aſſez malheureuſe pour ne pas mourir de déſeſpoir, en apprenant le ſort de ſa poſtérité. Réfugiée dans un château près du lac de Neufchâtel, on l'arracha impitoyablement de ſa retraite pour la conduire à ſon ennemi, qui, ſans égard pour ſon âge, pour ſa dignité, pour ſon ſexe, eut la cruauté de l'expoſer pendant trois jours ſur un chameau aux regards inſultans d'une ſoldateſque féroce. Après avoir eu l'impolitique de dégrader ainſi la royauté dans la perſonne d'une princeſſe qui avoit adminiſtré tant d'années le

royaume de Bourgogne, Clotaire mit le comble à la barbarie en la faisant attacher à la queue d'un cheval indompté, qui la traîna sur les cailloux à travers les ronces où son corps fut déchiré. Les lambeaux de cette victime furent livrés aux flammes & réduits en cendres.

Les accusations accumulées sur la mémoire de cette princesse nous semblent autant de calomnies. Des monumens ont long-temps attesté la sagesse de sa régence, & rien ne constate les crimes qu'on lui reproche. Un seul mot la justifie; elle a été diffamée par les admirateurs de Clotaire II : ceux qui n'ont pas eu honte de vanter la modération d'un prince assez dénaturé pour faire égorger les enfans de Thierry, pour condamner à un supplice aussi infâme que cruel une reine qui devoit être respectacle à ses yeux, au moins par son rang & ses années, sont indignes de toute croyance; leur témoignage doit être rejeté avec mépris.

Nous sommes cependant bien éloignés de croire que Brunehaut fût exempte de reproches; il en est un, par exemple, très-grave qu'on peut lui faire, & dont Velly ne parle pas; c'est l'alliance déshonorante qu'elle contracta, en 584, avec Chilpéric contre Gontran. Childebert n'avoit alors que huit ans; ce traité, dont Velly fait un crime à ce jeune prince, qu'il accuse d'ingratitude

envers son oncle, étoit bien certainement l'ouvrage de sa tutrice. Mais écoutons ce que dit à ce sujet Montesquieu, si supérieur à tous nos historiens: « Il paroît d'abord extraordinaire que cette reine, » fille, sœur, mère de tant de rois, fameuse en- » core aujourd'hui par des ouvrages dignes d'un » édile ou d'un proconsul romain, née avec un » génie admirable pour les affaires, douée de » qualités qui avoient été si long-temps respec- » tées, se soit vue tout-à-coup exposée à des » supplices si longs, si honteux, si cruels, par » un roi dont l'autorité étoit si mal affermie dans » sa nation, si elle n'étoit tombée par quelque » cause particulière dans la disgrace de cette na- » tion. Clotaire lui reprocha la mort de dix rois; » mais il y en avoit deux qu'il fit lui-même » mourir. La mort de quelques autres fut le » crime du sort ou de la méchanceté d'une autre » reine. Une nation qui avoit laissé mourir Fré- » dégonde dans son lit, qui s'étoit même oppo- » sée à la punition de ses épouvantables crimes, » devoit être bien froide sur ceux de Brune- » haut.

» Elle fut mise sur un chameau, & on la » promena dans toute l'armée, marque certaine » qu'elle étoit tombée dans la disgrace de cette » armée ».

Il nous semble que Montesquieu a ici confondu ce qui devoit être distingué. La nation des Bourguignons, celle de Soissons ou de Paris, ne se regardoient pas comme n'en faisant qu'une, puisqu'elles étoient sans cesse en guerre les unes contre les autres. La nation parisienne avoit pu voir avec indifférence les crimes de Frédégonde, sans que pour cela celle de Bourgogne eût été disposée à en souffrir de semblables dans Brunehaut. Les habitans des royaumes de Soissons & de Paris devoient haïr Brunehaut, parce qu'elle avoit souvent armé les Bourguignons & les Austrasiens contr'eux. C'étoit même là une raison de pardonner à Chilpéric & à Frédégonde ses attentats contre elle & ses enfans. Pour conclure avec Montesquieu de la fin tragique de Brunehaut, qu'elle fût tombée dans la disgrace de sa nation & de son armée, il faudroit non-seulement que ce fût en Bourgogne, mais encore sous les regards de sa seule armée qu'elle eût été dégradée & condamnée à une mort honteuse.

Montesquieu ajoute « que Warnachaire, qui avoit été l'ame de la conjuration contre Brunehaut, fut fait maire de Bourgogne, & qu'il exigea de Clotaire *qu'il ne seroit jamais déplacé pendant sa vie* (1).

(1) Ce premier maire se nommoit *Garnier*, suivant

Par cette faveur insigne, l'autorité royale créa un officier inamovible, indépendant de la puissance du monarque & de celle de la nation. On verra bientôt que cette infraction au privilège national fut encore plus funeste aux rois qu'elle ne le fut au peuple, auquel on donna un nouveau maître.

Le maire devint à cette époque le premier gouverneur de l'état. Jusqu'alors il n'avoit été que le maire du palais; il fut le maire du royaume, & par conséquent éligible par le peuple. Or, comme il est plus naturel de s'attacher à l'autorité qu'on a créée qu'à celle qui s'est élevée sans notre aveu, il en dut résulter que les maires furent par la suite plus chers au peuple que les rois, qui sembloient ne rien tenir de lui. Si l'on ajoute à cette première considération les qualités dont le maire devoit au moins se parer pour être élu, l'art avec lequel il agrandissoit ses prérogatives, afin d'être à même de multiplier ses faveurs, on concevra qu'il s'établit nécessairement une rivalité secrette entre la puissance de la mairie & celle de la royauté. La première tiroit avantage de toutes les fautes de l'autre; elle redoubloit

Velly; Montesquieu s'attachoit plus aux choses qu'aux noms véritables.

d'activité en raiſon de l'inertie de la ſeconde.

Par la mort de Brunehaut & l'anéantiſſement des enfans de Thierry, Clotaire II, qui avoit d'abord éprouvé une ſi grande réduction dans ſes états, devint le ſeul roi de la monarchie françoiſe.

Nous avons vu que ſon règne eſt marqué par un fragment de légiſlation qui tempéroit l'arbitraire de l'autorité royale; mais dans le moment où il faiſoit aux grands de la nation le ſacrifice du pouvoir illimité dont ſes prédéceſſeurs avoient tant abuſé, le peuple ne recouvroit pas le ſien. En Bourgogne & en Auſtraſie, deux chefs dominoient ſous le titre de maire du palais. Dans la Neuſtrie, toute la puiſſance légiſlative ſembloit être tombée entre les mains des évêques, qui avoient ſubſtitué des conciles aux aſſemblées nationales, & publioient des canons comme loix du royaume.

Ce fut du ſein même d'un fameux concile, tenu à Paris en 614, & auquel avoient aſſiſté ſoixante & dix-neuf évêques de toutes les parties du royaume, qu'émana l'édit de Clotaire II, qu'il avoit, ſuivant toute apparence, rédigé de concert avec ces prélats. Doit-on, d'après cela, s'étonner de l'aſcendant progreſſif du clergé ſur le reſte de la nation? Pour échapper à l'humiliation, aux

peines infamantes, aux confiſcations, il n'y avoit que deux voies à ſuivre : ſe ranger ſous la protection de l'égliſe, ſoit en s'affiliant à elle, ſoit en lui abandonnant ſes biens, ſoit en embraſſant la vie monaſtique; ou faire hommage à la couronne de ſes propriétés pour les recevoir d'elle à titre d'uſufruit, & devenir ſon vaſſal. Par cet échange, un ſimple aleu ſe convertiſſoit en fief, & le poſſeſſeur jetoit dans ſa famille ce germe de nobleſſe qui a tant fructifié & pouſſé depuis des rameaux ſi étendus, ſi épais, qu'ils frappoient de ſtérilité toutes les plantes qui naiſſoient ſous leur ombre.

Ce fut ſous le règne de Clotaire II que la nobleſſe, qui juſqu'alors avoit appartenu excluſivement à tous les Francs, commença à devenir excluſive dans certaines familles; tant que les fiefs ou bénéfices furent amovibles, leurs poſſeſſeurs ſe ſeroient bien gardés de prétendre que la nobleſſe y étoit attachée, parce que ç'eût été reconnoître qu'en perdant ſon bénéfice on devenoit roturier.

Déjà, par un traité paſſé à Andely, Gontran & Childebert étoient convenus de ne plus retirer à leur gré les bénéfices qu'ils avoient conférés ou qu'ils confèreroient *aux égliſes & aux leudes*. Ce qui contribua le plus à aliéner contre la reine

Brunehaut le clergé & les grands des royaumes d'Auſtraſie, ce fut l'atteinte qu'elle oſa porter à ce traité ; ceux en faveur deſquels elle diſpoſa de bénéfices déjà donnés craignirent de les perdre ; ceux auxquels elle les conſerva eurent la même frayeur : elle ſe fit par ſes dons de foibles amis & de mortels ennemis.

En 615, une loi qui n'étoit pas conſtitutionnelle, puiſqu'elle n'eut pas pour baſe le vœu de la nation aſſemblée ou même légalement repréſentée, confirma non-ſeulement le traité d'Andely, elle décida encore que le poſſeſſeur d'un *bénéfice* pourroit le tranſmettre à ſon héritier ou à qui bon lui ſembleroit. Ainſi, c'eſt de cette époque que ſi la nobleſſe a jamais pu réſulter de la propriété d'une conceſſion royale, elle a pu auſſi devenir héréditaire.

Une faveur ſi importante concilia à Clotaire II l'affection de tous les grands du royaume; auſſi, à la mort de *Garnier*, ceux de Bourgogne lui déclarèrent-ils qu'ils n'éliroient point un autre maire, & qu'ils ne vouloient être gouvernés que par lui.

Les rois ſe fortifiant de la reconnoiſſance de cette nouvelle nobleſſe & de l'aſcendant du clergé, & ceux-ci ſacrifiant aux rois tous les intérêts du peuple, celui-ci tomba dans une dégradation telle

qu'insensiblement il ne fut plus compté pour rien dans la nation. Déjà les assemblées du champ de Mars n'avoient plus lieu pour lui ; le droit de suffrage, ce grand titre de sa souveraineté, étoit effacé ; l'habitant des villes, le simple propriétaire ne voyoit au-dessous de lui que le serf. Francs & Gaulois étoient confondus dans une égale obscurité. Ce qui contribua peut-être à faire supporter au premier cette dégradation, ce fut l'administration sage de Clotaire, ses règlemens équitables, le soin qu'il eut d'envoyer des commissaires dans les provinces pour écouter les plaintes des sujets, arrêter les injustices & les abus d'autorité que pouvoient commettre les centeniers, les comtes, les ducs, dans l'étendue de leur territoire. Souvent il donnoit lui-même audience à la porte de son palais, & y établissoit son tribunal : il créa des parlemens ambulatoires, qui n'étoient que des simulacres d'assemblées nationales.

Le peuple est en général si peu prévoyant que, pourvu qu'il jouisse d'une ombre de justice, il ne s'inquiette pas si une puissance plus active empiette sur ses privilèges ; malheureusement il ne sait ni en user ni les conserver.

Sous les rois de la première race, il étoit jugé par ses pairs. Grégoire de Tours nous dit « qu'à » l'occasion d'un meurtre & d'une vengeance

» privée, il fit citer les deux parties au tribunal » des citoyens; que les citoyens s'aſſemblèrent, » & *que l'affaire y fût jugée* ». Il ſuffiſoit alors d'être libre pour avoir le droit de venir ſiéger & de ſe revêtir du caractère de juge. *Liberi conveniant, omnes ad placitum veniant.* Les habitans des villes eurent aſſez peu de dignité pour regarder ce droit de citoyens comme une charge; on ne demanda pas mieux que de les en affranchir. Des notables, ſous le nom de *ſcabins*, furent inveſtis excluſivement de la fonction d'aſſeſſeurs du comte ou du centenaire. Ainſi ce peuple qui s'étoit laiſſé enlever le pouvoir légiſlatif fit volontairement le ſacrifice du pouvoir judiciaire.

La même indifférence pour les jugemens des citoyens s'étendit aux élections; la faveur du roi ou celle du maire remplirent toutes les places importantes.

Tandis que le peuple ſouffroit l'anéantiſſement de ſes plus beaux droits, le clergé lui donnoit l'exemple d'une conduite bien oppoſée; il multiplioit ſes aſſemblées; il ſe maintenoit dans le privilège de juger excluſivement tous ſes membres. Loin de laiſſer entamer ſa juriſdiction, il empiétoit ſouvent ſur la juriſdiction laïque; il arracha à Clotaire les élections dont s'étoient emparé ſes prédéceſſeurs; il étendoit ſes droits

d'afyles, & oppofoit une courageufe fermeté au defpotifme ; il rendoit fes biens & fa perfonne facrés. La vengeance & la cupidité n'ofoient y toucher fans fon aveu.

Comment la nation ne fut-elle pas faire en corps ce qu'un de fes membres faifoit pour lui feul? Mais, nous ne pouvons pas trop le répéter, la fuperftition, l'autorité royale, l'égoïfme des grands, s'étoient réunis pour la dégrader & s'élever fur fon abaiffement.

En 622, Clotaire affocia un de fes fils à fa puiffance : jufqu'alors la couronne n'avoit été relevée, divifée par les héritiers du monarque qu'à fa mort ; elle fut partagée de fon vivant. Dagobert obtint de fon père le royaume d'Auftrafie ; mécontent des limites mifes à fon autorité & à fes états, ce fils oublia bientôt que ce qu'il avoit reçu étoit un don. Peu s'en fallut que la nation, qui fut trop fouvent victime de la haine de fes rois, ne vît encore une fois un fils armé contre fon père. Il n'auroit plus manqué que ce trait de reffemblance entre les deux Clotaires ; tous deux affaffins de leurs neveux, le premier avoit encore été le bourreau de fon fils ; le fecond, pour s'éviter un femblable malheur, confentit à céder ce qu'il s'étoit réfervé fur le royaume d'Auftrafie. Dagobert fatisfait ne tourna plus fes armes que

contre les Gaſcons, qu'un naturel inconſtant entraînoit ſouvent à la révolte.

En portant le fer & la flamme juſques dans leurs retraites les plus cachées, il les contraignit de venir s'humilier devant ſa puiſſance; mais les Saxons, qui s'étoient flattés de recouvrer cette liberté qui s'anéantiſſoit juſques dans la Germanie, lui oppoſèrent un courage ſi ſoutenu, qu'après avoir couru le riſque de perdre la vie dans un combat, Dagobert fut forcé de ſe replier & d'invoquer le ſecours de Clotaire, en lui envoyant ſon caſque briſé & teint de ſon ſang pour preuve de ſa valeur.

Le vieux monarque, ému à l'aſpect de ce ſigne honorable, joint ſon fils avec une armée, lui prête l'appui d'un bras encore vigoureux, & abat lui-même la tête du chef des Saxons. Cette action eût été vraiment glorieuſe, ſi elle n'eût pas été ſuivie d'un de ces ordres inhumains que donne le ſang froid d'une autorité farouche, & qu'exécute trop ponctuellement l'impitoyable ſoldat.

A la mort de Clotaire II, la nation fit voir encore qu'elle n'entroit plus pour rien dans la diſpenſation du pouvoir ſuprême, & que l'uſage n'étoit pas un titre contre la force. Une circonſtance particulière fut favorable à l'ambition de Dagobert; il étoit déjà roi du vivant de Clotaire;

ſa volonté, appuyée d'une armée, fit ſon droit. Sa première démarche fut d'aller recevoir à Reims le ſerment de fidélité des évêques & des ſeigneurs bourguignons, qui s'y étoient rendus pour lui jurer reſpect & ſoumiſſion.

Aribert ſon frère, voyant tous les principaux de la nation s'empreſſer de ne reconnoître qu'un roi, eut la ſageſſe de ſentir qu'il n'avoit plus rien à eſpérer que de la généroſité de l'unique monarque des François. Il ſe joignit à la foule des humbles ſujets, & vint avec ſon fils rendre hommage à ce chef impérieux.

Velly prétend que « c'étoit violer ouvertement » les loix, qui juſqu'alors avoient admis tous les » enfans des monarques françois au partage du » royaume ».

Où étoient les loix qui les autoriſoient à faire ce partage ? Les enfans de Clovis les avoient-ils reſpectées, en égorgeant les enfans de Clodomir qui devoient hériter du royaume d'Orléans ? Clotaire II n'avoit-il pas enfreint ces prétendues loix en s'emparant du royaume de Bourgogne, après le meurtre des enfans de Thierry ? Convenons donc que la nation ne recevoit pas ſes monarques de la loi ; qu'il exiſtoit à cet égard tout au plus un uſage établi & ſoutenu par une égalité de forces entre les prétendans à la couronne ; &

que lorſque cette égalité ne ſe rencontroit pas, l'injuſtice eſcortée de la puiſſance avançoit ou reculoit à ſon gré les limites de ſa ſouveraineté.

Cependant, peu de temps après que Dagobert eut réuni ſous ſon ſceptre la totalité de la monarchie, il voulut bien relever ſon frère de l'état de ſujet auquel il l'avoit réduit ; au lieu d'un ſimple apanage, il lui érigea un petit royaume, qui prit le nom *d'Aquitaine*, & dont Touloufe devint la capitale. Si l'on en croit nos meilleurs hiſtoriens, Aribert montra des vertus dignes d'un plus grand empire. La ſageſſe de ſon adminiſtration, le courage qu'il déploya dans une guerre qu'il eut à ſoutenir contre les Gaſcons, lui acquirent une telle renommée & formèrent un contraſte ſi marqué entre lui & ſon frère, que les François regrettèrent de n'avoir pas inſiſté ſur un partage égal de la monarchie. L'aveugle deſtinée, qui frappe ſans diſtinction les bons comme les mauvais rois, ne laiſſa pas long-temps Aribert ſur le trône ; Chilpéric, ſon fils unique, ne tarda pas à le ſuivre. Deux morts ſi promptes firent naître ces ſoupçons qui s'attachent aux princes, lorſqu'ils ne les repouſſent pas par des vertus.

Dagobert recueillit des tréſors amaſſés par l'économie, & qu'un luxe ridicule & une dépravation

dépravation de mœurs effrénées ne tardèrent pas à dissiper.

M. de Voltaire, qui, dans son histoire des nations, plane sur tous les peuples & peint leurs mœurs à grands traits, s'est quelquefois abaissé à de petits détails ou laissé entraîner dans des erreurs. Il révoque en doute ce que l'on a dit de la magnificence de Dagobert ; il prétend *que ce qu'on connoît de lui, c'est qu'il avoit à-la-fois trois épouses ; qu'il assembloit des conciles & tyrannisoit son pays.* Il ajoute que *c'est sous ce prince que commença l'autorité des maires du palais*, & il avance *que les évêques n'eurent aucune part au gouvernement jusqu'à Pépin, père de Charles Martel.*

Il importe très-peu de savoir si Dagobert affectoit la magnifique représentation dont les historiens décorent ses marches, ses audiences ; s'il étoit véritablement assis sur un trône d'or lorsqu'il recevoit des ambassadeurs. Il seroit très-vraisemblable que l'orfèvre Saint-Éloi, qui vint à sa cour & fut le directeur en chef de sa monnoie, lui eût persuadé que rien n'étoit plus digne de la majesté royale que des meubles de vermeille, que des couronnes enrichies de pierreries.

Nous avons vu que les maires du palais ont joué un grand rôle sous la reine Brunehaut; que Clotaire II avoit rendu leur emploi inamovible.

Ce ne fut donc pas ſous Dagobert que commença leur autorité ? Enfin, il n'eſt pas vrai que les évêques n'eurent aucune part au gouvernement avant Pépin. Le concile tenu à Paris en 616, compoſé *de ſoixante-dix-neuf évêques, de pluſieurs ſeigneurs, de leudes & de fidèles*, où l'on régla les points les plus eſſentiels à l'adminiſtration civile & religieuſe, prouveroit ſeul que les évêques eurent dès-lors une grande part au gouvernement (1).

En relevant ces erreurs, nous ſommes bien éloignés de vouloir diminuer le mérite d'un ouvrage qui préſente tant de vérités utiles ſous l'attrait d'un ſtyle rapide & brillant de penſées philoſophiques.

Suivant Velly, les premières années du règne de Dagobert furent marquées par des actes de juſtice qui faiſoient concevoir d'heureuſes eſpérances ; il ſe montra dans pluſieurs villes de la Bourgogne ſous les traits d'un monarque protecteur de la foibleſſe. Suivi de ſa cour de juſtice, il manifeſta cette inflexible ſévérité qui intimide les grands, & raſſure le peuple, trop ſouvent placé

---

(1) Un paſſage de Grégoire de Tours atteſte encore cette vérité : *Pontifices & univerſi proceres regni ſui, tam de Auſtriâ quam Burgundiâ, ad Clotarium pro utilitate regiâ & ſalute patriæ convenerunt.*

entre l'alternative de souffrir l'oppression ou de s'exposer au danger de la révolte.

Un prince dont le caractère eût été assez élevé pour conserver, dans l'exercice de la justice, une exacte impartialité, pour ne faire acception de personne, eût-il eu la lâcheté de commander le meurtre de Brunulfe, l'oncle d'Aribert, qui l'avoit accompagné afin de lui prouver son attachement, & dissiper par sa présence des soupçons d'intrigues & d'ambition ?

Dagobert se laissa trop dominer par ses passions, pour avoir des vertus. Un historien contemporain de ce prince rapporte qu'étant encore enfant, il fut si indigné du mépris que lui avoit marqué *Sandregelisus, qu'il le fit battre à coups de fouet, & ajouta à cet outrage celui de lui faire couper la barbe.* Dagobert n'étoit pas encore roi, & il trouvoit déjà des ministres de sa vengeance ! il pouvoit déshonorer à ce point un leude ! O Francs, qu'étoient donc devenues votre liberté & la loi protectrice de votre honneur ?

Si les trois femmes qu'avoit eues Dagobert énervèrent son courage, *Samon*, simple marchand françois, se montra bien supérieur à son roi & bien plus digne de la couronne. Il étoit allé commercer chez les Esclavons, alors opprimés par les Abares ; il les aida à briser leurs fers, se mit à

P 2

leur tête, déploya tant de ressources & de courage qu'ils le nommèrent leur roi; il épousa douze femmes, dont il eut vingt-deux fils & quinze filles, soutint une guerre contre trois corps d'armées, triompha de celle de Dagobert, qui s'étoit proposé de le châtier d'une offense faite à des négocians françois.

Le règne de Dagobert n'eut rien d'éclatant pour lui ni pour sa nation; se ressouvenant trop sans doute du danger qu'il avoit couru dans le combat où son casque fut brisé, il ne se montra plus à la tête de ses armées, & parut plus disposé à terminer par des négociations que par des batailles les différends qui s'élevèrent entre lui & les Visigoths & les Saxons. Une lâche trahison le défit de neuf mille Bulgares qui étoient venus chercher un asyle dans ses états & implorer sa protection. On ne sait si l'indignation ne doit pas l'emporter sur le mépris, lorsque l'on voit l'hospitalité si cruellement violée par un prince qui, de la même main dont il signoit l'ordre d'égorger dans la nuit neuf mille étrangers, faisoit des offrandes aux églises, aux monastères.

Il ne consulta pas sans doute pour une action aussi lâche Saint-Éloi, dans lequel il avoit une grande confiance, & qu'il alloit souvent visiter dans ses atteliers, où il travailloit à ces châsses

que le nom de l'ouvrier ſembloit rendre encore plus précieuſes.

Ce perſonnage, le plus célèbre de ſon temps par ſa vertu, par ſon induſtrie, par l'emploi qu'il fit de ſes richeſſes, prouva qu'il avoit des talens d'un ordre ſupérieur. Il ſut prévenir une guerre dont les Bretons étoient menacés, & amena leur duc à venir rendre hommage au roi des François; auſſi accumula-t-il ſur ſa tête des titres qui ne paroiſſent pas trop ſe concilier; d'orfèvre il devint ſurintendant des monnoies, enſuite ambaſſadeur, & enfin évêque. Celui qui orna de ſon vivant tant de monumens expoſés à la vénération du peuple partagea la même diſtinction après ſa mort.

Dagobert, ſi peu digne d'être le roi des François, puiſqu'il ne faiſoit rien pour ſa gloire ni pour leur bonheur, n'eut que le mérite d'avoir mis en ordre les différens codes de loix auxquelles les habitans des diverſes provinces étoient ſoumis. Mais combien il leur fit payer cher ce foible ſervice! il ne répara pas même, comme Clotaire, ſes crimes particuliers par l'apparence du reſpect pour les anciens privilèges de ſa nation; il aſſujétit les propriétés à des taxes arbitraires. S'il convoqua, en 634, les évêques & les grands du royaume, lorſqu'il voulut aſſurer après ſa mort

la couronne de Neuſtrie & de Bourgogne à Clovis ſon ſecond fils, ce fut moins de ſa part une reconnoiſſance du droit que les Francs avoient d'être conſultés dans les affaires majeures, qu'une précaution contre Sigebert II qu'il avoit déjà fait roi d'Auſtraſie. Et puis qu'étoit-ce que le conſentement des évêques & des grands? Clovis II ne devoit-il régner que ſur des évêques & des nobles? N'étoit-ce pas un outrage à tous les Francs, & leur dire : que vous y conſentiez ou que vous n'y conſentiez pas, cet enfant ſera votre roi; les ordres qui vous ſeront notifiés en ſon nom, vous les exécuterez; j'ai bien voulu paroître prendre l'avis de quelques-uns d'entre vous, mais peu m'importe le vœu de la multitude; vous m'obéirez, même après ma mort, en vous ſoumettant à celui que je vous indique pour mon ſucceſſeur?

C'étoit déjà la maxime des rois, que toute la nation étoit néceſſairement repréſentée par ceux auxquels ils avoient accordé des terres, conféré des emplois importans. Par cette politique, ils étoient ſûrs de tout obtenir de ces mêmes hommes qu'ils avoient inveſtis du droit d'opiner pour le peuple, & qui euſſent été comptés pour rien ſans leurs bienfaits.

Auſſi lorſque les auteurs aſſimilent les *plaids* des

rois ou leur cour plénière aux repréſentans du peuple, ils calomnient la nation, puiſqu'elle auroit été le conſeil & le complice de tous les crimes, de toutes les injuſtices dont Clotaire II, Dagobert & ſes enfans ſe rendirent coupables. Les rois furent plus juſtes par la ſuite ; car ils prirent ſur leur compte toutes leurs fautes. Après avoir terminé long-temps leurs formules ou ordonnances par ces mots : *ainſi il a convenu à notre plaid*, *il a été arrêté entre nos Francs* (*Ita convenit leudis noſtris & placuit. Placuit atque convenit inter Francos & eorum proceres*), ils ont fini par dire : *car tel eſt notre plaiſir.*

Nous touchons à une révolution bien mémorable dans notre hiſtoire. L'autorité royale va s'éclipſer ; mais qui peut regretter ſon éclat, d'après ce que nous avons vu juſqu'à-préſent ? De tous les rois qui ont paſſé ſous nos regards, depuis leur inſtallation dans les Gaules, quel eſt celui qui s'eſt véritablement occupé du bonheur du peuple, qui a eu d'autre deſir que d'étendre ſon empire, qui a cherché à alléger le poids des Gaulois, ou de maintenir les privilèges des compagnons d'armes de ſes ancêtres ? Si Clotaire II a publié quelques règlemens ſages, a fait quelques actes de juſtice, n'a-t-il pas donné à ſa nation l'exemple des plus monſtrueuſes iniquités ? S'il a cherché à ſe concilier

l'affection des Bourguignons, c'est après les avoir révoltés par sa barbarie, & avoir récompensé la plus lâche trahison. Ce qu'il accorda aux grands, au clergé, fut moins un acte de justice qu'une concession faite par la foiblesse à la force armée, & dont les conséquences furent de détruire, pendant des siècles, l'égalité qui avoit régné parmi les Francs, de fixer exclusivement dans des classes privilégiées ce qui devoit être la récompense de tous. Pour avoir de grandes & immuables possessions, il ne fallut plus que descendre d'un homme qui les avoit obtenues, ou appartenir à un monastère, à une église qui en avoit été enrichis. Un Franc qui partagea sa vie entre l'agriculture & la profession des armes valut bientôt moins que le fils d'un Gaulois qui s'étoit insinué à la cour, & s'y étoit élevé par de honteux services. Le premier ne transmit à ses enfans qu'un nom obscur & un foible héritage destiné à être un jour flétri de l'impôt ou de servitudes humiliantes.

La mort de Dagobert ayant fait, pour ainsi dire, tomber, en 638, toute l'autorité royale en enfance, elle fut exercée par les maires des deux royaumes. *Aga* & *Pépin* se montrèrent dignes du poste auquel ils étoient élevés; ils firent paroître une grande justice dans le partage de la succession

mobiliaire de Dagobert. On en forma trois lots; les deux premiers furent pour les deux jeunes princes; le troisième fut remis à *Nantilde*, conformément à la loi ripuaire.

Nous n'avons pas oublié qu'à la mort de Chilpéric & de Sigebert Ier les deux veuves de ces rois furent régentes & tutrices. Pourquoi donc Nantilde, mère de Clovis, ne fut-elle pas régente de la Bourgogne & de la Neustrie? La nation n'ayant pas réglé l'ordre des choses, elle lui étoit toujours subordonnée. Dagobert en mourant ne recommanda pas Aga à la reine, il recommanda la reine à Aga. Montesquieu prétend *qu'ils gouvernèrent le palais;* mais le maire gouverna seul le royaume.

Depuis que les maires avoient le commandement des troupes, l'administration des armées, ils devoient nécessairement disposer des graces. « Dans » ces temps, dit Montesquieu, il étoit plus dif» ficile d'assembler les armées que de les com» mander. Chez cette nation guerrière & indé» pendante, il falloit plutôt inviter que contrain» dre; il falloit donner ou faire espérer les fiefs » qui vaqueroient par la mort du possesseur, ré» compenser sans cesse, faire craindre les préfé» rences ».

Cela seul explique la cause de l'agrandissement

de la puiffance des maires. Si le droit de difpenfer les faveurs étoit lié au commandement de l'armée, on ne doit plus s'étonner que, fous des princes enfans, ou fous des rois qui n'étoient pas guerriers, ces chefs de la milice foient devenus les véritables fouverains.

La poftérité de Dagobert ne nous réconciliera pas avec les defcendans de Clovis. Malheureufement pour les deux jeunes rois, les deux maires du palais qui avoient fu tenir les rênes de l'autorité furent enlevés à la vie prefqu'en même-temps.

Erchinoalde, élu maire de Neuftrie, ne montra d'autre defir que celui de dominer, & d'attirer à lui toute la puiffance royale. Il eut affez d'afcendant fur fon pupille pour faire époufer une de fes efclaves à Clovis. Cette reine juftifia depuis fon élévation par des vertus qui ont honoré fa mémoire, & l'ont fait parvenir jufqu'à nous fous le nom de Sainte-Bathilde.

Grimoalde, fils de Pépin, commença à perfuader aux Auftrafiens que la naiffance donnoit des droits à la mairie, comme elle en donnoit à la couronne. Il eût été à fouhaiter qu'il prouvât en même-temps que les vertus étoient héréditaires; mais il ne fut jaloux que de recueillir l'autorité dont fon père avoit été revêtu.

Le règne de Sigebert II fut trop court, & n'eut pas assez d'éclat pour que nous nous y arrêtions. Ce qu'il y eut de plus étonnant dans ce prince, ce fut la fermeté avec laquelle il maintint, malgré une dévotion excessive, les droits de sa couronne contre l'usurpation du clergé. Il lui défendit de convoquer des assemblées sans avoir obtenu son agrément. Ce ne seroit rien pour un conquérant, pour un législateur; c'étoit beaucoup pour un roi qui plaça toute sa grandeur dans l'élévation d'une église qu'il fit bâtir à Metz, & qui, en recevant ses cendres, fut sous ce double rapport son seul monument.

Un fils unique, qui se nommoit Dagobert, monta d'abord sur le trône d'Austrasie; mais un artifice singulier l'en fit descendre. Grimoalde, non content de l'autorité de maire, & n'osant pas se faire déclarer roi, commença par publier que Sigebert avoit adopté son fils, & l'avoit désigné pour son successeur, dans le cas où il n'auroit pas d'enfant. Après avoir accrédité ce bruit, il viola le dépôt qui lui étoit confié, fit disparoître le jeune Dagobert en annonçant qu'il venoit de mourir. Il poussa la fourberie jusqu'à ordonner pour lui de magnifiques funérailles, & plaça ensuite la couronne d'Austrasie sur la tête de son fils.

Cet évènement, qui semble plus digne de figurer

dans un roman que dans l'hiſtoire, eſt d'autant plus ſurprenant que la mère du jeune roi vivoit alors. Comment tromper une mère ſi intéreſſée à la conſervation de ſon fils ? Comment lui perſuader qu'il n'exiſte plus, lorſque ſa douleur n'a pas eu la triſte conviction d'une mort ſi affligeante ? Cependant il n'eſt pas poſſible de douter que Grimoalde ne ſe ſoit rendu coupable de ce crime de haute trahiſon ; qu'il n'ait eu pour complice un évêque de Poitiers aſſez lâche, quoique du ſang royal, pour dégrader ſon prince, pour le conduire en Écoſſe, où il l'abandonna à l'obſcurité, n'ayant peut-être pas eu le honteux courage de remplir la miſſion dont il s'étoit chargé. Avec quelqu'art que cette trame fût ourdie, elle n'en fut pas moins découverte & punie ; mais l'injuſtice ſubſiſta long-temps avant d'être réparée.

Les Auſtraſiens, ſoupçonnant que le jeune Dagobert étoit mort ſous les coups d'un régicide, s'animèrent mutuellement, précipitèrent l'uſurpateur de ſon trône, ſe ſaiſirent de la perſonne de leur maire, le conduiſirent à Clovis II, qu'ils reconnurent pour leur roi, & qui réunit ſous ſa domination toute la monarchie françoiſe.

Ce Clovis, plus puiſſant que le premier, n'eut ni ſes vices ni ſes vertus. Il fut pourtant aſſez

supérieur aux idées superstitieuses de son siècle, pour penser que la nourriture des pauvres étoit plus essentielle à la prospérité de l'état que la décoration des tombeaux. Il fit enlever les lames d'or & d'argent qui ornoient les monumens de Saint-Denis & de ses compagnons. Au grand scandale des moines, il alimenta les vivans de la dépouille des morts.

Ce fut sans doute pour se réconcilier avec ces cénobites, dont le zèle irrité le qualifioit d'impie, de sacrilège, qu'il leur accorda une exemption de toute jurisdiction. Il est bien superflu de connoître aujourd'hui les avantages attachés à ce privilège. *Marculfe* nous a conservé, parmi ses formules, les termes dans lesquels étoient conçues ces exemptions. Ce qu'on y remarque de plus curieux, c'est ce passage par lequel les rois semblent s'attribuer le droit de conférer *les ordres :* « Lorsque quel- » ques-uns de vos frères auront été appelés par » le vœu de leur abbé & celui de leur commu- » nauté pour être élevés aux fonctions sacrées, » c'est de nos mains & de celles de nos succes- » seurs qu'ils recevront les saints ordres ».

Il y avoit si peu d'accord & de suite dans les principes du gouvernement françois, qu'après la mort de Clovis, sa veuve eut, malgré son origine & la modestie de ses vues, le titre de régente

& une grande influence dans l'adminiſtration du royaume, tandis que la veuve de Dagobert n'avoit joui que d'une foible autorité dans le palais.

Au ſeptième ſiècle, les Francs avoient perdu beaucoup de leurs privilèges; mais les Gaulois, qui n'avoient pas eu l'art de s'élever au rang des *leudes*, ni le bon eſprit d'ennoblir leurs poſſeſſions en les convertiſſant en fiefs, ou de s'aggréger au clergé, étoient opprimés; ils ſupportoient encore tout le poids des impôts créés par ce Dagobert, dont le ſceptre avoit été de fer peut-être parce que ſon trône fut d'or.

La veuve de Clovis étendit ſur ces malheureux ſujets une main bienfaiſante; elle les affranchit d'une taxe qui peſoit ſur les têtes, au lieu de porter ſur les grandes propriétés; elle racheta de l'eſclavage tous ceux que cet impôt injuſte y avoit condamnés. La piété, qui étoit l'héroïſme de la reine Bathilde, lui fit adopter de ſages règlemens ſur les mœurs & la diſcipline du clergé, qui parvenoit dès-lors par l'intrigue à l'épiſcopat, & faiſoit un trafique honteux des bénéfices, qui ne devoient être que la récompenſe des vertus.

Cependant l'Auſtraſie ſembloit n'avoir plus de roi, quoique ce malheureux Dagobert, ſi indignement dégradé, exiſtât toujours en Écoſſe ou en Irlande. Il y vivoit ſi obſcurément que ſon peuple,

au lieu d'aller à sa rencontre, s'adressa à la régente pour obtenir d'être gouverné par l'un de ses fils. Clovis II en avoit laissé trois; Clotaire III, Childéric & Thierry. Le premier avoit seul été couronné, & sembloit destiné à régner sur tous les états de son père. Bathilde céda à la demande des Austrasiens, & leur accorda Childéric.

Si la piété est une qualité heureuse dans un chef de nation, en ce qu'elle porte à la justice, à la bienfaisance, elle a aussi l'inconvénient d'isoler trop l'ame qui en est empreinte. En l'élevant vers le ciel, elle la détache du bien qu'elle opère sur la terre, & lui ferme les yeux sur les maux que sa retraite va multiplier. C'est ce qui arriva sous la régence de Bathilde; elle avoit, par l'ascendant que lui donnoient ses vertus & l'amour du peuple, contenu le mauvais naturel du maire *Ebroïn*, contrarié ses projets ambitieux, arrêté ses vexations; le seul reproche qu'on avoit à lui faire, c'étoit d'avoir admis à une confiance trop intime *Sigebrand*, évêque de Paris, qui, en se parant avec affectation de son crédit, excita la jalousie des grands & peut-être celle du maire, & mourut leur victime. La reine, en apprenant cet assassinat, en fut si consternée qu'elle céda au conseil d'aller s'ensevelir à l'abbaye de *Chelles* qu'elle avoit fondée, & abandonna pour jamais les rênes du

gouvernement, que Clotaire III n'étoit pas en état de diriger ; auſſi le maire eut-il alors tout le pouvoir d'un ſouverain. Pour en abuſer ſans réclamation, il rendit le roi inacceſſible à tous ceux qui pouvoient lui porter des plaintes, en publiant une défenſe expreſſe de paroître à la cour ſans y être mandé. Le prince, retiré au fond de ſon palais, étoit devenu ſemblable à ces idoles que des prêtres impoſteurs déroboient aux yeux des mortels, & auxquelles ils faiſoient rendre des oracles conformes à leurs vues homicides ou ambitieuſes.

Ce ſimulacre de roi mourut âgé de dix-neuf ans, ſans avoir véritablement régné une ſeule année ; ſon hymen ayant été auſſi infructueux que ſon titre, Thierry, le ſeul des fils de Clovis qui n'avoit pas eu de couronne, pouvoit avec d'autant plus de juſtice prétendre à celle de Neuſtrie, que Childéric ſon frère avoit celle d'Auſtraſie. Malheureuſement pour lui les grands du royaume craignirent qu'il ne ſe laiſſât guider par ce maire audacieux, qui s'étoit hâté de le faire proclamer roi pour ſe placer encore entre le trône & la nation, comme ces nuages épais qui dérobent à la terre l'aſpect du ſoleil, & interceptent ſes rayons ſalutaires. Ils s'aſſemblèrent de toutes parts, prirent les armes, & offrirent la couronne à Childéric, qui accourut avec une telle rapidité que le maire

eut

eût à peine le temps de se réfugier dans une église pour mettre ses jours à l'abri de la haine publique, & que le roi ne put échapper à cette dégradation si humiliante pour les successeurs de Clodion-le-Chevelu.

Childéric se défendit d'avoir eu aucune part à ce traitement indigne; il offrit même à Thierry des dédommagemens, que ce malheureux prince refusa avec une noble fierté. *Je ne demande rien*, répondit-il, *on m'a détrôné injustement; j'espère que le ciel prendra soin de ma vengeance.*

Voilà donc ce peuple, depuis si long-temps passif dans la proclamation de ses rois, & qui n'attendoit que du sort ou de la nature le monarque auquel il seroit tenu d'obéir, qui semble vouloir sortir de sa nullité! Mais au lieu d'user de sa force & de sa pleine puissance, il paroît s'en défier; il devoit s'ériger en souverain, citer à son auguste tribunal ce sujet qui a usurpé l'autorité royale, qui s'est permis d'attenter aux privilèges de la nation, qui a osé la séparer de son roi! Il devoit lui ordonner de répondre sur des chefs d'accusation aussi graves, le condamner & le punir, sans respect pour le lieu qu'il profanoit par sa présence. Il auroit été ensuite de la dignité du peuple d'examiner si Thierry avoit un titre légitime au trône, & de sa justice de l'y maintenir, si les

fautes commises en son nom lui étoient étrangères. Au lieu de suivre cette marche noble, imposante, la nation appelle le roi d'Austrasie, lui permet de se faire accompagner d'une armée, expose un jeune prince plus malheureux que coupable à l'outrage le plus sensible, & se laisse ravir un sceptre qu'elle ne sait ni donner ni défendre.

Childéric, devenu roi de toute la monarchie françoise par l'exil de Dagobert, par la dégradation de Thierry, se montra pendant quelque temps plus digne de régner que ses prédécesseurs. Il parut d'abord docile aux sages conseils d'un évêque d'Autun, issu du sang royal, & qui, sous la reine Bathilde, jouissoit de la plus haute réputation. Il lui conféra une si grande autorité, que quelques historiens ont écrit qu'il avoit succédé à celle d'*Ebroïn*, relégué à l'abbaye de Luxeuil, où il expioit ses crimes, & méditoit des projets de vengeance.

Cependant Childéric, ne pouvant pas plus longtemps surmonter son mauvais naturel, oublia ce qu'il devoit à ce peuple dont la destinée étoit d'être toujours opprimé par ceux qui lui faisoient espérer le bonheur.

Le vénérable prélat perdit insensiblement l'affection & la confiance du monarque ; ses pieuses remontrances devinrent importunes. Le roi avoit

bien consenti à publier de bons règlemens sur l'administration de la justice, sur la perception des impôts & contre l'hérédité des emplois; mais il ne put se résoudre à les observer, à donner, par sa soumission aux loix, ce grand exemple si nécessaire, & qui fait la première force de celui qui commande en leur nom.

Peut-être *Léger* manqua-t-il de politique en combattant trop ouvertement une passion qui s'irrite par la résistance. Childéric avoit un commerce incestueux avec une de ses parentes : il falloit en gémir, composer avec les vices du monarque, l'exhorter à voiler sa foiblesse, puisqu'il ne pouvoit pas en triompher. Par ces sages ménagemens, le prélat eût épargné à la France bien des malheurs & à son prince d'horribles attentats. Léger tomba dans la disgrace; on ne souhaita plus qu'un prétexte pour le perdre (un roi le trouve bientôt lorsqu'il le cherche). Celui qui n'avoit donné que des avis salutaires, qui avoit réparé de tout son pouvoir les injustices d'Ebroïn, se vit condamné à la même détention; on rapprocha la vertu du crime; ils habitèrent le même séjour.

Childéric, n'ayant plus le frein qui l'arrêtoit, se livra à tous les excès. Un seigneur de sa cour osa lui représenter le danger d'une imposition

excessive qu'il avoit projeté d'établir. Ce prince, abruti sans doute par le vice & devenu aussi furieux qu'insensé, au lieu d'accueillir une remontrance qui l'intéressoit, ordonna qu'on se saisît de son auteur, qu'on l'attachât à un poteau, & le fit battre de verges. Les grands, indignés d'un pareil outrage, partagèrent le ressentiment de l'offensé; ils résolurent de punir le tyran. Les conjurés se transportèrent dans une maison de campagne où il étoit avec sa famille, forcèrent son palais; & s'abandonnant à cette fureur de vengeance qui ne connoît plus de bornes, ils tuèrent non-seulement Childéric, mais encore sa femme & l'un de ses fils. Le second, qui échappa à leur cruauté, figure parmi les rois fainéans sous le nom de *Chilpéric II.*

Ce trait de vengeance, qui fut le crime de la noblesse, a un caractère bien différent de ce grand acte de justice qu'avoit exercé la nation, deux siècles auparavant, envers le premier Childéric; qui fut déposé pour avoir offensé les loix, outragé la chasteté des femmes & la sainteté du mariage.

La mort de ce prince amena de grands évènemens. Dagobert II dut aux troubles de l'interrègne & aux sollicitations de sa mère d'être rappelé en Austrasie, & de remonter sur ce trône

où son enfance s'étoit à peine assise. Ce fut pour lui un malheur que d'être ramené à la puissance royale, puisqu'il mourut victime d'une sédition, peu d'années après être sorti de l'oubli où il existoit depuis si long-temps. Il jeta si peu d'éclat pendant son règne qu'il a fallu toute l'érudition, toute la persévérance des historiens, pour établir les preuves de sa réhabilitation ; il sembloit que la nature l'eût formé pour l'obscurité, tant il demeura ignoré pendant sa vie & après sa mort.

La nation répara envers Thierry l'injustice dont elle s'étoit rendue coupable à son égard. Il craignit sans doute de lui déplaire en rappelant près de sa personne ce maire qui avoit été la première cause de sa disgrace ; il fit au contraire une chose agréable à sa cour en donnant sa confiance à *Léger*, qui avoit été ramené en triomphe à Autun. Malheureusement Ebroïn étoit sorti de sa prison, & cet homme exécrable n'apprit qu'avec fureur qu'on avoit procédé de son vivant à l'élection d'un nouveau maire. Il résolut de se venger de cet affront ; il se retira en Austrasie, intéressa à sa cause le maire qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, & en obtint des troupes avec lesquelles il s'avança jusqu'à un petit bourg nommé Nogent-les-Vignes, où Thierry tenoit sa cour.

Son approche répandit une telle épouvante parmi tous ceux qui accompagnoient le roi, qu'il fut forcé de prendre la fuite devant ce sujet rebelle, & avec tant de précipitation qu'il abandonna son trésor, dont Ebroïn s'empara & fortifia son parti. Il livra tout le pays qu'il traversa au pillage & à la cupidité du soldat, toujours si féroce lorsqu'on ne réprime pas son ardeur sanguinaire.

Cet impitoyable ennemi, joignant la ruse à la cruauté, fit proposer une conférence à *Leudesie*, qui avoit été nommé à sa place. Celui-ci eut une confiance assez aveugle pour se rendre sans escorte au lieu indiqué; le prix de son imprudente sécurité fut la mort.

Un attentat aussi révoltant accrut encore la haine que l'on portoit à ce lâche assassin; il sentit alors qu'il ne parviendroit pas à triompher de l'aversion générale, s'il n'avoit recours à un nouveau moyen. Son génie infernal lui en suggéra un auquel on ne pouvoit pas s'attendre; il retourna en Austrasie, & imagina de supposer un fils de Clotaire II; il fut aidé dans cette fourberie par deux évêques, dont le témoignage étoit d'autant plus suspect qu'ils avoient tous deux été déposés pour leurs crimes. Il reparut avec ce prétendu héritier de la couronne, l'ennoblit du nom

de Clovis III, & saccagea toutes les villes, toutes les provinces qui osoient ne pas reconnoître ce fantôme de monarque. Il falloit qu'il y eût bien peu d'énergie dans la nation, dans l'armée, dans le prince; car Thierry composa avec ce monstre: il fut convenu qu'il seroit réintégré dans sa dignité de maire. Arrivé à son but, il dissipa d'un souffle cette ombre royale qu'il avoit créée.

On voit par ce récit jusqu'où alloit l'ambition & la puissance des maires; l'un, en Austrasie, avoit détrôné un véritable roi en le supposant mort; l'autre, en Neustrie, forçoit la nation & son roi de lui rendre son autorité, sous peine d'être obligés de reconnoître un monarque qu'il avoit tiré du néant, & qu'il y replongea lorsqu'il n'en eut plus besoin.

Ce tyran cacha ses projets de vengeance sous le voile de la clémence. En publiant une amnistie générale, il eut l'air de faire grace à ceux dont il n'auroit jamais dû l'obtenir; mais bientôt, sous le prétexte que le régicide commis sur la personne de Childéric étoit un crime irrémissible, il immola tous les seigneurs qu'il prétendit être complices de ce forfait. Le saint évêque d'Autun fut celui sur lequel il épuisa toute sa cruauté; déjà il avoit été privé de la lumière; il perdit dans des tourmens horribles l'usage de la parole & la faculté

de marcher ; s'acharnant à cette honorable victime, Ebroïn, devant lequel tout plioit, forma un concile d'évêques assez lâches pour dégrader ce vertueux prélat. Enfin, sa haine ne fut appaisée que par la mort de celui dont la vie ne pouvoit plus être qu'un supplice prolongé.

L'Austrasie, en perdant Dagobert II, étoit menacée de passer sous le joug de ce maire qui régnoit sous le nom de Thierry. Cependant cette nation qui lui avoit fourni une armée, qui l'avoit aidé à reconquérir sa puissance, frémit à l'idée de lui obéir ; elle refusa de reconnoître Thierry pour roi, & partagea l'autorité entre *Martin* & *Pépin*, qu'elle décora du titre de ducs ou de gouverneurs du royaume.

Ce Pépin est le second des trois qui figurent parmi les maires de la France. Un des désagrémens de notre histoire, c'est ce retour des mêmes noms qui s'appliquent à différens individus, & forment une confusion dont la mémoire la plus nette a peine à se garantir.

Ébroïn, qui, à travers ses mauvaises qualités, avoit cependant de la bravoure, s'avança avec une armée sur les confins de la Neustrie. Les deux gouverneurs de l'Austrasie marchèrent à sa rencontre, & furent défaits dans une bataille qui se donna près de la forêt de *Leucofao*. Martin n'eut

pas la gloire de périr les armes à la main; retiré à Laon, la perfidie d'Ebroïn l'atteignit, & le frappa d'un coup mortel. Pépin, échappé au danger, s'occupa de réparer son malheur; tandis qu'il tiroit de sa défaite & de la mort de son collègue des moyens de s'élever & de s'agrandir, Ebroïn perdoit le fruit de sa victoire & subissoit le sort qu'il méritoit. Un seigneur, nommé *Ermenfroi*, fut le vengeur de la France, & la délivra de ce monstre; il l'attaqua en plein jour comme *il alloit à l'église*, lui fendit la tête d'un coup d'épée, & l'abattit à ses pieds.

Un service aussi signalé auroit dû porter Ermenfroi à la place de maire; cet honneur étoit réservé à un de ses descendans; il n'eut que le bonheur d'avoir réussi dans son généreux dessein, & de n'en avoir pas été puni.

Les successeurs d'Ebroïn ne purent lutter contre le génie de Pépin, dont la réputation croissoit de jour en jour; plusieurs habitans des états de Thierry se réfugioient en Austrasie, pour se mettre à l'abri des persécutions qu'on exerçoit contr'eux au nom de ce foible roi, qui, après avoir été gouverné par l'audace & le crime, se laissoit diriger par une présomptueuse incapacité; ce fut elle qui lui fit rejeter les offres de Pépin, & l'engagea dans une guerre où il fut vaincu, & forcé de se

ſoumettre aux conditions que lui impoſa le duc d'Auſtraſie. Après s'être rendu maître de ſon tréſor, de ſes états, de ſa perſonne, Pépin fut reconnu maire de Bourgogne & de Neuſtrie, & devint le véritable ſouverain de la monarchie, ſans avoir le titre de monarque. Lorſqu'on voit la nation expoſée ainſi à recevoir la loi, tantôt d'un prince qui ſouvent n'a à la couronne d'autres droits que ceux que des aſſaſſinats ou une force armée lui ont donnés, tantôt d'un maire qu'elle n'a pas élu ou qui remonte malgré elle au poſte dont elle l'avoit expulſé, on ne ſait plus ce qu'eſt devenue cette ſouveraineté que lui attribuent les auteurs les plus diſtingués.

« Sous les rois de la première race », dit Robertſon dans ſon introduction à l'hiſtoire de Charles-Quint, « le pouvoir de la couronne étoit » très-foible & très-borné. Les aſſemblées générales de la nation, qui avoient lieu tous les ans » à certaines époques fixes, étendoient leur autorité ſur toutes les parties du gouvernement; » elles avoient le droit d'élire leur ſouverain, de » lui accorder des ſubſides, de faire les loix, de » réformer les abus de toute eſpèce, & de juger » en dernier reſſort, quels que fuſſent la nature de » la cauſe & le rang des perſonnes qui y étoient » intéreſſées ».

Il nous semble que sous Chilpéric, sous Clotaire, sous Dagobert, le pouvoir de la couronne n'étoit que trop étendu. S'il fut limité sous Clovis II, sous Thierry, ce fut par leur maire & non par les assemblées générales; elles n'empêchèrent pas Childéric de renfermer le saint évêque d'Autun; elles ne le condamnèrent pas aux tourmens qu'il essuya; elles ne se rendirent pas les instrumens de la mort qu'Ebroïn fit subir à tous ceux qui lui donnoient des craintes ou excitoient ses vengeances.

Au surplus, c'est en confondant le fait avec le droit que les auteurs qui ont écrit sur notre histoire ont adopté des systêmes si opposés, leur ont donné l'apparence de la raison, les ont appuyé de citations & d'autorités imposantes. Quant à nous, qui n'avons nul intérêt à embrasser une opinion plutôt qu'une autre, nous ne mettons pas les faits en principes, & nous nous gardons bien d'en tirer des conséquences; nous n'imitons pas ceux qui, dans leur emportement contre notre constitution actuelle, en font découler toutes les injustices, toutes les oppressions, tous les actes de licence qui souillent notre liberté, comme s'ils en étoient les suites nécessaires; comme si, au contraire, ce n'étoit pas en violant cette loi qu'on attente aux propriétés, qu'on multiplie, qu'on

prolonge les emprisonnemens, qu'on inquiette & trouble les consciences, qu'on viole les domiciles, que le caprice dicte des ordres, asservit le vœu général à ses volontés particulières, dégrade tout, ravale tout pour n'être dominé par rien, combat la raison par des outrages, ou la réduit au silence par la terreur. C'est en prenant ainsi l'abus pour la chose que l'on peut tout calomnier, même les plus précieux dons de la nature, même les plus rares productions du génie.

VIIe DISCOURS.

GOUVERNEMENT de Pépin & de Charles Martel ; anéantissement des Rois de la première race.

LA royauté déjà éclipsée va s'éteindre en France. Cette famille de Clovis, si peu digne de porter la couronne, en sera décorée, mais ce ne sera plus qu'une vaine parure. La puissance n'y est déjà plus attachée ; le sceptre a passé dans les mains d'un maire qui domine sur toute la monarchie ; son génie, ses qualités brillantes, ses dehors de justice forment un si beau contraste avec les entreprises iniques, la cupidité ou la nullité des rois auxquels il succède, qu'il se fait pardonner son autorité absolue ; il semble moins l'avoir envahie que l'avoir reçue.

Lorsque Pépin vint s'établir en Neustrie, comment les rois y auroient-ils été regrettés ? qu'avoit-on à espérer d'eux ? Ils avoient tout donné ; ils s'étoient privés de la faculté de reprendre. « Les » biens fiscaux, dit Montesquieu, n'auroient dû » avoir d'autre destination que de servir aux dons

en ennui lorsqu'il le goûte au milieu du calme. La cause des Austrasiens étoit devenue celle de tous les François, depuis que la monarchie n'avoit d'autre roi que celui de Neustrie. Il proposa dans une assemblée des principaux de la nation d'aller soumettre en Germanie des rebelles qui relevoient de la couronne d'Austrasie. Cette proposition fut accueillie avec le transport qu'éprouvoient des hommes belliqueux, lorsqu'on leur parloit de combats. Pépin se mit à la tête de l'armée; mais il confia à un seigneur dont il étoit sûr le soin de veiller sur cet illustre captif au nom duquel il commandoit.

Pendant que Thierry languissoit dans son palais, le maire se couvroit de gloire & déployoit ce courage avec lequel il avoit dompté les Bavarois, les Saxons, les Suèves. Un duc des Frisons éprouva la force de son bras : il fut trop heureux, en perdant une partie de ses états, de conserver l'autre à la charge d'être tributaire de la France.

De retour de cette glorieuse campagne, il s'occupa, pour entretenir la reconnoissance du peuple, de convoquer un de ces conciles que la nation s'étoit depuis trop long-temps accoutumée à voir lui tenir lieu de ses premières assemblées. On y fit des réglemens qui avoient pour objets principaux la réformation des mœurs, le soulagement des pauvres,

& sur-tout la conservation des biens & des privilèges de l'église. Pépin, instruit par l'expérience, n'ignoroit pas l'influence du clergé, & que s'il a été trop souvent injuste envers ceux qui l'ont compté pour rien, il a au moins le mérite de de n'avoir jamais été ingrat envers ses bienfaiteurs; il leur a toujours exclusivement accordé les plus grands éloges, a su dissimuler leurs fautes, excuser leurs foiblesses, & diriger vers eux la confiance de la multitude.

L'abbé Millot fait à Pépin l'honneur d'*avoir rétabli les assemblées du champ de Mars*. Je parcours les anciens monumens de notre histoire; j'y vois bien que tous les ans les rois de la première race, depuis Clotaire II, se présentoient ou étoient offerts au peuple, pour recevoir au milieu d'un cortège que l'on nommoit *assemblées*, *les dons annuels;* que le clergé, que les grands, que les envoyés des pays tributaires venoient les déposer aux pieds du monarque; j'y vois que ces dons volontaires que présentoit autrefois chaque Franc ne furent bientôt plus apportés que par des ducs, des comtes ou barons, au nom de ceux qu'ils gouvernoient; mais rien ne m'indique que la nation ait été convoquée, sous Pépin, comme elle le fut autrefois, en appelant à un jour fixe tous les hommes libres en état de porter les armes;

ou même leurs repréſentans. Je ne découvre que des conciles, que des aſſemblées formées des principaux de l'armée, des barons, des leudes, que les rois ou les maires s'aſſocioient dans la tenue des cours de juſtice ou dans les expéditions militaires. J'apprends bien, il eſt vrai, quelle fut enſuite la compoſition d'une de ces prétendues aſſemblées nationales, en liſant un des articles des capitulaires rapportés par *Baluze*, où il eſt dit que les comtes amenoient aux aſſemblées du champ de Mars, qui furent reculées au mois de mai, chacun douze échevins ou un pareil nombre de notables.

Je lis dans l'hiſtoire eccléſiaſtique que les repréſentans des évêques, abbés ou abbeſſes étoient introduits à ces aſſemblées; mais tout cela eſt poſtérieur à la domination de Pépin.

Je conclus donc avec raiſon que, ſous les rois de la première race, lorſque les aſſemblées générales ceſſèrent, les dons annuels ne ceſſèrent pas; que lorſqu'il ſembla incommode & onéreux de préſenter individuellement ces dons annuels, les comtes, les ducs ſe chargèrent de les offrir en maſſe au nom de leur diſtrict ou de leur territoire, ce qui contribua beaucoup à l'abaiſſement des individus qui donnoient réellement ſans paroître, & à l'élévation de ceux qui apportoient en

personne ; qu'enfin, lorsque ces dons furent trouvés insuffisans pour la défense de l'état, les Francs, de qui on n'attendoit que des tributs volontaires, se virent assujétis à des taxes forcées.

Ainsi, la multitude ne sachant faire aucun sacrifice à la conservation de ses privilèges, les perdit les uns après les autres dès les premiers règnes, tandis que les évêques & les grands, plus habiles, plus intelligens, élevèrent leur autorité sur les ruines de la souveraineté nationale : les uns recréèrent des assemblées sous le nom de *conciles* ; les autres sous le nom de *placites*.

Il résulta de la politique de ces deux foibles portions du peuple, que depuis Clotaire II jusqu'à Charlemagne, qui rétablit les états-généraux & y admit la nation, représentée par ses échevins ou notables, les seuls législateurs furent les évêques, les rois ou les maires, avec les grands du royaume.

Thierry, obscurci par l'autorité & la renommée de Pépin, fut plongé dans les ombres de la mort en 692. Son règne, plus long que réel, eût peut-être eu quelque splendeur, si Ebroïn n'eût pas triomphé de la haine des Neustriens ; si ce tyran ne lui eût pas enlevé le vertueux ministre qu'il s'étoit choisi, ne lui eût pas aliéné l'Austrasie, ne l'eût pas réduit à subir la loi d'un rebelle qui ne lui laissa que la couronne.

Depuis qu'il étoit devenu le prisonnier de Pépin, il n'avoit pas été le maître de venir ranimer, par sa présence, l'affection des habitans de la capitale. Confiné entre Compiègne & Noyon, dans une maison de plaisance qui n'étoit qu'une magnifique prison, entouré de gardes qui l'environnoient, moins pour la sûreté de sa personne que pour le surveiller, il ne sortoit de sa captivité que pour paroître à quelques assemblées, monté sur un charriot *traîné par des bœufs*, ce qui prouve moins la simplicité des mœurs que la défectuosité des routes.

Quoique ce prince eût eu deux fils de son mariage, Pépin se donna bien de garde de partager le royaume entre les deux héritiers; il plaça Clovis III sur le trône. Ce fut en présentant ce fantôme royal à la nation, toujours attachée à la maxime de l'hérédité de la couronne, qu'il continua de dominer sur toute l'étendue de la monarchie.

Ce nouveau roi eut un règne si court, il fut si rarement vu du peuple, il marqua son existence par si peu de bien, que tous les historiens du temps, les uns attachés à Pépin par la reconnoissance, les autres retenus par la crainte de lui déplaire, ne parlent que du maire & jamais du roi.

Nous savons seulement par la relation du

cérémonial d'une assemblée, ou plutôt d'une cour de justice tenue à Valenciennes, que Clovis III y figura sous les attributs de la royauté. Ce monument historique confirme ce que je viens de dire. On y voit aux côtés du roi douze évêques qualifiés d'*illustres ;* huit seigneurs qui sont appelés comtes; huit *grafions*, qui étoient des magistrats préposés pour juger les affaires du fisc; quatre référendaires, dont la fonction étoit d'apposer le sceau du roi aux actes publics; enfin, quatre sénéchaux, officiers subordonnés au maire; le comte du palais, qui ne prenoit pas séance parmi les juges, parce qu'il étoit tenu de rendre lui-même compte des jugemens particuliers qu'il avoit prononcés. L'arrêt de cette cour, que Velly ennoblit de la qualification d'*assemblée d'état du royaume*, est souscrit par un chancelier, qui n'étoit pas encore le premier magistrat.

Le même historien nous décrit le costume du prince. « Il portoit, dit-il, un manteau en forme » de dalmatique, quelquefois blanc, quelquefois » mi-partie de bleu, long jusqu'aux pieds pardevant, & traînant beaucoup par-derrière; le siège » royal étoit une espèce de tabouret sans bras » & sans dossier, *comme pour avertir le monarque* » *qu'il devoit se soutenir par lui-même & ne s'ap*» *puyer sur personne* ». Il y a plus d'esprit que

de justesse dans cette réflexion. Un prince qui n'auroit pas pour appui sur son trône le courage & l'amour de son peuple auroit bien de la peine à s'y soutenir.

« Sa couronne, ou plutôt son diadême, étoit » un cercle d'or enrichi de deux rangs de pier» reries ; son sceptre, tantôt une simple palme, » tantôt une verge d'or de la hauteur du prince, » & courbée comme une crosse ».

Que sont ces ornemens & cette pompe sans liberté & sans puissance !

Clovis III, si loin de ce monarque dont il descendoit, & qui sembloit n'en avoir hérité que le nom, mourut dans la quinzième année de son âge. Il n'auroit pas fallu flétrir sa mémoire en le plaçant au rang des rois fainéans, puisqu'il atteignit à peine l'âge où il est possible à l'homme de faire quelque chose.

Plus Pépin étoit jaloux de prolonger son autorité, plus il avoit l'attention de la parer des dehors de la justice. Par cette politique, il contenoit la jalousie des grands & se concilioit l'estime de la multitude. Il se hâta donc de placer Childebert III sur le trône qui venoit d'être vacant ; il avoit habitué ce jeune prince à une captivité semblable à celle de son frère, & l'avoit disposé à la même nullité.

Cependant cet ambitieux maire ne négligea pas le soin de perpétuer dans sa maison la prééminence dont il jouissoit ; il avoit alors deux fils ; il conféra au premier le titre de duc de Bourgogne, & nomma le second maire de Neustrie. Qui auroit osé résister à sa volonté suprême ? Il avoit l'armée pour lui, le clergé lui étoit tout dévoué ; & depuis que les églises & les monastères avoient érigé leurs terres en seigneuries, à l'exemple des possesseurs de bénéfices, ils acquéroient de jour en jour une plus grande prépondérance dans la force réelle de l'état.

« Les évêques & les abbés, dit Mably, qui » s'étoient fait des seigneuries, voyant que les » seigneurs laïcs étoient les capitaines de leurs » terres, & ne souffroient plus que leurs sujets » allassent à la guerre sous la bannière du comte » ou du duc dans la jurisdiction duquel ils étoient » autrefois compris, crurent que leurs domaines » & la dignité du clergé seroient dégradés, s'ils » ne jouissoient pas de la même prérogative ; ils » allèrent donc à la guerre, & commandèrent en » personne la milice de leur terre ».

Mably prouve clairement que le service militaire ne fut point une charge imposée au clergé sous les rois de la première race ; que ce fut au contraire une prérogative seigneuriale dont il fut

jaloux. Ceux qui avoient été autrefois ſcandaliſés de voir deux évêques ſe montrer dans les armées & y verſer le ſang ne conſidéroient plus la même démarche que ſous l'aſpect de la puiſſance & de la nobleſſe. Si leur âge, leurs fonctions ou leur timidité s'oppoſoient à ce qu'ils figuraſſent en perſonne à la tête de leur milice, ils s'y faiſoient repréſenter par des vidames qui ſe battoient pour eux & donnoient la mort en leur nom.

Cet ordre de choſes devoit néceſſairement amener un nouveau ſyſtême de gouvernement, & faire éclore le ſyſtême féodal, c'eſt-à-dire, l'ariſtocratie de la nobleſſe & du clergé.

L'auſtère Mably nous paroît aller juſqu'à l'injuſtice à l'égard de Pépin ; il ne lui conteſte pas *des lumières ſupérieures*, mais il lui refuſe l'*amour du bien public.* Il prétend *qu'il ſe plût à laiſſer ſubſiſter des déſordres, dans la vue de ſe rendre plus néceſſaire, & d'occuper continuellement les eſprits de ſes entrepriſes.*

Malgré la ſévérité de ces réflexions, on ne peut ſuivre, ſous les règnes de Childebert & de Dagobert III, que le véritable monarque de la France ; on a peine à lui pardonner ſon indifférence ſur le ſort de Charles Martel, qui ſe montra par la ſuite ſi digne de lui ſuccéder. Ce fils, ſuivant Velly, étoit un bâtard adultérin qu'il eut d'Alpaïde, du

vivant de Pleđrude, ſa légitime épouſe. Pourquoi ne lui aſſura-t-il pas le duché d'Auſtraſie ? auroit-il voulu enſevelir dans l'oubli & ſon infidélité & ſon malheureux fruit ? Mais le courage & le génie triomphent de l'injuſtice des pères.

Si l'on en croit Mably, ce Charles Martel auroit été l'enfant de la première femme. « Tant de » puiſſance, dit cet auteur en parlant de celle de » Pépin, devoit être le partage de Charles Mar- » tel ; mais ſoit qu'il voulût punir ſur ce fils les » chagrins domeſtiques que ſa mère lui avoit » cauſés, ſoit que cet homme qui gouvernoit ar- » bitrairement les François fût lui-même gou- » verné plus arbitrairement par ſa ſeconde femme, » il revêtit de toutes ſes dignités *Théodebald* ſon » petits-fils ; de ſorte qu'à la honte de toute la » nation, Dagobert III, encore enfant, eut pour » maire un autre enfant, qui étoit ſous la tutelle » de Pleđrude, ſa grand' mère & veuve de » Pépin ».

Pour éclaircir ſous quel prétexte Théodebald, encore enfant, ſe trouvoit inſtitué maire de Neuſtrie, nous devons rendre compte d'un évènement qui avoit précédé, & dont Mably ne parle pas.

En 714, Pépin tomba dangereuſement malade dans une de ſes maiſons de campagne, ſur le bord de la Meuſe. *Grimoald*, maire de Neuſtrie, voulut

se rendre près de son père mourant ; il passa par Liège, entra dans l'église de Saint-Lambert ; au moment où il faisoit les vœux les plus ardens pour la conservation d'une vie qui lui étoit si chère, un assassin s'approche, le frappe de plusieurs coups, & l'étend mort sur la tombe du saint qu'il invoque.

Pépin, en recevant cette nouvelle, accompagnée de circonstances si touchantes, se hâte de profiter des momens qui lui restent & de l'autorité qui va lui échapper, pour la fixer sur la tête de l'enfant qu'une piété filiale vient de rendre orphelin.

« C'étoit, dit l'abbé Velly, une entreprise in- » jurieuse aux seigneurs, qui avoient toujours eu » le droit d'élire ce premier officier de la cou- » ronne ». Voilà dans quel esprit notre histoire a toujours été écrite. Pourquoi cette entreprise étoit-elle plus injurieuse aux seigneurs qu'à tous les Francs, qui devoient certainement concourir à l'élection du chef de l'armée ? Les seigneurs n'avoient-ils pas, depuis le premier Dagobert, attenté au droit du peuple ? Ils méritoient qu'un maire qu'ils avoient laissé monter au plus haut degré de puissance attentât aussi à ce privilège qu'ils avoient usurpé sur la nation.

En détournant nos regards de dessus l'existence de Childebert III, qu'avons-nous perdu ? Que

nous importe de savoir que ce prince acquéroit paisiblement la réputation d'un prince *pieux & juste*, par les dons qu'il faisoit aux églises, par quelques jugemens qu'on lui permettoit de rendre, tandis que ses armées combattoient contre les Visigoths, triomphoient une seconde fois des Frisons, sans pouvoir abattre leur chef, qui se montroit toujours supérieur au sort des armes ?

Childebert, après avoir paru régner seize ou dix-sept ans, laissa son triste héritage à Dagobert son fils ; il avoit environ douze ans, lorsqu'on exposa ce jeune prince aux regards du peuple, qui se complaisoit dans l'idée d'avoir un roi, & que ce roi fût un rejeton de Clovis.

Pendant qu'il languissoit oisif sous la tutelle, non pas d'une reine, mais de *Plectrude*, qui étoit tout-à-la-fois la tutrice de son petit-fils & celle du roi des François, cette régente, voulant assurer à *Théobald*, l'unique objet de ses affections, une puissance sans bornes, sans contradicteur, commença par se rendre coupable d'une grande injustice envers la mémoire de son mari ; elle fit de sa seule autorité enlever Charles Martel, & donna les ordres les plus sévères pour qu'on l'amenât à Cologne, où elle avoit fixé sa résidence ; elle ensevelit ce captif, qui lui donnoit de l'ombrage, dans une étroite prison.

Il étoit d'une mauvaise politique à cette régente de résider en Austrasie & de prétendre donner des loix à la Neustrie. Pour appuyer un projet si supérieur à ses forces, elle auroit au moins dû attacher près d'elle le véritable chef de la monarchie; peut-être eût-elle attiré sur le lieu qu'il auroit habité le respect des François, & obtenu une soumission plus aveugle aux ordres qui auroient paru en émaner.

Plectrude, en bravant l'opinion, en ne composant pas avec l'affection du peuple, en ne lui laissant nulle illusion, mit trop à découvert la nullité & la honte des droits qu'elle exerçoit. Les grands de Neustrie, indignés d'obéir à une femme qui n'étoit pas même leur reine, pénétrèrent jusqu'à Dagobert, qui avoit alors dix-sept ans; ils relevèrent son courage, le pressèrent de briser ses chaînes & celles de son peuple. Éveillé par leur discours, ce monarque sort de son sommeil, se montre roi, marche contre les Austrasiens, surprend leur armée, la taille en pièces; à peine Théobald peut-il être dérobé à la poursuite de son maître.

Si Dagobert eût été à la hauteur du rôle qu'il venoit de jouer, il n'auroit pas permis qu'on élût un nouveau maire; mais la nation n'avoit pas assez de confiance en lui pour s'opposer à l'ambition

des grands, qui vouloient élever un des leurs afin de régner avec lui. Ils nommèrent *Rainfroi* qui, par son courage & son activité, étoit capable de répondre à l'importance de ses fonctions. Il porta la guerre jusques dans le sein de l'Austrasie, excita les Saxons & les Frisons à reprendre les armes. Après avoir rallumé ces torches ardentes, il les lança au milieu d'un royaume qu'il vouloit incendier, & ramena ensuite Dagobert en Neustrie.

Ce fut au milieu de ces orages que Charles Martel trouva le moyen d'échapper de sa prison & d'apparoître aux Austrasiens, qui crurent reconnoître en lui leur sauveur & le véritable héritier des vertus de Pépin. Dans leurs transports ils le proclamèrent duc d'Austrasie.

Dagobert III ne fut pas témoin de ce triomphe ; il venoit de mourir. « Son fils, dit l'abbé de » Velly, parut trop jeune à Rainfroi pour porter » une couronne ». Depuis que les maires en supportoient seuls le poids, peu importoit l'âge du roi. Cette couronne devoit-elle d'ailleurs être à la disposition de ce premier citoyen ? Représentoit-il la nation, parce qu'elle étoit censée l'avoir élevé à la plus importante des dignités ? Comme il ne tenoit son rang que des grands du royaume, il ne se croyoit tenu à rien envers elle ; puisqu'elle

s'étoit laissé ravir jusqu'à la prérogative d'honorer la bravoure & le talent, elle avoit perdu le droit d'accuser d'ingratitude ceux qui abusoient de son indifférence.

Près de trois siècles s'étoient déjà écoulés depuis le règne de Clovis, & la France n'avoit ni loi écrite ni principes invariables sur la succession au trône.

On alla chercher dans un cloître le fils de ce Childéric II, qui avoit éprouvé une si terrible vengeance de la noblesse outragée dans un de ses membres. Ce prince échappé, comme nous l'avons dit, au fer des assassins, avoit un droit apparent au trône; mais il avoit fait depuis long-temps le sacrifice de ses prétentions : il vivoit sous le nom de *Daniel* dans son monastère. Vêtu d'un simple habit de clerc, toute son ambition étoit peut-être de parvenir à la prêtrise.

En quittant le cloître, il échangea son nom contre celui de *Chilpéric II.* Une des injustices de l'histoire est d'avoir confondu parmi les rois fainéans un prince qui eut presque toujours les armes à la main, qui parcourut toute la monarchie en guerrier, passa le Rhin, livra trois batailles en personne. Il est vrai qu'il les perdit; mais ses défaites ne devoient le placer qu'au rang des rois malheureux.

Rainfroi, en s'unissant avec les Frisons pour

attaquer de concert les Austrasiens, avoit fait preuve d'une politique habile. Déjà l'armée de Neustrie alloit se réunir à ces intrépides alliés, lorsque Charles marcha pour prévenir cette redoutable jonction. Les Frisons seuls soutinrent le combat avec un si grand courage qu'ils triomphèrent de la valeur & du bonheur qui fut depuis toujours attaché à ses armes.

Après cette victoire sanglante, les Frisons se réunirent aux Neustriens, ravagèrent tout le pays depuis les Ardennes jusqu'au Rhin, & vinrent mettre le siège devant Cologne. Plectrude, qui y étoit renfermée, conjura l'orage en sacrifiant ses trésors; les offres qu'elle leur fit désarma ces farouches ennemis, qui se séparèrent chargés des sommes qui leur furent apportées.

Chilpéric fit une grande faute en consentant à recevoir ce qu'il devoit conquérir. L'alliance des Frisons étoit pour lui d'un plus grand prix que tous les trésors; il ne devoit séparer son armée de celle qui lui avoit été d'un si grand secours qu'après que l'Austrasie l'auroit reconnu pour son roi légitime.

Je n'aime pas à m'appesantir sur ces actions meurtrières qui coûtent tant de sang aux peuples, exposent à tant de dangers les soldats, & ne rendent souvent qu'une gloire stérile à leurs

chefs ; je ne place les batailles, dans mes diſcours, que comme ces points qu'on applique ſur les cartes pour indiquer les routes. Je ne peux pas néanmoins me diſpenſer de rappeler un fait particulier qui prouva combien peu tient quelquefois une victoire dont les ſuites influent ſur la deſtinée d'une nation puiſſante.

Charles Martel, depuis ſa défaite, s'étoit occupé de raſſembler les débris de ſon armée ; retiré dans la forêt d'Ardenne avec cinq cents hommes, il attendoit l'occaſion de tirer parti de ces foibles moyens ; elle ſe préſenta heureuſement pour lui. « Chilpéric, dit l'abbé Velly dont j'emprunte » ce récit, avoit aſſis ſon camp à Amblef, près » de la petite rivière de ce nom ; un ſoldat auſ- » traſien ſe charge de mettre cette armée en dé- » route, ſi on lui permet de l'attaquer ſeul. Il » marche droit aux Neuſtriens, qu'il trouve ſans » ſentinelles, ſans armes, ſans défiance ; il met » auſſi - tôt l'épée à la main, criant d'une voix » terrible : *voici Charles avec ſes troupes*, & perce » tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante ſe ré- » pand dans tous les cœurs ; le duc d'Auſtraſie, » témoin de la conſternation générale, fond ſur » ces gens effrayés, & les met en déroute ; ils » prirent la fuite avec tant de précipitation que » Chilpéric & Rainfroi eurent peine à s'échapper. » Cette

» Cette victoire, continue le même auteur, *illus-*
» *tra le nom de Charles*, & releva les espérances
» de son parti ».

Voilà encore une des injustices de l'histoire ; c'est le nom de Charles qui est illustré par cette action ; & celui du brave soldat, la première cause de son succès, qui en a essuyé tout le danger, est demeuré dans l'oubli !

L'armée de Chilpéric, remise de sa terreur, se réunit autour de son chef ; il marcha bientôt à la rencontre de Charles, dont la troupe étoit grossie d'une foule d'Austrasiens qui étoient venus depuis sa victoire se ranger sous ses étendards.

Les deux armées se joignirent ; l'une avoit à effacer la honte de sa déroute, l'autre avoit à soutenir sa nouvelle renommée. Celle du roi étoit supérieure en nombre, celle de Charles l'étoit sans doute en courage ; puisqu'après un combat sanglant l'Austrasien triompha, & vit fuir son rival & son roi. Il les poursuivit jusqu'à Paris ; mais reconnoissant, par les dispositions qu'on avoit faites, qu'il lui seroit impossible de se rendre maître de cette ville avec les seules forces qui lui restoient, il rebrousse chemin, va à Cologne qui lui ouvre ses portes, somme Plectrude de lui remettre ses trésors, ses petits-fils, qu'il retient sous une forte garde ; & après s'être ainsi vengé

de cette femme qui l'avoit privé de la liberté ; il ſe fait une ſeconde fois proclamer prince d'Auſtraſie.

Un fait qui devroit déconcerter tous les ennemis de la royauté & les convaincre que leur ſyſtême pernicieux eſt oppoſé au caractère de la nation, c'eſt que les Auſtraſiens, qui depuis trente-ſept ans exiſtoient dans un interrègne, & perſiſtoient à ne pas vouloir reconnoître pour leur roi celui de Neuſtrie, manifeſtèrent le deſir d'en avoir un de cette famille à laquelle ils avoient ſi long-temps été ſoumis. Leur reſpect pour la mémoire de Pépin, leur amour pour ſon fils, ne purent l'emporter ſur ce ſentiment ſupérieur à celui de la reconnoiſſance.

Il falloit que Charles fût bien pénétré de cette vérité ; car malgré les deſirs ambitieux qui l'agitoient, il ſe réſigna à placer cette couronne qu'on lui refuſoit ſur la tête d'un deſcendant de Clovis, que l'on nomma Clotaire IV. Cet évènement fit craindre avec raiſon à Rainfroi que ſon rival n'eût le projet de faire reconnoître Clotaire roi de toute la France, afin de dominer ſous ſon nom ſur les deux royaumes. Il n'avoit plus rien à eſpérer des *Friſons ;* il prit un parti que les circonſtances ſeules pouvoient excuſer. Il reconnut la ſouveraineté & l'indépendance de Eude,

chef des Gascons, qu'ils avoient élu leur duc, & sous les ordres duquel, après s'être emparés du pays qui porte leur nom, ils avoient poussé leur conquête jusqu'à la Loire.

Ce vassal, devenu l'égal de son suzerain, consentit à devenir son allié & à lui fournir des secours, à la condition qu'on légitimeroit ses usurpations.

L'armée que ce nouveau souverain conduisit montroit dans ses discours cette jactance, cette joie présomptueuse si naturelle à sa nation; cependant lorsqu'elle apprit que celle de Charles approchoit, elle parut moins assurée; on ne l'entendoit plus parler de victoire; l'armée de Charles n'en parloit peut-être pas non plus, mais elle en remporta une qui lui fut à peine disputée. Eude reprit avec précipitation le chemin de l'Aquitaine; Chilpéric s'estima trop heureux de pouvoir le suivre avec une partie de ses trésors; Rainfroi se réfugia dans Angers, s'y défendit quelque temps, & obtint par forme de capitulation, en se désistant de la mairie, d'être maintenu dans ce comté pour le reste de ses jours.

Après la victoire décisive qu'avoit remportée Charles, & la fuite de Chilpéric, il n'eut pas de peine à se rendre maître de Paris & à faire proclamer Clotaire IV roi de la Neustrie & de la

Bourgogne. La mort de ce prétendu monarque de la France entière suivit de près sa proclamation. Charles ne se hâta pas de lui nommer un successeur ; il éprouva en Neustrie la même opposition à ses vues qu'en Austrasie ; il fut contraint de céder à une affection que rien ne pouvoit déraciner du cœur des François, & prit le parti de redemander Chilpéric au duc d'Aquitaine, qui le remit aux ambassadeurs de Charles. De retour dans ses états, il parut si disposé à laisser régner sous son nom le duc d'Austrasie, que ce guerrier n'hésita pas à voler en Germanie contre les Saxons, & à délivrer ses alliés d'un peuple belliqueux qui renaissoit de ses défaites.

Chilpéric, après un règne si agité, mourut estimé & plaint de ceux qui furent témoins de sa valeur & de ses infortunes. Celui qui disposoit de la couronne de France sans oser s'en décorer, la plaça sur la tête de ce fils de Dagobert III, que son enfance avoit retenu aux pieds du trône ; il n'avoit que huit ans lorsqu'il y monta sous le nom de Thierry IV, ou Thierry de Chelles.

Que ceux qui attachent une grande importance aux combats, aux marches victorieuses, suivent, s'ils le peuvent, Charles dans ses différentes expéditions ; ils le verront dompter les Saxons, repousser les Allemands jusqu'au-delà du Danube,

& revenir chargé d'un riche butin, se porter contre les Bavarois & les subjuguer, humilier le duc d'Aquitaine & le réduire à implorer sa clémence.

Un péril imminent menaçoit la France; sans la valeur de Charles, cette monarchie si puissante auroit peut-être subi le sort des Visigoths, dont l'empire florissant venoit d'être renversé, en Espagne, par l'invasion des Sarrasins. Ce torrent de barbares avoit déjà pénétré dans quelques provinces du midi; Bordeaux, Poitiers, n'avoient pu lui opposer qu'une foible résistance; la torche du fanatisme avoit incendié des églises : celle de Saint-Martin, qui renfermoit de grands trésors, étoit sur le point de devenir la proie de la cupidité. Charles réunit toutes les forces de l'empire dont le salut lui est confié, s'avance contre les Sarrasins, qui l'attendent entre Tours & Poitiers. Là se livre un combat où le courage, la fureur, luttent un jour entier, & immolent à l'erreur & à la vérité une multitude de victimes. Enfin, Charles triomphe; le chef des barbares expire sur le champ de bataille; son camp, rempli de richesses immenses, abandonné aux soldats, est le prix de cette célèbre victoire.

Charles venoit, pour ainsi dire, de vaincre Mahomet dans la personne de ses fidèles adorateurs.

Le chriſtianiſme lui dut un nouveau triomphe ; les Friſons s'étant révoltés, il rentre dans leur pays, les défait, tue leur duc, renverſe leurs idoles, abat leurs temples, réunit à la France toute la Friſe, qui bientôt ne forme plus qu'une nation avec elle & n'a plus d'autre culte que le ſien.

Cet infatigable guerrier, ſemblable à un géant qui domine tout ce qui l'environne & frappe de crainte par ſa ſtature & la force de ſon bras, ne voit plus autour de lui que reſpect, admiration & terreur. Thierry meurt ſur ſon trône, & la nation s'en apperçoit ſi peu qu'elle ſouffre un interrègne de ſept ans.

Charles, qui a tout dompté, n'oſe attaquer le préjugé du peuple qui lui obéit. Mais qu'a-t-il à deſirer ? ſa puiſſance n'eſt-elle pas au comble ? rien n'eſt au-deſſus de lui, pas même l'ombre d'un roi ! Une ſeule penſée l'occupe ; c'eſt celle de multiplier ſes faveurs. « Il n'ignoroit pas, dit » l'abbé de Mably, que les rois Mérovingiens » avoient d'abord dû leur fortune & enſuite leur » décadence à leurs bénéfices. Il en créa de nou- » veaux pour ſe rendre auſſi puiſſant qu'eux ; » mais il leur donna une forme toute nouvelle, » pour empêcher qu'ils ne cauſaſſent la ruine de » ſes ſucceſſeurs. Les dons que les fils de Clovis

» avoient faits de quelques portions de leurs do-
» maines n'étoient que de purs dons qui n'impo-
» ſoient aucun devoir particulier, & ne confé-
» roient aucune qualité diſtinctive. Ceux qui les
» recevoient, n'étant obligés qu'à une reconnoiſ-
» ſance générale & indéterminée, pouvoient aiſé-
» ment n'en avoir aucune, tandis que les bien-
» faiteurs en exigeoient une trop grande.

» Les bénéfices de Charles Martel furent au
» contraire ce qu'on appela depuis des *fiefs*,
» c'eſt-à-dire, des dons faits à la charge de
» rendre au bienfaiteur, conjointement ou ſépa-
» rément, des ſervices militaires & domeſtiques ».

Charles Martel, aſſuré de ſon pouvoir, ne ménagea pas le clergé comme l'avoit fait Pépin; les guerres qu'il avoit ſoutenues contre des mahométans & des idolâtres lui fournirent un prétexte d'employer les richeſſes de l'égliſe au ſervice de ſa cauſe. Ces actes de ſa puiſſance, regardés comme des attentats, comme des ſacrilèges par quelques prélats avides ou quelques moines obſcurs, n'empêchèrent pas Grégoire II de lui adreſſer les témoignages de la plus haute eſtime, de lui envoyer une magnifique ambaſſade pour ſolliciter ſes ſecours contre les Lombards, qui, après s'être emparés de Ravenne, menaçoient de l'aſſiéger dans Rome. Ce pontife avoit à ſe défendre de ces

derniers usurpateurs de l'Italie & du fanatisme de l'empereur Léon, qui faisoit la guerre aux images au lieu de la déclarer à ceux qui osoient partager le trône des Césars.

Si Charles Martel, épuisé par ses victoires, n'eût pas été menacé d'une mort prochaine, on l'auroit vu franchir les Alpes, passer en Italie, renverser la puissance des Lombards, & accepter, non le titre de consul, que lui offrit Grégoire, mais prendre celui d'empereur. Cette gloire étoit réservée à l'un de ses descendans. Il se contenta d'interposer sa médiation entre le roi des Lombards & le pape. Ses exhortations, & peut-être ses menaces, préservèrent le saint-siège du danger qu'il couroit; *Luitprand* retira ses troupes; le chef de l'église rentra dans la possession des terres qui formoient sa puissance temporelle & le plaçoient déjà au rang des souverains de l'Europe.

Il manquoit à Charles d'exercer un dernier acte de son pouvoir absolu; c'étoit le partage de la monarchie entre ses trois fils. Il n'appela pas alors, comme l'observe Mably, *les grands du royaume*, mais ses vassaux, c'est-à-dire, les capitaines de ses bandes & les officiers de son palais, & encore ce ne fut pas pour avoir leur consentement, mais pour les rendre témoins des dispositions par lesquelles il donnoit à *Carloman* l'Austrasie,

l'Allemagne & la Thuringe; à *Pépin*, la Neustrie, la Bourgogne & la Provence, & réduisoit *Grifon*, qu'il avoit eu d'un second mariage, à une espèce de légitime, en ne lui accordant que quelques places à gouverner. Il n'y avoit pas eu encore de monarque qui eût un aussi vaste héritage à partager entre ses enfans.

Il ne faut pas chercher ce qu'étoit la nation des Francs sous Charles Martel; depuis le retour de Chilpéric, le couronnement de Thierry, & pendant l'interrègne; elle ne donna aucun signe d'existence politique; ce ne fut qu'un assemblage d'hommes obéissans à la volonté d'un guerrier toujours suivi de la victoire. La Bourgogne seule refusa quelque temps de reconnoître son autorité: mais la force imposa à la loi; il fallut se soumettre, puisqu'on étoit hors d'état de résister. Une armée fut toujours aux ordres de Charles, parce qu'il la menoit toujours à des conquêtes & à un riche butin. Il lui communiqua un mouvement si continuel qu'il ne lui permit jamais de réfléchir. Le clergé ne sentit que sa foiblesse devant un maire qui subjuguoit les puissances de la terre, & couvroit de lauriers toutes ses injustices. Non-seulement il s'attribuä le revenu de plusieurs bénéfices, mais il disposa des évêchés, des abbayes & même des cures en faveur des capitaines

& des officiers qui avoient ſervi ſous ſes ordres. Il mit l'armée dans l'égliſe comme un général, répartit ſes troupes dans de bonnes garniſons pour les refaire & les animer à de nouveaux combats.

Après avoir dominé vingt-cinq ans ſur la France, préparé la voie du trône à ſes enfans, Charles vit venir la mort de ſang-froid, & alla, pour ainſi dire, au-devant d'elle. Il ſe traîna ſur le tombeau de St-Denis, y dépoſa ſes offrandes, & ſe fit porter enſuite à Querſi-ſur-Oiſe, où il rendit le dernier ſoupir. S'il eût reſpecté davantage les poſſeſſions du clergé, les moines n'auroient pas manqué de dire : *qu'après avoir vécu comme un héros, il étoit mort comme un ſaint ;* mais ils ſe vengèrent de ſes ſpoliations à leur manière, c'eſt-à-dire, avec des fables ſi abſurdes que l'hiſtoire n'auroit pas dû s'abaiſſer à les réfuter.

La France entière parut à Carloman & à Pépin leur propriété. Se défiant de leur belle-mère & de Grifon ſon fils, ils l'obligèrent de fixer ſon ſéjour à l'abbaye de Chelles, renfermèrent leur frère au château de Neufchâtel, & ſacrifièrent à leur tranquillité *Théobald*, dont Charles avoit reſpecté les jours.

Après ces actes d'une autorité arbitraire, qu'ils regardoient ſans doute comme des jugemens de

famille, les deux princes marchèrent contre le duc d'Aquitaine, qui refusoit de les reconnoître pour maîtres; le défirent, râsèrent une de ses places fortes, & le forcèrent à se soumettre aux anciens hommages. Ne voyant plus d'obstacles à leur puissance, ils marquèrent les limites de leurs états respectifs, & ne songèrent plus qu'à se maintenir dans leur souveraineté.

La France, pour n'avoir plus de rois, n'en étoit que plus esclave; elle vouloit toujours un monarque, & les descendans d'un maire s'opposoient à cette volonté générale. Il fallut enfin y céder, ou faire une guerre éternelle à tous les ducs tributaires qui offroient de se soumettre à une tête couronnée; « mais, comme le dit Velly, » refusoient de plier sous le joug de deux princes » qui abusoient de leur autorité pour opprimer » les seigneurs, après avoir anéanti la puissance » royale ». Pépin composa, pour quelques années, avec le caractère national; il lui accorda un roi sous le nom de Childéric III. Suivant le président Hénault, il étoit fils de Childéric II; Velly le fait, avec plus de raison, descendre de Thierry de Chelles.

C'étoit sous ce règne que devoit s'accomplir le projet conçu & nourri depuis si long-temps par une famille rivale de celle de Clovis.

Ce qui contribua le plus au triomphe de la famille de Pépin sur celle qui étoit depuis trois siècles en possession du trône de France, ce fut ce hasard de la nature qui produisit sans interruption dans la première trois générations d'un mérite transcendant. Tandis que l'un des fils de Charles régnoit en Neustrie & en Bourgogne sous le nom de Childéric II, l'autre exerçoit l'autorité la plus absolue en Austrasie sous son propre nom. Mais ce Carloman qui avoit montré du courage dans les guerres contre les Allemands & les Saxons qu'il réduisit à reconnoître sa prééminence, & qui, dans la préface d'un concile qu'il convoqua à *Leptines*, affectoit l'indépendance la plus absolue, en déclarant *qu'avec le conseil de sa noblesse il a assemblé les évêques qui sont dans ses états*, descendit tout-à-coup du faîte de la puissance, posa ses armes victorieuses, oublia qu'il étoit père, se sépara de sa famille, de son peuple, & dirigea modestement ses pas vers le pape Zacharie, auquel il demanda l'habit de moine & une place dans l'abbaye de Montcassin, où il vécut sous la règle la plus austère.

Ce détachement des grandeurs & du pouvoir accrut tout-à-coup la domination de Pépin. En perdant Carloman, il parut vouloir retrouver un autre frère; il rendit la liberté à *Grifon*, l'accueillit

à sa cour, s'efforça de le dédommager, par un revenu considérable, de la souveraineté qui lui avoit été enlevée. Ce prince, en courant sans cesse après le pouvoir, laissa échapper le bonheur; trois fois Pépin eut à se plaindre de sa fuite & de ses projets de rébellion, & trois fois il les lui pardonna : mais s'il fut clément envers son frère, il fut bien injuste envers son roi. Rien ne peut l'excuser d'avoir attenté au droit sacré de la nation, en précipitant du trône celui que le vœu du peuple y avoit porté. S'il est vrai qu'il consulta le pape pour savoir auquel devoit appartenir la couronne, ou de celui qui avoit le titre de roi sans autorité, ou de celui qui avoit l'autorité sans le titre de roi, il fit précéder une injustice contre son roi d'une injustice contre la nation, puisque c'étoit à elle seule qu'il appartenoit de décider une pareille question. Zacharie étoit trop grand politique, pour ne pas saisir la première occasion qui se présentoit de disposer d'un trône. Si sa décision eût été favorable à Childéric, ce prince n'auroit paru rien tenir de lui ; mais en la rendant conforme au desir de Pépin, il acquéroit des droits à sa reconnoissance & sembloit le créer roi.

Bien des circonstances contribuèrent à favoriser cette usurpation. Le clergé, comme nous l'avons vu, avoit été dépouillé d'une grande

partie de ses biens par Charles Martel; Childéric avoit trop peu de pouvoir pour les lui faire restituer; l'église n'avoit donc rien à espérer que de Pépin. La noblesse & l'armée, enrichies de ces dépouilles, avoient besoin de se conserver un protecteur contre un corps puissant qui menaçoit sans cesse les ravisseurs, & cherchoit à effrayer leur conscience endurcie. Pépin flattant les uns de l'espérance d'une restitution, persuadant aux autres que pour les maintenir à jamais dans leurs possessions il falloit qu'il fût reconnu roi légitime, n'eut pas de peine à en obtenir qu'ils secondassent ses vœux ambitieux. Il ne fut plus alors question que de faire illusion à une nation ignorante & superstitieuse. Pour cela, on feignit de consulter sérieusement le chef de l'église; & lorsqu'on eut fait connoître son jugement, le peuple crut que ce seroit une grande impiété à lui que d'hésiter à ratifier la décision de ce vénérable arbitre; en conséquence, Childéric fut dégradé & renfermé dans un cloître; son fils eut le même sort. Tous deux y languirent obscurément, tandis que l'usurpateur faisoit briller au loin son diadême & les attributs de la royauté.

M. de Voltaire observe avec raison que Pépin fut le premier roi de France qui fut sacré: il le fut même deux fois; car plus il se défioit de la

légitimité de son titre, plus il devoit le sanctifier aux yeux des hommes. Ce n'étoit pas la première injustice que la religion consacroit. Enfin, pour paroître régner du consentement des François, il reçut à Soissons, dans une assemblée générale de la nation, la couronne & les hommages de tout l'empire François.

Pépin se montra le digne chef d'une nation guerrière; les Saxons, les Bretons, vaincus par ses armes, se reconnurent ses tributaires, & s'obligèrent à lui fournir trois cents chevaux tous les ans. Un évènement plus glorieux lui étoit réservé: le successeur de Zacharie devoit venir en France reconnoître & implorer sa puissance.

Astolphe, roi des Lombards, non content de régner, comme ses prédécesseurs, sur une grande partie de l'Italie, voulut que Rome reconnût sa souveraineté. Etienne III qui, de son côté, ne bornoit pas ses desirs à être sur la chaire de Saint-Pierre & à posséder ses clefs, étoit jaloux d'avoir un état indépendant. Après avoir en vain imploré les secours de l'empereur d'Orient, il se détermina à venir en France solliciter ceux de Pépin. Il est indifférent de savoir lequel du pape suppliant ou du roi supplié se jeta aux pieds de l'autre. M. de Voltaire prétend que « ces prosternemens n'étoient regardés alors que comme le

» sont aujourd'hui nos révérences ; c'étoit, dit» il, l'ancien usage de l'Orient. On saluoit les » évêques à genoux ; les évêques saluoient de » même les gouverneurs de leurs diocèses. Charles » Martel avoit embrassé les pieds du pape Etienne, » Etienne embrassa ceux de Pépin ; tout cela étoit » sans conséquence : mais peu-à-peu les papes » attribuèrent à eux seuls cette marque de res» pect ».

Ce qui est plus digne d'être remarqué, c'est que Pépin, ne perdant pas de vue l'importance d'environner sa personne du respect & de la vénération du peuple, profita du séjour du pape pour se faire sacrer une seconde fois. Il le supplia, dit Théophane, de l'absoudre de son parjure & du crime qu'il avoit commis en manquant de fidélité à son légitime souverain ; mais si Pépin éprouvoit véritablement des remords, il étoit encore à temps de réparer sa faute. Quoi qu'il en soit, le pape le couvrit de son indulgence, répandit une seconde fois l'onction sacrée sur sa tête, la versa sur celle de la reine Berthe & de ses deux fils.

Suivant M. de Voltaire, « le pape Etienne ne » s'en tint pas avec Pépin à cette cérémonie ; il » défendit aux François, sous peine d'excommu» nication, de se donner jamais des rois d'une

» autre

» autre race ». On ne pouvoit pas former un accord plus parfait entre la chaire & le trône. Pépin ne demeura pas en reste vis-à-vis d'un pape si indulgent, & qui osoit restreindre le droit illimité & imprescriptible d'une nation dont il imploroit la puissance. Ce pontife méprisa les hommes & abusa de leur crédulité & de leur ignorance, au point de publier cette fameuse lettre de Saint-Pierre, qui daigne prendre la plume & écrire du ciel à Pépin pour lui recommander les intérêts & la gloire de son successeur. Il étoit plus facile de se transporter en Italie avec une armée que de faire parvenir à Saint-Pierre la réponse à sa lettre; c'est aussi ce que fit le roi des François.

Après avoir inutilement employé la voie des négociations pour déterminer Astolphe à remettre à Etienne la puissance attachée à *l'exarcat*, Ravenne & d'autres villes d'Italie, il passa les monts, défit les Lombards, assiégea Pavie, où leur roi s'étoit retranché avec ses meilleures troupes, & le força d'acquiescer aux demandes qu'il lui avoit fait notifier.

Pépin commit une grande imprudence, s'il se hâta de retourner en France sans avoir vu réaliser les promesses du roi des Lombards; en confiant seulement à un abbé *Fulrade* le soin de les faire exécuter, il s'exposa à ramener son armée

au-delà des Alpes pour triompher une seconde fois de la résistance d'Astolphe. M. de Voltaire se refuse à croire que Pépin n'ait eu d'autre objet, dans ces deux marches si dispendieuses, que d'assurer à un pape ce qui forme sa puissance temporelle ; il révoque en doute cette prétendue donation dont on parle beaucoup sans en produire le titre, & qui au surplus ne seroit pas très-légitime ; car Pépin n'avoit pas plus le droit de donner à Etienne des villes d'Italie qu'Etienne n'avoit celui de donner la couronne de France à Pépin, & de défendre aux François de choisir un roi dans une autre race que celle de cet usurpateur.

Pépin, après avoir tant accordé à la reconnoissance qu'il devoit au saint-siège, reparut dans ses états ; & pour s'environner de toute la puissance du clergé & se fortifier de son appui, il convoqua un concile à Vernon-sur-Seine, qui fut composé de tous les prélats des Gaules ; on y arrêta qu'on tiendroit tous les ans deux synodes, l'un au printemps, devant le roi, l'autre en automne, en telle ville qu'il plairoit aux évêques.

Que de pages peuvent aujourd'hui être retranchées de notre histoire ! Qu'avons-nous besoin de connoître les règlemens relatifs aux monastères, à la hiérarchie ecclésiastique ? Si nous voulions

prouver que ces biens du clergé n'ont pas été regardés comme une propriété sacrée; qu'ils ont été considérés comme une propriété nationale bien long-temps avant qu'on eût prononcé ces mots qui ont offensé tant d'oreilles, nous citerions un des actes du concile de Leptines, où Carloman s'exprime en ces termes: « Pour subvenir » aux frais de la guerre, nous avons résolu, de » l'avis des serviteurs de Dieu & du peuple, de » retenir quelque temps une partie des biens de » l'église à cens, *pour l'entretien de notre armée*, » à condition que chaque année, par chaque fa- » mille d'esclave, on paiera à l'église ou au mo- » nastère un sou de redevance, & que ces biens » retourneront à l'église après la mort de celui » à qui ils auront été donnés, *à moins que la né-* » *cessité n'oblige de les donner à un autre*; mais » qu'en cela on ait toujours soin que l'église & » le monastère ne manquent pas du nécessaire ».

L'abbé Millot, qui rapporte ces paroles, observe que le pape Zacharie, loin de désapprouver ce concile, dont les canons se publioient au nom du prince, *écrivit une lettre de félicitation* à tous les évêques, abbés, ducs & comtes de l'empire François, sur leur zèle pour le rétablissement de la discipline. Il n'y a donc que l'ignorance ou la mauvaise foi qui puisse regarder comme une

innovation impie l'application que nous avons faite des biens du clergé (en lui laissant le nécessaire) aux besoins de l'état & à l'extinction de la dette nationale.

Velly prétend que sous Charles Martel, « les » bénéfices ecclésiastiques devinrent héréditaires; » qu'on les partageoit comme les autres biens de » familles; que dans certains inventaires on a vu » vendre les églises, les autels, les cloches, les » ornemens, les calices, les croix, les reliques; » que lorsqu'on marioit une fille on lui donnoit » pour dot une cure, dont elle affermoit la dîme » & le casuel. Il ajoute que des jurisconsultes re- » gardent cette libéralité de Charles envers les » gens de guerre comme la véritable époque des » dîmes inféodées ».

Que l'histoire de nos premiers siècles nous réconcilie donc avec celui qui passe sous nos yeux, & ne nous étonnons plus de ce que nous voyons, en le comparant avec ce que nos ancêtres ont exécuté.

Revenons à Pépin, qui, suivant Mably, « ne » se laissa point enivrer par la faveur inconstante » de sa nation. Il falloit, dit-il, ne pas effarou- » cher des esprits fiers & hardis que les dernières » révolutions avoient rendus inquiets & soup- » çonneux. Les seigneurs avoient acquis le plus

» grand empire dans leurs terres pendant la ré-
» gence des premiers maires du palais; & après
» avoir éprouvé différentes vexations de la part
» du gouvernement, ils étoient d'autant plus ja-
» loux de l'efpèce de liberté qu'ils avoient recou-
» vrée à la mort de Charles Martel, que com-
» mençant, à fon exemple, à donner des bénéfices
» & à fe faire des vaffaux, ils avoient attaché à
» leurs intérêts toute la petite nobleffe, que les
» malheurs du gouvernement avoient ruinée.
» Pépin s'écarta donc plus que jamais des prin-
» cipes defpotiques de fon père, pour gouverner
» avec la même modération que fon aïeul; il ne
» fongea qu'à fe rendre agréable à fa nation, &
» à la diftraire de fes divifions inteftines en l'oc-
» cupant au-dehors par de grandes entreprifes. Il
» convoqua fouvent les affemblées des évêques
» & des feigneurs, corrigea les abus qu'on lui
» permit de corriger, refpecta ceux que la no-
» bleffe chériffoit, appliqua en un mot plus de
» palliatifs que de vrais remèdes aux maux de
» l'état ».

On connoît mieux le caractère & le règne de Pépin dans ce peu de lignes que dans tout ce qu'en ont écrit nos hiftoriens.

Sous ce premier roi de la feconde race, la France parvint en Europe au plus haut degré de

splendeur. Son monarque étoit le protecteur du chef de l'église, de *Didier*, roi des Lombards. L'empereur d'Orient briguoit son alliance, & le combloit de présens. Toute l'Allemagne retentissoit de ses victoires & en frémissoit d'épouvante; le sang des Saxons, des Esclavons, répandu sur une terre si souvent témoin de leurs révoltes, ne leur rappeloit que des défaites. Narbonne, qui résista trois ans aux armes victorieuses de Pépin, fut enfin forcée de se soumettre à son empire. Un duc d'Aquitaine, se ressouvenant trop de l'indépendance qui avoit été accordée à Eude, lutta en vain contre le monarque des François; il fut réduit à fuir de caverne en caverne pour échapper à son vainqueur. Après avoir vu périr ses capitaines & *Remistain* son oncle, il reçut la mort de la main de ses soldats, fatigués d'une guerre trop malheureuse. Sa principauté finit avec lui; la Gascogne, soumise par la force des armes, vint se confondre dans la monarchie françoise, & n'en a plus été séparée.

A mesure que les papes se succédoient, ils se rangeoient sous la protection de Pépin. Etienne IV lui députa le trésorier de l'église romaine, *pour l'assurer de sa fidélité, & lui demander la continuation de ses bontés pour le saint-siège.* Lorsque cet ambassadeur arriva, il trouva la France en deuil;

elle venoit de perdre ſon roi : dix - huit ans s'étoient écoulés depuis qu'il avoit ceint ſon front du diadême. Peu de princes honorèrent plus que lui ce ſigne de la grandeur humaine ; il ne lui manqua qu'un droit plus légitime de le porter. On peut dire de lui qu'il conquit la couronne & le reſpect du peuple par ſon courage ; qu'il les conſerva par ſa prudence ; qu'il couvrit ſon injuſtice de qualités ſi éminentes qu'elle diſparut bientôt aux yeux de toute la nation. A-t-elle pu regretter Childéric & ſon fils, lorſqu'elle a vu Pépin occuper la place de l'un & Charlemagne ennoblir celle de l'autre ?

Si, au lieu de préſenter l'hiſtoire d'un grand peuple, nous faiſions l'hiſtoire des rois, nous n'aurions pas oublié ce trait de courage par lequel Pépin étonna toute ſa cour, & parut un géant aux regards de ceux qui rioient de ſa petite taille. Aſſiſtant un jour au combat d'un lion contre un taureau, « qui d'entre vous, demanda» t-il à ceux qui l'environnoient, oſeroit ſéparer » ces terribles animaux » ? il les voit tous pâlir à cette queſtion. Tout-à-coup il s'élance dans l'arêne, & met fin au combat en égorgeant le lion & en abattant la tête du taureau.

Une action de cette nature chez une nation guerrière & encore barbare imprimoit plus le

sentiment de la supériorité que les actes d'une haute prudence. Celui qui avoit le plus de courage aux yeux des Francs étoit jugé le seul digne de les commander ; & de ce moment nul d'entr'eux n'osa contester à Pépin qu'il ne les surpassât tous en intrépidité.

Que ceux qui nourrissent dans un cœur lâche & criminel l'affreux projet d'intervertir l'ordre de la succession au trône des François nous disent s'ils ont à offrir au peuple des vertus comparables à celles de ce héros. Quelle victoire ont-ils remportée ? par quel acte de bravoure ont-ils étonné la nation ? Qu'ils nous apprennent au moins quelles vertus publiques ou même privées leur ont concilié l'estime & le respect, qui forment les premiers degrés de l'usurpation. S'ils n'ont pour eux qu'une immoralité scandaleuse, qu'une intrigue obscure & timide, que des agitations ténébreuses, qu'une prodigalité sans faste, qu'une ruine déshonorante, qu'ils continuent de ramper dans le vice : le rang qu'ils occupent est encore trop élevé pour eux ; en feignant de vouloir s'abaisser, ils se sont rendu justice. Le peuple, loin de les relever, jouira de leur dégradation & de leur opprobre.

VIIIe DISCOURS.

RÈGNE de Charlemagne.

Nous allons entrer dans ce règne qui a jeté un si grand éclat sur la monarchie françoise, & auquel la nation dut l'avantage de recouvrer au moins une partie de cette noble existence qu'elle avoit perdue depuis plus de deux siècles.

Tant d'écrivains d'un mérite rare ont parlé de Charlemagne, qu'il est difficile d'en rien dire sans les répéter ou sans affoiblir ce qu'ils en ont écrit. Montesquieu, Voltaire, Mably se sont arrêtés avec complaisance sur un sujet si beau & si digne de l'histoire. Je réunirai leurs opinions dans ce discours, & on verra que Mably est celui qui l'a présenté sous le point de vue qui honore le plus le monarque & la monarchie.

« Pépin, dit l'auteur de l'Esprit des loix, se » sentant près de sa fin, convoqua les seigneurs » ecclésiastiques & laïcs à Saint-Denis. Il partagea » son royaume à ses deux fils, Charles & Car- » loman : nous n'avons pas les actes de cette » assemblée ; mais on trouve ce qui s'y passa dans

» l'auteur de l'ancienne collection historique &
» celui des annales de Metz ; & j'y vois deux
» choses en quelque façon contraires: qu'il fit ce
» partage du consentement des grands, & ensuite
» qu'il le fit par un droit paternel ».

Pourquoi donc ce partage, qui avoit pour lui le consentement des grands & le droit paternel, n'eut-il pas son exécution & fut-il changé au point que Charlemagne, qui devoit avoir l'Austrasie, eut la Neustrie, la Bourgogne & l'Aquitaine, & Carloman, l'Austrasie & toute la France germanique ? Ne seroit-ce pas par la raison que devant le droit paternel d'un roi tel que Pépin le consentement des grands n'étoit qu'obéissance, mais qu'il reprenoit toute sa force & faisoit seul la loi, lorsqu'il n'avoit plus pour opposition que la volonté d'une ombre? Appliquer des maximes générales à un gouvernement qui n'avoit point de constitution, c'est vouloir tracer une route invariable sur une mer orageuse.

Soit qu'il y eût une véritable inégalité dans ce second partage, soit qu'il ne fût pas réservé à la France d'offrir jamais l'image de deux de ses rois long-temps unis, quelle que fût l'étendue de leur domination & la force de leurs liens, les deux frères ne tardèrent pas à être divisés. Carloman avoit d'abord paru vouloir seconder son frère

dans son expédition contre les Gascons, que *Hunauld*, père de ce malheureux duc d'Aquitaine, avoit excités à la révolte; mais il ramena son armée, & laissa tomber sur lui seul tout le poids d'une guerre qui fut heureusement terminée par le prompt repentir des rebelles & la punition de ce vieux solitaire, qui étoit sorti de son cloître & rentré dans le monde pour y jouer le rôle d'un ambitieux téméraire. Charles, qui n'étoit encore que sévère dans la victoire, se contenta de le faire renfermer dans une prison où il avoit un motif de plus pour reprendre sa vie pénitente; mais il préféra, en s'évadant, de s'exposer à la mort qu'il trouva en Italie.

Celui qui renversa le trône des Lombards sembloit devoir en être l'appui. Charlemagne avoit épousé la fille de *Didier*, & le fils de ce roi étoit uni à la sœur du roi des François. Ce double nœud ne put tenir contre le cours des évènemens, & préserver le beau-frère & le gendre de l'opprobre qui menaçoit leur tête. Cette première femme de Charles, mal conformée, ne fit naître que des dégoûts dans le cœur de son mari; & ce prince si zélé pour la religion n'hésita pas à donner un grand exemple de divorce.

La mort prompte de Carloman fut pour Charlemagne ce qu'avoit été pour Pépin la retraite

de ſon frère; elle fit paſſer toute la France ſous ſa domination. Il avoit ſans doute acquis déjà une grande réputation de juſtice & de courage, puiſque les Auſtraſiens ne voulurent pas avoir d'autre roi que lui, quoique ſon frère eût laiſſé deux fils qui auroient dû ſe partager ſes états. La veuve de Carloman ne pouvant pas lutter contre le vœu de ſa nation, ne s'occupa qu'à garantir ſes enfans du ſort que l'ambition d'un heureux rival leur deſtinoit; elle ſe réfugia avec eux à la cour de Didier. Le roi des Lombards ne prévoyoit pas qu'en accueillant cette malheureuſe famille, & en prétendant la réintégrer dans ſes droits, il ſe préparoit à lui & aux ſiens une deſtinée ſemblable.

Charlemagne vit de loin la conjuration qui ſe formoit contre lui en Italie; mais le ſentiment de ſes forces la lui fit dédaigner: il voulut prouver aux Auſtraſiens qu'ils avoient choiſi un roi digne de les commander; il marcha contre les Saxons, que le bras des Pépins terraſſa tant de fois, & qui ſe relevoient toujours avec plus de fureur.

On a beſoin de ſe rappeler l'ignorance & la barbarie qui obſcurciſſoient le huitième ſiècle, pour pardonner à ce conquérant tout le ſang qu'il répandit, toutes les violences qu'il exerça pour ſoumettre à ſon joug un peuple qui ne vouloit

qu'être libre, & le contraindre d'abandonner le culte de ſes idoles en fléchiſſant le genou devant les autels du vrai Dieu.

Charlemagne fut élevé ſur le trône des Céſars moins par ſon ambition que par l'imprudence de Didier, qui menaçoit le pape Adrien de ſa vengeance, s'il ne ſe hâtoit de ſacrer les deux fils de Carloman ſous le titre de rois d'Auſtraſie. Il tenta toutes les voies de conciliation avant de ſe déterminer à paſſer les Alpes & de ſe faire jour à travers les obſtacles qu'on lui oppoſoit. Les puiſſances qui le bravoient diſparoiſſent devant lui; le roi des Lombards, qui a dédaigné de répondre à ſes demandes, va ſe renfermer honteuſement dans les murs de Pavie, envoie ſon fils à Véronne, en mettant ſous ſa garde cette famille qu'il a cru protéger : mais bientôt ce prince, plus lâche encore que ſon père, ne craint plus que pour ſes jours ou ſa liberré; il s'enfuit à Conſtantinople, & abandonne le dépôt qui lui a été confié. Les habitans de Véronne, découragés par cette déſertion, ouvrent leurs portes à Charlemagne, qui ſe fait livrer ſes neveux & leur mère. Ces princes furent ſi long-temps plongés dans l'oubli, que pluſieurs écrivains ont flétri la mémoire du monarque françois, en l'accuſant de ce crime trop commun ſous les rois de la première race. Il y a

cependant lieu de croire qu'il ne s'en rendit pas coupable, puisque des mémoires récens ont jeté des lumières sur l'existence de l'un de ces neveux, dont le pape Adrien récompensa les vertus religieuses par l'évêché de Nice.

Tandis que le roi des Lombards, à l'aide d'une forte garnison, prolonge la durée du siège de Pavie & recule le moment de sa dégradation, Charlemagne s'avance vers Rome, & y est reçu moins comme un triomphateur que comme un ange tutélaire. Le chef de l'église ne voit en lui que le bienfaiteur du saint-siège; il profite habilement des premiers transports d'un vainqueur comblé de témoignages de respect & d'amour, pour lui faire ratifier cette donation qu'il prétend tenir de la munificence de Pépin. Charlemagne entend la lecture de l'acte qu'on a rédigé, & y appose une marque qui atteste tout-à-la-fois sa générosité & son ignorance; celui qui possédoit de si vastes états, qui étaloit sa grandeur & son pouvoir sur cette contrée jadis si florissante par les arts, *ne savoit pas écrire;* malheureusement pour Didier il savoit vaincre. Le roi des Lombards, qui n'avoit pas osé sortir de Pavie & souffroit que son rival déployât l'exercice de la souveraineté en Italie, voyoit déjà la faim, les maladies, le désespoir pénétrer dans cette cité devenue sa prison. Effrayé

d'un danger qui croissoit de jour en jour, il se remit, avec sa femme, sa fille & ses trésors, à la discrétion du vainqueur, qui l'envoya en France achever de s'éteindre dans un monastère, distribua les trésors à ses soldats, & ne garda que la couronne de Lombardie. Charlemagne vit alors toutes les autorités fléchir devant la sienne; celle du pape même lui étoit subordonnée : peut-être avant de rentrer en France eût-il profité de l'ascendant que lui donnoit l'affection des peuples pour se faire décorer du titre d'empereur, qu'aucun roi des Lombards n'avoit osé prendre, si une nouvelle révolte des Saxons ne l'eût appelé au-delà du Rhin.

Comme ce prince s'agrandit aux yeux de la postérité, lorsqu'elle le contemple luttant contre des puissances placées à de pareilles distances, allant sans cesse de l'une à l'autre pour les punir de leur témérité ! que d'années ces infatigables Saxons ont ravies à la prospérité de la France ! A peine apprenoient-ils que leur redoutable ennemi avoit passé les monts, qu'oubliant leurs défaites & leurs sermens, ils s'abandonnoient à tous les excès de la vengeance.

Charlemagne venoit de les dompter une seconde fois, en les poussant jusqu'au-delà du Veser, lorsqu'il apprit que le fils de Didier, qui s'étoit

réfugié à Conſtantinople & y avoit été accueilli; travailloit à ſe faire placer ſur le trône de ſon père; que déjà il avoit entraîné dans ſon parti pluſieurs principaux ſeigneurs de la Lombardie, entr'autres un duc de Frioul. Charlemagne part à l'inſtant, traverſe les monts, en deſcend avec la rapidité d'un torrent, apparoît au milieu des conjurés, les conſterne d'effroi par ſa préſence; ce n'eſt plus un conquérant, c'eſt un juge ſévère qui ſe montre à eux. Le duc de Frioul, convaincu de trahiſon, paie de ſa tête ſon projet déloyal; ſes complices redoublent de ſoumiſſion, de proteſtations de fidélité, pour ſe garantir d'un pareil ſort. Charlemagne feint de les croire & leur pardonne.

M. de Voltaire, dans ſes *eſſais ſur les mœurs des nations*, préſente Charlemagne ſous des couleurs ſi ſombres, il accumule contre ſa mémoire tant de traits de cruauté, que nous croyons devoir à la vérité d'adoucir ce que l'amour de l'humanité a inſpiré d'injuſte à ſon zélé défenſeur. Il ne faut pas perdre de vue que les Saxons avoient déjà deux fois enfreint leurs traités & provoqué la vengeance de Charlemagne, lorſqu'ils l'attirèrent par leur parjure & leur rébellion dans leur contrée ſauvage. N'oſant s'expoſer au combat, ils le déſarmèrent en ſe préſentant à

lui,

lui, non comme des soldats, mais comme des hommes repentans frappés d'une lumière céleste, & dont le seul vœu étoit de recevoir le baptême. Le monarque françois, plus touché de cette conquête qu'il croyoit faire à la religion que de toutes celles qui avoient honoré ses armes, se hâta de profiter de ce zèle apparent, & se complut dans la multitude d'idolâtres qui venoient se purifier sous ses yeux. Pour cimenter la paix qu'il venoit d'accorder, il convoqua en Westphalie une assemblée générale ; tous les seigneurs saxons s'y rendirent, se soumirent à la perte de leurs biens, & même à l'esclavage, s'ils enfreignoient les ordonnances & leurs nouveaux sermens. Un seul seigneur, *Vitikind*, le plus ardent enthousiaste de la liberté de son pays, & par cette raison, le plus implacable ennemi de Charlemagne, ne parut pas à cette assemblée.

La grandeur du monarque y reçut un nouvel éclat. Une multitude de gouverneurs maures, établis en Espagne depuis que les Sarrasins y avoient détruit l'empire des Visigoths, s'étoient rendus indépendans. Un d'entr'eux, fixé à Sarragosse, où sa domination étoit plus étendue, les menaçoit de les subjuguer ; au lieu de se réunir pour accabler l'ennemi commun, ils vinrent implorer la

protection de Charlemagne, & lui jurèrent fidélité & ſoumiſſion.

Charlemagne enviſagea l'expédition que ces princes lui propoſèrent ſous un aſpect noble & religieux ; il aſſemble ſes troupes, paſſe les Pyrénées, aſſiège Pampelune dont il fait abattre les murailles, s'empare de Sarragoſſe, & affranchit les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Sarraſins.

Après avoir ainſi donné la loi en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, ce monarque vient jouir de toute ſa gloire au ſein de la France, qui ſemble être en paix tandis que ſon roi eſt toujours en guerre ; & en effet, jamais règne ne fut plus calme pour la monarchie & plus agité pour le monarque que celui de Charlemagne.

Ce Vitikind, qui comptoit la liberté de ſon pays pour tout & la vie de ſes habitans pour rien, reparut au milieu des Saxons, les excita à revenir à l'indépendance & à ſe venger de leur oppreſſeur. Animés par les diſcours de ce chef infatigable, ils oublient leurs ſermens, s'aveuglent ſur les dangers qu'ils courent, ne veulent que jouir du plaiſir qu'ils trouvent dans la férocité ; ils s'avancent juſqu'au Rhin, ravagent les villages, pillent les égliſes, brûlent les monaſtères, profanent les vierges conſacrées à Dieu ; ils paſſent

au fil de l'épée tout ce qui se rencontre sur leur passage, sans distinction d'âge & de sexe.

Voilà les parjures, les lâches hypocrites, les vils exterminateurs sur lesquels Charles appesantit enfin un bras vengeur. On ne peut, sans injustice, l'accuser d'avoir été cruel, impitoyable, lorsqu'on se rappelle que ce ne fut qu'à la sixième révolte, & après que ses généraux eurent perdu une grande bataille dans laquelle une armée de François fut entièrement détruite, qu'il exerça ce grand acte de sévérité, que nous sommes loin de vouloir justifier; il fit trancher la tête à quatre mille Saxons qui lui furent livrés par leurs compatriotes, comme les instigateurs & les auteurs de tous les crimes dont leur nation s'étoit souillée.

Du nombre de ces coupables ne fut pas Vitikind, qu'il étoit plus aisé de vaincre que de dompter. Charles, étonné de son grand courage, & prévoyant qu'il feroit exterminer jusqu'au dernier de sa nation avant de rendre les armes, essaya d'adoucir ce caractère farouche: il traita particulièrement avec lui, lui offrit un généreux pardon, & même des ôtages pour sûreté de sa parole. Un procédé si noble de la part d'un conquérant auquel rien ne résistoit toucha Vitikind; il se rendit à une assemblée générale, se présenta avec dignité devant le monarque françois, qui l'accueillit, &

triompha de ſes préjugés au point de lui faire embraſſer la religion chrétienne. Quelques auteurs ont prétendu qu'il eſt le chef de la famille qui a vengé celle de Clovis & ſuccédé à celle de Pépin; mais peu importe la véritable origine de nos rois ; nous ne devons attacher de prix qu'à leurs vertus.

C'eſt dans l'hiſtoire même de Charlemagne qu'il faut lire, ſi on veut les connoître, toutes les rébellions qu'il eut à appaiſer en Allemagne, toutes les intrigues qu'il eut à déjouer en Italie, tous les périls dont il eut à ſe défendre au ſein de la victoire. Il falloit que ce prince fût doué de forces plus qu'humaines pour ſuffire à toutes ſes marches, pour faire tête à tous ſes ennemis, pour ramener à l'obéiſſance tous les tributaires, tous les grands vaſſaux de l'empire. On lui reproche d'avoir été ſévère ; mais devoit-il laiſſer impuni un comte Haſtrade convaincu d'avoir tramé un complot contre ſes jours ? Le monarque parut clément en ne condamnant le chef des conjurés qu'à la privation de la lumière, & ſes complices à l'exil. N'uſa-t-il pas d'indulgence, en commuant la peine de mort prononcée par un parlement contre ce duc de Bavière, toujours ſoumis en apparence & toujours parjure ; qui, dans le moment où il livroit ſon fils en ôtage à Charlemagne pour

garant de sa fidélité, suscitoit contre lui les Huns, dont la férocité ne le cédoit pas à celle des Saxons ?

M. de Voltaire, après avoir dit que Charles, pour mieux s'assurer du pays, transporta environ dix mille familles saxones en Flandre, en France & dans Rome, ajoute *que l'excès du despotisme étoit de contraindre ainsi des hommes à quitter le lieu de leur naissance.* L'excès de la mauvaise foi conduit à des mesures de sûreté dont on n'use pas à l'égard des peuples qui respectent leurs traités & leurs sermens. Nous avons vu les Romains transporter les Francs loin de leur patrie pour les affoiblir. Ce moyen, tout tyrannique qu'il soit, est encore plus conforme aux loix de l'humanité que ces destructions sanglantes qui ont fait disparoître des peuples entiers de dessus la terre.

Charles avoit des fils ; sa tendresse les éleva de son vivant au rang des rois. Ce fut à Rome, le séjour de sa grandeur, qu'il fit couronner l'un d'eux roi de Lombardie, l'autre, à peine sorti du berceau, roi d'Aquitaine.

Peut-être montra-t-il pour ces deux princes & pour celui qu'il avoit créé duc du Maine une prédilection trop marquée ; mais l'aîné de ses fils ne prouva-t-il pas qu'il étoit indigne de ses bontés, par ce projet horrible d'éteindre son

reſſentiment & ſa jalouſie dans le ſang de ſon père & de ſes trois frères ?

Cet attentat auroit plongé la France dans le deuil ; il fut heureuſement prévenu. Charles, qui ſoumettoit ſes vengeances à l'ordre de la juſtice, manifeſta encore dans cette occaſion ſa clémence, en adouciſſant le jugement rendu contre pluſieurs complices. Le fils dénaturé ne perdit que ſa liberté & l'eſpoir des grandeurs que lui donnoit ſa naiſſance.

Cependant ce monarque, dont la domination couvroit preſque l'Europe entière, n'avoit point encore ce titre d'empereur, qui, ſans agrandir ſa puiſſance, devoit lui donner un nouveau luſtre. Il en étoit vraiment digne, puiſqu'il refuſa long-temps de le prendre, malgré les proclamations des Romains, malgré les inſtances de la nobleſſe & du pape Léon, qui dut à la juſtice de Charles le triomphe éclatant de l'innocence.

Tous les auteurs s'accordent à dire qu'il fallut uſer de ſurpriſe pour placer ſur ſa tête la couronne impériale.

L'année qui commençoit le neuvième ſiècle fut l'époque mémorable du renouvellement du titre d'empereur d'Occident, qui s'étoit éteint avec Auguſtule. Charles étoit en Italie. « Aux fêtes de » Noël, on fit à Rome, dit Velly, de grands

» préparatifs pour les célébrer avec magnificence.
» Le roi d'Italie s'y rendit, accompagné des officiers de l'armée, qui venoient de soumettre les rebelles du duché de Bénevent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre, pour y assister, l'habillement des patrices : il ne voulut pas refuser cette légère satisfaction aux Romains.

» Tout Rome, en le voyant entrer dans l'église, se répandit en acclamations ; il s'approcha de l'autel, & se mit à genoux ; il s'inclinoit pour adorer, lorsque le pape, qui alloit célébrer la messe, lui mit une couronne sur la tête. Tout le peuple en même-temps s'écria : *vive Charles, toujours auguste, grand & pacifique empereur des Romains, couronné de Dieu ; qu'il soit à jamais victorieux*. Aussi-tôt *Léon* se prosterna, & fut le premier à lui rendre les hommages qu'un sujet doit à son souverain.

» On ne peut, continue le même auteur, exprimer quelle fut la surprise de Charles lorsqu'il se vit proclamer & saluer empereur ; elle alla, si l'on en croit les auteurs de ce temps, jusqu'à une espèce de colère. Il protesta hautement que s'il avoit été instruit de ce qui devoit se passer, il ne se seroit pas rendu ce jour-là à l'église, quoique ce fût une fête très-solemnelle ».

Charlemagne, élevé au titre d'empereur par le droit le plus glorieux & le plus légitime, le vœu du peuple, lui marqua sa reconnoissance en passant une partie de cette année à Rome, & en l'employant à donner de sages règlemens. On sera moins étonné des riches présens qu'il offrit alors aux églises, si l'on se rappelle qu'un de ses généraux, qui avoit pénétré jusques dans la capitale des Huns, s'empara de tous les trésors que cette nation avoit accumulés depuis plus de deux siècles, au retour de ses expéditions guerrières.

Il faut que la cour de Rome ait de grandes ressources pour faire illusion aux hommes, puisqu'elle est parvenue à mettre en doute si, du temps de Charlemagne, c'étoit elle qui dominoit l'empereur, ou si c'étoit l'empereur qui la dominoit. Les lettres de Léon à ce prince, lorsqu'il n'étoit encore que roi d'Italie; le jugement qu'il prononce du haut de son tribunal, par lequel il absout ce pape accusé; les officiers qu'il envoie même dans *l'état ecclésiastique* pour y rendre la justice & y faire exécuter ses ordonnances; tous ces actes, datés à Rome de l'année du consulat & de l'empire de Charlemagne, ne démontrent-ils pas jusqu'à l'évidence qu'il avoit sur le pape toute la souveraineté temporelle, & que ce premier des évêques n'avoit d'autre puissance que celle

que lui conféroit la religion, dont il étoit l'organe révéré ?

Tout autre que Charlemagne eût été accablé du poids de sa puissance, de ses dignités & des travaux auxquels il se livroit. Il trouvoit le temps de vaincre en personne, de se transporter d'un royaume dans un autre, de diriger ses généraux, de donner des loix à un grand empire, de rendre la justice à tous ceux qui se présentoient, & de veiller aux soins domestiques. « Il mit, dit Montesquieu, une règle admirable dans sa dépense ; » il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec » économie. On voit dans ses capitulaires la » source pure & sacrée d'où il tira ses richesses ; » je ne dirai qu'un mot : il ordonnoit qu'on vendît les œufs de ses basses-cours & les herbes » inutiles de ses jardins, & il avoit distribué à » ses peuples toutes les richesses des Lombards » & les immenses trésors de ces Huns qui avoient » dépouillé l'univers ».

Par quelle étrange contradiction de l'esprit humain ce prince, qui s'étoit montré supérieur au titre d'empereur d'Occident, & n'en avoit reçu la couronne qu'avec peine, put-il se laisser aller au projet de réunir sur sa tête celle de l'empire d'Orient, en recevant la main criminelle de cette *Irène* qui monta sur le trône de Constantinople

par le meurtre de son fils? Une alliance aussi honteuse eût obscurci la gloire de Charlemagne; heureusement pour lui, tandis que ses ambassadeurs s'occupoient de la réunion de ces deux couronnes impériales, *Nicéphore* faisoit évanouir leur mission en renversant de son trône cette mère coupable, qui perdit en un jour le fruit de ses forfaits; elle dut sans doute s'estimer heureuse qu'on ne fût pas aussi cruel à son égard qu'elle l'avoit été envers son fils, & qu'en l'exilant dans l'île de Lesbos, on lui laissât les yeux pour pleurer sur ses crimes.

Charlemagne, qui n'avoit pu concevoir d'amour pour Irène, fut dédommagé de l'échec que venoit d'éprouver son ambition par une solemnelle ambassade que lui envoya Nicéphore pour solliciter son alliance. Le monarque françois, dont les goûts étoient si modestes & le costume si simple, affecta dans cette circonstance la représentation la plus auguste : il étala une pompe qui déconcerta l'orgueil asiatique. L'empereur étoit alors en Alsace, dans son palais de Seltz. « On fit » passer, dit Velly, les ambassadeurs par quatre » grandes salles magnifiquement parées, où l'on » avoit distribué les officiers de la maison du roi, » tous richement vêtus, tous dans une conte- » nance respectueuse devant celui des seigneurs

» qui les commandoit. Dès la première, où étoit » le connétable, assis sur une espèce de trône, » les envoyés se mirent en devoir de se prosterner; on les en empêcha, en leur représentant » que ce n'étoit qu'un officier de la couronne. » Leur erreur fut la même dans la seconde salle, » où ils trouvèrent le comte du Palais avec une » cour encore plus brillante; la troisième, où étoit » le maître de la table du roi, & la quatrième, » où présidoit le grand-chambellan, en redoublant leur incertitude, donnèrent lieu à de » nouvelles méprises, le degré de magnificence » augmentant à proportion du nombre des salles. » Enfin, deux seigneurs vinrent les prendre, & » les introduisirent dans l'appartement de l'empereur. Le monarque, tout éclatant d'or & de » pierreries, étoit debout au milieu des rois ses » enfans, des princesses ses filles, & d'un grand » nombre de ducs & de prélats avec lesquels il » s'entretenoit familièrement; il avoit la main » appuyée sur l'épaule de l'évêque *Hetton*, pour » lequel il affecta d'autant plus de considération » qu'il avoit essuyé plus de mépris dans son » ambassade à la cour de Constantinople. Les » ambassadeurs, saisis de crainte, se prosternèrent » à ses pieds; il s'apperçut de leur embarras, les » releva avec bonté, en leur disant qu'*Hetton*

» leur pardonnoit, & que lui-même, à la prière
» du prélat, il vouloit bien oublier ce qui s'étoit
» passé ».

J'ai cru devoir placer ici cette description, parce qu'elle prouve que dix siècles avant le nôtre la nation sentoit qu'elle s'agrandissoit elle-même aux yeux des autres peuples, par la majesté qui environnoit le prince auquel elle a confié l'exercice du pouvoir suprême. Cette opinion, qui a quelque chose d'auguste, peut être dédaignée par une philosophie envieuse ; mais elle ressemble beaucoup à celle du cinique Diogène, & n'est pas même soutenue comme la sienne par l'exemple.

La négociation entamée par les ambassadeurs de Constantinople ne souffrit aucune difficulté. Le traité portoit, entr'autres dispositions, que Charlemagne & Nicéphore auroient également le nom d'*auguste ;* que le premier prendroit le titre d'empereur d'Occident, le second celui d'empereur d'Orient. On fixa ensuite les limites des deux empires. Il résulte de ce traité, que Charlemagne fut bien légalement empereur, puisqu'il eut en sa faveur, non-seulement le suffrage du peuple qui disposoit sous les Césars de la couronne impériale, mais encore l'acquiescement du successeur de Constantin.

C'eſt aſſez nous arrêter ſur le prince guerrier; nous l'avons vu dompter les Saxons, diſſiper les projets de l'héritier du roi des Lombards, ſoumettre les princes d'Italie, ſe venger de la perfidie du duc de Bavière en le dépouillant de ſes états qu'il réunit à la France, donner des loix à l'Eſpagne, porter la terreur en Hongrie; nous allons l'enviſager ſous un aſpect plus digne de notre admiration.

Monteſquieu eſt le premier qui ait préſenté Charlemagne dans l'attitude qui lui convient. En liſant ce chapitre de l'*eſprit des loix* où il eſt deſſiné à grands traits, on imagine voir une divinité ſortie du cerveau de Jupiter.

Mably eſt entré dans plus de détails; mais la manière de l'un eſt celle du génie, la manière de l'autre eſt celle de la raiſon. Rapprochons-les, & nous nous convaincrons que Mably n'a fait que prouver ce qu'avoit indiqué Monteſquieu avec une préciſion merveilleuſe. «Charlemagne, dit cet » émule de Tacite, ſongea à tenir le pouvoir de » la nobleſſe dans ſes limites, & à empêcher l'op» preſſion du clergé & des hommes libres. Il mit » un tel tempérament dans les ordres de l'état » qu'ils furent contrebalancés, & qu'il reſta le » maître. Tout fut uni par la force de ſon » génie; il mena continuellement la nobleſſe

» d'expédition en expédition ; il ne lui laiſſa pas
» le temps de former des deſſeins, & l'occupa
» toute entière à ſuivre les ſiens. L'empire ſe
» maintint par la grandeur du chef ; le prince
» étoit grand, l'homme l'étoit davantage. Les
» rois ſes enfans furent ſes premiers ſujets, les
» inſtrumens de ſon pouvoir & les modèles de
» l'obéiſſance. Il fit d'admirables règlemens ; il fit
» plus : il les fit exécuter. Son génie ſe répandit
» ſur toutes les parties de l'empire. On voit dans
» les loix de ce prince un eſprit de prévoyance
» qui comprend tout, & une certaine force qui
» entraîne tout. Les prétextes pour éluder les
» devoirs furent ôtés, les négligences corrigées,
» les abus réformés ou prévenus. Il ſavoit punir,
» il ſavoit mieux pardonner. Vaſte dans ſes deſ-
» ſeins, ſimple dans l'exécution, perſonne n'eut
» à un plus haut degré l'art de faire de plus
» grandes choſes avec facilité, & les difficiles avec
» promptitude. Il parcouroit ſans ceſſe ſon vaſte
» empire, portant la main par-tout où il alloit
» tomber ; les affaires renaiſſoient de toutes parts ;
» il les finiſſoit de toutes parts. Jamais prince
» ne ſut mieux braver les dangers, jamais prince
» ne ſut mieux les éviter ; il ſe joua de tous les
» périls, & particulièrement de ceux qu'éprou-
» vent preſque toujours les grands conquérans ;

» je veux dire les conspirations. Ce prince prodigieux étoit extrêmement modéré, son caractère étoit doux, ses manières simples; il aimoit à vivre avec les gens de sa cour. Il fut peut-être trop sensible aux plaisirs des femmes; mais ce prince, qui gouverna toujours par lui-même, & qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses ».

Dans ce portrait, comparable à tout ce que l'antiquité nous a transmis de plus imposant, on voit bien ce qu'étoit le monarque, mais on ne voit pas assez ce qu'étoit la nation sous son règne. C'est à cette partie que Mably s'est particulièrement attaché. Il observe très-judicieusement « que les François étoient perdus, si Charlemagne eût eu moins de vertu que de génie; les peuples, opprimés par les seigneurs ecclésiastiques & laïcs, les détestoient également. Le clergé, dont les mœurs scandalisoient tout le royaume, auroit voulu écrâser la noblesse, qui n'étoit riche que de ses dépouilles; & la noblesse, pour se débarrasser des plaintes injurieuses des évêques & des moines, vouloit achever de les ruiner. Les révolutions qui avoient fait oublier les loix n'avoient pas même établi des coutumes fixes & uniformes.

» Charlemagne n'avoit qu'à ne pas s'opposer

» au cours des évènemens que devoient produire
» les vices des François, la nation alloit se trou-
» ver asservie au gouvernement le plus arbitraire;
» ç'eût été un jeu pour un génie aussi grand &
» aussi fécond que le sien, que de tourner à son
» profit les divisions de ses sujets, d'humilier les
» différens ordres de l'état les uns par les autres,
» & d'élever la prérogative royale sur la ruine
» commune de leurs privilèges».

Qui oseroit assurer qu'en suivant une route aussi facile Charlemagne eût été plus puissant qu'il ne le fut? En donnant à son autorité pour base le vœu de son peuple & les loix que ce peuple auroit consenties, il étoit bien plus certain de faire respecter sa justice.

« Cependant il apprit aux François, continue
» l'abbé de Mably, à obéir aux loix en les ren-
» dant eux-mêmes leurs propres législateurs. Pé-
» pin avoit commencé la réforme, en se faisant
» une règle de convoquer, tous les ans au mois
» de mai, les évêques, les abbés & les chefs de
» la noblesse, pour conférer sur la situation &
» les besoins de l'état. Charlemagne perfectionna
» cet établissement : il voulut que les assemblées
» fussent convoquées deux fois l'an, au commen-
» cement de l'été & à la fin de l'automne. La
» première loi qu'on publia fut de s'y rendre

» avec

» avec exactitude. Ce prince ne crut pas qu'il » suffît d'y appeler les grands. Quelqu'humilié » que fût le peuple depuis l'établissement des sei» gneuries & d'une noblesse héréditaire, il en » connoissoit les droits imprescriptibles. Ce ne » fut point seulement par esprit de justice qu'il » fit tous ses efforts pour lui faire restituer une » partie de sa première dignité; il savoit encore » que c'étoit le seul moyen de l'intéresser au » bien public. En rapprochant la noblesse & le » clergé du prince, il les prépara sans effort à » renoncer à la tyrannie qu'ils affectoient, & qui » faisoit le malheur du royaume. Enfin, Charle» magne fut assez heureux pour qu'ils consen» tissent à laisser entrer le peuple dans le champ » de Mars, qui par-là redevint véritablement » l'assemblée de la nation.

» Il fut réglé que chaque comté députeroit » au champ de Mars douze représentans choisis » dans la classe des rachinbourgs, ou, à leur dé» faut, parmi les citoyens les plus notables de la » cité, & que les avoués des églises, qui n'étoient » alors que des hommes du peuple, les accompa» gneroient ».

C'est par ce règlement que Charlemagne s'est acquis un droit éternel à la reconnoissance de la nation. Qu'importoit au peuple qu'il rendît les

Saxons tributaires ou qu'il les domptât ? Que faiſoit à ſon bonheur cette couronne impériale qui paroit la tête de ſon prince, & tous ſes triomphes en Italie, en Eſpagne, en Hongrie ? L'armée ſeule pouvoit y gagner quelques largeſſes ; le peuple reſtoit toujours nul dans l'état. Charles le tira du néant, l'arracha à cette mort civile où il étoit plongé ; c'eſt vraiment de lui que l'on peut dire qu'il rendit une nation à la vie. Ce bienfait paroît encore plus touchant lorſqu'on en ſuit les détails dans Hincmar. Cet écrivain nous apprend que, pendant que les trois ordres étoient à régler les affaires du royaume pour l'année courante, le monarque, par reſpect pour la liberté publique, n'aſſiſtoit pas à leurs délibérations. Se tenant hors de l'enceinte des aſſemblées, il recevoit les préſens qu'on lui apportoit, ſaluoit les grands, converſoit avec ceux qu'il voyoit rarement, témoignoit de la bonne volonté aux vieillards, étoit gai & enjoué avec les jeunes gens. Il ne ſe rendoit à l'aſſemblée que lorſqu'il y étoit appelé ; c'étoit toujours pour y ſervir de médiateur lorſque les conteſtations étoit trop animées, ou pour donner ſon conſentement aux arrêtés. Alors, il propoſoit quelquefois lui-même ce qu'il croyoit le plus avantageux à l'état ; & avant de ſe ſéparer, on rédigeoit ces loix connues ſous le nom de

capitulaires, qui, soit qu'elles fussent l'ouvrage de la nation, soit qu'elle les eût simplement adoptées, conservèrent l'usage d'être publiées sous le nom du prince, qui y prend le titre de législateur suprême.

Il ne faut pas cependant croire que cette assemblée populaire connût toutes les opérations projetées; qu'on lui confiât d'avance les plans de campagne ; qu'on soumît à sa discussion les expéditions militaires, les moyens d'attaque, les ressources, en cas d'échecs ; qu'on lui exposât les sujets de crainte ou d'espérance ; ç'eût été mettre l'Europe dans sa confidence.

« L'assemblée publique, dit Hincmar, étoit » précédée de celle qui se tenoit à la fin de » l'automne, après que la campagne étoit finie, » & à laquelle on n'admettoit que les seigneurs » les plus expérimentés dans les affaires. On y » régloit les gratifications qui devoient se distri- » buer; on préparoit les matières qui devoient » faire l'objet des délibérations dans l'assemblée » suivante; on y discutoit les intérêts du royaume » relativement aux puissances voisines; on re- » voyoit les traités; on examinoit avec attention » s'il étoit à-propos de les renouveler. Delà on » passoit à l'examen de l'intérieur de l'état ; on » recherchoit la cause des abus présens ; on

» travailloit à prévenir les maux dont on pou-
» voit être menacé. Jamais le public n'étoit inf-
» truit des vues, des débats, des projets ni des
» réfolutions de cette affemblée. Un fecret invio-
» lable empêchoit que les étrangers ne puffent
» fe précautionner contre les entreprifes dont ils
» étoient menacés, & que dans l'intérieur même
» du royaume des efprits jaloux ou inquiets
» s'oppofaffent par leurs intrigues au bien pu-
» blic.

» C'étoit l'affemblée générale de mai fuivant,
» compofée des évêques, des abbés, des comtes,
» des feigneurs & des députés du peuple, qui re-
» cueilloit le fruit de cette première affemblée ».

On conçoit alors comment la sûreté & les fecrets de l'état n'étoient pas compromis; comment, d'après cette règle, le bien général pouvoit s'opérer tranquillement; comment la liberté des opinions n'étoit pas contrariée par des fpectateurs bruyans qui ofent troubler les délibérations & dégradent la repréfentation nationale. Sans doute il ne fe mêloit pas aux grandes affemblées des étrangers, des factieux, des mercenaires payés pour applaudir les motions exagérées, les fyftêmes abfurdes, & couvrir de leurs murmures la raifon, la prudence qui s'énonçoient avec calme & une intention toujours pure.

Que d'avantages résultèrent pour le peuple de ces assemblées où il avoit ses représentans pour défenseurs & le monarque pour appui ! On restreignit les charges, les travaux que les seigneurs exigeoient des hommes de leurs terres ; on soumit les coutumes particulières à l'autorité des loix. Charlemagne, en renonçant lui-même à tous les droits établis par la tyrannie des maires, obligea, par son exemple, les seigneurs à faire le sacrifice de leurs exactions honteuses. Si l'on n'osa pas anéantir tous les péages, les douanes que la force avoit établis, on y mit de l'ordre ; on fut libre de faire prendre à ses denrées la route qu'on voulut ; & le particulier qui ne les transportoit pas pour les vendre ne fut sujet à aucune taxe.

L'iniquité des comtes, des seigneurs & des autres magistrats subalternes dans l'administration de la justice étoit devenue un fléau d'autant plus redoutable pour les peuples, que leur tyrannie s'exerçoit à l'ombre & par le secours des loix. Soit qu'ils refusassent de juger ou jugeassent mal, les opprimés étoient obligés de souffrir ces injustices ; il étoit trop difficile & trop dispendieux de se pourvoir en déni de justice, ou en cassation pardevant le tribunal du prince. Sous Charlemagne, la conduite des juges fut éclairée ; ils furent obligés d'obéir aux loix, dont ils ne furent plus

que les organes. Cette cour suprême du roi, où il étoit avant lui presqu'impossible de parvenir, fut à-la-fois présente dans chaque province, & la foiblesse du peuple y trouva un asyle toujours ouvert contre la puissance des grands.

Tandis que les envoyés royaux rétablissoient ou maintenoient l'ordre dans les tribunaux subalternes, Charlemagne s'honoroit autant de la qualité de premier juge de sa nation que de celle de général. Quelque nombreuses & importantes que fussent ses occupations, on ne portoit point d'affaires difficiles à sa cour qu'il n'en prît connoissance par lui-même. Ce n'étoit que les procès ordinaires & d'une discussion aisée qu'il abandonnoit aux deux tribunaux établis sous sa présidence, l'un pour juger les affaires des ecclésiastiques, & l'autre celles des laïcs.

Si tous ces faits, avancés par Mably, n'étoient pas appuyés du témoignage d'écrivains contemporains & dignes de foi, on se refuseroit à les croire, tant il est difficile de les concilier avec cinq voyages faits à Rome, & avec toutes ces expéditions militaires où Charlemagne combattit en personne.

M. de Boullainvilliers, dans son ouvrage sur les états-généraux du royaume, donne un détail assez exact des assemblées tenues sous ce monarque.

Il indique les lieux où elles furent convoquées, & rappelle les objets soumis à leurs délibérations. Suivant cet auteur, il y avoit deux parlemens dans l'année, l'un qu'il nomme le *parlement d'hiver*, l'autre le *parlement général*.

Worms, Mayence, Aix-la-Chapelle, Ratisbonne, les sources de la Lippe, furent souvent témoins de ces augustes séances, où les plus grands intérêts se discutoient; où des légats du pape Adrien venoient solliciter des secours contre Didier, & préparoient cette révolution si funeste aux Lombards; où *Tassillon*, duc de Bavière, cousin-germain & beau-frère de Charlemagne, comparoissoit humblement, & entendoit prononcer son arrêt de mort; où un évêque d'Urgel venoit rétracter publiquement ses erreurs; d'où émanoit le jugement qui condamnoit Pépin *le bossu* à perdre la tête pour avoir conspiré contre la vie de son père.

Heureusement pour ces illustres accusés, la nation n'avoit point retiré à son monarque le plus bel attribut de la royauté, celui de faire grace. Nous avons vu que Tassillon fut seulement destitué & renfermé dans un monastère; que le parricide Pépin ne perdit que la liberté, & que ses complices furent pour la plupart envoyés en exil.

En citant Boullainvilliers, nous sommes bien

éloignés d'adopter ses erreurs ; jamais l'orgueil n'écarta plus un écrivain de la vérité que ce célèbre champion de la noblesse. Il se fit de l'érudition un instrument perfide contre tout ce qui n'avoit pas une généalogie aussi étendue que la sienne. Il met hardiment en principe que sous Charlemagne *on ne comptoit pas de tiers-état*, « puisque, dit-il, le peuple étoit esclave, ou, si » l'on trouve ce terme trop dur, puisqu'il étoit » condamné à une espèce de servitude qui l'at- » tachoit à la terre ou au labourage : *servi ad-* » *scripti glebæ*. Ainsi, jusqu'à ce que le peuple » soit parvenu à la liberté, au droit de se posséder lui-même & d'avoir des biens propres, il » ne faut pas s'étonner qu'il n'ait tenu aucun » rang dans l'état, ni par conséquent dans les » parlemens ou assemblées, non pas même dans » les acclamations de la troupe que Hincmar » nomme *la multitude* ».

On ne peut pas être d'une vanité plus insultante pour le peuple & d'une mauvaise foi plus coupable. Quoi ! ces Francs qui venoient aux assemblées du champ de Mars, sous Clovis & sous le règne de ses enfans, ne furent par la suite que *des esclaves attachés à la glèbe ?* Les ingénus, ceux qui possédoient leur propriété en franchise, n'avoient pas même l'honneur d'être compris dans

la multitude? Les hommes qui alloient à la guerre à leurs frais comme ſoldats, parce qu'ils poſſédoient un ou deux manoirs; ceux qui étoient aſſeſſeurs des comtes, des ducs, n'étoient pas plus dans l'état que ces eſclaves achetés pour cultiver la terre ?

Comment M. de Boullainvilliers auroit-il donc expliqué le capitulaire de l'année 819, par lequel il eſt dit: « que la volonté de l'empereur » eſt que chaque comte amène à l'aſſemblée douze » aſſeſſeurs du comté, ou, s'ils ne s'y trouvent » pas, qu'ils ſoient remplacés par un nombre égal » de notables ou de gens bien famés » ? Auroit-il traduit les mots *de melioribus hominibus illius comitatûs* par ceux-ci : *les hommes les plus anciens en nobleſſe de ce comté?* Convenons donc de bonne foi que Hincmar a parlé des trois ordres; que par le mot *multitude*, il a entendu les hommes qui n'étoient pas aggrégés à la nobleſſe & au clergé; que ſous Charlemagne, ils ſe réuniſſoient pour délibérer de concert, lorſqu'un ciel ſerein permettoit à l'aſſemblée de ſe tenir en *plein air*, & qu'elle ſe diviſoit en trois chambres, lorſque le temps l'obligeoit de ſe réfugier ſous des tentes ou d'entrer dans le palais pour s'y mettre à l'abri.

C'eſt dans les capitulaires même qu'il faut ſuivre toutes les bonnes intentions de Charlemagne. Si

l'on n'y voit pas toujours le législateur éclairé; on y reconnoît toujours l'ami de la justice & le protecteur du foible. Ses différens séjours en Italie lui avoient fait connoître combien sa nation étoit encore barbare; il s'efforça de la tirer de l'ignorance où elle étoit plongée. Nous voyons dans un des historiens de sa vie, qu'à son retour de Rome, il ramena avec lui des maîtres de grammaire, d'arithmétique; qu'il les dispersa dans toute la France pour y former des écoles; qu'il s'attacha le célèbre *Alcuin*, pour apprendre de lui la rhétorique, la dialectique & l'astronomie.

Tout intéresse dans la vie de ce grand prince; on se plaît à lui voir donner des leçons au roi d'Aquitaine, qu'il fait venir pour lui demander compte de sa conduite & de son administration. Dans ces entretiens importans, il remonte à la dignité & de père & d'empereur; il reproche à son fils ses emprunts, ses dissipations; il ne lui dissimule pas que les *prodigalités des rois sont la ruine des peuples*. Ces avis ne sont pas stériles; bientôt il a le bonheur d'apprendre que Louis, par une sage administration, défraie non-seulement sa maison avec ses revenus, mais paie encore la solde de ses troupes, & qu'il est parvenu à affranchir les habitans des campagnes du droit *de fourrage*. Alors, le père qui avoit donné des leçons

à son fils en reçoit une de lui ; il imite son exemple ; la paie de ses soldats est prise aussi sur les revenus de l'empereur.

On est si accoutumé aux succès de Charlemagne, qu'on n'est plus étonné de le voir dissiper les préparatifs menaçans de *Godefroy*, qui régnoit en Danemarck sur *ces hommes du nord* devenus depuis si redoutables à la France, & qui, après avoir abandonné leur climat glacé, vinrent s'établir dans une de nos provinces à laquelle ils ont donné si long-temps leur nom. On se sent plus disposé à contempler le monarque françois dans son intérieur qu'à le suivre au milieu de ses victoires ; ses mœurs sont si douces, ses occupations si respectacles, ses économies si précieuses, ses exercices si salutaires ! il semble qu'on se repose du héros sur l'homme. On l'observe dans son magnifique palais d'Aix-la-Chapelle, écoutant les plaintes qu'on lui porte, surveillant la justice, se délassant de ses travaux par le plaisir de la chasse, disputant d'adresse à la nage avec ses enfans, les seigneurs de sa cour, ses officiers, & même les soldats de sa garde, dans une enceinte spacieuse où la nature, aidée de l'art, verse une assez grande quantité d'eau chaude pour que cent nageurs puissent en tout temps y entretenir la souplesse de leurs membres. Mais le cœur se serre de

tristesse, lorsqu'on voit ce grand modèle des rois s'enfoncer dans la retraite pour dérober ses larmes, & y cacher l'affliction d'un père auquel la mort vient de ravir Pépin, roi d'Italie. Ce n'est pas le seul coup que le destin lui réserve; le prince Charles, son second fils, qui sembloit devoir recommencer la vie glorieuse de son père, & l'avoit si puissamment secondé en Bohême & dans toute l'Allemagne, est enlevé au milieu de sa carrière. Il ne reste à l'empereur, qui voit déjà les ombres de la mort prêtes à envelopper sa tête, que le roi d'Aquitaine, & Bernard, fils de Pépin; il a donné à ce jeune prince le royaume d'Italie; il projette d'associer à l'empire ce *Louis* qui annonçoit de la bonté, de la justice, du courage, mais qui ne put jamais se soutenir à la hauteur du rang auquel l'éleva la tendresse paternelle appuyée du consentement de la nation.

Étoit-ce pour prévenir la prétention orgueilleuse des papes, ou laisser croire que les rois ne recevoient que du ciel & d'eux-mêmes la couronne impériale, que Charlemagne, après l'avoir fait placer sur l'autel, ordonna à son fils d'aller la prendre & de la poser sur sa tête? Quoi qu'il en soit, les actes des princes, l'opinion des historiens, ne peuvent altérer les éternelles vérités ni porter atteinte aux droits des nations.

L'année ſuivante, celui qui avoit triomphé de tous les ennemis de la France, élevé la monarchie au plus haut degré de ſplendeur, étendu ſa bienfaiſance juſques dans l'Aſſyrie, l'Égypte & l'Afrique, pour y adoucir le ſort des chrétiens; qui avoit relevé le peuple de ſon abaiſſement & aſſocié la nation à ſa puiſſance, paya, après quarante-ſix ans du plus beau règne, ce tribut que la nature impoſe ſur tout ce qui reſpire. Il prouva par ſon teſtament qu'il ſe regardoit comme le père des pauvres, & qu'il leur reconnoiſſoit des droits à ſon héritage. Il ne laiſſa à ſes enfans que le quart de ſes tréſors, de ſes meubles, & voulut que le ſurplus fût partagé entre les indigens & les égliſes métropolitaines de ſon empire. Cette dernière volonté ajoute un nouveau prix à cet ordre admirable qui régnoit dans ſes domaines. *Il n'ordonna rien pour ſa ſépulture*, dit Velly. Ce grand prince n'ignoroit pas que la véritable pompe funèbre d'un roi, c'eſt la douleur de tout ſon peuple; que peu importe le lieu où ſon corps ſoit dépoſé, ſi ſa mémoire ne demeure gravée dans le ſouvenir des hommes.

Cette ſoif de l'or pour qui rien n'eſt ſacré, ſi elle a oſé violer le dernier aſyle de la majeſté royale, aura découvert, dans la fameuſe chapelle d'Aix, le corps de ce monarque revêtu de

ses habits impériaux, assis sur un trône d'or, l'épée au côté, la couronne en tête, son livre d'évangile sur ses genoux, son sceptre & son bouclier d'or à ses pieds, & une grande quantité de pièces d'or frappées à son coin. Une tombe scellée, & sur laquelle on éleva un superbe arc de triomphe, déroba à l'œil des mortels ces restes de la grandeur éteinte.

Lors même que Charlemagne n'est plus, on a peine à s'en détacher. Il semble qu'on pressente qu'il n'y a plus rien de grand, rien d'heureux à recueillir de sa postérité. On regrette que ce sage gouvernement établi sous son règne n'ait, pour ainsi dire, tenu qu'à l'existence d'un seul homme; on voudroit que, prévoyant la foiblesse de son successeur, se défiant de la mobilité de sa nation, il eût assis la constitution qu'il avoit créée sur des bases plus solides; qu'il eût assujéti à des règles moins variables la forme des assemblées générales, le mode des délibérations & des arrêtés; qu'il eût mieux tracé les limites des pouvoirs respectifs. Mais on oublie que le siècle où il publia ses capitulaires étoit celui de la barbarie, de la superstition; qu'il n'existoit alors aucun bon gouvernement; qu'il auroit fallu deviner tous les grands principes de législation, puisqu'ils étoient seulement exposés dans des ouvrages que l'on n'étoit pas même en état de lire.

On doit savoir gré à Charlemagne de tout le bien qu'il a voulu faire. N'a-t-il pas rendu hommage à la source de toute puissance sur les sociétés par cet article d'un de ses capitulaires : *si de l'un des trois princes mes enfans il naît un fils tel que la nation le veuille ... succéder à son père, nous voulons que ses oncles y consentent.* « Il est évident par ce titre, comme l'observe » M. de Voltaire, & par plusieurs autres, que la » nation des Francs eut du moins en apparence le » droit de l'élection ». Le président Hénault, dont les expressions sont celles de son siècle & de sa profession, dit : « qu'il est à remarquer que, par » un premier acte de partage, confirmé par les » seigneurs françois & par le pape *Léon*, Charlemagne laisse à ses peuples la liberté de se choisir un maître, après la mort des princes ses enfans, pourvu qu'il soit du sang royal ».

Cet érudit auteur n'avoit pas assez de philosophie pour ajouter que lorsque les peuples usent de cette liberté, ce n'est pas parce qu'elle leur a été laissée par un roi, mais parce qu'ils sentent qu'elle est un droit inhérent à leur existence ; & alors ils ne s'astreignent plus à se choisir un chef dans une famille plutôt que dans une autre ; ils accordent leurs suffrages à celui qui a réussi à leur faire croire que le bonheur & la justice seront placés sous son empire.

Combien nous devons le chérir, ce monarque qui a traverſé dix ſiècles dans toute ſa gloire, accompagné de toutes ſes vertus ! Ce ſont ſes loix, ſes règlemens que nous avons invoqués aux premières lueurs de notre liberté; c'eſt lui qui nous a frayé la route que nous avons ſuivie. Le temps nous apprendra ſi nous nous ſommes trop avancés ; ſi nous n'avons pas eu plus de témérité que de ſageſſe; ſi, en ne voulant pas mettre de bornes à notre puiſſance, nous ne nous ſommes pas expoſés à retomber un jour dans notre premier état de foibleſſe ; ſi, en dédaignant de compoſer avec le préſent, nous n'avons pas détruit un heureux avenir; ſi, en cédant au vœu d'une multitude trop preſſée de jouir, nous ne l'avons pas fruſtrée de ſes eſpérances; enfin, ſi, faute d'avoir mis la vertu à la place de la nobleſſe, les mœurs à la place des privilèges, le reſpect des loix à la place de l'autorité arbitraire, nous ne verrons pas de plus grands maux ſuccéder à ceux dont nous avons voulu tarir la ſource.

IXe DISCOURS.

De Louis-le-Débonnaire & de ses enfans.

On ne peut trop admirer ce début de Montesquieu, lorsqu'il se dispose à parler des successeurs de Charlemagne. « Auguste, dit-il, étant en » Égypte, fit ouvrir le tombeau d'Alexandre. On » lui demanda s'il vouloit qu'on ouvrît ceux des « *Ptolomées* ; il répondit qu'il avoit voulu voir » le roi & non pas le mort. Ainsi, dans l'histoire » de cette seconde race, on cherche Pépin & » Charlemagne ; on voudroit voir les rois & non » pas les morts ».

Ce sont là de ces beaux écarts, de ces grands traits qui caractérisent l'homme de génie, le véritable historien.

Continuons d'emprunter ce pinceau sublime & brillant ; nous rectifierons ensuite ce qu'il y a d'inexact dans la composition du tableau.

« Un prince jouet de ses passions & de ses » vertus même ; un prince qui ne connut jamais » sa force ni sa foiblesse, qui ne sut se concilier

» ni la crainte ni l'amour; qui, avec peu de vices
» dans le cœur, avoit toutes sortes de défauts
» dans l'esprit, prit en main les rênes de l'em-
» pire que Charlemagne avoit tenues.

» Dans le temps que l'univers est en larmes
» pour la mort de son père; dans cet instant
» d'étonnement où tout le monde demande
» Charles & ne le trouve plus; dans le temps
» qu'il hâte ses pas pour aller remplir sa place,
» il envoie devant lui des gens affidés pour ar-
» rêter ceux qui avoient contribué au désordre
» de la conduite de ses sœurs. Cela causa de san-
» glantes tragédies; c'étoient des imprudences
» bien précipitées. Il commença à venger les
» crimes avant d'être arrivé au palais, & à ré-
» volter les esprits avant d'être le maître.

» Il fit crever les yeux à Bernard, roi d'Italie,
» son neveu, qui étoit venu implorer sa clé-
» mence, & qui mourut quelques jours après;
» cela multiplia ses ennemis. La crainte qu'il en
» eut le détermina à faire tondre ses frères; cela
» en augmenta encore le nombre. Ces deux der-
» niers articles lui furent bien reprochés; on ne
» manqua pas de dire qu'il avoit violé son ser-
» ment & les promesses solemnelles qu'il avoit
» faites à son père le jour de son couronnement.

» Après la mort de l'impératrice *Hirmengarde*,

» dont il avoit trois enfans, il épousa Judith; il
» en eut un fils, & bientôt mêlant toutes les foi-
» blesses d'un vieux mari avec toutes les foi-
» blesses d'un vieux roi, il mit un désordre dans
» sa famille qui entraîna la chûte de la monar-
» chie.

» Il changea sans cesse les partages qu'il avoit
» faits à ses enfans; cependant ces partages avoient
» été confirmés tour-à-tour par ses sermens,
» ceux de ses enfans & ceux des seigneurs; c'é-
» toit vouloir tenter la fidélité de ses sujets;
» c'étoit chercher à mettre de la confusion, des
» scrupules & des équivoques dans l'obéissance;
» c'étoit confondre les droits divers des princes
» dans un temps sur-tout où, les forteresses étant
» rares, le premier rempart de l'autorité étoit la
» foi promise & la foi reçue ».

A quelques omissions près échappées à la rapidité de la plume, on voit dans ce peu de lignes le caractère du second empereur françois; on connoît toutes ses fautes; on découvre la cause de tous les malheurs qui ont affligé la monarchie & y ont jeté le désordre. C'étoit sans doute un acte cruel & révoltant que de faire arracher les yeux à un roi, au fils de son frère; mais il étoit de la justice de ne pas omettre que Bernard avoit fait hommage de son royaume d'Italie à Louis-le-

Débonnaire, en ſa qualité d'empereur; que peu de temps après avoir prêté ſon ferment, il le trahit; qu'il prit les armes contre ſon oncle, lui déclara la guerre; que battu & fait priſonnier, cet imprudent prince fut traduit devant une aſſemblée de la nation, qui lui fit ſon procès & le condamna à mort; que Louis commua ſa peine en une autre qui malheureuſement n'étoit que trop commune alors, tout horrible qu'elle fût. Puiſqu'il avoit le pouvoir d'adoucir le jugement prononcé par la nation, il devoit ſe rappeler la clémence de Charlemagne, qui avoit ſouvent fait grace à des coupables, ou les avoit ſeulement condamnés à la priſon.

Le vrai tort de Louis fut d'avoir comparu dans une aſſemblée ſuivante ſous l'habit de pénitent, & de s'être déclaré coupable de la mort de Bernard, quoique ce fût moins ſon crime, ſi c'en étoit un, que celui de l'aſſemblée qui condamna cet accuſé. « Il confeſſa, dit Mably, ſa prétendue » faute avec une componction qui devint une in» jure pour ceux qui avoient jugé Bernard. Les » évêques, qui prirent cette indécente lâcheté » pour un acte d'humilité chrétienne, furent édi» fiés d'un ſpectacle qui ſembloit leur annoncer » le plus grand crédit; mais la nobleſſe, plus judi» cieuſe, mépriſa un prince qui vouloit être mé» priſé ».

Déjà ce prince avoit prouvé que la piété, qui chez certains princes s'est conciliée avec des pensées élevées, dégradoit toutes les siennes. On se rappelle que lorsque Charlemagne l'associa à l'empire, il ne permit pas que personne lui posât la couronne, & qu'il lui ordonna d'aller la prendre sur l'autel & de la placer sur sa tête. Louis crut ajouter à sa dignité & rendre sa personne plus auguste en se faisant sacrer une seconde fois & couronner par le pape Etienne, qui étoit venu le trouver à Reims pour lui rendre ses devoirs. Ainsi, tandis que, d'un côté, il faisoit valoir le droit qu'il avoit de confirmer le pape dans son élection, il laissoit croire qu'il avoit besoin d'être sacré & couronné par ce pontife pour être empereur légitime. Les papes, qui ont tiré parti de toutes les foiblesses des rois & des empereurs, après avoir d'abord visé à l'égalité, ont aspiré & sont parvenus pendant plusieurs siècles à la supériorité.

Rien ne fait plus sentir l'imperfection du gouvernement établi par Charlemagne, que les troubles qui désolèrent la France sous le règne de son trop foible fils. Il falloit le courage, les vertus de ce grand homme pour n'être jamais dominé par les assemblées; pour contenir dans la soumission des enfans qu'on a eu l'imprudence d'investir du titre de rois, & qui, par cette raison, se

croient dispensés d'être des *sujets fidèles ;* pour arrêter dans les limites de sa puissance un clergé ambitieux, qui, en confondant ses privilèges avec ses devoirs, abuse des bienfaits du prince, & se montre redoutable sous un double aspect ; pour maintenir son ascendant sur un pontife qui tient toute son autorité temporelle des rois, & prétend néanmoins être au-dessus d'eux ; qui se fait illusion au point de se croire dispensateur des couronnes, parce qu'une cérémonie purement religieuse l'autorise à les placer sur la tête des empereurs & des monarques assez superstitieux pour s'humilier devant lui.

On ne peut pas dire que la nation ne fût que passive sous Louis-le-Débonnaire. Rien ne parut se faire sans son intervention ; elle ne fit pas le bien, parce qu'elle étoit mal dirigée ; elle avoit bien agi sous Charlemagne, mais c'étoit lui qui lui inspiroit ses sages délibérations. Une assemblée nationale est un levier puissant ; si une main habile n'en règle les efforts, il renverse ce qu'il faut conserver, & laisse subsister ce qu'il faudroit détruire.

Depuis 814 jusqu'en 840, qui forme l'étendue du règne de Louis, il y eut chaque année, en divers lieux, une assemblée générale. On peut voir dans Boullainvilliers qu'on porta à cet

auguste tribunal tous les objets qui intéressoient l'empire. Les délibérations étoient importantes, mais les résultats étoient vicieux ; tantôt on cédoit à la tendresse imprévoyante d'un père qui se hâtoit d'associer son fils Lothaire à l'empire, de créer *Pépin* roi d'Aquitaine, & *Louis* roi de Bavière ; tantôt on couronnoit l'ingratitude en acquiésçant au vœu dénaturé de ces enfans, qui auroient dû soulever contr'eux toute la nation & être accablés du poids de sa justice.

L'assemblée de 817 autorisa *tout homme libre & sans seigneur à se rendre vassal de celui des trois princes qu'il choisiroit*; ce qui fournit une nouvelle preuve contre le systême de M. de Boullainvilliers, qui ne veut voir, sous la seconde race, que des seigneurs ou des esclaves.

Celle de 818, si indulgente sur les crimes des enfans de Louis, s'étoit montrée trop sévère envers le petit-fils de Charlemagne ; & ce ne fut peut-être pas sans raison que son oncle se reprocha la mort d'un jeune roi qui réunissoit des titres si puissans pour obtenir son pardon.

Dans les trois assemblées suivantes, on rougit de voir une grande nation s'occuper de règlemens monastiques, borner sa mission au renouvellement des sermens pour le maintien des partages

faits entre les princes, & à prononcer une amniſtie en faveur des complices de Bernard.

En 1722, l'aſſemblée générale voit ſon roi, le chef de l'empire, ſe dégrader devant elle, accroître l'aſcendant de la ſuperſtition & la puiſſance du clergé, par l'humble demande qu'il fait aux évêques de l'admettre à une pénitence publique.

Après avoir exalté par cet excès de ſimplicité la puiſſance ennemie de celle des peuples & rivale de celle des rois, Louis ne devoit pas s'étonner que les papes commençaſſent à ſe regarder comme indépendans du chef de l'empire, & négligeaſſent de ſolliciter la confirmation de leur élection. Lothaire étant paſſé en Italie pour y rétablir la juſtice & le règne des loix, on n'oſa s'oppoſer à l'exercice de ſon autorité tant qu'il fut préſent; mais il ne fut pas plutôt éloigné que le pape Paſcal pouſſa le reſſentiment contre deux principaux officiers qui s'étoient montrés affectionnés au ſervice de l'empereur, juſqu'à leur faire crever les yeux & les condamner enſuite à mort. Ce pontife odieux, ajoutant le parjure à la cruauté, offrit de ſe purger par ſerment d'avoir eu part à cette horrible exécution; & Louis, qui avoit déjà eu la foibleſſe de ſe contenter de ſes excuſes &

de fa foumiffion tardive, eut encore celle de le croire innocent.

On ne conçoit pas d'abord comment, fous un prince abforbé dans une dévotion ftupide, tous les peuples tributaires ne cherchèrent pas à rompre le joug de la France; mais, comme l'obferve Montefquieu, « la force que Charlemagne avoit » mife dans la nation fubfiftoit encore affez pour » que l'état pût fe maintenir dans fa grandeur, » & être refpecté des étrangers. Le prince avoit » l'efprit foible, mais la nation étoit guerrière; » l'autorité fe perdoit au-dedans fans que la puiffance parût diminuer au-dehors ».

Les Bretons, qui voulurent fe révolter, éprouvèrent la force de cette vérité; Louis fut encore en état de les ramener à la dépendance. Il n'en fut pas de même de l'Efpagne, qui, après avoir triomphé des Sarrazins fans le fecours des François, ne voulut plus former une des branches de leur fouveraineté. *Inigo*, porté fur le trône de Navarre par le vœu du peuple, le tranfmit à fa poftérité, qui s'eft tant illuftrée dans la perfonne de Charles-Quint.

Tous les malheurs de Louis-le-Débonnaire, & que la France n'a que trop partagés, font provenus de fon fecond mariage. La naiffance de Charles, fils de Judith, a jeté le trouble dans fa

famille & dans la monarchie. L'aveugle père, au lieu de chercher à lui créer un état en Espagne, en Italie, ou, ce qui auroit été plus sage, de le réduire à de simples domaines, voulut que les enfans de son premier lit lui formassent un royaume de leurs lots.

Les rois ont déjà tant de peine à se contenter de ce qu'ils ont reçu, que c'est trop en exiger que de leur demander de se réduire à moins. Cependant Lothaire parut disposé à faire quelques sacrifices. Louis, se flattant de trouver la même docilité dans ses deux autres fils, convoqua une assemblée en 830; il annonça qu'il donnoit à Charles son fils le pays des Allemands, la Rhétie, la Bourgogne Transjurane, avec le titre de roi. Louis & Pépin ne purent supporter qu'on démembrât ainsi leur royaume; Lothaire oublia bientôt ses promesses, reprit le chemin de l'Italie. La division se mit entre le père & les enfans; la calomnie précéda la guerre civile. On accusa l'impératrice d'avoir un commerce trop intime avec *Bernard*, comte de la marche d'Espagne, grand chambrier. On alla jusqu'à supposer qu'ils avoient conçu le projet de se défaire de l'empereur, de ses trois fils, & de s'unir ensuite pour régner sous le nom de Charles sur toute la monarchie. Après avoir semé l'alarme & l'indignation

dans tous les esprits, le roi d'Aquitaine lève l'étendard de la rébellion, s'avance jusqu'à Verberie à la tête d'une puissante armée, se saisit de l'impératrice, l'arrache de l'église où elle s'étoit réfugiée, la condamne à un exil perpétuel, & la force de prendre le voile dans un monastère de Poitiers.

On ne pouvoit pas violer avec plus d'insolence les loix de la nature & de la société. L'empereur, qui ne sait défendre ni son autorité ni sa femme, convoque une assemblée générale à Compiègne. Un trône est disposé pour l'y recevoir; mais le débile monarque n'ose y monter; il faut qu'on le force de s'y asseoir. Au lieu d'animer en sa faveur tous les Francs ses compagnons d'armes, de faire passer dans leur ame une juste indignation, de les engager à venger son offense, il invoque leur pitié, & demande une seconde fois pardon de ses fautes. Lothaire arrive, & sa présence achève d'affoiblir le parti du père, qui se livre avec son fils Charles à la discrétion des rebelles. Bientôt il n'est plus entouré que de gardiens qui le surveillent, & lui ordonnent plus qu'ils ne lui conseillent de prendre l'habit de moine. Tout pieux qu'il est, Louis hésite; il répugne à échanger le manteau impérial contre le vêtement ignoble qu'on offre à son imagination.

Il demande quelque délai pour ſe réſigner. Heureuſement pour ce malheureux prince, un moine nommé *Gombaud*, loin de vouloir dégrader ſon roi juſqu'à lui, conçoit le noble projet de le replacer ſur ſon trône; il intéreſſe les évêques, les ſeigneurs à la cauſe d'un père ſi indignement outragé par ſes enfans; il ſe rend à la cour des rois de Bavière & d'Aquitaine, leur inſinue que Lothaire veut attirer à lui toute la puiſſance pour les en accabler. Il revient vers ce fils acharné à la dépouille de ſon père, lui perſuade qu'il doit, à l'exemple des autres rois, tenir un parlement, y faire reconnoître ſon autorité, & y préſenter l'empereur comme un roi fainéant incapable de gouverner par lui-même. Cet homme actif, dont les intentions purifient l'intrigue & font excuſer les menſonges, joue ſi bien ſon rôle qu'il parvient à faire convoquer une aſſemblée précédée de la défenſe d'y paroître en armes. Un abbé de Saint-Denis oſe s'y montrer avec des gendarmes; il eſt honteuſement chaſſé du palais & de la ville. Les Allemands, bien diſpoſés en faveur de leur ancien maître, effraient les factieux; le parti de Louis paroît alors ſi puiſſant que Lothaire lui-même tremble pour ſes jours; il ſe jette aux genoux de l'empereur, & implore ſa clémence. Louis, étonné de ce pouvoir qui renaît tout-à-coup pour lui,

oublie les outrages faits à la majesté impériale, aux titres de père & d'époux ; il se croit trop heureux d'avoir la puissance de pardonner, & se hâte de déclarer qu'il absout son fils. L'assemblée n'ose contredire l'autorité qui couvre le chef des rebelles ; elle ne juge plus que ses complices, & les condamne à mort. L'empereur étend son indulgence sur ces coupables, & commue leur peine en un exil, ou en réclusion dans les monastères. Un simple moine fit plus pour le fils de Charlemagne que sa noblesse & ses armées.

Rendu à son autorité par une aussi foible cause, il crut encore avoir besoin de l'aveu du clergé pour briser les liens qui attachoient l'impératrice au monastère où la violence lui avoit fait prononcer ses vœux. Quel siècle ! quelle ignorance ! hélas ! elle se prolongea encore long-temps, & peut-être n'en n'aurons-nous fait que changer. Le bonheur qui sembloit être rendu à Louis ne fut pas de longue durée ; plus ce père étoit indulgent pour ses enfans, plus ils réitéroient envers lui leurs criminelles offenses. Pépin recommence la guerre ; le roi de Bavière s'efforce de soulever la Saxe & la Germanie. Louis, assuré de la fidélité des Allemands, marche vers le rebelle, traverse le Rhin. Pépin se voit à l'instant abandonné ; il n'a plus d'espérance que dans l'intarissable bonté de son

père ; il vient le trouver à Ausbourg, se jette à ses pieds, & lui démontre un repentir si sincère, que Louis se contente de le faire jurer qu'il ne retombera jamais dans sa faute, & lui permet de retourner dans ses états.

Lothaire, toujours perfide & lâche, vient bientôt s'humilier devant l'empereur, & lui proteste qu'il n'a eu aucune part à la révolte de ses frères. Le père feint de le croire pour ne pas le punir. Pépin, entraîné par l'exemple, se présente à Orléans, sollicite son pardon & l'obtient, à la condition d'aller à Trèves, & de ne pas retourner en Aquitaine qu'il n'en ait reçu la permission; il paroît se soumettre à cet ordre, prend le chemin de son exil; mais échappant à son escorte, il rallume une guerre qui eut les suites les plus funestes.

L'empereur, indigné contre ce fils déloyal, se détermine enfin à un acte de sévérité. Il lui retire le royaume d'Aquitaine, & le donne à Charles. Avant de se porter à cette démarche, Louis auroit dû consulter ses forces, les accroître du suffrage de sa nation, ne pas faire du royaume un domaine royal dont il formoit divers royaumes qu'il donnoit ou reprenoit au gré de ses affections ; il devoit convoquer les états-généraux, y appeler spécialement la noblesse, le clergé & les

notables d'Aquitaine. Il auroit exposé les torts réitérés de Pépin ; il l'eût présenté comme un ennemi de la nation, & que la clémence paternelle ne devoit plus préserver de la peine qu'il avoit déjà trop souvent encourue. L'assemblée, justement révoltée des actes de rébellion, des parjures du roi d'Aquitaine, l'eût infailliblement dégradé, & eût transféré sa couronne sur la tête de Charles.

Lothaire & Louis de Bavière, effrayés d'un jugement solemnellement prononcé, ne se seroient pas exposés au ressentiment d'un peuple dont la justice auroit été aussi redoutable que la valeur; mais ces deux princes, ne voyant que la volonté de leur père dans la peine infligée à leur frère, osèrent prendre sa défense; ils levèrent des troupes, se réunirent entre Bâle & Strasbourg, dans une plaine qu'on appela depuis le *camp du mensonge*.

Grégoire IV ne contribua pas peu à lui valoir ce nom ; il dissimula d'abord ses intentions lâches & perfides sous les dehors d'un conciliateur qui venoit se placer comme arbitre entre un père & des enfans; mais bientôt il manifesta son odieuse partialité, en menaçant des foudres de l'église quiconque ne se déclareroit pas contre l'empereur. Dans cette circonstance, quelques évêques eurent

le courage de demeurer fidèles à leur roi, & d'improuver hautement la conduite impie de Grégoire. L'empereur lui-même montra de la dignité. Lorsque ce pape se présenta devant lui, il le reçut à la tête de son armée, lui fit de vifs reproches sur l'audace qu'il avoit eue d'entrer dans ses états sans avoir obtenu sa permission. Malheureusement il ne soutint pas long-temps ce noble caractère; il eut la foiblesse d'admettre dans son camp cet Italien rusé qui débaucha son armée, & la fit passer sous les étendards des rebelles. Louis, se voyant ainsi trahi, abandonné, se résigna à sa triste destinée; il exigea de ses fidèles amis qu'ils s'éloignassent, & se mit pour la seconde fois avec sa famille à la discrétion de ses trois enfans. Les ingrats! ils oublièrent qu'il avoit trop souvent usé d'indulgence à leur égard; ils s'emparèrent de sa personne, le séparèrent impitoyablement de sa compagne & de son fils chéri. « Aussi-tôt, dit Velly, l'armée s'assembla tu» multuairement, déclara le trône vacant, & » prononça que l'empire appartenoit à l'aîné de » ses enfans; le roi d'Aquitaine rentra en pos» session de ses états ». Ce n'étoit certainement pas là un jugement national; mais ce pieux roi éprouvoit que la bonté n'expose que plus souvent à l'ingratitude, & que la dévotion ne met

pas

pas toujours à l'abri de la persécution des prêtres.

Lothaire, traînant son père à sa suite comme un vil captif, le conduisit à Compiègne, y convoqua une diète qui fût moins une cour de justice qu'un docile instrument de l'ambition. Des prélats, ne se ressouvenant plus que des réformes que Louis avoit voulu faire dans le corps épiscopal, osèrent le condamner à une pénitence publique. L'évêque de Reims lui prononça sa terrible sentence ; jamais la majesté impériale ne fut plus dégradée. On vit un monarque, un empereur amené dans une église où les ministres de l'ingratitude s'étoient réunis, prosterné sur un cilice, forcé de lire un papier qui contenoit l'aveu des crimes qu'on lui supposoit, dépouillé ensuite de ses habits impériaux, de son épée, de son baudrier ; contraint de se couvrir du vêtement le plus honteux, expulsé ignominieusement de l'église que sa présence sembloit profaner, & conduit dans une cellule de moine, pour y vivre sous le cilice & dans la pénitence.

Tel fut l'état d'abjection auquel le fanatisme réduisit le fils de Charlemagne. L'excès de la persécution nuit souvent plus à l'oppresseur qu'à sa victime : soit que le sort affreux de Louis fît naître quelques remords dans l'ame des rois

d'Aquitaine & de Bavière, soit que des fils dénaturés ne puissent pas demeurer long-temps unis, les deux complices de Lothaire résolurent d'arracher leur père de sa prison. Leur approche, celle d'une armée de Bourguignons, épouvantèrent l'usurpateur au point qu'il abandonna Louis & Charles, qu'il gardoit comme les ôtages de sa dignité. La vie de ce malheureux Louis devoit s'écouler successivement dans le rang le plus élevé & la dégradation la plus vile; redevenu libre par la retraite de Lothaire, il fut bientôt replacé sur son trône. Le clergé l'avoit plongé dans l'opprobre, le clergé l'en retira. Une nouvelle diète flétrit des noms *de conciliabule inique & factieux* l'assemblée tenue à Compiègne. On rendit à l'empereur tous ses ornemens distinctifs, & ce qui étoit peut-être pour lui d'un plus grand prix, la compagne de ses infortunes. Les évêques qui avoient souillé leur ministère furent déposés ou condamnés à la prison. Il restoit un grand coupable à punir; mais depuis le jugement dont Bernard fut la victime, & qui avoit laissé dans l'ame de Louis de douloureux souvenirs, il ne savoit plus que pardonner. Lothaire vint implorer son inépuisable bonté, & les bras paternels s'ouvrirent encore pour recevoir ce monstre indigne de pardon. L'empereur se contenta de lui prescrire de retourner en Italie,

avec défense de reparoître en France sans en avoir reçu la permission.

Le fils de Judith devoit être une source continuelle de chagrins ; l'impératrice ne cessoit de tourmenter son mari pour qu'il assurât un royaume à ce fruit de leur hymen. Il sembloit que ce dût être là l'unique affaire de la nation. Une assemblée fut convoquée pour cet objet, en 837 ; à Chiersi-sur-l'Oise ; une autre à Worms, l'année suivante. Le roi d'Aquitaine étant mort en 839, il y eut une troisième assemblée, toujours relative à Charles, qui fut institué héritier de Pépin, au préjudice de deux fils que ce prince avoit laissés ; ce qui donna lieu à une troisième guerre civile entre l'empereur & le roi de Bavière, mécontent du dernier partage.

En 840, le plus malheureux des pères, puisque tous ses chagrins étoient provenus de ses enfans, succomba sous le poids de ses afflictions. Son dégoût pour la vie fut tel qu'il en laissa échapper les tristes restes en ne prenant, disent les historiens, pour toute nourriture, pendant six semaines, que cet aliment mystérieux sous lequel l'œil de la foi cherche & croit voir la divinité qui s'y enveloppe.

Nous nous sommes peut-être trop étendus sur ce règne déplorable ; mais nous avons voulu

découvrir les effets de cette constitution & de ces capitulaires publiés par Charlemagne. On voit que s'ils rendirent l'activité à la nation, ils firent bien peu pour son bonheur, & encore moins pour celui de son chef. Nul monarque n'avoit reçu plus de grandeurs, plus de puissance que Louis-le-Débonnaire ; nul ne fut plus humilié, plus avili que lui. La bonté fut dans ses mains un instrument de dommage ; il ne fut sévère qu'une fois, & il fut cruel ; s'il n'eût été que juste, il n'auroit eu ni à se reprocher le châtiment infligé à son neveu, ni à gémir sur les fautes que l'impunité multiplia. Sa vie est une grande leçon pour les rois ; elle leur prouve que la dévotion qui rétrécit leur ame nuit au monarque & à son peuple ; que le joug des prêtres est le plus avilissant de tous ; que le prince qui ne les domine pas en est bientôt dominé ; que les loix sont bien un remède contre les maux des sociétés humaines ; mais que ce remède est vain, ou même souvent nuisible, s'il n'est administré par une justice éclairée & surveillante.

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, on croit voir renaître la seconde génération de Clovis. Lothaire devient pour la France un fléau comparable à Chilpéric ; il en a toute l'injustice, toute la fausseté ; ce que son ambition, sa mauvaise

foi ont coûté de sang à la monarchie fait frémir. Cette divisibilité de l'empire en autant de royaumes, indépendans les uns des autres, que le monarque laissoit d'enfans, jeta tant de troubles dans l'état, mit tant d'incertitude dans l'obéissance, qu'on a peine à comprendre comment la nation, toute ignorante qu'elle fut, ne s'avisa pas plutôt de fixer la couronne sur une seule tête, & de réduire à de simples apanages les frères ou neveux du monarque françois. L'expérience avoit appris que la monarchie n'avoit jamais été plus calme & plus puissante que lorsque Clovis, Clotaire II, Dagobert, Pépin, Charlemagne, réunirent dans une seule main toute l'autorité royale, & n'eurent pas de rivaux. Mais la tendresse des pères, secondée de leur puissance royale, triompha du bien public : il fallut long-temps voir dans un nouveau fils de roi un nouveau sujet de discorde & de guerre civile plus ou moins éloignée.

Rien ne contribue davantage à dégoûter des assemblées ou parlemens qui se tinrent sous la seconde race, que cette vérité attestée par les monumens historiques. Il y eut quarante-six assemblées dans le cours du règne de Charles-le-Chauve, & il n'en résulta qu'une seule loi fondamentale & essentielle à l'ordre public ; c'est celle qui portoit « que les enfans du roi hériteroient à sa mort

» de ses états à l'exclusion de leurs oncles » ; & encore cette loi fut-elle moins l'ouvrage des états que celui des trois rois réunis, qui ne virent en elle que l'intérêt de leur postérité.

« Tout ce qu'on peut recueillir du règne de » Charles-le-Chauve, dit Boullainvilliers, se » réduit à faire déplorer les funestes conséquences » de l'intérêt particulier, puisqu'on n'y remarque » autre chose qu'une désolation générale causée » par les divisions intestines, par les ravages des » Normands, par l'avidité du monarque. On ne » trouve dans la conduite de ce prince qu'un » amour démésuré de lui-même, qui le rendit » aveugle pour tout autre objet ; nulle considé- » ration pour sa postérité ni pour sa succession ». C'étoit cependant là le prince que Louis-le-Débonnaire avoit tant à cœur de doter d'un royaume, & pour lequel il lutta si constamment contre l'ingratitude & l'ambition de ses premiers-nés !

Lothaire eût écrasé de sa puissance Louis de Bavière & Charles-le-Chauve, si ces deux derniers n'eussent eu la prudence de demeurer unis & de lui opposer leurs armées. La victoire qu'ils remportèrent sur lui à *Fontenay* fut si meurtrière qu'elle mit la France hors d'état de résister aux Normands, qui lui firent éprouver des maux

incroyables ; ils ne s'en éloignoient que lorſqu'ils étoient las d'égorger, & accablés ſous le poids du butin qu'ils emportoient; ce n'étoit pas avec ſes armées que Charles les repouſſoit : c'étoit tantôt avec quatre mille, tantôt avec ſept mille livres peſant d'argent. Ces farouches ennemis, que Charlemagne redoutoit pour ſes ſucceſſeurs, auroient apauvri & dépeuplé le royaume, ſi Robert-le-Fort n'eût relevé le courage des ſoldats, & ſi, en les pourſuivant juſques dans leurs retranchemens, il ne les eût contraints de ſe rembarquer, & dégoûtés, pendant quelques années, de venir répandre l'effroi juſqu'aux portes de la capitale.

Le règne de Charles-le-Chauve préſente tant de faits, & ſi peu de grandes choſes, qu'on a peine à s'y arrêter. On voit le clergé s'élever à un degré d'arrogance ſi intolérable, que le chef de la nation eſt obligé d'en faire une juſtice éclatante, en chaſſant tous les prélats du parlement tenu en 846. Tandis que le dernier fils de Louis-le-Debonnaire donne cette preuve de fermeté, Louis de Bavière, devenu roi de Germanie, ſouffre que trois prélats de Neuſtrie viennent dans ſes états le menacer de l'excommunication, & lui enjoignent de réparer ſes torts. De ſon côté, Lothaire, pourſuivi par les terreurs de la mort, va cacher les reſtes de ſa vie criminelle dans un cloître,

Il remet toute son autorité à Louis II, qu'il avoit déjà associé à l'empire, & qui ne sut pas en soutenir les privilèges contre l'usurpation du saint-siège. Ce prince étant mort sans enfans, il devoit avoir pour successeur le roi de Germanie; mais ce Charles, pour qui son père avoit eu tant de peine à obtenir le petit royaume d'Aquitaine, n'étoit pas encore satisfait de celui qui lui étoit échu. Dévoré du desir de s'élever à la dignité impériale, il devance l'armée de son frère, pénètre le premier en Italie, dispose par ses largesses tous les esprits en sa faveur. Déjà il touche au moment de voir combler ses vœux, lorsqu'un fils du roi de Germanie paroît pour soutenir les droits de son père. Charles n'ose le combattre; mais en mettant la ruse à la place du courage, il parvient à faire retirer les troupes de son rival, & reçoit le prix de l'artifice, qui devoit être celui de la victoire.

Combien ces modernes Césars étoient déjà loin de Charlemagne! Où étoit-il pour protéger sa débile postérité contre ces pontifes hardis qui faisoient trembler l'empereur, qui rattachoient à son fils, roi de Lorraine, une épouse qu'il avoit répudiée; qui replaçoient en France sur leurs sièges des prélats déposés par un concile provincial?

Ce qui achève de rendre Charles-le-Chauve méprisable, c'est moins sa politique ambitieuse & la dégradation qu'il fit éprouver aux descendans du roi d'Aquitaine, ce sont moins ses ménagemens honteux avec la cour de Rome, que sa violation de la loi constitutionnelle qui venoit d'être établie avec son concours. On se rappelle qu'il avoit été solemnellement arrêté *que les fils de rois se partageroient les états de leur père, à l'exclusion de leurs oncles.* Le roi de Germanie avoit fait entre ses trois fils la division la plus équitable de ses dominations; Charles, non content d'avoir arraché l'empire qui appartenoit à son frère aîné, veut encore dépouiller un de ses fils d'une partie de ses états; il lève des troupes, s'avance jusqu'à Cologne. En vain Louis de Germanie lui représente que son projet est contraire aux loix, à un traité qu'il a signé; il n'en persiste pas moins dans sa résolution, & son armée n'en est que plus docile au chef qui lui commande l'injustice; elle ne se souvient déjà plus qu'effrayée de la perte immense qui résulta de la bataille de Fontenay, la nation arrêta « que tout » homme libre ne seroit contraint d'accompagner » le roi à la guerre que lorsqu'il s'agiroit de dé» fendre l'état contre une incursion étrangère ». Ce peuple, qui ne savoit obéir ni à la voix de

la nature, ni aux leçons de la justice, ni à ses propres loix, méritoit bien tous ses malheurs ! Oui, il méritoit que les Normands vinssent répandre la terreur jusques dans la capitale de son empire, y portassent la destruction, l'incendie, enlevassent de ses temples ce qu'ils renfermoient de plus précieux. Charles mérita d'échouer dans son entreprise inique, de voir son camp forcé, sa lâche armée taillée en pièces, & ses équipages devenus la proie de l'ennemi. On prétend qu'il mourut empoisonné; c'étoit de honte qu'il devoit mourir.

On ne peut plus prendre d'intérêt à une nation si inconsidérée dans toutes ses opérations; qui ne s'assemble que pour consentir à des partages que ses rois lui proposent; qui se jette aveuglément dans toutes les guerres où l'ambition de son monarque l'entraîne; qui voit de sang-froid tous ses règlemens violés ou détruits; qui s'épuise dans des combats livrés entre des frères, des neveux & des oncles; qui va chercher la mort au loin, au lieu de s'occuper de prévenir des invasions, d'opposer de fortes barrières aux brigands qui pénètrent dans son sein, & lui font payer la suspension de leurs cruautés.

Vers la fin du règne des Mérovingiens, elle ne délibéroit plus, elle n'étoit que passive; ses

chefs étoient les seuls coupables. Mais sous Louis-le-Débonnaire & sous Charles-le-Chauve, elle avoit le pouvoir de s'opposer aux injustices, aux crimes, aux usurpations; non-seulement elle en laissa commettre, elle en commit elle-même: elle étoit assez éclairée pour connoître ses privilèges; elle souffrit qu'on les violât. Hincmar lui avoit fait appercevoir les limites de l'autorité du pape & du clergé, & elle permit à un évêque ultramontain de lui donner des loix, de se dire le dispensateur des couronnes! elle n'inspire plus dès-lors que de la haine & du mépris.

Malheureux peuple! quand cesseras-tu de te croire le plus éclairé de l'univers & de traverser les siècles, précédé du fanatisme, de la fureur & du délire? Tu ne sais ni obéir ni commander; tu fais pitié dans ton esclavage comme dans ta liberté; tes lumières n'éclairent que les autres nations, & ne rendent tes vices que plus visibles. César ne t'a que trop fidellement peint; l'expérience ne t'a pas changé; tel que tu étois dans ta jeunesse, tu l'es dans la maturité de l'âge. Ta frivolité, ton imprévoyance, ta loquacité, ta présomption, ton égoïsme, sont tes attributs de tous les temps; ils te caractériseront jusques dans ta décrépitude; & si un jour les habitans du Nord te remplacent & effacent ton nom de dessus le

globe, on parlera de toi comme on parle des Athéniens; on lira tes écrits, ta constitution, & on se demandera : où est la nation qui s'est élevée à la hauteur de ces sages maximes, de ces grands principes ? on ne la trouvera pas dans ton histoire.

Xe DISCOURS.

FIN de la seconde Race.

CETTE seconde race de nos rois n'a brillé qu'un siècle & demi ; elle est retombée ensuite dans une obscurité telle qu'on a peine à la suivre après Charles-le-Chauve jusqu'à son anéantissement. Déjà le quatrième monarque françois depuis Charlemagne a perdu la couronne impériale. M. de Mably fait à ce sujet des réflexions d'une justesse remarquable.

« Le préjugé avoit attaché au titre d'empereur un » rang supérieur à celui de roi, & Louis-le-Débonnaire avoit fortifié ce préjugé, en voulant que » l'empereur eût une sorte de jurisdiction sur différens royaumes de sa succession. Si Charles-le-» Chauve, de concert avec Louis-le-Germanique, » n'eût pas fait la guerre assez heureusement pour » forcer l'empereur Lothaire son frère à reconnoître l'indépendance de sa couronne & le traiter » comme son égal, la dignité impériale, qui devoit être un monument éternel de leur gloire » & de leur courage, n'auroit servi qu'à les

» rendre dépendans de la nation allemande qu'ils
» avoient vaincue ».

Louis-le-Bègue, quoique fils unique de Charles-le-Chauve, ne succéda pas à l'empire, & il fut encore obligé d'acheter la couronne.

« A peine, dit Velly, eut-il appris la mort
» de son père qu'il se rendit à Compiègne, où
» il convoqua les évêques & les seigneurs pour
» se faire couronner roi. Malgré l'évidence de son
» droit, il crut ne devoir rien épargner pour les
» mettre dans ses intérêts; il leur accorda tout ce
» qu'ils lui demandèrent; il donna à l'un l'abbaye
» de Saint-Denis, dont Charles-le-Chauve avoit
» joui jusqu'à sa mort; à l'autre, le comté de
» Paris. Les seigneurs qui accompagnoient la
» mère du jeune roi voulurent aussi avoir part
» aux distributions : on n'osa les refuser ».

Il résulte de ces faits, que la noblesse & le clergé n'osoient pas encore intervertir l'ordre de la succession, mais qu'ils mettoient déjà un prix à leur consentement.

Le simple peuple, qui est trop souvent l'aveugle instrument de l'intrigue, mais qui n'intrigue jamais, n'étoit pour rien dans ces libéralités. Il ne paroissoit déjà plus aux assemblées; soit que les comtes n'amenassent plus ces *douze principaux notables du comté*, soit que ces simples propriétaires

ne fussent que peu jaloux de figurer en troisième ordre, & de venir s'exposer aux hauteurs, aux dédains de ceux qui, dans l'origine de la monarchie, n'étoient que leurs égaux.

Il falloit que Louis-le-Bègue annonçât bien peu de talens, eût bien peu d'ambition, ou que sa nation n'attachât nulle importance au titre d'empereur, puisqu'il n'en fut pas décoré, quoique le pape Jean, qui renouvela son sacre, fût venu en France chercher son appui & tenir un concile. Le clergé, qui donnoit souvent à la nation un exemple qu'elle ne suivoit jamais, refusa de reconnoître une donation de l'abbaye de Saint-Denis & de celle de Saint-Germain, que le pape prétendoit tenir de Charles-le-Chauve. Les évêques déclarèrent *que les rois n'étant qu'usufruitiers, ils ne pouvoient aliéner les biens de leur royaume.*

Sous les derniers rois de la précédente race, il ne s'étoit élevé qu'un seigneur très-dominant & rival du monarque. Sous Louis-le-Bègue, on vit une multitude de personnages accabler le peuple du poids de leur puissance & de leur supériorité. L'audace s'accrut par le succès; déjà se préparoit une génération orgueilleuse qui se rendroit indépendante de la couronne, qui tireroit sa puissance

de ſes forces réunies, & formeroit une ligue redoutable & au monarque & à la nation.

Des circonſtances particulières favorisèrent ce nouvel ordre de choſes. Louis-le-Bègne, après n'avoir fait, pour ainſi dire, que paſſer languiſſamment ſur le trône, laiſſoit deux fils en bas âge. Ces minorités, qui donnèrent tant d'empire aux maires du palais, procurèrent le même aſcendant, quoique plus diviſé, aux grands du royaume. Un *Boſon*, un *Hugues Labé*, un *Bernard*, comte d'Auvergne, un *Conrad*, comte de Paris, ſembloient être devenus les arbitres de la deſtinée de l'empire & les diſpenſateurs de la couronne. Louis-le-Bègue avoit chargé *Odon*, évêque de Beauvais, & le comte *Albuin*, de porter les attributs de la royauté à ſon fils aîné, avec ordre de le faire ſacrer & couronner; mais un parti jaloux de ceux que nous venons de nommer crut qu'il auroit plus de droit aux faveurs d'un monarque qui lui devroit ſa domination. Il appela en conſéquence Louis de Germanie, qui s'avança juſqu'à Metz où il fut reçu avec tranſport. On n'avoit pas d'armée pour repouſſer l'uſurpateur; il fallut compoſer avec lui, & l'on n'obtint ſon déſiſtement qu'en lui accordant une partie de la Lorraine.

La

La volonté du feu roi ne fut exécutée qu'en partie ; car on partagea ses états entre ses deux fils, *Louis III* & *Carloman*. La nation souffroit de cette division ; mais l'ambition des grands y gagnoit, & malheureusement l'intérêt du peuple lui a toujours été immolé. Un troisième fils, qui a figuré dans notre histoire sous le nom de Charles-le-Simple, avoit reçu le jour depuis la mort de Louis-le-Bègue ; mais cet enfant posthume intéressa trop foiblement pour avoir une part dans la monarchie.

Ce fut à la faveur de cette minorité, de cette division d'intérêts, que *Boson,* abusant de son pouvoir, de ses titres, conçut le projet hardi de se faire sacrer & couronner roi de Provence. Cette usurpation fut *légalisée* par un concile de Vienne ; c'est ainsi qu'avec de l'argent, de l'intrigue & du courage, on a pour soi toutes les puissances, & qu'on fait légitimer jusqu'à la plus visible injustice. Telle est l'origime du royaume d'Arles.

Sous le règne de ces deux rois, les Normands furent repoussés, & de grands évènemens se succédèrent dans la postérité de Charlemagne. Depuis Charles-le-Chauve, il n'y avoit point encore eu d'empereur de nommé. Cette dignité flottoit suspendue sur la tête des rois de Bavière, de Germanie & de Neustrie. Carloman, roi de Bavière,

à qui l'histoire accorde de grandes qualités, venoit de mourir, n'ayant eu que deux enfans naturels, *Arnoul*, qu'on verra un jour, malgré le vice de sa naissance, sur le trône impérial, & une fille qui fut mariée à un duc de Moravie. Louis de Germanie lui succéda, & réunit sur sa tête les couronnes de Bavière, de Pannonie, d'Esclavonie & de Bohême. Quel immense héritage avoit donc laissé ce grand monarque de la France, puisque ce n'en étoit là que la moindre partie! Ce nouveau roi de Bavière, ne voulant pas abuser de sa puissance, céda à *Arnoul* la Carenthie, & à Charles-le-Gros son frère ses prétentions sur le royaume de Lombardie & sur le titre d'empereur.

Voilà donc encore la dignité impériale & la couronne de Lombardie attachées à cette descendance de Charlemagne! Mais elle va achever de s'y flétrir. Les Normands ne justifient que trop les tristes pressentimens du grand monarque qui ne put les détruire; ils jettent la désolation dans toutes les parties de l'empire; ils se répandent par-tout, & sont toujours précédés du carnage; ils éprouvent des échecs, mais ils reviennent en plus grand nombre & avec plus de fureur; ils se montrent si redoutables que Louis-le-Gros, desespérant de les forcer dans leurs retranchemens,

soufcrit à un traité par lequel il leur cède les pays dont ils sont en possession, s'oblige à supporter tous les frais de la guerre, & fait entrer un de leurs chefs dans sa famille, à la condition qu'il se sera chrétien.

Carloman, devenu seul monarque de la France par la mort de Louis III, avoit eu quelques succès contre ces barbares; il n'en fut pas moins obligé d'acheter leur retraite avec des sommes immenses; il fallut dépouiller les églises les plus riches. Ainsi, ce que la piété, la superstition avoient apporté au clergé, alloit enrichir la cruauté & l'idolâtrie!

Carloman ayant survécu peu d'années à son frère & n'ayant pas laissé de postérité, la couronne devoit appartenir à ce fils posthume de Louis-le-Bègue; mais, comme nous l'avons observé, cette couronne depuis Charlemagne étoit devenue élective dans sa famille. Les enfans des rois devoient bien succéder à leur père, à l'exclusion de leurs oncles, mais c'étoit dans le cas où la nation n'intervertiroit pas cet ordre de succession par un vœu contraire; car alors l'élection d'un oncle ou même d'un autre parent devenoit légitime. Il manquoit cependant à ces élections une base légale; c'étoit le vœu bien constaté du peuple. Or, pour l'avoir, pour le connoître, il

auroit fallu que les aſſemblées ſe convoquaſſent ſelon la forme preſcrite par Charlemagne, & c'eſt ce qui ne ſe faiſoit plus. Ce furent donc quelques ſeigneurs, quelques évêques qui donnèrent la couronne de France à *Louis-le-Gros*, roi de Germanie, des Lombards, & empereur. Il ne manquoit à tant de puiſſance qu'un prince qui n'en fût pas accablé. Jamais monarque ne ſe montra plus avili ſous des titres que réuniſſoit cet indigne deſcendant de Charlemagne; auſſi tomba-t-il du faîte des grandeurs dans l'aviliſſement le plus honteux. Ne ſachant ni défendre la monarchie françoiſe aſſaillie par les Normands, ni protéger l'empire, ni gouverner la Germanie, il fut réduit au ſort du plus malheureux ſujet; n'excitant la pitié de perſonne & couvert du mépris de tous, il obtint avec peine quelques ſubſiſtances du bâtard Arnoul ſon ſucceſſeur. Ce fut à cette époque que toutes les ambitions ſe développèrent, qu'une multitude de petits princes, de ducs, de barons, aſpirèrent à la ſouveraineté. *Guy*, duc de Spolète, qui deſcendoit de Charlemagne par les femmes, parvint à ſe faire proclamer empereur & ſacrer roi de France. Ces titres que la foibleſſe de Rome lui donna, la nation françoiſe ne voulut pas les confirmer. *Rodolphe*, gouverneur ancien de la Bourgogne, ſe mit ſur les rangs, & fut auſſi

proclamé roi; mais *Eudes* le fut réellement : il avoit en sa faveur les services rendus par *Robert-le-Fort* son père. Il étoit com e de Paris, & s'en étoit montré le courageux défenseur contre les Normands, qui l'assiégèrent & ne purent triompher de sa résistance; ce fut plus la reconnoissance que la justice qui lui accorda la couronne.

Le président Hénault observe avec raison « que » la troisième race de nos rois auroit pu commencer à ce Eudes, frère de Robert, couronné » à Reims, grand-père de Hugues-Capet; mais, » continue le même auteur, ce qui en a empêché, c'est qu'après Eudes, mort sans enfans, » la couronne retourna à des princes de la seconde race ».

On prétend que ce roi élu se para des dehors de la générosité, & déclara qu'il ne seroit que le gardien du trône jusqu'à ce que Charles-le-Simple fût en état d'y monter. Cependant, lorsque ce jeune prince y fut appelé, & parut capable de prendre les rênes du gouvernement, Eudes le repoussa, & un partage de la monarchie entre ces deux rivaux ne mit pas fin à leurs guerres intestines. Il y avoit alors quatre rois dans la monarchie : le fils de Boson, roi de Provence; Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane; *Eudes*, qui dominoit sur les pays qui sont entre la Seine

& les Pyrénées, & Charles-le-Simple, dont la puissance s'étendoit depuis la Seine jusqu'à la Meuse.

On ne voit dans cet ordre de choses que la loi du plus fort; que des germes de guerres, de dissolution de l'empire; que l'approche d'un changement irrévocable de dynastie.

A quoi faut-il attribuer tous ces démembremens de la couronne, toutes ces guerres entre des princes du même sang, des peuples de la même origine? Ce n'est pas seulement, comme on l'a dit, à la barbarie, à l'ignorance du dixième siècle. L'égoïsme, l'ambition, l'injustice ne naissent, ne se perpétuent que trop au sein des lumières & de la raison. Tant de troubles n'eurent pour cause que la diversité des coutumes, l'absence d'une véritable constitution. Charlemagne avoit trop étendu son empire, pour qu'il pût être régi par un seul monarque, à moins que ce monarque n'eût été constamment doué d'une valeur, d'une activité & de vertus semblables aux siennes.

Il fit de la division de ses royaumes une loi constitutionnelle; il ne voulut pas tout accorder à la naissance; il fit entrer pour quelque chose le vœu du peuple dans la nomination des rois: mais il ne mit pas assez d'entraves à l'ambition des grands & aux prétentions du clergé. Il n'étoit

pas assez avancé en législation pour connoître les droits puissans de la propriété, pour y étendre la souveraineté, & l'y fixer. La noblesse qui avoit partagé ses exploits; le clergé qui lui avoit déféré tant d'honneurs, eurent trop de part à ses faveurs; & ces deux objets de son affection ont fait le malheur de sa postérité & de son empire.

Si les simples citoyens eussent encore été comptés pour une partie de la nation sous Charles-le-Simple; si ce prince, trop digne de son nom, eût fondé son autorité royale sur le respect & l'amour du peuple, *Robert*, vassal de la couronne, eût-il osé, dans une assemblée de quelques grands, de quelques prélats, annoncer par un signe insolent que les liens de l'obéissance étoient brisés? Ce malheureux roi fût-il devenu le captif d'un comte de Vermandois? *Raoul* eût-il été proclamé roi pendant que le légitime monarque gémissoit dans sa prison? Les rois ne faisoient rien pour le peuple, le peuple ne faisoit rien pour eux: que devoit-il à des princes qui prodiguoient son sang, qui ne le défendoient pas contre les barbares, qui n'étoient occupés que de leurs intérêts & du sort de leurs enfans?

Que de grandeurs, que de puissances échappèrent à la France, par la division des partis qui se heurtoient sans cesse! La Normandie, cédée aux

barbares, étoit retranchée de ſa domination. A la mort de Louis IV, fils d'Arnoul, la couronne impériale & le trône de Germanie devoient revenir au légitime deſcendant de Charlemagne. La nation fut hors d'état de ſoutenir les juſtes prétentions de ſon monarque; elle vit les plus magnifiques dépouilles de ſon premier empereur illuſtrer *Conrad*, & perdues à jamais pour elle.

Tandis que Charles-le-Simple, victime de la plus inſigne perfidie, languiſſoit dans les fers d'un vaſſal, Raoul montroit des qualités plus dignes d'un roi que d'un uſurpateur. Il tiroit une vengeance éclatante des Normands; il ſoumettoit le duc d'Aquitaine; il préſervoit la Champagne du ravage des Hongrois; il mettoit le Viennois ſous ſa dépendance; il pacifioit les troubles de deux puiſſans rivaux, *Hugues* & *Herbert*, qui combattoient l'un contre l'autre dans le ſein de la France, comme s'ils en euſſent été les ſouverains. Après tant de hauts faits, ce prince mourut de cette maladie affreuſe qui transforme le corps de l'homme vivant en une ſource d'animaux qui le dévorent.

Qui montera ſur ce trône environné de tant d'ambitieux? L'ordre de la ſucceſſion a été interverti; la majeſté royale a été violée, dégradée dans la perſonne de Charles-le-Simple. Pendant cinq mois les prétentions ſe choquent, ſe

repoussent; le frère de Raoul, Hugues, surnommé *le grand*, & Herbert, comte de Vermandois, agitent, intriguent; mais nul de ces trois rivaux ne réunit la majorité des suffrages, & n'est assez puissant pour triompher de la volonté nationale. Un fils de Charles-le-Simple, que sa mère a conduit en Angleterre pour préserver ses jours des atteintes criminelles de l'ambition, a seul un droit légitime. Qu'est-ce que ce droit, s'il n'est appuyé de la force? Hugues, désespérant d'obtenir la couronne, veut du moins avoir le mérite de l'offrir à celui qui a pour lui la justice. Il rappelle *Louis d'Outremer*, va jusqu'à Boulogne, salue le prince à la descente du vaisseau, & lui prête le serment de fidélité; il entraîne par son exemple la noblesse, le clergé & le peuple, qui accourt au-devant de son jeune monarque.

Hugues ne s'étoit déterminé à placer le roi légitime sur le trône, que dans l'espoir de régner sous son nom: malheureusement pour le jeune monarque, il s'étoit cru tenu de récompenser le zèle d'un sujet auquel il devoit son élévation; il ne prévit pas qu'en le faisant son premier ministre, en agrandissant sa domination dans le duché de Bourgogne, il fortifioit un rival, qu'il lui communiquoit toute l'autorité d'un maire, & que bientôt lui & les siens en seroient écrâsés. Déjà cette

famille de Hugues avoit eu deux fois la couronne de France depuis le règne de Charles-le-Chauve; déjà la nation s'étoit familiarisée avec l'aspect de l'usurpation. Son respect religieux pour l'hérédité de la couronne s'étoit altéré; elle ne sentoit plus que le besoin d'avoir un chef courageux qui la défendît contre les barbares : peu lui importoit par qui elle fût protégée, pourvu qu'elle le fût réellement.

Aussi Louis d'Outremer, lassé d'être sous la tutelle de son ministre qui le retenoit à Paris, s'étant évadé comme un captif qui a brisé sa chaîne, le hardi ministre ne tarda pas à le poursuivre comme un rebelle. D'accord avec le duc de Normandie & le comte de Vermandois, il marcha à la tête d'une armée, sans que cette armée demandât pour qui & contre qui elle alloit combattre. Heureusement pour le roi, une milice redoutable voulut bien lui servir de rempart; plusieurs évêques le précédèrent, & par leur auguste présence ils firent tomber ces lances que portoient des mains régicides; ils frappèrent de l'excommunication deux des principaux chefs, non parce qu'ils osoient déclarer la guerre à leur roi, mais parce que l'un d'eux avoit brûlé quelques villages de la Flandre, & que l'autre retenoit injustement quelques biens de l'abbaye de Saint-Remi.

Les soldats crurent voir leurs chefs terrassés par la foudre, & mirent bas les armes. Hugues, effrayé lui-même de cet évènement, arrête ses troupes, & propose une trève qui est acceptée. On ne s'étonne plus de l'ascendant de ces prélats sur de simples seigneurs françois, lorsqu'on se rappelle qu'un archevêque de Sens, avec vingt autres évêques, osa rendre un jugement par lequel il déposoit Charles-le-Chauve, & que ce monarque, aussi foible qu'ambitieux, s'exprimoit, dans une lettre qu'il publia, de ce ton si modeste qu'il en est pitoyable : *au moins cet archevêque ne devoit pas me déposer avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avoient sacré roi ; il falloit qu'auparavant j'eusse subi leur jugement, ayant toujours été prêt à me soumettre à leurs corrections paternelles & à leurs châtimens.*

M. de Voltaire observe que la race de Charlemagne, réduite à parler ainsi, marchoit visiblement vers sa ruine ; mais ce qui l'accélèra, ce fut l'accroissement de puissance qu'elle laissa prendre aux grands vassaux. Dégradée par le clergé, ceux-ci eurent plus de moyens de l'opprimer, & enfin de la dépouiller. Une autre preuve que l'affection du peuple françois pour ses rois s'anéantissoit de jour en jour, c'est l'hommage qu'il rendit à l'empereur *Othon*, que Hugues avoit attiré dans son

parti. Ce chef de l'empire eut la générosité de se dessaisir d'un titre qui lui avoit été déféré injustement, & rendit la paix à la France.

Une nouvelle occasion de se placer sur le trône s'offrit à Hugues. Louis d'Outremer, ayant formé le noble projet de soumettre les Normands & de les dominer dans cette province où ils étoient établis, fut vaincu & fait prisonnier par une armée de Danois qui étoit venu à leur secours. Hugues, au lieu de profiter du malheur de son roi, convoqua un parlement, & y fit décider que Louis seroit tiré de sa prison, en donnant son fils pour sûreté du traité par lequel on rétabliroit dans son duché *Richard*, fils unique de Guillaume, duc de Normandie.

Louis, qui devoit à Hugues sa couronne & sa liberté, n'en fut pas moins en guerre avec lui jusqu'à sa mort. L'ambition du sujet forçoit le monarque à l'ingratitude ; le premier faisoit tout donner pour avoir le droit de tout reprendre.

Ce regne offre une lutte continuelle entre le souverain & le vassal ; & ce qui prouve la supériorité du dernier, c'est que, malgré que Louis eût de la valeur & le titre de roi, il ne se soutint qu'avec l'assistance du clergé & du pape contre ce sujet rebelle.

Prévoyant sans doute que s'il venoit à mourir

sans avoir affermi la couronne sur la tête d'un de ses fils elle seroit ravie à sa postérité, Louis eut la prudence d'associer de son vivant Lothaire à sa puissance, & de ne la pas partager entre ses deux fils, de peur de l'affoiblir.

Lothaire avoit à peine quatorze ans, lorsqu'une mort, occasionnée par une chûte de cheval, lui enleva son père. Hugues, duc de France, de Bourgogne & d'Aquitaine, réunissoit trop de puissance pour ne pas faire la loi à un enfant qu'il avoit bien voulu laissé monter sur le trône. Une chose remarquable dans notre histoire, c'est que les deux familles qui ont renversé les deux premières maisons régnantes ont été fortifiées par une longue suite de descendans également recommandables. La génération de Hugues rivalisa à cet égard avec celle de Pépin ; & on peut dire, à leur gloire, que ce fût un mérite héréditaire qui triompha des droits de la naissance.

Ce vassal légal, & souvent le maître de son roi, mourut, & laissa à son fils *Hugues-Capet* tous ses titres & toute son ambition. Lothaire n'étoit pas assez puissant pour reprendre après la mort de Hugues ce que ses ancêtres ne donnoient pas même à vie. Réduit à habiter la ville de Laon, le monarque françois voyoit les plus belles provinces de son empire gouvernées par des vassaux

qui étoient comme autant de souverains, & se donnoient bien de garde de fortifier un chef qu'ils se plaisoient à retenir dans un état de foiblesse : c'étoient autant de forces qui se balançoient autour de la suzeraineté royale.

Cependant ce second fils de Louis d'Outremer étoit sans état ; il languissoit obscurément aux pieds du trône de son frère. Othon II crut qu'il étoit de la politique de créer un nouveau rival à Lothaire : il fit offrir à Charles le duché de la basse-Lorraine, qui comprenoit le Brabant & toutes les provinces entre le Rhin & l'Escaut jusqu'à la mer, à condition qu'il le tiendroit à hommage & comme mouvant de la couronne de Germanie. L'existence de Charles étoit trop précaire pour refuser une pareille offre ; il s'empressa de prêter le serment de fidélité qu'on exigeoit de lui, & alla chercher l'indépendance à Bruxelles, où il fixa son séjour.

L'orgueil françois blâma beaucoup cette démarche : on prétendit qu'un descendant de Charlemagne se dégradoit en se rendant le vassal de l'usurpateur du royaume de Germanie ; mais on ne faisoit pas attention que le royaume de Germanie étoit depuis Louis IV sorti de la race de Charlemagne ; que si l'on vouloit ainsi remonter à l'origine des titres, sans égard aux possessions,

aux traités, aux élections, tous les rois, tous les princes souverains auroient été & seroient encore aujourd'hui des usurpateurs. Ce fut pourtant ce titre de vassal qui servit de prétexte à l'exclusion prononcée contre ce prince, lorsqu'après la mort de Lothaire & de Louis V son neveu, la couronne de France devoit lui appartenir; au surplus, comme l'observe Velly, ce fut, dans cette circonstance, moins la raison que la force qui disposa de la couronne & la mit sur la tête de Hugues-Capet. Il put dire qu'il la tenoit de son épée, puisqu'il dissipa avec six cents hommes de troupes une assemblée de la nation qui se tenoit à Noyon, & dans laquelle on discutoit le droit de Charles.

Si cette assemblée eût été aussi nombreuse qu'elle devoit l'être; si elle eût été composée de moins d'évêques & de plus de Francs, armés suivant l'ancien usage; si même les douze notables de chaque comté y eussent été, un seigneur ambitieux ne lui eût pas fait la loi avec six cents soldats; mais il étoit juste que la nation fût punie de sa lâche indifférence sur la conservation de ses privilèges, & que ceux qui prétendoient représenter à eux seuls tout le peuple devinssent incapables de protéger la souveraineté qu'ils avoient usurpée.

Nous avons vu l'ancienne constitution des

Francs, cette conſtitution qui établiſſoit l'égalité parmi eux, détruite ſous les rois de la première race.

Nous avons vu celle qui, ſous Charlemagne, étoit commune à tous les membres de la monarchie, s'anéantir avec la génération qui l'avoit créée. Il n'y en avoit donc plus lorſque le chef de la troiſième dynaſtie eſt monté ſur le trône ? S'en eſt-il formé une réelle dans les huit ſiècles qui ont précédé la révolution de laquelle eſt ſortie cette conſtitution qui ſoulève aujourd'hui toutes les puiſſances ? En ſuppoſant qu'elle triomphât des obſtacles qu'on lui oppoſe, devons-nous eſpérer de vivre plus heureux & avec plus de ſécurité ſous ſon empire ? Ce ſera la matière d'un volume ſuivant, & qui formera le complément de l'ouvrage, auquel j'ai cru devoir donner un développement relatif à l'importance du ſujet.

Puiſſé-je, dans le cours de cette ſeconde partie de mon travail, trouver plus de calme que je n'en ai goûté pendant que je m'occupois de la première ! Combien de fois ne m'eſt-il pas arrivé de vouloir recourir après mes premières penſées, de regretter ce que j'avois dit ſur la liberté, ſur la ſouveraineté nationale, ſur les injuſtices des rois, ſur les malheurs du peuple, en voyant quel abus on faiſoit des belles maximes de la nature,

&

& que des mains perfidès les convertiſſoient en poiſon au lieu d'en former un baume ſalutaire. C'eſt dans ce moment qu'on ſent toute la ſageſſe de Fontenelle, lorſqu'il diſoit que *s'il tenoit toutes les vérités dans ſa main, il craindroit de l'ouvrir.* Moins prudens que lui, les philoſophes de nos jours ont laiſſé échapper tout-à-la-fois ce qui ne devoit être répandu qu'avec ménagement; le dépôt des connoiſſances politiques eſt devenu la boîte à Pandore; & à-préſent que tous les maux en ſont ſortis, à peine nous reſte-t-il l'eſpérance.

Fin du quatrième volume.

TABLE DES DISCOURS

CONTENUS

DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

PREMIER DISCOURS.

IIe DISCOURS.

IIIe DISCOURS.

IVe DISCOURS.

Ve DISCC

VIe DISCOUR:

VIIe DISCOURS.

VIIIe DISCOURS.

IXe DISCOURS.

Xe DISCOURS.

Fin de la Table du quatrième volume.

